

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

CORNUT Pierre, BAULER Tom, ZACCAI Edwin, *Environnement et inégalités sociales*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par les  
**Editions de l'Université de Bruxelles**  
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site  
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

# Introduction

Pierre CORNUT et Edwin ZACCAÏ

Les thèmes l'un et l'autre très chargés éthiquement et politiquement, *d'environnement* d'une part et *d'inégalités sociales* de l'autre, ont connu des destins dotés de peu de connexions. Le thème des rapports de l'homme à son environnement quel qu'il soit remonte théoriquement aux origines mêmes de l'espèce (comme pour tout être vivant), mais celui des inégalités sociales, s'il est moins ancien (sans doute à partir des différenciations importantes permises par la sédentarité, donc à partir de l'agriculture) a été plus fortement et plus constamment au cœur des paramètres essentiels des discours politiques et de l'action publique. La notion même d'inégalités sociales renvoie d'ailleurs à diverses théories de la justice <sup>1</sup> qui généralement n'accordent que peu de place à des facteurs environnementaux en tant que tels.

Les premières connexions entre les deux termes, dans leur sens moderne, se situent probablement dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle au sein du mouvement social hygiéniste, où les scientifiques et les politiques éclairés mettent en évidence les liens entre les conditions sociales désastreuses des masses populaires et l'environnement dégradé et dangereux dans lequel elles vivent, en particulier dans les villes industrielles. Gérer l'environnement est ici compris dans un sens de santé publique avant tout : il s'agit d'évacuer les déchets et les eaux usées, d'améliorer la qualité et la salubrité des logements ou encore d'amener de l'eau potable aux populations urbaines. L'environnement en ville est perçu et géré essentiellement comme une menace pour l'homme, tandis qu'en parallèle, le romantisme magnifie les innombrables vertus de la nature dans les espaces ruraux. Dans les deux cas, c'est plus l'impact de l'environnement sur l'homme qui est mis en évidence que l'inverse. Ce n'est finalement que dans les années 1960 que le terme d'environnement a commencé

---

<sup>1</sup> KYMLICKA W. (1999), *Les théories de la justice*, La Découverte, Paris.

à renvoyer à l'un des sens qu'il a aujourd'hui de façon majeure, à savoir le souci de perturbations plus ou moins importantes dans les systèmes écologiques. On peut d'ailleurs souligner que c'est à nouveau dans des sociétés occidentales modernes urbaines, et de ce fait en relation très indirecte avec l'environnement « naturel » pour leur vie quotidienne, que se forge ce souci écologique qui prendra une place croissante dans les opinions – un peu moindre dans les politiques réelles – de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup>. La composante de protection de l'environnement s'est donc installée tardivement dans les préoccupations publiques et dans le discours politique, en tout cas largement après celle des inégalités sociales.

Ce livre, résultat d'un colloque de recherche, explore concrètement et théoriquement certains liens contemporains entre ces deux thèmes majeurs. Les travaux repris ici sont interdisciplinaires, et tentent de croiser des regards « sociaux » et « environnementaux » sur les objets et terrains étudiés. Pour introduire les chapitres qui suivent, nous allons d'abord recadrer la thématique du livre dans la littérature scientifique récente pour ensuite en esquisser les enjeux politiques et apporter quelques éléments de définition. Enfin, nous expliciterons la structure du livre.

### Quelques approches existantes

Si les recherches relatives aux mises en relation de ces deux domaines de recherche et d'actions publiques n'ont été que peu systématiques, le terrain n'est pas vierge pour autant. Dans ce qui suit nous envisagerons (sans espérer être exhaustifs) trois approches qu'il est possible de rencontrer actuellement pour le traitement de ce type de question dans la littérature scientifique et dans certaines politiques qui s'en inspirent : la justice environnementale, les approches territoriales et urbaines, et les approches Nord-Sud (spécialement en *political ecology*)<sup>2</sup>.

En premier lieu, la *justice environnementale* trouve son origine aux Etats-Unis dans les années 1980<sup>3</sup>. Relativement peu illustrée en Europe, sinon en Grande-Bretagne<sup>4</sup>, elle a suscité de nombreuses publications traitant notamment de ségrégations, en particulier raciales, et de mobilisations étudiées en détail. Après une certaine montée

<sup>2</sup> Plus largement, la contribution de E. ZACCAÏ dans ce volume, envisage la façon dont les principaux courants de la protection de l'environnement peuvent inclure ou non les questions d'inégalités sociales.

<sup>3</sup> BULLARD R. (1990), *Dumping in Dixie : Race, Class and Environmental Quality*, 2000, 3<sup>rd</sup> edition, Westview Press, Boulder ; WENZ, P. S. (1988), *Environmental Justice*, State University of New York Press, Albany ; MARTINEZ-ALIER J. (2002), *The Environmentalism of the Poor*, Edward Elgar, Northampton.

<sup>4</sup> LUCAS K., WALKER G., EAMES M., FAY H., POUSTIE M. (2004), *Environment and Social justice : rapid research and evidence review*, Final report, SDRN, DEFRA ; BIRCH R., BARRETT J., WIEDMANN T. (2004), *Exploring the consumption and related environmental impacts of socio-economic groups within the UK*, Stockholm Environment Institute – York, University of York ; BRAINARD J. S., JONES A. P., BATEMAN I. J., LOVETT A. A., FALLON P. J. (2002), « Modelling environmental equity : access to air quality in Birmingham UK », *Environment and Planning A*, 4, p. 695-716 ; MCLEOD H., LANGFORD I. H., JONES A. P., STEDMAN J. R., DAY R. J., LORENZONI I., BATEMAN I. J. (2000), « The relationship between socio-economic indicators and air pollution in England and Wales : implications for environmental justice », *Regional Environmental change*, 1, p. 78-85.

en puissance, l'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA) a intégré dans ses missions, au milieu des années quatre-vingt-dix, un thème spécifique de « justice environnementale » défini comme « le traitement équitable et l'implication significative de tout individu, indépendamment de sa race, couleur, origine nationale, ou de son revenu, en ce qui concerne le développement, l'application et le renforcement de lois, politiques, et règlements environnementaux. L'EPA a cet objectif pour toutes les communautés et personnes du pays. Il sera atteint lorsque chacun bénéficiera du même degré de protection envers les risques environnementaux et de santé, et d'un même niveau d'accès au processus de décision relatif à un environnement sain dans lequel vivre, apprendre et travailler » <sup>5</sup>.

Dans cette acception, la justice environnementale est principalement vue comme devant assurer un niveau de protection sans aucune ségrégation, et éviter la concentration de nuisances dans des territoires déjà défavorisés. C'est en outre le fait d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination entre les habitants. Ce dernier objectif pourrait être rapproché d'un article de la Constitution belge, qui « garantit le droit à la protection d'un environnement sain » (article 23, 4°), et dont le principe se retrouve dans nombre d'autres constitutions nationales. Il faut remarquer ici que cette garantie d'exercer son droit n'est pas identique à celle de bénéficier d'un haut niveau de protection en soi.

Aux Etats-Unis, outre la proclamation de l'objectif à respecter, l'EPA entend fournir des méthodes pratiques en vue d'évaluer la présence ou non de justice environnementale dans des cas locaux. Dans sa « boîte à outils » (*toolkit*) d'évaluation <sup>6</sup>, l'Agence propose des indicateurs, ainsi que le rappel des références légales principales relatives à la protection de l'environnement, en vue de tester le niveau de justice environnementale sur le terrain.

En deuxième lieu et toujours sur un plan national ou régional, la dimension *territoriale* est importante, comme le souligne J. Theys <sup>7</sup>, pour analyser les relations entre inégalités sociales et environnementales, qui peuvent d'ailleurs fréquemment se cumuler <sup>8</sup>. Ces relations ont été envisagées plusieurs fois dans le cadre de politiques urbaines. Pour nous limiter ici à la France, citons deux rapports récents en ce domaine, chacun pointant d'ailleurs le manque de données et de méthodologies systématiques, aussi bien que leur nécessité. Laigle et Oehler <sup>9</sup> considèrent quatre types d'inégalités écologiques : a) inégalités territoriales, b) inégalités dans l'accès aux facilités et

<sup>5</sup> ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (EPA) (1995), *Environmental Justice Strategy*, Note, EPA, Washington.

<sup>6</sup> ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (EPA) (2004), *Toolkit for Assessing Potential Allegations of Environmental Injustice*, Report, EPA, Washington.

<sup>7</sup> THEYS J. (2002), « L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable des territoires*, Dossier 1, [www.revue-ddt.org](http://www.revue-ddt.org).

<sup>8</sup> THEYS J. (2000), « Quand inégalités sociales et inégalités écologiques se cumulent. L'exemple du « SELA » », *Note du CPVS*, 13, MELT-DRAST, Paris.

<sup>9</sup> LAIGLE L. and OEHLER V. (2004), *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*, Rapport final, Centre scientifique et technique du bâtiment, Paris.

aménités urbaines, c) inégalités dans l'exposition aux risques et nuisances urbaines, d) inégalités dans la capacité d'influence sur les politiques environnementales et urbaines (remarquons la similarité entre les points c) et d) et la justice environnementale américaine vue plus haut). Quant au rapport sur le même sujet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD)<sup>10</sup>, il considère les points b), c) et d). Enfin, un dossier sur les inégalités écologiques, qui réunit des articles explorant la théorie et d'autres envisageant des cas pratiques, est publié par la revue *Développement durable et territoires*<sup>11</sup>.

En troisième lieu enfin, il est un domaine où la question des inégalités sociales en interférence avec les dégradations environnementales suscite beaucoup de travaux, sans doute davantage que dans les deux approches précédentes, mais cette fois sur le plan international : c'est celui des *inégalités Nord-Sud*. Que ce soit pour les impacts générés (mesurés par exemple par les gaz à effet de serre par habitant, par l'empreinte écologique par habitant ou d'autres indicateurs<sup>12</sup>) ou subis (l'eau potable, la désertification, ...), les approches environnementales mondiales soulignent les inégalités entre pays économiquement riches et pauvres et tentent d'en tirer des conséquences (aide nord-sud, transferts technologiques, convergence à terme des niveaux possibles d'utilisation des ressources, ...). Ces dernières s'avèrent d'ailleurs bien difficile à mettre en œuvre étant donné le poids des systèmes techniques et économiques dans les différentes sociétés du monde. On trouve ce genre de préoccupations tant dans des travaux issus d'institutions internationales, le Programme des Nations unies pour l'environnement par exemple, que dans les mouvements altermondialistes.

Dans le cadre de la recherche universitaire, certains auteurs de langue anglaise traitant de questions d'inégalités sociales et environnementales dans le Tiers-Monde avec des connexions internationales se réfèrent à une gamme d'approches, généralement critiques, sous le nom de « *political ecology* »<sup>13</sup>. Celle-ci a des liens avec l'écologie politique au sens français du terme, mais s'en différencie néanmoins, notamment parce qu'il s'agit avant tout d'une école de pensée *scientifique* distancée des partis politiques verts. La « *political ecology* » fournit une base théorique pour comprendre la manière particulière dont les sociétés organisent politiquement leur fonctionnement économique et écologique : production, consommation, échanges,

<sup>10</sup> MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MEDD) (2005), *Les inégalités écologiques en milieu urbain*, Paris.

<sup>11</sup> Dossier n° 9, « Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ? », 2007, revue en ligne : <http://developpementdurable.revues.org>.

<sup>12</sup> KESTEMONT B., FRENDO L. and ZACCAÏ E. (2006), « Indicateurs des impacts du développement sur l'environnement : une comparaison Afrique-Europe », *Vertigo*, 7/2, revue en ligne [www.vertigo.uqam.ca](http://www.vertigo.uqam.ca)

<sup>13</sup> ROBBINS P. (2004), *Political Ecology. A critical introduction*, Blackwell Publishing, Oxford ; BRYANT R. & BAILEY S. (1997), *Third World Political Ecology*, Routledge, London ; PEET R. & WATTS M. (ed.) (2004), *Liberation ecologies : environment, development, social movements*, Routledge, London. Dans ce volume T. Forsyth remarque toutefois (p. 422) que les travaux de ce courant se sont massivement concentrés sur les effets du développement capitaliste sur les populations pauvres dans des environnements « verts » (agriculture, forêts) et encore peu dans des environnements qu'on pourrait appeler « gris » (« *brown* ») (urbains).

division du travail, etc. Il s'agit donc d'une combinaison entre économie politique et écologie. « *The tree of political ecology sprouted from critical development research, peasant studies, environmental history, cultural ecology, and postcolonial theory* », écrit par exemple P. Robbins <sup>14</sup>. La question des impacts sociaux différenciés a toute son importance dans cette école : « *Political ecologists accept the idea that costs and benefits associated with environmental change are for the most part distributed among actors unequally ... (which inevitably) reinforces or reduces existing social and economic inequalities ... (which holds) political implications in terms of the altered power of actors in relation to other actors* » <sup>15</sup>. La « *political ecology* » souligne donc avec constance des inégalités dans la distribution des bénéfices et inconvénients liés aux changements environnementaux. Martinez-Alier <sup>16</sup> reprend d'ailleurs cette caractéristique comme typique de l'écologie politique.

Certains auteurs de cette mouvance se montrent assez critiques par rapport à un manque de politisation ou de mise en contexte social de certains aspects de l'environnementalisme. On retrouve dans certains chapitres de notre ouvrage des travaux d'une veine similaire mais généralement appliqués à la Belgique. Notons aussi que les chercheurs mentionnés ci-dessus comme porteurs de la « *political ecology* » sont issus de la géographie, comme d'ailleurs certains des contributeurs du présent ouvrage. Ce n'est guère étonnant lorsqu'on connaît la longue tradition de la discipline dans l'étude des relations entre l'homme et son « milieu », de même que dans l'analyse spatiale de phénomènes politiques et sociaux. La « *political ecology* » a trouvé ainsi une résonance particulière en géographie ces dernières années car elle combine plusieurs de ses courants et écoles, en cette période où les disciplines scientifiques retrouvent l'intérêt de l'approche holistique, notamment en matière d'environnement.

Toujours en rapport avec l'international, existe également toute une littérature dans le domaine du droit et de la politique qui traite de ces questions, et que nous n'aborderons pas ici <sup>17</sup>. Dans certains cas, les aspects intergénérationnels sont très présents (et problématiques) <sup>18</sup>.

### Définitions et enjeux politiques

Dans leur ensemble, les politiques environnementales affirment respecter des principes d'équité, et les stratégies de développement durable (notamment la révision

<sup>14</sup> ROBBINS P. (2004), *op. cit.*, p. xviii.

<sup>15</sup> Citation extraite de BRYANT R. and BAILEY S., *op. cit.*, p. 11. Sur le même sujet voir aussi ADAMS W. M., *Green Development. Environment and Sustainability in the Third World*, Routledge, London, 2001, p. 250-284 ; FORSYTH T. (2003), *Critical Political Ecology*, Routledge, London ; et plus anciennement, à partir de travaux d'anthropologues surtout, JOHNSTON R. (ed.), *Who pays the price ? The Sociocultural Context of Environmental Crisis*, Island Press, 1994.

<sup>16</sup> (2002), *op. cit.*

<sup>17</sup> Voir par exemple COOPER E. and PALMER J. (ed.) (1995), *Just environments. Intergenerational, international and interspecies issues*, Routledge, London.

<sup>18</sup> DOBSON, A. (1998), *Justice and the Environment : Conceptions of Environmental Sustainability and Theories of Distributive Justice*, Oxford University Press, New York.

de la Stratégie européenne de 2006)<sup>19</sup> appellent à une cohésion plus grande entre la protection de l'environnement, l'inclusion et la cohésion sociales. C'est pourquoi il est utile de considérer les relations que le sujet de ce livre peut entretenir avec le développement durable.

Ce dernier est parfois défini comme un équilibre entre préoccupations économiques, sociales et écologiques. A l'examen, cette assertion peut laisser dubitatif pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ces différentes préoccupations sont en partie liées et elles peuvent de toute façon être définies de bien des façons, et selon de nombreuses priorités. Le terme d'équilibre constitue donc une référence bien abstraite ici et dans la pratique d'ailleurs, il a souvent autorisé la juxtaposition d'objectifs plus ou moins hétéroclites et d'importance inégale<sup>20</sup>. De plus, les équilibres possibles varient en fonction des acteurs considérés, des dimensions spatiales (local, national, international) ou temporelles prises en compte<sup>21</sup>.

C'est pourquoi nous préférons revenir à une définition plus fondamentale du développement durable, telle que formulée dans le rapport Brundtland<sup>22</sup>, où le critère premier est, dans une optique mondiale, la satisfaction des besoins des générations présentes et futures, avec une priorité aux besoins essentiels des plus démunis. Un apport majeur du rapport Brundtland, par rapport à d'autres concepts du développement préexistants, a été d'introduire le problème de l'équité intergénérationnelle, tout en conservant l'objectif d'équité intragénérationnelle. Bien souvent le souci des générations futures a été rapproché de la seule protection de l'environnement à long terme, ce qui peut être discuté étant donné que d'autres capacités leur sont également nécessaires (sociales, économiques, etc.)<sup>23</sup>. Dans le présent ouvrage nous évoquerons peu la question de l'équité intergénérationnelle différenciée selon des catégories sociales, bien qu'elle soit également très pertinente, et nous nous focaliserons sur celle de l'équité au présent, déjà fort vaste, comme on le verra.

Quoi qu'il en soit, pour toute conception du développement durable on s'apercevra vite de certaines difficultés pratiques importantes à envisager les questions d'équité dans leur ensemble, étant donné que dans le cadre du développement durable c'est

<sup>19</sup> CONSEIL EUROPÉEN, *Révision de la stratégie européenne de développement durable*, 9 juin 2006 (10117/06). Le document mentionne plusieurs fois les aspects de cohésion sociale à respecter, il mentionne aussi « l'inclusion » sociale, visant des groupes défavorisés. En revanche, le terme d'inégalité ne se retrouve pas cité, sauf une fois en rapport avec la santé.

<sup>20</sup> Pour ne prendre qu'un exemple, prestigieux, le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg (ONU, 2002), bien qu'il se réfère à ce principe d'équilibre, ne considère pas certains aspects fondamentaux du développement, ainsi l'emploi est à peine mentionné. Les configurations des thèmes, priorités et objectifs obéissent à des combinaisons de facteurs complexes et dépendant des circonstances. Cela ne remet pas en cause l'importance que ces textes peuvent avoir, mais relativise leur affirmation de se présenter comme des équilibres fédérateurs.

<sup>21</sup> ZACCAÏ E. (2002), *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Peter Lang, Berne.

<sup>22</sup> COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1987), *Notre avenir à tous*, Editions du Fleuve, Québec.

<sup>23</sup> Voir DOBSON A. (dir.) (1998), *Fairness and futurity*, Oxford University Press, Oxford ; et ZACCAÏ E., *op. cit.*

surtout le « pilier » environnemental qui a fait l'objet de travaux et d'attention. Certes certaines recherches ont porté sur la dimension sociale du développement durable<sup>24</sup> ou sur des liens entre les trois « dimensions »<sup>25</sup>. Mais si d'un côté les liens entre social et économie sont largement étudiés (généralement hors du développement durable) et si les approches économiques de l'environnement ont fait l'objet de nombre d'élaborations (*environmental economics, ecological economics*), les relations « social-environnemental » sont beaucoup moins présentes. C'est, comme nous le disions en ouverture, l'une des raisons qui a motivé cet ouvrage mais c'est aussi une source d'imprécision dans les définitions et les catégories utilisées.

Ainsi, si cet ouvrage souhaite aborder résolument la différenciation sociale par rapport à différents problèmes environnementaux, il est clair que l'expression *catégorie sociale* peut avoir elle aussi plusieurs significations. L'une des lignes de force concernera dans ce livre les distributions d'impacts (subis et générés) en relation avec des catégories de type socio-économique (ou socioprofessionnel), avec une attention particulière pour les catégories défavorisées. Toutefois pour certains impacts subis ou générés, il n'est pas évident que le critère socio-économique soit toujours le plus déterminant. La délimitation plus fine d'autres catégories plus pertinentes est parfois possible, basées par exemple sur l'âge, la situation familiale, le type d'habitat, certains critères de santé, etc. Grâce à ce type d'analyse, c'est aussi à un objectif de plus d'équité et d'efficacité des politiques que cet ouvrage souhaite modestement contribuer, même si nous nous limitons encore aujourd'hui essentiellement au constat. Si par exemple, pour les impacts générés il est possible d'estimer dans quelle mesure, pour différents types de consommation, certaines catégories pourraient être à l'origine d'une part cumulée d'impacts proportionnellement importante dans le total, ceci permettrait de mieux calibrer les politiques.

On peut aussi étudier dans quelle mesure différentes catégories sociales (au sens large) sont prises en compte dans la définition des politiques environnementales, comment elles perçoivent les problèmes environnementaux qui les affectent et les politiques à cet égard, et comment elles réagissent à certains instruments politiques. Des études précédentes montrent en effet que des catégories de consommateurs peuvent répondre de façon très diversifiée aux injonctions et outils en faveur d'une consommation plus « durable »<sup>26</sup>.

Nous ferons remarquer pour terminer une série de travaux abordant les relations entre social, environnement et économie au sein de l'OCDE. Cette organisation constitue une source influente de principes et d'évaluations pour les politiques environnementales. Dans ses conceptions du développement durable, les aspects environnementaux restent dominants, mais des questions socio-économiques

<sup>24</sup> LEHTONEN M. (2004), « The environmental – social interface of sustainable development : capabilities, social capital, institutions », *Ecological Economics*, 49, p. 199-214.

<sup>25</sup> Pour la Belgique, voir TASK FORCE SUSTAINABLE DEVELOPMENT (TFDD) (1999 ; 2002 ; 2005), *Sustainable Development Report*, Federal Plan Bureau, Brussels.

<sup>26</sup> DIAMANTOPOULOS A., SCHLEGELMILCH B., SINKOVICS R., BOHLEN G. (2003), « Can socio-demographics still play a role in profiling green consumers ? A review of the evidence and an empirical investigation », *Journal of Business research*, 56, p. 465-480. Voir aussi ZACCAÏ E. (éd.) (2007), *Sustainable Development, Ecology and Fair Trade*, Routledge, London.



apparaissent en interaction avec eux notamment via les relations entre emplois et environnement (emplois créés en particulier), et plus récemment à travers les impacts sociaux en terme de distribution que peuvent avoir certaines politiques environnementales <sup>27</sup> (telles que l'augmentation du prix de l'énergie par exemple). En outre, des aspects proches de la justice environnementale, à propos de la concentration des nuisances, peuvent se retrouver aussi dans ses travaux <sup>28</sup>.

### Structure de l'ouvrage

Le champ de recherche liant environnement et inégalités sociales est traité dans ce livre à travers deux grands axes : celui des *impacts* et celui des *politiques*.

Du point de vue des *impacts*, on peut, comme on l'a dit, distinguer :

- les impacts *subis* par les populations du fait d'une dégradation de l'environnement, et les inégalités sociales face à ces impacts subis, en particulier dans les domaines de la santé et du logement ;
- les impacts *générés* sur l'environnement par les comportements humains et les inégalités sociales relatives à ces impacts générés, en particulier les enjeux d'équité face aux limitations qui sont prônées par certains objectifs écologiques.

Les *politiques* sectorielles respectives (i.e. environnement, d'une part et inégalités sociales, d'autre part) peuvent quant à elles être analysées de trois manières. D'abord, on peut envisager les effets sociaux différenciés de politiques environnementales, qu'elles soient orientées vers la maîtrise des impacts subis ou générés : par exemple les effets, selon des catégories sociales, d'une hausse du prix de l'énergie, dans un objectif écologique <sup>29</sup>. Ensuite, on peut examiner les impacts environnementaux de politiques sociales, par exemple certaines politiques de logement, de transports, etc. Enfin, on peut insister, comme le fait pour une part la justice environnementale, sur l'accès équitable à diverses politiques de protection de l'environnement, notamment via la participation. Comme on le verra, les chapitres de ce livre vont traiter de ces différentes questions.

L'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT) de l'Université libre de Bruxelles a organisé, le 10 novembre 2005, le colloque « Environnement et inégalités sociales », dont résulte cet ouvrage, pour contribuer à renforcer la recherche sur un thème susceptible de fédérer certaines disciplines, tant au sein de l'institut où se côtoient sans nécessairement interagir différentes unités de recherche, que plus généralement dans le monde de la recherche belge et francophone en environnement et en sciences sociales. Dans cette optique, l'appel à communication a d'abord et avant tout été adressé aux chercheurs et enseignants de l'IGEAT. Afin d'enrichir le travail et les débats, il a été ensuite élargi à d'autres

<sup>27</sup> OECD (2004), Working party on national environmental policy – Environment and Distributional issues : Analysis, Evidence and Policy, OECD, Paris.

<sup>28</sup> HAMILTON J. (2003), « Environmental Equity and the siting of Hazardous Waste Facilities in OECD Countries : Evidence and Policies », paper prepared for the OECD Workshop on the distribution of benefits and costs of Environmental Policies, 4-5 March.

<sup>29</sup> Voir à ce sujet SERRET Y. and JOHNSTONE N. (ed.) (2006), *The Distributional Effects of Environmental Policy*, Edward Elgar/OECD.

chercheurs avec lesquels des collaborations existaient déjà ainsi qu'à des personnalités étrangères de premier plan. Un certain nombre de communications à ce colloque ont été sélectionnées pour figurer dans le présent ouvrage.

Même s'il est toujours délicat de classer et de catégoriser, nous avons tenté de structurer les chapitres qui suivent de manière cohérente, en les rassemblant en quatre parties relativement homogènes en fonction des problématiques traitées en priorité par les auteurs et en tenant compte des deux grands axes décrits ci-dessus.

La première partie est consacrée aux *politiques* influençant le couple inégalités-environnement. D'abord, Jacques Theys s'interroge sur quarante ans d'ignorance mutuelle, dans la recherche, les discours politiques, l'action publique, le monde associatif ou médiatique, entre les préoccupations sociales et environnementales. De manière épistémologique et historique, il retrace l'émergence du thème environnemental et explique les raisons de son découplage du social.

Mathieu Van Criekingen et Olivier Dubois illustrent bien le propos du précédent auteur en abordant une politique urbaine à forte connotation environnementale, la « ville durable », qui se révèle, sciemment ou non, aveugle aux enjeux sociaux de la ville. S'appuyant sur le cas de Bruxelles, les auteurs montrent comment une politique environnementale peut renforcer – et promouvoir – des processus de ségrégation sociale et géographique dans la ville. Une politique environnementale, concluent-ils, n'est pas nécessairement socialement neutre.

Plutôt que d'impacts subis par des politiques environnementales, c'est aux impacts générés sur l'environnement que s'intéressent Grégoire Wallenborn et Joël Dozzi. Partant de l'hypothèse que d'une part, le degré de sensibilisation aux problèmes environnementaux est lié au niveau d'éducation et que d'autre part, ce dernier détermine en grande partie le revenu des ménages, lui-même fortement corrélé à leurs impacts écologiques, les auteurs s'interrogent légitimement sur le fait que pour le bien de l'environnement, il vaut globalement mieux être pauvre que riche, même si l'on est davantage sensibilisé à la protection de l'environnement dans le second cas. Même si les données utilisables sont rares et les méthodologies sujettes à discussion, les auteurs montrent, à propos de la consommation énergétique, qu'il semble bien que le principal déterminant de la pollution soit bien le revenu et non la conscientisation, ce qui amène naturellement à s'interroger sur les nombreuses politiques de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Dans la même veine, Pierre Cornut et Pierre Marissal examinent la promotion de l'eau de pluie comme alternative à la distribution d'eau publique en Wallonie. Ils démontrent que, dans le système actuel de facturation, l'usage de l'eau de pluie est socialement inéquitable, en induisant une différenciation du coût global de l'eau entre les ménages disposant d'une citerne d'eau de pluie, en moyenne plutôt aisés, et les ménages n'en disposant pas, en moyenne plus pauvres. En l'absence de réelle nécessité écologique à économiser l'eau de distribution au profit de l'eau de pluie, les auteurs s'interrogent sur les raisons poussant à promouvoir une politique environnementale aux impacts sociaux négatifs. Ils utilisent la citerne comme une « parabole » illustrant les contradictions qui animent la classe moyenne à la base de l'émergence de l'écologie politique : d'une part, le report de la critique du système socio-économique sur un terrain purement symbolique et d'autre part, la tendance à

confondre ses propres intérêts et l'intérêt général en négligeant les éventuels impacts sociaux des nouvelles politiques qu'elle promeut.

Edwin Zaccai nuance ce propos, en conceptualisant le traitement apporté à l'équité sociale par divers courants écologistes. Il y a autant d'arguments plaidant pour une prise en compte insuffisante de l'équité que d'arguments montrant que la cause écologiste est favorable et même indispensable à diverses formes d'équité. D'un point de vue théorique comme politique, l'auteur plaide pour une convergence entre écologie et équité sociale.

La deuxième partie est consacrée à l'accès aux politiques environnementales par le biais des modes de participation. La « participation », mode de gouvernance en plein développement, constitue souvent une pierre angulaire du mouvement environnemental comme beaucoup de politiques environnementales. En environnement comme dans d'autres sujets, la légitimité démocratique de ces nouveaux modes de gouvernance est cependant questionnable.

Ainsi Marie-Françoise Godart suggère, en se basant sur sa longue expérience des études d'incidence en Région wallonne, que les différentes catégories sociales ne sont pas représentées de manière équitable dans les procédures de participation. Même si les chiffres manquent pour affirmer le fait haut et clair, il semble bien que tous ne sont pas, comme le voudrait la procédure des études d'incidence, des citoyens avertis et vigilants pouvant de la sorte s'opposer efficacement à des projets nuisibles à leur environnement.

Frédéric Dobruszkes ajoute une dimension supplémentaire, celle de regroupement d'individus au sein d'associations entrant dans le processus de participation au nom de leurs membres. Prenant comme exemple les réactions sociopolitiques aux nuisances aériennes autour de l'aéroport de Bruxelles-National et leurs impacts sur les changements de tracé des routes aériennes, il montre que la question des catégories sociales a toute son importance en environnement. La contestation contre les vols de nuit particulièrement bien organisée dans les périphéries aisées de Bruxelles a ainsi conduit à un surcroît de survols nocturnes de quartiers centraux densément peuplés et en moyenne défavorisés. « Selon que vous soyez riches ou misérables (...) ».

C'est également à un regroupement d'intérêts, cette fois en rapport plus direct avec le phénomène NIMBY, que s'intéresse Stéphanie Crabeck. Elle analyse l'opposition locale aux infrastructures routières nécessaires au développement touristique de l'abbaye de Villers-la-Ville. La résistance au développement touristique, utilisant nombre d'arguments écologiques, a été essentiellement portée par des nouveaux résidents vivant dans des lotissements de villas, consommateurs d'espace et d'énergie, dans le but à moitié avoué d'éviter d'avoir de nouveaux voisins plutôt que de sauver le dernier poumon vert du Brabant wallon d'une urbanisation incontrôlée.

Dans les trois cas, la participation socialement asymétrique aux politiques environnementales pose toute la question de l'intérêt général. Ce problème n'est cependant pas l'apanage de la protection de l'environnement, mais peut être transposé à nombre d'autres politiques sectorielles.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à un thème particulier de la problématique générale : celui de la santé. C'est à Myriam De Spiegelaere que revient la tâche d'introduire le sujet. En axant son propos sur le logement, elle montre

que si les liens entre la santé et les inégalités sociales ou ceux entre logement et santé sont largement balisés, l'étude de l'interaction entre inégalités, logement et environnement est plus récente, sauf dans le cas des études sur la pauvreté. Or, l'influence de l'environnement sur la santé de manière socialement différenciée présente d'importants défis, tant pour la recherche scientifique (e.g. besoin de nouvelles approches méthodologiques) que pour l'action publique (e.g. besoin de transversalité des politiques). Si aujourd'hui dans nos pays riches la majeure partie des inégalités sociales de santé sont liées à des facteurs nutritionnels, d'activité physique et de consommation de tabac et d'alcool, l'impact des facteurs environnementaux pourrait augmenter en termes relatifs à l'avenir. Et l'auteur de conclure que l'environnement au sens large, et le logement en particulier, jouent probablement un rôle non négligeable dans la genèse et le maintien des inégalités sociales face à la santé, enjeu majeur pour nos sociétés et axe particulier du développement durable.

Pascale Jonckheer s'intéresse plus particulièrement à la pollution intérieure, c'est-à-dire à la pollution subie à l'intérieur du logement, tenue pour responsable de près de 3% de la morbidité mondiale par l'OMS. Même si la pollution intérieure est probablement fortement corrélée au statut socio-économique, via notamment la qualité du logement, l'analyse de la littérature montre que cette relation ne fait l'objet que de peu d'attention. La rareté des études est liée à la pauvreté des données disponibles, à la variabilité des indicateurs utilisés, rendant les comparaisons difficiles, ainsi qu'à la difficulté d'approcher l'exposition cumulée à plusieurs polluants. Quoi qu'il en soit, les auteurs cités dans cette revue de la littérature s'accordent sur le fait qu'il faudrait plus de recherches, selon une approche plus globale et transversale, pour mieux comprendre le phénomène et ainsi améliorer l'action publique.

Patrick Deboosere et Pénélope Fiszman effectuent une analyse quantitative des liens entre santé et statut socio-économique à Bruxelles, en s'insérant dans la mouvance de l'hygiénisme du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a connu un regain d'intérêt dans la recherche ces quinze dernières années, notamment en géographie. À l'aide des résultats du dernier recensement, les auteurs montrent que le logement et le quartier, constituant l'environnement le plus immédiat des individus et intrinsèquement liés au niveau socio-économique, sont effectivement corrélés à la santé. Ainsi, la carte bruxelloise des disparités de santé concorde presque parfaitement avec la carte des disparités sociales. Pour réduire les inégalités de santé, il ne suffit donc pas de rendre l'accès plus équitable aux soins de santé, mais bien de combiner diverses politiques de manière transversale : qualité des logements, éducation, accès à l'emploi de qualité, etc.

Si l'ensemble des chapitres qui précèdent ont trait aux pays industrialisés, la quatrième partie s'ouvre vers le global et examine les liens entre inégalités sociales et environnement dans le cadre des relations Nord-Sud, où les enjeux sont nettement plus intenses. Assez logiquement, c'est un géographe, Christian Vandermotten, qui ouvre les travaux en examinant la pertinence du territoire dans l'analyse des inégalités. Quelle que soit l'échelle, le territoire n'est peut-être pas la catégorie descriptive la mieux indiquée et pourtant, l'analyse des inégalités spatiales demeure essentielle. Elle rend compte des mécanismes qui font que l'économie se développe selon des logiques productrices d'inégalités et selon des formes bien éloignées du

développement durable. L'auteur examine ainsi les rapports centre-périphérie à l'échelle mondiale, à l'échelle intra-nationale et à l'échelle locale : dans les trois cas, les stratégies des acteurs dominants et les logiques de profit contribuent à générer des inégalités spatiales sur le long terme. Se basant par exemple sur la croissance chinoise, en termes économiques et écologiques, l'auteur s'interroge sur la capacité de développement durable d'un système économique où la logique du profit commande seule les réorganisations économiques et territoriales, sans prendre en compte les conséquences sociales et environnementales ou les besoins matériels objectifs. En conclusion, même si les inégalités spatiales sous-estiment largement les inégalités sociales, l'étude des inégalités géographiques est non seulement pertinente mais essentielle pour comprendre la genèse comme la reproduction des contradictions socio-économiques et des problèmes environnementaux.

Benjamin Denis s'intéresse à l'effort international de lutte contre le réchauffement climatique par le biais du Mécanisme pour un développement propre (MDP) qui permet de mettre en œuvre des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire des Etats en voie de développement. D'un point de vue strictement environnemental, l'auteur montre que la contribution du MDP à la lutte contre le réchauffement paraît bien incertaine, sans parler de sa contribution au développement des pays pauvres. De sérieux doutes existent également sur l'effet prétendument positif du MDP sur les inégalités sociales internationales. C'est pourquoi l'auteur suggère quelques balises pour favoriser un usage maîtrisé du MDP.

Même s'il est fondé sur des recherches scientifiques, c'est un texte très militant que nous propose ensuite Vandana Shiva. Initialement docteur en physique, l'auteur est surtout internationalement connue (elle a par exemple reçu le « prix Nobel alternatif ») pour son engagement en faveur de causes écologiques et sociales dans les pays en voie de développement, menées au sein de la Research Foundation for Science, Technology and Ecology, institut de recherche indépendant qu'elle a fondé en 1982 à Dehra Dun dans le Nord de l'Inde. Ces recherches s'accompagnent d'un combat sur le terrain pour la défense des droits des paysans, des femmes et plus généralement, du Tiers-Monde, face aux logiques du marché globalisé et aux institutions internationales comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international. Le présent ouvrage a vocation essentiellement scientifique et pourtant, il nous paraissait important de montrer que des recherches sur les inégalités sociales et l'environnement peuvent se prolonger par des actions militantes, de la sensibilisation via les médias et un réel combat sur le terrain. Dans sa contribution, Vandana Shiva explore les contradictions de l'économie de marché face aux deux autres « économies » présentes sur Terre, l'économie de la nature et l'économie de subsistance. S'appuyant sur l'exemple de la culture industrielle de la crevette en Inde, l'auteure montre toute l'absurdité de l'économie de marché : les profits engrangés par l'aquaculture se révèlent largement inférieurs à ses coûts écologiques et sociaux. Cette industrie, largement soutenue par le PNUD ou encore la Banque mondiale, appauvrit les populations locales (censées pourtant en tirer un large bénéfice), crée des déséquilibres écologiques majeurs (salinisation des nappes aquifères et conséquemment des sols, destruction de la mangrove, disparition du poisson...) et fragilise les régions côtières contre les catastrophes naturelles. Même d'un point de vue strictement économique, l'aquaculture industrielle consomme *in*

*fine* plus de ressources poissonnières qu'elle n'en produit, comme il est reconnu que l'agriculture industrielle consomme plus de calories qu'elle n'en produit. Ce genre d'économie de marché n'a pas d'avenir, pourrait-on conclure...

Juan Martinez-Alier, par l'usage du concept de « métabolisme sociétal », remet fondamentalement en cause le fait que nous vivrions dans une époque post-matérielle. La croissance économique peut en effet se mesurer également en termes écologiques, par exemple par la consommation d'énergie, de matières ou d'eau par personne et par an. C'est alors qu'apparaissent les contradictions sociales et écologiques de l'économie mondialisée où les « zones tribales » fournissent la majeure partie des matières premières essentielles au métabolisme des économies riches (pétrole, charbon, gaz, bauxite, cuivre, bois, hydroélectricité) ou des matières précieuses (diamants, or, acajou, aquaculture de la crevette). La dégradation environnementale et son impact sur la santé et le bien-être dans ces pays fournisseurs pourraient être considérés comme une violation des Droits de l'Homme, voire comme un racisme environnemental dans certains cas. L'auteur détaille les concepts de métabolisme sociétal et de justice environnementale avant de les illustrer par le cas de l'exploitation minière du cuivre et de l'or. Il propose ensuite une typologie fort intéressante concernant les liens entre profils métaboliques régionaux et types de conflits écologiques. Il conclut enfin en mettant en question l'affirmation selon laquelle les conflits écologiques seraient l'affirmation d'une identité ethnique et culturelle ou de droits sacrés, sorte de NIMBY culturel. Ce serait plutôt l'inverse, plaide-il : « l'identité est un langage dans lequel ces conflits sont exprimés ».

### **Remerciements**

Les éditeurs de cet ouvrage tiennent à remercier toutes les personnes qui ont permis sa publication et/ou la tenue du colloque du même nom le 10 novembre 2005, à savoir :

- l'ensemble des auteurs contributeurs de cet ouvrage et des auteurs de communications au colloque ;
- ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation du colloque : Pénélope Fiszman, Julien Vandeburie, Olivier Dubois, Mathieu Van Crielingen ;
- les personnes ayant présidé des sessions ou ateliers du colloque : Paul-Marie Boulanger, Marc Mormont, Myriam Despiegelare, Jean-Michel Decroly, Muriel Moser ;
- les personnes ayant participé à la table ronde du colloque : Jean-Pierre Hannequart, Danielle Sarlet, Hadelin de Beer, Frederic Chemay ;
- ceux qui nous ont aidé dans le travail de relecture des chapitres de cet ouvrage : Perrine Humblet, Pénélope Fiszman, Christian Vandermotten ;
- les institutions qui ont soutenu financièrement le colloque : le ministre fédéral de l'Environnement et des Pensions, le ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Politique de l'eau de la Région de Bruxelles-Capitale, le Fonds national de la recherche scientifique, la Communauté française de Belgique.

Un merci tout particulier et chaleureux à Céline Curvers pour son aide inestimable dans l'organisation pratique du colloque, à Bertrand Zuideau et à Françoise Noël qui ont pris la peine de relire l'ensemble de l'ouvrage et d'en faire une critique constructive et pertinente.



PREMIÈRE PARTIE

## Politiques et impacts





# Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ?

Un essai d'interprétation à partir du thème  
des inégalités écologiques

Jacques THEYS

Plusieurs signes convergents semblent témoigner de l'émergence du thème des *inégalités écologiques* dans l'espace public européen – près d'une quinzaine d'années après celui de la *justice environnementale* aux Etats-Unis <sup>1</sup> – et il serait sans doute intéressant de s'interroger sur les raisons qui expliquent l'apparition (ou la résurgence ?) de cette question aujourd'hui, dans un contexte qui, *a priori*, n'y prédispose pas particulièrement.

Ce n'est pourtant pas à cette interrogation que cherche à répondre la contribution qui suit, mais plutôt, comme on le verra, à la question inverse : pourquoi a-t-il fallu quarante ans – quarante ans après la « mise sur agenda » des politiques de l'environnement – pour que les pays européens commencent à se préoccuper de l'intégration de l'environnement et du social ? Ou, pour le dire de manière caricaturale, *pourquoi les préoccupations sociales et environnementales sont-elles restées étrangères les unes aux autres pendant plus de quarante ans ?*

Avant d'essayer de répondre à cette interrogation, sans doute trop ambitieuse, il est utile de faire quelques remarques préalables permettant de resituer les hypothèses et les concepts exprimés dans les pages suivantes.

Il est fort possible, tout d'abord, que les interprétations ou les analyses proposées ici soient très marquées par un contexte spécifique qui est celui de la France. Si c'était

---

<sup>1</sup> Parmi ces signes récents on peut noter, par exemple : les travaux de l'Agence anglaise de l'environnement sur le thème « Pauvreté et environnement », la relance aux Etats-Unis, de la politique de « justice environnementale » – marquée par la publication à la fin de l'année 2005 de l'*Environmental Justice Strategic Plan 2006-2011* ; ou encore, en France, la publication en avril 2005 d'un rapport officiel sur « Les inégalités écologiques en milieu urbain » (rapport Bidou, Crepey, Diebolt, Helias), et le lancement par les ministères de l'Equipement (PUCA) et de l'Environnement d'un important programme de recherche sur ce même thème.

le cas, il faudrait prendre ce texte comme une invitation à un débat, à une confrontation des points de vue. Car, naturellement, les arguments développés ci-après ne prétendent absolument pas refléter ce qui pourrait être une situation européenne moyenne – et encore moins une situation américaine ou mondiale <sup>2</sup>.

Il faut ensuite, préciser ce à quoi renvoient les deux mots de « préoccupation sociale ». Sous ces deux termes sont envisagés ici essentiellement les problèmes liés aux inégalités sociales ou aux mécanismes de redistribution, aux questions de pauvreté, de chômage, de précarité, d'exclusion, ou de vulnérabilité de populations spécifiques... c'est-à-dire, en résumé, les problèmes de justice sociale ou d'inégalités de situation à l'intérieur d'un même pays ou d'un même territoire.

Pour des raisons que l'on pourrait naturellement discuter, cette façon de définir « le social » ou les « préoccupations sociales » se différencie très clairement de deux autres notions voisines, avec lesquelles une confusion est souvent entretenue <sup>3</sup> :

- d'abord, celle de *préoccupation sociétale* qui renvoie plutôt aux modes de vie, aux modes de consommation, aux perceptions, aux représentations culturelles, aux formes de mobilisation de la société civile, à la démocratie participative... On voit mal, en effet, comment on pourrait défendre l'idée que l'environnement n'est pas une préoccupation sociétale... et, dans ce cas, la question de l'intégration – ou de la « coupure » ne se pose naturellement pas ;
- ensuite, celle d'*équité entre pays pauvres et pays riches de la planète*. Parce qu'à l'évidence, cette inégalité entre pays, ou entre niveaux de développement, relève d'une tout autre logique que celle des inégalités entre groupes sociaux – même si l'une et l'autre sont quelque part liées.

Ces problèmes de définition ou de frontière sont loin d'être anodins car on constate, dans la pratique, un glissement permanent entre toutes ces notions de « préoccupation sociale » ou « sociétale », d'« inégalité de développement », de « solidarité inter- ou intragénérationnelle »... De même coexistent – et c'est la *troisième remarque* – des conceptions très différentes de la notion d'*inégalités écologiques*. Comme le synthétise le tableau 1, ces différences concernent à la fois *ce sur quoi portent les inégalités* et leurs *modes de représentation*. Certains chercheurs s'en tiennent à une *vision statique*, s'attachant essentiellement à mettre en évidence des inégalités de situations. D'autres privilégient plutôt des *approches dynamiques* dans lesquelles il s'agit beaucoup plus de mettre en cause des responsabilités et de les rapporter à des *principes de justice* – ou d'équité. Il y a en outre une distinction – qui n'est pas toujours suffisamment

<sup>2</sup> Il faudrait un autre article pour expliciter en quoi la problématique de la « justice environnementale » aux Etats-Unis est – ou n'est pas – une forme d'articulation réussie entre le social et l'écologique, et ce qui la différencie de celle des inégalités écologiques.

<sup>3</sup> Pour illustrer très concrètement cette confusion, on peut citer le livre publié en octobre 2001 en France sous le titre *L'environnement, question sociale* (Odile Jacob, Paris), livre qui avait pour ambition de faire la synthèse de dix ans de recherche sur la dimension sociale de l'environnement. Si ce livre aborde effectivement les questions de « perception et de représentation de l'environnement », de modes de vie, de pratiques de nature, du rôle des associations ou encore de la gestion des risques et des déchets, *absolument aucune allusion n'y est faite aux inégalités écologiques ou aux aspects redistributifs des politiques publiques*.

explicitée – entre ceux pour lesquels la notion d'inégalité écologique renvoie à des inégalités territoriales ou aux effets redistributifs des politiques publiques et ceux pour lesquels le concept n'a de sens que par rapport à des *inégalités entre groupes sociaux*. Si l'on s'intéresse à l'intégration entre environnement et préoccupation sociale, c'est sans doute cette dernière conception qui apparaît comme la plus convaincante – et c'est en effet celle qui sera retenue dans les pages suivantes <sup>4</sup>.

Ces trois remarques préalables étant faites, il est possible de revenir, pour clore cette longue introduction, sur la question de départ : pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Pourquoi s'ignorent-elles dans le monde de la recherche, dans les discours politiques, dans l'action publique, mais aussi dans celle des associations – ou encore des médias ? Pourquoi plus généralement tout se passe-t-il comme si l'environnement n'avait pas de dimension sociale – et comme si, symétriquement, la politique sociale n'avait pas de composante écologique ?

*Tableau 1*  
*Inégalités écologiques : quelles approches possibles ?*

<i>Sur quoi portent les inégalités ?</i>			
<i>Les approches alternatives</i>	<i>Les territoires</i>	<i>Les individus et les groupes sociaux</i>	<i>Les politiques publiques</i>
<i>Approches statiques : quelles situations ?</i>	<i>inégalités écologiques territoriales</i>	<i>inégalités sociales dans les relations à l'environnement</i>	<i>distribution inégale des normes, coûts et bénéfices liés aux politiques de l'environnement</i>
<i>Approches dynamiques et causales : quelles causes ? quels processus ? quelles responsabilités ? quelles règles de justice ?</i>	<i>processus de ségrégation ou de concentration spatiale transfert des externalités entre territoires</i>	<i>responsabilités inégales des individus et des groupes sociaux dans la « destruction » de l'environnement (par rapport aux coûts et bénéfices subis ou retirés)</i>	<i>contestation d'une mesure environnementale créant des injustices sociales et ethniques accès inégal à la prise de décision justice environnementale aux Etats-Unis</i>

Pourquoi, enfin, le thème du *développement durable*, qui était censé ré-articuler ces deux dimensions ne s'est-il, jusqu'à présent, traduit dans le meilleur des cas, que par un collage de ces préoccupations sans véritable intégration ; et, dans le pire, par une neutralisation de ces deux enjeux politiques.

<sup>4</sup> La notion d'inégalité écologique peut ainsi être définie comme une *forme spécifique d'inégalité sociale* qui concerne soit l'exposition aux pollutions ou aux risques soit l'accès à la nature ou aux aménités urbaines ou rurales. Pour des raisons de clarté, il semble utile de la différencier d'une notion plus globale d'inégalité des droits à l'environnement qui agrégerait – pour chaque groupe social – les dommages causés à l'environnement et les dommages subis.

En s'appuyant essentiellement sur le thème des inégalités écologiques, deux réponses seront successivement proposées à cette question : l'une épistémologique et l'autre historique et politique.

Mais avant d'aborder ces deux réponses, on commencera par en écarter une troisième qui serait, tout simplement, « *qu'il n'y aurait pas de problème d'inégalité écologique* », ou que, de manière plus générale « *l'environnement ne serait pas une question sociale* ». Ce sera l'objet de la première partie.

### **Les inégalités écologiques : mythe ou réalité ?**

Associer environnement et inégalités ne va pas de soi : l'idée la plus communément répandue est en effet que « *tous sont égaux devant l'environnement* » ; ou, pour le moins, que les seules inégalités qui existent sont purement géographiques (« le Massif central n'est pas la Région parisienne ou la Wallonie »). La globalisation et le consumérisme ont – dans une très large mesure – gommé les particularismes sociaux liés à l'environnement et rangé celui-ci du côté des menaces universelles, socialement indifférenciées.

Si l'on analyse concrètement les réalités, il est pourtant difficile de croire à cet universalisme. Comme il est, par ailleurs, difficile d'affirmer que les inégalités écologiques n'ont été évoquées comme problème que ces dernières années <sup>5</sup>.

Les quelques travaux qui ont essayé de mesurer sérieusement ces inégalités – essentiellement des travaux américains – ont en effet clairement montré que non seulement ces inégalités écologiques existent, mais *qu'elles sont globalement plus fortes que les inégalités économiques*. La plus remarquable de ces études a porté sur la comparaison des quartiers à Los Angeles <sup>6</sup>. Dans le quartier industriel de SELA, où vivent 300 000 personnes, essentiellement des Latinos-américains, les différences de revenu ou de chômage par rapport au reste de l'agglomération sont en moyenne de 1 à 2, les taux de surpeuplement des logements de 1 à 3, mais les émissions de toxiques dans l'air sont dans un rapport de 1 à 25, la proximité avec des décharges ou incinérateurs de 1 à 30, les « points noirs » de pollutions de 1 à 11. Ce sont, on le constate, des différences considérables.

Les villes du « Sud » ne sont ainsi pas les seules à concentrer les populations les plus pauvres dans les zones polluées ou inondables, ou à proximité des usines à risque. A Brisbane, comme à la Nouvelle-Orléans, et d'ailleurs dans beaucoup d'autres métropoles ou villes moyennes, les logements sont distribués selon un même gradient, à la fois social et d'exposition aux risques : plus les revenus sont élevés, moins les maisons sont inondables. Naturellement le fonctionnement du marché foncier y est pour quelque chose – mais il n'explique pas tout...

<sup>5</sup> En France, le thème des *inégalités écologiques* a fait l'objet de rapports dès la fin des années soixante-dix (D'OLLONE D. et THEYS J., note préparatoire au 7<sup>e</sup> Plan, ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, 1978).

<sup>6</sup> THEYS J. (2000), « Quand inégalités sociales et inégalités écologiques se cumulent », in *Développement durable, villes et territoires*, Notes du Centre de prospective et de veille scientifique, 13, ministère de l'Équipement, Paris ([www.equipement.gouv.fr/recherche/pvs/CPVS6/publications.htm](http://www.equipement.gouv.fr/recherche/pvs/CPVS6/publications.htm)).

Même si on n'a pas d'information très structurée sur la France, on peut penser que les inégalités environnementales y sont également très significatives.

D'abord la France est un pays où coexistent des espaces de très faibles densités et parmi les plus fortes densités industrielles et urbaines en Europe. Cinq à six départements concentrent ainsi plus de 80% des sites à risque en France. A cela s'ajoutent les effets liés à la ségrégation urbaine. Un ménage à faible revenu a 4 à 5 fois plus de probabilité d'être exposé à un bruit très gênant qu'un ménage à revenu élevé. La moitié des habitations dans les quartiers sensibles de banlieue souffrent de nuisances sonores fréquentes ; près de 60% de ces mêmes quartiers sont traversés par des voies rapides urbaines ; 40% sont exposés aux risques industriels <sup>7</sup> ; 15%, coupés par une autoroute.

Ces situations ne résultent pas simplement d'un héritage historique, lié aux modes d'industrialisation du pays, mais traduisent aussi des processus politiques de concentration des activités à risques ou polluantes sur des territoires ou des populations spécifiques. C'est sans doute le cas dans la plupart des autres pays européens.

### **Les fondations épistémologiques de la coupure entre préoccupations sociales et environnementales**

Comment donc expliquer cette non-émergence du thème des inégalités écologiques ? Pourquoi, plus généralement, tout se passe-t-il comme si l'environnement n'avait pas de dimension sociale et comme si, symétriquement, la politique sociale n'avait pas de composante écologique ?

Pour essayer de répondre à cette question, une première piste possible est celle de l'épistémologie et de la construction des systèmes de représentation et de connaissance ou statistique de l'environnement. C'est une piste d'autant plus fondamentale que, comme on le verra, elle a une influence sur l'autre dimension qui sera explorée, celle de la politique et de l'histoire scientifique.

Quand on lit les rapports sur l'état de l'environnement ou, plus généralement, les analyses ou les évaluations qui portent sur la situation de l'environnement – en France comme dans les autres pays (Etats-Unis compris) – il est frappant de constater que pratiquement rien n'y est dit sur les inégalités de situations sociales par rapport à l'environnement – sur les différences sociales dans les expositions aux pollutions ou aux nuisances, sur les inégalités dans l'accès à la nature ou aux aménités urbaines...

Ce manque d'information n'est pas lié fondamentalement à des obstacles méthodologiques ou techniques, ni même à des contraintes budgétaires : il s'explique d'abord par des *raisons épistémologiques* et par la manière dont le concept d'environnement a été construit historiquement, puis s'est diffusé et solidifié dans l'appareil statistique au cours des trente dernières années.

---

<sup>7</sup> Les communes comprenant des zones urbaines « socialement sensibles » sont ainsi deux fois plus exposées que les autres aux risques industriels identifiés par les périmètres « SEVESO ».

***Une construction du champ de l'environnement qui a évacué la dimension sociale***

Il faut rappeler que le concept d'environnement s'est construit au tournant des années soixante/soixante-dix, en même temps que s'est constitué le champ des politiques correspondantes, et qu'à cette époque il y avait en concurrence *trois conceptions possibles* de ce terme, qui étaient en large partie irréductibles l'une à l'autre <sup>8</sup> :

- d'abord une conception *biocentrique et objective*, issue des naturalistes, dans laquelle l'environnement est assimilé à une collection d'objets naturels en interaction (espèces, milieux, écosystèmes, ...), objets dont il s'agit d'assurer la conservation ou la reproduction ;
- ensuite une conception totalement symétrique de la précédente, *anthropocentrique et subjective* (c'est-à-dire relative à des populations) – où l'environnement est vu comme un *ensemble de relations entre l'homme et le milieu naturel ou construit dans lequel il vit* ; entre des « sujets » et ce qui les entoure. Le mot important dans cette conception est celui de *relation* ; et un linguiste, Jean-François Bernard Bécharies, a montré que l'on pouvait faire une typologie simple et fermée de ces relations à l'environnement <sup>9</sup> ;
- et enfin une troisième conception, qu'on peut appeler *technocentrique*, dans laquelle l'environnement se définit plutôt comme un ensemble de limites, de problèmes à résoudre, de risques à gérer pour que puissent fonctionner des systèmes qui sont désormais des hybrides de nature et de culture <sup>10</sup>.

A l'évidence ces trois conceptions peuvent être associées à des approches scientifiques, des objectifs politiques et des systèmes de mesure totalement différents. Par exemple en termes de statistique dans le premier cas, on mesure des microgrammes de SO<sub>2</sub>, des nombres d'espèces ou des hectares de forêts ; dans le deuxième, des expositions aux pollutions ou des accès à la nature (par groupe de populations) ; dans le troisième, des fréquences de dépassement des normes ou des indicateurs de développement durable.

Pour illustrer ces différences de conception, il suffit, par exemple de prendre le cas de la forêt française. Dans une conception « objective », on aura tendance à dire que tout va bien, puisque la superficie des forêts augmente en France très régulièrement. Dans une conception anthropocentrique, le diagnostic sera presque symétrique, dans la mesure où l'augmentation de cette forêt se fait essentiellement là où les gens n'habitent pas...

<sup>8</sup> THEYS J. (1993), *L'Environnement à la recherche d'une définition*, Note de méthode 1, Institut français de l'environnement, 1993.

<sup>9</sup> BERNARD BECHARIES J.-F. (1975), « Pour une définition de l'Environnement », *Consommation* (CREDOC), 3, 1975.

<sup>10</sup> La problématique de l'environnement apparaît lorsqu'il n'est plus possible de différencier « objet » et « sujet », intérieur et extérieur, nature et culture ; lorsqu'on est dans le monde de l'artificiel (au sens d'hybride nature-culture). Il s'agit alors de définir ce qui, dans la nature, est acceptable pour l'homme, et ce qui, dans les activités humaines, est acceptable pour la nature – et donc d'apprécier des équilibres normatifs.

Le problème est que, pour des raisons qu'il serait intéressant de discuter, l'environnement a plutôt été assimilé à la première et à la troisième conception et que c'est sur ces bases qu'a été construit l'essentiel de l'appareil statistique actuel :

- on a commencé par mettre en place des réseaux de mesure autour des usines à risque ou des « points noirs » de pollution urbaine, mais sans vraiment s'intéresser aux populations environnantes ;
- puis on s'est efforcé, avec beaucoup de difficultés, de comptabiliser les éléments du patrimoine naturel ;
- en revanche, l'approche par les populations ou les groupes sociaux, l'approche par les relations concrètes à l'environnement, ont été totalement ignorées si bien qu'on est aujourd'hui incapable, sauf peut-être dans le domaine du bruit, de caractériser socialement qui est exposé au risque, qui a accès à la nature, qui bénéficie des services urbains...

Il n'est pas difficile d'imaginer la répercussion majeure qu'a eue ce choix de conception sur la prise en compte des dimensions sociales de l'environnement, dans la mesure où la définition qui a été finalement adoptée conduit très largement à nier les particularismes sociaux, et à faire de l'environnement une valeur universelle <sup>11</sup>.

Il est intéressant, à ce propos, de rappeler que le terme d'« *environnement* » a émergé dans les années soixante aux Etats-Unis au moment où il changeait de sens : à l'origine, le mot était surtout employé par les urbanistes pour évoquer les problèmes sociaux liés à la planification et l'organisation des grandes villes (résorption des ghettos, pauvreté, ségrégation) <sup>12</sup>. Et ce n'est qu'à la fin des années soixante que le mot s'est « naturalisé », au moment où les questions écologiques sont entrées dans le débat politique. Il serait extrêmement utile de revenir sur cette période, car on est là au cœur de la bifurcation épistémologique évoquée dans cette seconde partie, et dans laquelle nous vivons encore. Une des conséquences majeures de ce choix a été en effet, simultanément, de marginaliser *l'environnement urbain* dans les politiques traditionnelles d'environnement, et de noyer la thématique des *inégalités écologiques* dans l'aménagement des villes...

### ***Une coupure entre environnement et question sociale théorisée par les disciplines scientifiques***

Cette marginalisation de l'urbain et du social n'a pas seulement résulté du choix qui a été fait dans les années soixante/soixante-dix en faveur d'une certaine conception de l'environnement. Elle a été également favorisée par la manière dont les différentes disciplines scientifiques – et notamment l'économie, la géographie et la sociologie – ont abordé le thème de l'environnement et des externalités. Des les années soixante-

---

<sup>11</sup> Mesurer statistiquement les inégalités écologiques supposerait d'adopter la conception subjective et anthropocentrique de l'environnement, c'est-à-dire de déterminer *catégorie sociale par catégorie sociale*, sur des territoires définis de manière spécifique, quelles sont les relations à l'environnement en terme d'exposition aux risques, d'accès à la nature ou aux aménités urbaines...

<sup>12</sup> MARGARIT H. (1971), *L'environnement : signification et portée du concept*.



dix, l'économie de l'environnement <sup>13</sup> a en grande partie théorisé le désintérêt des classes pauvres pour l'environnement, ce qui, en conséquence, a conduit ultérieurement l'économiste en chef de la Banque mondiale, D. Summers à proposer l'exportation de la pollution vers les pays du sud. La sociologie, tout en enfermant l'environnement dans la sociologie rurale ou la problématique des « nouveaux mouvements sociaux », a elle aussi mis en évidence toutes les bonnes raisons qui faisaient que les catégories sociales les plus exposées ne pouvaient qu'euphémiser le risque subi <sup>14</sup>. Enfin la géographie, en manquant le tournant de l'environnement, a, du même coup, perdu l'opportunité historique qui lui était offerte d'articuler les dimensions sociales et écologiques dans une même approche globale des territoires.

On mesure, en conséquence, la profondeur des raisons conceptuelles et scientifiques qui expliquent en grande partie l'indifférence mutuelle du social et de l'environnement.

### **Les raisons politiques et historiques**

Cette première explication épistémologique ne suffirait pas à comprendre le silence sur les dimensions sociales de l'environnement (et les inégalités écologiques) si ne s'y était pas ajoutée une seconde raison – ou un second ensemble de raisons – encore plus importante, qui est de nature politique et historique.

Il faut en effet s'interroger sur les facteurs politiques et socio-historiques qui ont fait qu'en dépit des changements de configurations partisanes et de majorités gouvernementales, le thème des inégalités écologiques – ou de la dimension sociale de l'environnement <sup>15</sup> – n'a jamais réussi à émerger en France et en Europe depuis quarante ans. Sur les raisons aussi pour lesquelles le développement durable – dont l'objet est, en principe, d'intégrer l'environnement et le social (et naturellement, l'économie) – n'est pas parvenu lui non plus à mettre ce thème sur l'agenda politique.

En restant, là encore, extrêmement schématique, cinq pistes successives seront explorées dans cette troisième partie pour expliquer ce silence politique :

- la rigidité des modes de structuration du champ politique ;
- les conditions d'émergence de l'environnement dans les années soixante/soixante-dix ;
- le faible « coût-bénéfice » de la prise en compte des inégalités écologiques ;
- les obstacles à la transparence ;
- et enfin l'incertitude sur les instruments d'action sur ces inégalités.

<sup>13</sup> Et en particulier les travaux de BAUMOL W. J. et OATES W. E. ou de BECKERMAN W., qui datent des années soixante-dix. BAUMOL W. J. et OATES W. E. (1988), *The « Theory of Environment »*, Cambridge University Press.

<sup>14</sup> Voir, en France, sur ce mécanisme d'euphémisation du risque par les travailleurs de la chimie, les travaux majeurs de Denis Duclos, publiés dans les années quatre-vingt.

<sup>15</sup> Dimension sociale qu'il ne faut, rappelons-le, pas confondre avec la dimension sociétale (pratiques, modes de consommation, perception et acceptabilité des risques, systèmes de valeur...).

### ***Un enjeu qui s'inscrit mal dans le champ politique***

La première raison – me semble-t-il fondamentale – qui permet d'expliquer la coupure entre les enjeux sociaux et environnementaux est, tout simplement, la forme de structuration du champ politique, du système des partis, du système de représentation politique.

Dans les années soixante/soixante-dix, de grands théoriciens de la science politique comme Rokkan, Lipset ou Seiler <sup>16</sup> ont montré que ces modes de structuration étaient déterminés par un certain nombre de clivages majeurs correspondant aux grandes questions auxquelles les sociétés européennes ont été confrontées face à la modernité et à la société industrielle.

Tout se passe en effet comme si tous les systèmes politiques européens s'étaient construits par stratification successive autour des mêmes questions structurantes : la question de la *laïcité* et du rapport Eglise/Etat ; la question du *fédéralisme* et des rapports centre/périphérie ; la question de la *civilisation urbaine* et du rapport urbain/rural ; et enfin la *question sociale* et du conflit entre « possédants » et « travailleurs ».

C'est aussi autour de ces questions que ces systèmes politiques se sont ensuite segmentés, clivés, solidifiés de manière durable – dans un processus continu de différenciation, d'auto-référence et d'auto-renforcement <sup>17</sup>.

Quand les partis écologiques se sont constitués dans les années soixante-dix/quatre-vingt, le clivage politique majeur autour duquel ils se sont construits est celui du rapport à la *technique* et à la *consommation* – après qu'a été écartée la question de la *précarité* <sup>18</sup> – et il est intéressant de constater qu'effectivement ni le mouvement associatif, ni les partis écologiques n'ont fait, par la suite, des inégalités écologiques ou de la dimension sociale de l'environnement un thème politique à promouvoir.

Le poids de ces clivages historiques dans la structuration du champ politique, dans le choix des thèmes de mobilisation, dans l'identité et l'orientation des partis, est tel qu'il explique à lui seul l'indifférence réciproque entre le « social » et « l'écologique » – d'autant que les mêmes clivages structurent, également, le champ administratif et la société civile tout entière.

C'est sans doute aussi le poids de ces clivages structurels qui explique que le développement durable, malgré son souci d'ouverture et de conciliation, n'ait pas réussi encore à déplacer réellement les frontières entre le social et l'environnement...

### ***La captation de l'environnement par les classes moyennes***

Une deuxième raison du silence politique sur les inégalités écologiques et sur la dimension de l'environnement est liée aux conditions historiques dans lesquelles la problématique de l'environnement a émergé au cours des années soixante, et au rôle central qu'ont joué les classes moyennes dans cette émergence.

<sup>16</sup> LIPSET S. et ROKKAN S. (1967), *Party systems and voter alignments*, Free Press, New York et SEILER D. L. (1980), *Partis politiques et familles politiques*, PUF, Paris.

<sup>17</sup> Avec sans doute l'apparition, plus récente d'un nouveau clivage autour de la dualité national/européen ou global.

<sup>18</sup> ALLAN-MICHAUD D. (2001), « L'Écologisme, quelle pensée, quel projet », in *L'environnement, question sociale*, Odile Jacob, Paris.

Les problèmes d'environnement ne sont pas nés dans les années soixante. Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans beaucoup de villes industrielles, les niveaux de pollution atteignaient – par exemple pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) – près de cent fois les niveaux actuels ! Mais il y avait une séparation très forte entre les populations des villes bourgeoises et celles des villes ou des quartiers industriels ; et dans ces dernières, la pollution apparaissait comme le prix à payer pour avoir un emploi. On sait qu'il y a eu aussi au XIX<sup>e</sup> siècle tout un courant hygiéniste qui s'est, à l'origine, fortement préoccupé des conditions sociales, de la lutte contre la pauvreté mais qui – avant d'être naturalisé à travers la révolution pasteurienne <sup>19</sup> – n'a pas trouvé de débouché politique très convaincant, au moins pendant cette période.

Ce qui a changé dans les années soixante, avec l'urbanisation accélérée et les « Trente glorieuses », c'est que le mécanisme de séparation entre la ville et l'industrie, entre les classes bourgeoises et ouvrières s'est fissuré et que l'on a pris conscience que tout le monde pouvait être concerné par la qualité de l'environnement, et en particulier les classes moyennes. *Pour ce qui est de la France*, l'accident de Feyzzin en 1966 est symbolique de cette ré-articulation du monde de la ville et de celui de l'industrie <sup>20</sup>.

De fait, l'émergence de l'environnement comme enjeu politique est très fortement liée à l'émergence des classes moyennes urbaines comme acteurs politiques. Et l'on peut faire l'hypothèse que la politique de l'environnement qui a été mise en place à cette époque – avec les instruments que l'on connaît – a été faite pour et grâce à l'appui des classes moyennes.

Ce centrage sur les classes moyennes s'est trouvé fortement accentué, dans un premier temps, par la coupure qui a été construite entre « *environnement dans le travail* » et « *hors travail* » – coupure qui a favorisé un certain désengagement des syndicats du thème de l'environnement et organisé un partage des rôles entre ces syndicats et les associations. On en a récemment vu les conséquences sur le thème de l'amiante.

Il a, dans un second temps, été renforcé par la *globalisation* de la thématique de l'environnement qui a effacé encore un peu plus les particularismes sociaux et territoriaux et développé, dans l'opinion, l'idée selon laquelle la problématique de l'environnement était universelle. Dans un contexte désormais de plus en plus marqué par les risques globaux, il est assez naturel que la thématique des inégalités écologiques soit politiquement marginalisée, et avec elle, l'évidence que l'environnement a aussi, nécessairement, une composante sociale.

### ***Un thème politiquement peu rentable***

Il y a une relation étroite entre cette explication historique et une troisième raison du silence sur les inégalités écologiques qui est *la faible rentabilité politique de la prise en compte des aspects sociaux de l'environnement*.

<sup>19</sup> BECHAC J.P. (1996), « Evolution de la notion d'hygiène de l'environnement à travers les âges », *Santé publique*.

<sup>20</sup> L'explosion d'une raffinerie au sud de Lyon provoquant la mort de vacanciers venant des grands centres urbains et empruntant la récente autoroute du Sud.

Réduire significativement les inégalités écologiques supposerait de consentir des coûts importants pour un bénéfice qui, non seulement, ne serait visible qu'à long terme mais en outre risquerait de n'être perçu ni comme un progrès réel par les groupes sociaux vulnérables ou précaires les plus concernés, ni comme un bénéfice pour les classes moyennes – considérées en principe, comme les seules sensibles à l'environnement. On peut – en conséquence – comprendre l'hésitation politique.

### ***Les ambiguïtés de la transparence***

En terme de coûts/bénéfice politique, la même question se pose sur le thème des avantages ou des inconvénients de la transparence.

Faut-il informer l'opinion et les populations locales de manière précise sur les risques et les pollutions auxquelles elles sont exposées ? Ne risque-t-on pas à travers cette transparence de renforcer les mécanismes de stigmatisation et de marginalisation de certains territoires ou quartiers – comme c'est le cas à travers la politique de la ville ? Les conséquences en termes de dévalorisation des patrimoines fonciers ne seront-elles pas finalement supérieures à celles qui pourraient résulter d'une prévention insuffisante des atteintes à l'environnement ? Ne peut-on craindre de créer des comportements de peur inutiles ? La transparence n'est-elle finalement pas susceptible de mettre en cause de manière mal fondée la responsabilité d'acteurs spécifiquement désignés ?

On peut faire l'hypothèse, comme c'est le cas en partie pour les zones inondables, que pendant longtemps, beaucoup ont pu considérer que les coûts de la transparence étaient finalement supérieurs à ceux d'une politique volontariste de réduction des inégalités. Ceci peut d'autant plus s'expliquer que les instruments d'une telle politique volontariste étaient – et restent – extrêmement mal déterminés.

### ***Un doute majeur sur l'efficacité d'une politique spécifique de réduction des inégalités écologiques***

On retrouve en effet dans le champ des inégalités écologiques la même interrogation – à une échelle plus réduite – que celle qui a traversé depuis longtemps les politiques de la ville : faut-il mener des politiques spécifiques – ciblant très précisément des types de risques, des catégories de territoires ou des groupes de populations – ou n'est-il pas plus efficace de renforcer des formes d'intervention publique beaucoup plus transversales et englobantes : les politiques de l'emploi, de redistribution fiscale, d'aide aux personnes défavorisées de transferts sociaux, d'accès au logement, etc. ? Peut-on, plus précisément, espérer des résultats tangibles de politiques *correctrices* ayant spécifiquement comme objet l'amélioration de la situation environnementale des catégories les plus défavorisées – ou doit-on plutôt éviter, *en amont*, les risques de ségrégation urbaine – par des politiques économiques et d'aménagement du territoire appropriées ? Comment par ailleurs prendre en compte les responsabilités politiques ou individuelles dans la construction ou la production de ces situations d'inégalités ? Et finalement à partir de quels principes les réguler ? L'absence de réponse claire à ces multiples questions renvoie – de fait – la prise en compte des inégalités écologiques aux seules responsabilités des collectivités locales, qui intègrent plus ou moins bien cette préoccupation dans leurs politiques urbaines.

Il y a certes, *a contrario*, l'exemple des Etats-Unis et de la mise en place en 1994, par le président Clinton, d'une politique clairement affichée de *justice environnementale*<sup>21</sup>. Mais outre le décalage entre l'intention et les réalités concrètes – qui globalement n'ont pas suivi –, force est de remarquer que le concept de *justice environnementale*, visant essentiellement à protéger les minorités ethniques de décisions gouvernementales inéquitables – et en particulier de décisions relatives à la localisation des installations polluantes – est très différent dans son esprit et son mode d'action (centré sur l'équité individuelle), de celui implicitement envisagé dans la réduction des inégalités écologiques<sup>22</sup>.

Il est possible qu'un traitement efficace des inégalités écologiques passe dans le futur par une vision plus modeste de ce qui est « *environnementalement juste* » ou, au contraire, discriminatoire, mais cela supposera une conception de l'Etat providence probablement différente de celle qui existe aujourd'hui en Europe – le passage d'une ambition, probablement inaccessible, d'égalisation des conditions de vie à une vision beaucoup plus sélective, dynamique et individualisée de la redistribution sociale<sup>23</sup>.

### Conclusion

Il est sans doute trop tôt pour déterminer avec certitude si la prise de conscience des « inégalités écologiques » – dont témoigne avec force le présent ouvrage – est un acquis irréversible ou ne traduit qu'un intérêt passager. La seule remarque que suggèrent les réflexions précédentes est que l'émergence politique de cette question en Europe sera vraisemblablement très difficile car les obstacles qui s'y opposent ne sont pas seulement de nature technique, statistique ou même électorale, mais concernent en profondeur les représentations scientifiques et la structuration du champ politique.

Quoi qu'il en soit, la question essentielle qui se pose à nous est désormais celle du *comment faire* :

- comment concrétiser une conception de l'environnement clairement « *socio-centrée* » ? Comment mesurer et rendre visibles ces inégalités écologiques ?
- quel équilibre préserver entre une vision *universaliste* et une vision *particulariste* de l'écologie ?
- quelle combinaison d'instruments spécifiques et d'outils de régulation sociale ou territoriale plus transversaux imaginer pour faire face à cet enjeu ?
- comment, finalement, mieux valoriser le potentiel aujourd'hui très sous-exploité du concept de développement durable, ce qui suppose d'abandonner un simple collage entre les trois piliers, économique, social et écologique<sup>24</sup> ?

<sup>21</sup> BULLARD R. D. (2000), *Dumping in Dixie : race, class and environmental quality*, Westview Press.

<sup>22</sup> La problématique américaine de la « justice environnementale » se situe plus dans le prolongement de la question des « études d'impact » ou du « NYMBY » que dans une perspective volontariste de réduction globale des inégalités sociales.

<sup>23</sup> THEYS J. (2004), « Le développement durable, un concept sous-exploité », in *Le développement durable en débat*, Presses de la fondation des sciences politiques, Paris.

<sup>24</sup> Sur cette mutation de l'Etat providence, voir l'ouvrage publié par FITOUSSI J.-P. et ROSANVALLON P. (1996), *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, Paris ; THEYS J. (2004), « Le développement durable... », *op. cit.*

Sans doute n'y a-t-il pas de réponse simple à ces quatre questions mais il est urgent, me semble-t-il, de les aborder dès aujourd'hui de front, sans faire du dépassement des obstacles statistiques ou conceptuels un préalable absolument indispensable...



# La « ville durable » contre les inégalités sociales ? Compacité urbaine et gentrification à Bruxelles

Olivier DUBOIS et Mathieu VAN CRIEKENGEN

## Introduction

La notion de développement durable imprègne aujourd'hui très largement les discours et les analyses sur la ville. Cependant, l'analyse critique de la « ville durable » en tant que nouvel idéal urbain reste encore largement à faire. Dans cette contribution, nous voulons interroger la portée des discours et des pratiques fondées en référence au modèle de « ville durable » en regard de la question des inégalités sociales inscrites et reproduites dans les espaces urbains. Le choix de cette orientation s'inscrit en regard du peu de recherches existantes qui se soient donné pour perspective spécifique la confrontation de la mise en œuvre des préceptes de la « ville durable » à ses significations en termes de différenciation et de fragmentation sociale des espaces urbains <sup>1</sup>. Est-ce à dire que cette question n'aurait pas lieu d'être ? Nous posons au contraire que ce vide relatif traduit un manque de recul critique suffisant par rapport au contenu social des « villes durables ».

En termes très généraux, la notion de « ville durable » ambitionne d'abord de réconcilier développement urbain et sauvegarde de l'environnement. Cette perspective est déclinée dans une grande variété de domaines, de la gestion des déchets à celle des espaces verts ou bleus, des nouvelles formes de « gouvernance » urbaine aux modalités de la mixité – sociale et fonctionnelle – ou encore en matière de gestion des mobilités dans ou vers la ville. Dans ce cadre, la notion de « ville durable » est typiquement mobilisée en regards d'enjeux de transformation de la forme urbaine : il s'agit de contrecarrer la dilution des espaces urbanisés par le recyclage et l'intensification

---

<sup>1</sup> BURTON E. (2001), « The compact city and social justice », communication présentée à *Housing Studies Association Spring Conference : Housing, Environment and Sustainability*, University of York, 18-19 avril 2001.



de l'usage des espaces construits existants. En conséquence, souvent, la « ville durable » est déclinée en termes de « ville compacte ». Il reste néanmoins beaucoup d'incertitudes et d'ambiguïtés quant aux modalités qui verraient la matérialisation d'une forme urbaine intrinsèquement durable, c'est-à-dire, environnementalement plus viable, économiquement plus efficace et socialement plus équitable.

Notre contribution cherche à évaluer très brièvement la pertinence du modèle de « ville durable », en particulier en termes de promotion de la compacité urbaine, en regard des enjeux que soulèvent l'inscription et la reproduction des contrastes sociaux dans les espaces urbains des pays capitalistes avancés. Un simple statut d'alternative par rapport à la forme urbaine diluée par la périurbanisation ne garantit en effet en rien le dépassement effectif des contradictions – sociales notamment – du modèle contesté, celles-ci pouvant se traduire dans le nouveau modèle sous d'autres formes. Nous proposons dans ce cadre de mener une réflexion alimentée d'observations empiriques sur le cas bruxellois. Au préalable, une première partie est consacrée à une mise en contexte des notions utilisées et à une revue des – trop rares – analyses qui aient questionné sur une base empirique les significations socio-spatiales de la « ville durable » et/ou de la « ville compacte ».

### **Les questions sociales dans l'émergence du modèle de ville durable**

#### ***Ville durable, ville compacte : origine et contenu***

La grande visibilité actuelle des concepts de « ville durable » et de « ville compacte » trouve ses origines à la fin des années 1970. A partir de ce moment se succèdent les prises de positions émanant des grandes instances internationales telles les Nations unies ou l'Union européenne qui font référence à ces notions. Celles-ci sont par la suite intégrées dans des documents à portée globale comme le rapport Brundtland (1987), le Livre vert sur l'environnement urbain de la Commission européenne (1990) ou les propositions relatives à la mise en place de l'Agenda 21 des Nations unies (1993). Le lancement de la Campagne européenne des villes durables en 1994 a été un autre jalon important dans la généralisation de l'usage de ces notions <sup>2</sup>. Le modèle de « ville durable » apparaît donc s'être imposé « par en haut », c'est-à-dire, moins au départ de l'identification d'une réalité géographique ou sociologique qu'en tant que concept autorisant un large consensus politique à l'échelle internationale en même temps qu'une grande diversité d'interprétations et d'applications locales.

Cependant, la chronologie de l'essor des préoccupations en matière de « ville durable » n'apparaît pas fortuite en regard du contexte de spécialisation des économies capitalistes avancées sur une base tertiaire de haut niveau. Ces évolutions impliquent en effet une intensité décollée des compétitions entre villes, notamment pour l'attraction de la main-d'œuvre très qualifiée assurant le fonctionnement des activités de contrôle et de commande de l'économie mondialisée <sup>3</sup>. Cette compétition

<sup>2</sup> EMELIANOFF C. et THEYS J. (2001), « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, 113, p. 172, 122-135 ; WHITEHEAD M. (2003), « (Re)analysing the sustainable city : Nature, urbanisation and the regulation of socio-environmental relations in the UK », *Urban Studies*, 40/7, p. 1183-1206.

<sup>3</sup> HARVEY D. (2000), *Spaces of Hope*, University of California Press, Berkeley.

inter-urbaine se joue notamment sur la qualité de l'environnement urbain, en tant que facteur d'attraction de cette main-d'œuvre très qualifiée – et très mobile – employée dans les services de haut niveau. L'essor des préoccupations de durabilité urbaine paraît dès lors indissociable de nouvelles préoccupations en matière de « qualité de vie » en ville pensées en termes de compétitivité territoriale.

Il faut également garder à l'esprit la diversité des processus d'urbanisation à la surface du globe. Ainsi, dans la plupart des villes du monde occidental, l'urbanisation s'est nourrie de la dé-densification des populations et des activités dans les espaces centraux au profit de franges périphériques de plus en plus distantes. En tant que composante spatiale du compromis fordiste-keynésien alliant production et consommation de masse, cette dynamique de périurbanisation a été particulièrement appuyée au cours des décennies d'après-guerre. Les impacts environnementaux de cette forme d'urbanisation, en termes de décuplement des mobilités automobiles, de consommation d'espace et de ressources, etc. ont été à ce jour largement mis en évidence, si bien que l'éclatement urbain semble être un obstacle majeur à la réalisation d'objectifs de développement durable. Par conséquent, dès lors qu'on se limite au contexte urbain des pays capitalistes avancés, un lien fort se dessine entre la promotion de la « ville durable » et l'encouragement de la compacité urbaine dans une perspective de renversement du modèle de périurbanisation massive des décennies précédentes. Ainsi, une plus grande compacité réduirait l'utilisation de l'automobile, inciterait à une consommation parcimonieuse de l'énergie, limiterait les dépenses publiques, permettrait la préservation des espaces naturels ouverts à la périphérie des noyaux urbains tout en protégeant l'activité agricole, et serait de nature à protéger la qualité des espaces publics urbains.

#### *Ville durable, ville compacte : pour une critique sociale*

De nombreuses autorités nationales, régionales et locales concrétisent la promotion de la ville compacte en adoptant une série de mesures spécifiques. Dans la plupart de ces pays, régions ou États, les aspects environnementaux (conservation des ressources, réduction des émissions de gaz à effets de serre, par exemple) mobilisent très clairement les projets gouvernementaux et les motivations exprimées. Les dimensions sociales ou économiques figurent en revanche en retrait, quand elles ne sont pas simplement ignorées <sup>4</sup>.

Pour autant, la littérature n'est pas unanime quant à l'analyse des implications de la promotion de la « ville compacte » en termes de développement durable. Principalement, trois types de critiques sont émis. On trouve d'abord une série d'auteurs qui s'interrogent sur la faisabilité du projet de ville compacte en argumentant que celui-ci irait intrinsèquement à l'encontre des « préférences du marché » et des « aspirations des citoyens » <sup>5</sup>. Ensuite, certains remettent en cause les implications

<sup>4</sup> BURTON E. (2001), *op. cit.*

<sup>5</sup> BREHENY M. (1997), « Urban compaction : feasible and acceptable ? », *Cities*, 14/4, p. 209-217 ; WILLIAMS K. (1999), « Urban intensification policies in England : problems and contradictions », *Land Use Policy*, 16, p. 167-178.

environnementales de la ville compacte <sup>6</sup>, allant jusqu'à affirmer que le modèle ne serait pas écologiquement durable <sup>7</sup>. Certaines contributions proposent une analyse des implications sociales d'une compacité urbaine accrue mais celles-ci restent en nombre marginal. En somme, alors que la question « la ville durable est-elle écologique ? » fait débat, la question « la ville compacte est-elle socialement équitable ? » paraît encore largement ignorée.

Deux contributions importantes ressortent néanmoins de l'analyse des implications sociales de la « ville compacte ». Premièrement, Elizabeth Burton (2001) interroge les articulations entre « ville compacte » et équité sociale au départ d'une approche quantitative. A l'aide de techniques de corrélation et de régression multiple, l'auteur confronte une série d'indicateurs de compacité urbaine et d'équité sociale pour un grand nombre de villes anglaises de taille et de densité variables. Ses résultats dressent un tableau complexe des relations entre compacité urbaine et équité sociale. L'auteur met ainsi en évidence une relation significative entre le degré de compacité urbaine et, d'une part, une série de bénéfices en termes sociaux (usage plus important des transports publics et ségrégation sociale réduite en particulier) ainsi que, d'autre part, une série d'éléments négatifs (superficie de logement par habitant réduite, pénurie de logements accessibles aux ménages peu nantis, moins bonne accessibilité aux espaces verts ou taux de criminalité accru). Par ailleurs, Cyria Emelianoff et Jacques Theys proposent une lecture critique plus fondamentale du modèle de « ville durable ». Les auteurs pointent la pauvreté des débats et des analyses centrés sur les implications sociales de la promotion de la compacité urbaine. Ainsi, « il n'est pas difficile d'observer que la majorité des agendas 21 locaux adoptés par les villes n'accordent à la dimension sociale qu'une place toute rhétorique » <sup>8</sup>. En outre, ils perçoivent dans les projets actuels de « ville durable » une tendance à l'exacerbation des inégalités environnementales qui se superposent aux inégalités socio-économiques. Ils attribuent cette tendance à la compétition entre les villes, poussant, dans une logique de marketing urbain, à la recherche du « zéro défaut » appliqué à l'espace, mais financièrement accessible à peu de ménages <sup>9</sup>.

Pour peu que l'on mobilise une littérature plus large que le corpus d'analyses centré sur le développement durable, il est possible de rassembler une série d'éléments qui tendent à montrer que la popularité croissante du modèle de « ville durable » et ses déclinaisons en actions concrètes vont de pair avec une tendance à l'exacerbation des inégalités sociales et spatiales dans les espaces urbains. En particulier, certains travaux mettent en avant l'association de la notion de durabilité aux préoccupations des aménageurs en faveur d'un « retour en ville », impliquant la re-densification

<sup>6</sup> JENKS M., WILLIAMS K. and BURTON E. (1996), *The compact city : a sustainable urban form ?*, E&F Spon, Londres.

<sup>7</sup> NEUMAN M. (2005), « The compact city fallacy », *Journal of Planning Education and Research*, 25/1, p. 11-26.

<sup>8</sup> EMELIANOFF C. et THEYS J. (2001), *op. cit.*

<sup>9</sup> THEYS J. (2002), « L'approche territoriale du développement durable. Conditions d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, 1.

résidentielle des noyaux urbains <sup>10</sup>. La (ré-)appropriation récente de certains quartiers centraux anciens en tant qu'espaces résidentiels, de travail et/ou de consommation par des ménages des classes moyennes apparaît souvent encouragée au nom de la promotion de la compacité urbaine et du développement durable <sup>11</sup>, notamment dans des documents stratégiques de planification, aux Etats-Unis (*The State of the Cities*, HUD 1998) ou en Grande-Bretagne (*Towards an Urban Renaissance*, DETR 1999) par exemple. La rhétorique des « villes durables » propose de la sorte une utopie renouvelée de l'urbanité à destination des classes moyennes, groupe social porteur du modèle périurbain au cours des décennies d'après-guerre. Il ne s'agit plus tant pour celles-ci de valoriser un idéal de vie urbaine à la campagne (i.e. dans un espace périurbain) qu'un nouveau mythe de vie de « village dans la ville », permettant à ses habitants de travailler, de consommer et de se divertir dans un espace façonné par les échelles de proximité et un sens renouvelé de la communauté. On retrouve ici les préceptes néo-traditionalistes du « *New Urbanism* » nord-américain et du mouvement des « *Urban Villages* » britanniques <sup>12</sup>. Dans les faits, les processus de gentrification sont sous-jacents à la mise en œuvre de ce modèle <sup>13</sup>. Ceci amène certains auteurs, Neil Smith en particulier, à dénoncer le voile environnemental jeté sur des dynamiques de nature profondément inégalitaire puisqu'impliquant l'éviction de populations socialement fragilisées hors des quartiers centraux réinvestis et, partant, un approfondissement de la polarisation sociale des espaces urbains <sup>14</sup>. D'autres auteurs, enfin, soulignent le glissement de certains programmes de mise en œuvre de la « ville durable » vers le statut d'outils de marketing urbain <sup>15</sup>.

Ces différents éléments appuient en définitive la pertinence d'un questionnement sur les implications sociales de la promotion de la « ville durable ». La seconde partie de ce texte en propose une première approche au départ du cas bruxellois.

### **Ville durable, ville compacte et questions sociales : le cas de Bruxelles**

Depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989, la thématique du développement durable a progressivement imposé sa marque dans les discours sur Bruxelles. Les dispositifs institutionnels spécifiquement axés sur celui-ci restent néanmoins très marginaux. Certes, la Région de Bruxelles-Capitale a souscrit en 1994 à la charte des villes européennes pour la durabilité (charte d'Aalborg), point de départ de la Campagne des villes européennes durables, regroupant un ensemble de

<sup>10</sup> LEES L. (2000), « A reappraisal of gentrification : towards a geography of gentrification », *Progress in Human Geography*, 24/3, p. 398-408 ; MAC LEOD G. and WARD K. (2002), « Spaces of utopia and dystopia : landscaping the contemporary city », *Geografiska Annaler*, 84 B/3-4, p. 153-170.

<sup>11</sup> BELL D. and JAYNE M. (2004), *City of Quarters*, Ashgate, Aldershot.

<sup>12</sup> MAC LEOD G. and WARD K. (2002) *op. cit.*

<sup>13</sup> LEES L. (2000), *op. cit.*

<sup>14</sup> SMITH N. (2002), « New Globalism, New Urbanism : Gentrification as Global Urban Strategy », *Antipode*, 34/3, p. 427-450.

<sup>15</sup> GIBBS D. (1997), « Urban sustainability and economic development in the United Kingdom : exploring the contradictions », *Cities*, 14/4, p. 203-208 ; WHITEHEAD, M. (2003), *op. cit.*

déclarations d'intention sur le développement durable urbain (voir [www.sustainable-cities.org](http://www.sustainable-cities.org)), mais, à ce jour, seules 3 des 19 communes de Bruxelles ont mis en place une cellule spécifiquement consacrée à un Agenda 21 local. Le Parlement et le Gouvernement régional bruxellois ont mis en place en 2003 la Cellule d'action ville durable (CAVID) mais il s'agit d'une toute petite structure, attachée à des tâches de mise en relation d'acteurs locaux et de relevé des « bonnes pratiques ».

Les principes du développement durable ont pourtant largement pénétré les discours de la planification urbaine bruxelloise. Ainsi, dans sa seconde version, adoptée en 2002, le Plan régional de développement (PRD), sommet de la hiérarchie des documents de planification à Bruxelles, définit « trois défis transversaux majeurs qui devront orienter l'ensemble des politiques mises en œuvre », à savoir : assurer à la Région une population diversifiée en y améliorant la qualité de vie, favoriser un développement économique durable et inclure le caractère international et interculturel de Bruxelles dans des projets phares. Ces trois dimensions sont présentées explicitement en référence à la notion de développement durable. Néanmoins, cette association est très récente, comme en témoigne la comparaison avec la première version du PRD, adoptée en 1995. En effet, celle-ci définit deux grands défis du projet de ville (l'attractivité résidentielle de la Région et la création d'emplois) mais sans du tout rattacher ces préoccupations au concept de développement durable. Celui-ci n'y apparaît qu'au chapitre de la protection de l'environnement. En somme, la référence au concept de développement durable fait figure d'enveloppe ajoutée récemment pour englober, dans une nouvelle trame discursive, les réponses politiques avancées par les autorités bruxelloises à des « défis urbains » identifiés depuis bien plus longtemps.

Dans le PRD, la notion de développement durable est mobilisée en regard d'enjeux d'attractivité résidentielle, de santé économique et d'image de la ville à l'échelle internationale. Ces enjeux composent le socle de la problématique urbaine bruxelloise actuelle. Depuis 1989, Bruxelles est une ville-Région coupée au plan institutionnel de ses banlieues aisées façonnées depuis les années 1950 par une périurbanisation massive des classes moyennes bruxelloises. Dans ce contexte, la notion de « ville durable » et, en particulier, sa déclinaison morphologique en termes de compacité urbaine s'imposent d'elles-mêmes aux autorités bruxelloises, celles-ci ayant à faire face à l'héritage de la périurbanisation (appauvrissement du centre, baisse de l'assiette fiscale, etc.) au départ de la gestion d'un territoire institutionnellement limité à la seule partie centrale de l'aire métropolitaine.

Une analyse de type historique permet de cerner la signification actuelle de la « ville durable » dans ce contexte socio-spatial. L'essor de ce thème à Bruxelles est en effet indissociable de l'éclosion, au début des années 1970, d'un mouvement social urbain. Celui-ci s'inscrit alors en réaction aux profondes restructurations qui marquent le tissu urbain bruxellois depuis la fin des années 1950. En opposition au modèle urbanistique d'inspiration fonctionnaliste alors dominant, impliquant la multiplication de projets d'infrastructures routières et d'ensembles monofonctionnels de bureaux au centre-ville, un nombre croissant de comités de quartiers et d'associations se constitue pour porter des revendications de protection de la fonction résidentielle, du bâti ancien, de la mixité urbaine et de la « qualité de vie » en ville. Il s'agit également pour ce mouvement de briser le mode de gestion très opaque des transformations

urbanistiques alors en cours. Ces revendications sont formalisées dans le programme de « Reconstruction de la ville européenne » des architectes L. Krier et M. Culot, prônant une vision post-moderne de la ville traditionnelle composée de multiples « villages dans la ville », multifonctionnels et façonnés par les mobilités de proximité. Elles sont portées à la fois par des milieux populaires et des classes moyennes intellectuelles restées attachées à la ville centrale <sup>16</sup>. Ces deux groupes identifient des ennemis communs, les nouveaux ensembles de bureaux et les nouvelles autoroutes urbaines, mais, en fait, en regard de préoccupations divergentes : montée du chômage concomitante à la tertiarisation et destruction de nombreux logements ouvriers pour les premiers, déclin de la qualité de vie et de l'environnement urbain pour les seconds.

Au cours des années 1980 et, surtout, depuis 1989, ces préoccupations ont changé de statut, passant d'un rang de discours d'opposition à un statut de composante primordiale du « projet de ville » défendu par les nouvelles élites politiques en charge de l'aménagement de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le même temps, les associations d'habitants créées au cours des années 1970 se sont très largement « institutionnalisées ». Depuis 1989 donc, un nouveau discours hégémonique a émergé, appuyé sur les intérêts des autorités régionales et les classes moyennes urbaines en matière de qualité de vie en ville. Il s'articule autour des notions-clés de « ville conviviale », de « ville démocratique » et de « ville durable », cette dernière englobant des dimensions écologique (i.e. rapprochement des lieux d'emploi et de résidence pour limiter le trafic automobile), de mixité sociale (i.e. alternative à la périurbanisation des classes moyennes) et d'attractivité économique <sup>17</sup>.

En somme, une vision de la ville « conviviale, démocratique et durable », légitimée sur la base des notions de « ville durable » et de compacité urbaine, sert aujourd'hui de guide primordial des actions publiques sur la ville. Or, il s'est écoulé un intervalle de deux décennies entre la formulation et la mise en œuvre de ce modèle, laps de temps pendant lequel le contexte urbain bruxellois s'est notablement transformé. Certes, la dynamique de périurbanisation demeure vigoureuse, à tel point qu'elle gagne à présent des espaces bien plus distants du centre qu'au cours des années 1960 et 1970 <sup>18</sup>. Aussi, la population bruxelloise s'est encore appauvrie : alors qu'au milieu des années 1960, le revenu moyen par habitant à Bruxelles était dans un rapport de 1,5 avec celui du pays, il ne représente plus que 90% de ce dernier au début des années 2000. En parallèle, les années 1990 ont été marquées par un processus neuf de réappropriation de (certains) quartiers centraux par des ménages des classes moyennes, le plus souvent des jeunes adultes disposant d'un capital culturel important et vivant seuls ou en couples non mariés <sup>19</sup>.

<sup>16</sup> NOËL F. (1998), *La ville rapiécée. Les stratégies de la réhabilitation à Bruxelles*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

<sup>17</sup> SHATON G. (2005) *La mixité urbaine à Bruxelles. Interprétation locale à travers les discours*, thèse de doctorat non publiée, IGEAT, Université libre de Bruxelles.

<sup>18</sup> DUBOIS O. et HALLEUX J.-M. (2003), « Marchés immobiliers résidentiels et étalement urbain contraint. L'accessibilité au logement au sein des communes wallonnes de la région métropolitaine bruxelloise », *Belgeo*, 3, p. 303-327.

<sup>19</sup> VAN CRIEKENGEN M. and DECROLY J.-M. (2003), « Revisiting the diversity of gentrification : neighbourhood renewal processes in Brussels and Montreal », *Urban Studies*, 40/12, p. 2451-2468.

Dans ce contexte, la promotion du « retour en ville » des classes moyennes, par différents biais (mesures fiscales, rénovation de quartiers, etc.), pose de lourds problèmes en termes sociaux. En effet, elle appuie de fait le développement de processus de gentrification dans les quartiers centraux, notamment dans le centre historique. Cet espace est le terrain d'application, depuis le milieu des années 1990 surtout, de différentes actions publiques de « revitalisation urbaine » pensées en termes de développement durable, notamment le recyclage d'anciens bâtiments industriels de grande taille en lofts (privilegié à la démolition – reconstruction), et la requalification d'espaces publics <sup>20</sup>. Or, au cours des années 1990, cet espace a vu sa population baisser alors que le nombre de ménages y augmentait, principalement du fait de l'installation de nombreux petits ménages de jeunes adultes. En outre, le revenu moyen par habitant y a augmenté très significativement (tableau 1).

Tableau 1  
Indicateurs d'évolution sociale dans le centre historique de Bruxelles

		1991		2001	
		effectif ou %	indice	effectif ou %	indice
Nombre d'habitants	centre historique	41 699	100	40 515	97
	Région de Bruxelles-Capitale	952 131	100	973 475	102
Nombre de ménages	centre historique	20 737	100	21 015	102
	Région de Bruxelles-Capitale	460 091	100	459 046	100
Part des 25-34 ans	centre historique	18,7%	100	23,4%	125
	Région de Bruxelles-Capitale	16,5%	100	17,0%	103
Revenu moyen par ménage (euros)	centre historique	16 667	100	19 959	120
	Région de Bruxelles-Capitale	22 292	100	23 898	107
Part des chômeurs dans les actifs	centre historique	23,9%	100	25,7%	107
	Région de Bruxelles-Capitale	15,1%	100	18,3%	121

Source : INS.

Ces évolutions indiquent une dynamique de remplacement de populations par laquelle des ménages de grande taille (familles d'origine immigrée, le plus souvent), ou des personnes âgées, sont remplacées par des petits ménages de jeunes adultes, plus aisés. Il apparaît donc que la transformation du centre de Bruxelles, encouragée au nom de la « ville durable », va, d'une part, à l'encontre d'une trajectoire de compacité croissante, puisque les chiffres de populations montrent une dé-densification et d'autre part, s'accompagne d'une exacerbation de la fragmentation sociale de l'espace urbain puisque les ménages évincés des espaces centraux « revalorisés » tendent à se reconcentrer dans d'autres quartiers où les problèmes d'appauvrissement s'accroissent en conséquence <sup>21</sup>.

<sup>20</sup> CAVID (2004), *Bruxelles ville durable*, Guide des actions, Région de Bruxelles-Capitale, p. 66-67.

<sup>21</sup> VAN CRIEKINGEN M. (2003), « Les impacts sociaux de la rénovation urbaine à Bruxelles : analyse des migrations intra-urbaines », *Belgeo*, 4, p. 355-376.

Ce type d'évolution est à mettre en relation avec la structure du marché du logement à Bruxelles. A l'échelle de la Région, 45% des ménages sont locataires sur le marché privé tandis que, par rapport aux autres grandes villes européennes, le logement public y est très fortement sous-représenté, avec à peine 10% du parc. Dans la plupart des quartiers centraux, la proportion du secteur locatif privé dépasse les 75%. Il s'agit surtout de logements anciens de petite taille, souvent dans des maisons de rapport segmentées en plusieurs appartements. Ce segment du marché, offrant des logements de petit confort et souvent sous-adaptés à la taille des ménages, fonctionne comme secteur locatif social « de fait » pour des ménages n'ayant pas d'alternatives sur le marché. Les pouvoirs publics ont très peu de prise sur ce marché, en matière de contrôle des loyers notamment, situation qui permet les processus d'éviction de populations socialement fragilisées dès lors qu'un nouveau public, plus nanti, marque son intérêt pour certains quartiers centraux.

### **Conclusion**

Au départ d'une revue de la littérature, nous avons souligné la faiblesse des apports scientifiques qui s'intéressent aux implications sociales de la mise en œuvre du modèle de la ville durable. Notre contribution étaye l'idée qu'il ne faut pas considérer que la mise en œuvre de ce modèle soit socialement neutre, en particulier en terme de promotion de la compacité urbaine. A Bruxelles, les discours et les interventions appuyés sur le modèle de « ville durable » sous-tendent activement une augmentation de la fragmentation sociale de l'espace urbain via l'encouragement de dynamiques de gentrification aux effets très peu régulés. Aussi, notre contribution se veut avant tout un argumentaire en faveur du développement de la recherche scientifique sur les implications sociales de la mise en œuvre et de la promotion du modèle de ville durable, ce que nous avons tenté de faire via une brève analyse du cas de Bruxelles. De cette analyse, nous retiendrons surtout que les nouvelles formes urbaines, encouragées au nom de la « ville durable », sont tout aussi ségrégatives sur le plan social que ne l'a été – et l'est toujours – la forme périurbaine. Autrement dit, si les modalités de la fragmentation sociale des espaces ont changé, la dynamique de fond paraît largement similaire.





# Du point de vue environnemental, ne vaut-il pas mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé ?

Grégoire WALLENBORN & Joël DOZZI

## **Introduction**

La relation entre la détérioration de l'environnement et les inégalités sociales peut être vue dans deux sens différents. Soit les problèmes environnementaux viennent s'ajouter à des difficultés sociales comme, par exemple, l'exposition à des pollutions combinée à des facteurs sociaux défavorables. Soit les diverses classes sociales génèrent des impacts différents sur l'environnement, par l'émission de polluants notamment. Nous adoptons cette deuxième approche et choisissons le point de vue de l'environnement dans le cas de la consommation domestique et de la mobilité des ménages.

*Du point de vue environnemental, ne vaut-il pas mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé ?* Voilà la question paradoxale que l'on peut se poser quand on examine certaines enquêtes à propos des modes de consommation durable et qu'on en analyse les données sociodémographiques. Il existe en effet une corrélation positive entre le degré de sensibilisation et le niveau de consommation, qui s'explique via la classe sociale : en moyenne, un universitaire connaît mieux les problèmes environnementaux et dispose d'un revenu plus élevé. Or les pressions qu'un ménage peut exercer sur l'environnement sont directement liées à son revenu disponible (qui garantit le type de logement et de voiture par exemple), et sont finalement très peu liées à sa « conscience environnementale ». Inversement, un individu dont le diplôme le plus élevé relève du primaire bénéficie généralement d'un revenu moindre et est moins apte à comprendre les subtiles questions des sondages qui portent par exemple sur l'environnement.

Nous allons donc mettre en perspective certaines *disparités sociales* des ménages (revenu, niveau d'éducation, degré de sensibilisation à l'environnement) vis-à-vis des

pressions qu'ils génèrent sur l'*environnement* dans les domaines du logement et de la mobilité en Belgique.

### **Argument général**

Notre argument est de l'ordre de l'*inférence statistique*, basé sur des études qualitatives et quantitatives à propos des dynamiques sociales qui sous-tendent les différentes formes de consommation <sup>1</sup>. Les données chiffrées que nous utilisons viennent étayer et affiner l'argument général, et concernent principalement la Belgique. Nous montrons successivement trois corrélations entre variables :

- la sensibilité aux problèmes environnementaux et le niveau d'étude ;
- le niveau d'étude et le revenu ;
- le revenu et l'impact sur l'environnement.

Bien entendu, de nombreux cas individuels échappent aux corrélations moyennes ainsi explicitées, mais cela ne contredit pas le caractère général de notre argument. S'il existait une base de données homogène reprenant l'ensemble des variables qui nous intéressent, nous pourrions entreprendre une analyse multivariée et ainsi affiner notre propos. Nous pourrions, par exemple, considérer une classe de revenus et y distinguer des sous-groupes en fonction des différents degrés de sensibilisation et des impacts générés. Malheureusement, à notre connaissance, il n'existe pas une telle base de données.

### ***Sensibilité à l'environnement en fonction du niveau d'étude***

De manière générale, il existe une corrélation entre le niveau d'étude et la sensibilité à l'environnement. Lors d'une enquête menée pour le compte du Conseil fédéral du développement durable, nous avons demandé quels sont les éléments à laisser en héritage aux générations futures (question fermée). « Un environnement préservé » arrive en tête, devant « une bonne santé économique du pays » pour les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Pour les diplômés du primaire, la hiérarchie est inversée. Cette tendance est confirmée dans une autre question : 79% des personnes issues du primaire s'estiment concernées par les problèmes d'environnement. Ce taux monte à 100% chez les plus instruits <sup>2</sup>.

Les données de l'eurobaromètre indiquent les mêmes corrélations. A la question « En général, dans quelle mesure vous sentez-vous informé(e) sur les questions liées à l'environnement ? », 54% des Européens (UE25) répondent « très bien » ou « plutôt

---

<sup>1</sup> WALLENBORN G., ROUSSEAU C., THOLLIER K. (2006), *Détermination de profils des ménages pour une gestion plus efficace de la demande d'énergie*, recherche menée pour la Politique scientifique fédérale belge, PADDII, 2006 ; BRUYER V., DELBAERE P., KESTEMONT M.-P., ROUSSEAU C., WALLENBORN G. & ZACCAÏ E. (2004), *Critères et impulsions de changements vers une consommation durable : approche sectorielle*, Recherche menée pour les SSTC, PADD II. Ces études ont utilisé des méthodes qualitatives (*focus groups*, interviews) et quantitatives pour la première.

<sup>2</sup> BACHUS K., BRUYER V., DE BRUYN T., GYSEN J. & WALLENBORN G. (2002), *Enquête sur l'assise sociétale du développement durable*, rapport pour le Conseil fédéral de développement durable (CFDD). Ces chiffres figurent dans une annexe non publiée.

bien informés ». Mais ce taux tombe à 46% pour les personnes qui ont arrêté leurs études à 15 ans, et s'élève à 62% pour les personnes ayant fait des études au moins jusqu'à 20 ans <sup>3</sup>. Une analyse par pays montre que les réponses des Belges sont très proches de la moyenne européenne.

On constate par ailleurs que plus on est instruit, plus on désire en savoir davantage sur les solutions aux problèmes environnementaux : 48% pour les personnes qui ont arrêté leurs études à 15 ans contre 59% pour les personnes ayant poursuivi des études au-delà de 20 ans. Le déficit d'information pour les moins instruits concerne souvent des enjeux de nature planétaire et à forte connotation scientifique tels que le problème de la couche d'ozone, le réchauffement climatique, la déforestation ou le nucléaire.

Ces constats sont corroborés par nos observations qualitatives : ceux qui se disent bien informés sont prêts à l'être encore plus, tandis que ceux qui se disent mal informés sont aussi ceux qui recherchent le moins les informations <sup>4</sup>. La prise d'information est donc une activité en soi. Ceux qui ont un niveau d'éducation moins élevé ont par ailleurs nettement plus tendance à faire confiance à la télévision comme source d'information.

### *Revenus en fonction du niveau d'études*

Comme l'indique la figure 1, il existe une forte corrélation entre le revenu disponible et le niveau d'études. L'écart de revenus entre une personne détentrice d'un diplôme du primaire uniquement et une personne titulaire d'un diplôme universitaire varie en moyenne du simple au double.

Dans la suite de notre analyse, nous regroupons la population en trois classes :

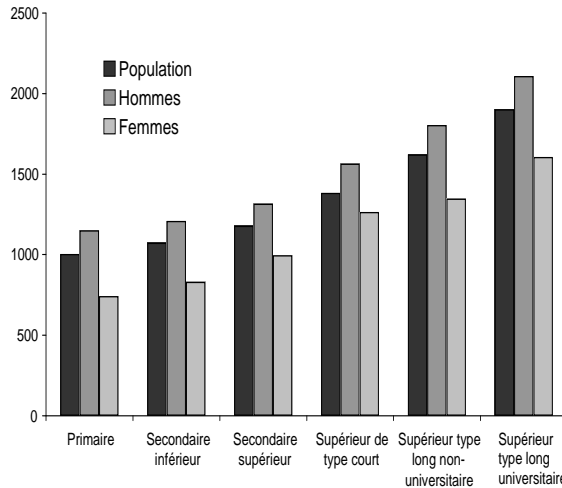
- inférieure (diplômés du primaire et du secondaire inférieur) ;
- moyenne (secondaire supérieur et enseignement supérieur de type court) ;
- supérieure (enseignement supérieur de type long).

Nous utilisons le dernier diplôme obtenu comme catégorisation principale de la population car cette donnée est généralement disponible contrairement au revenu. Cependant, derrière cette catégorisation ce sont bien les revenus des ménages qui nous intéressent car ils sont à la base des inégalités sociales dans la mesure où ils donnent un accès plus ou moins facile aux biens et services.

<sup>3</sup> Eurobaromètre Spécial 217 (2005), « Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement », avril. La signification statistique de cette enquête est d'environ 2%.

<sup>4</sup> Groupes de discussions réalisés dans le cadre de l'étude *Critères et impulsions de changements vers une consommation durable*, *op. cit.*

*Figure 1*  
*Revenu (euros) des travailleurs salariés*  
*en fonction du dernier diplôme obtenu, en Belgique*



Source : (2002), *Emploi et chômage. Enquête sur les forces de travail*, INS.

### ***Impacts sur l'environnement en fonction des revenus***

Dans les sections suivantes nous allons analyser la consommation d'énergie (résidentielle et de transport) des ménages. Il existe en effet des données relativement précises pour ces secteurs, qui, avec l'alimentation, sont celles qui induisent le plus d'impact sur l'environnement <sup>5</sup>.

Nous allons donc analyser la corrélation entre les revenus (via le niveau de diplôme) et ces principaux impacts sur l'environnement. Mais nous pouvons déjà remarquer qu'au niveau planétaire, les relations entre revenus (ou la « richesse ») et impacts sont particulièrement visibles dans les diverses analyses de l'« empreinte écologique » <sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Selon les impacts environnementaux considérés (utilisation de ressources non renouvelables, changement climatique, acidification, eutrophisation, etc.), le secteur de l'habitation représente 20 à 35% des impacts totaux, et le transport 15%. Dans le secteur de l'habitation, la plus grande part revient à la consommation d'énergie directe. Voir (2006), *Environmental Impact of Products* (EIPRO), IPTS/ESTO ; EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY (2005), *Household Consumption and the Environment*, 2005.

<sup>6</sup> Voir par exemple le rapport du WWF, « Planète vivante » : [http://www.wwf.be/eco-footprint/docs/LPR2004\\_fr.pdf](http://www.wwf.be/eco-footprint/docs/LPR2004_fr.pdf).

## Consommation domestique d'énergie

### Attitudes générales

Les résultats d'une étude récente <sup>7</sup> indiquent que les personnes appartenant aux classes inférieures se sentent moins concernées par les problèmes environnementaux (38%), et qu'elles attribuent moins d'importance et de significations aux économies d'énergie, tandis que 70% estiment qu'il est difficile de maîtriser sa consommation d'énergie. En revanche, au sein des classes supérieures, deux fois moins de personnes affirment ne pas être concernées par les problèmes environnementaux (19%). Un peu plus de la moitié d'entre elles (55%) estiment difficile de maîtriser leur consommation d'énergie. Les résultats pour les classes moyennes se situent dans la moyenne des déclarations de l'ensemble des répondants.

### Consommation d'électricité

Le taux d'équipements consommateurs d'électricité est comme attendu corrélé au revenu disponible. Les classes moyennes et supérieures regardent plus souvent le label énergétique lors de l'achat, et sont plus convaincues de l'intérêt financier des ampoules économes en énergie. En termes de pratiques, les classes inférieures laissent plus souvent la télévision en veille (47% contre 25% pour les classes supérieures) mais lavent plus souvent leur linge à maximum 40°C (41% contre 19%).

### Chauffage

Pour maîtriser sa consommation d'énergie, un ménage peut adopter deux types de stratégies : 1) investir dans des équipements économes ou dans l'isolation ; 2) modifier ses comportements. *A priori* on s'attendrait à ce que la première stratégie soit adoptée par les propriétaires et les classes aisées, tandis que la seconde serait le fait de personnes intéressées par des économies d'argent. Pourtant, les données actuelles <sup>8</sup> indiquent que seuls 26% des personnes peu aisées diminuent la température de leur logement quand elles s'absentent pendant plus de 4 heures, contre 89% pour les personnes les plus aisées. Ceci est partiellement lié à la possession d'un thermostat (62% des plus pauvres en possèdent contre 92% des plus riches). Neuf personnes aisées sur dix affirment mettre un pull plutôt que d'augmenter le chauffage, tandis que seulement 42% des personnes plus démunies déclarent le faire. Au-delà de l'interprétation des réponses – les personnes mieux informées savent quelle réponse est attendue de leur part –, il ressort que le chauffage est avant tout motivé par le confort et qu'un logement mal isolé requiert une plus grande température ambiante pour atteindre un confort équivalent. Le chauffage est considéré par tout le monde comme un besoin primaire, mais les ménages pauvres sont moins bien lotis pour y faire face. Notons que l'existence des primes est nettement mieux connue des classes supérieures qui sont aussi plus souvent propriétaires.

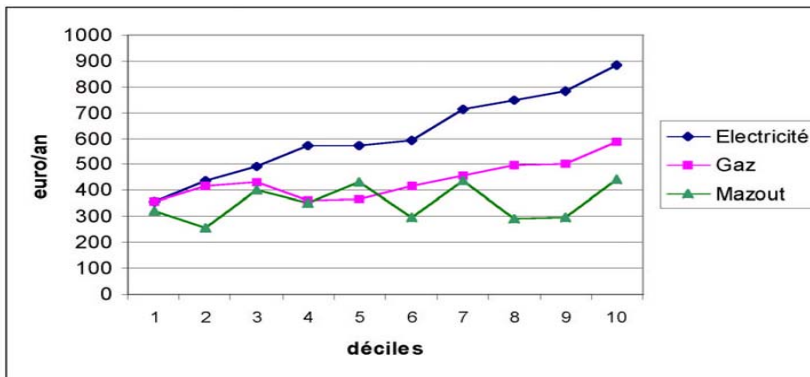
Cependant pour calculer l'impact global, il faut connaître d'autres variables : la superficie du logement, l'isolation totale, la température intérieure. Dans la mesure où

<sup>7</sup> WALLENBORN G., ROUSSEAU C., THOLLIER K., *op. cit.* Cette étude a interrogé 1008 Belges durant l'été 2005.

<sup>8</sup> WALLENBORN G., ROUSSEAU C., THOLLIER K., *op. cit.*

les personnes aisées sont plus souvent propriétaires de leur logement et ont davantage investi dans l'isolation et des chaudières performantes, leurs factures liées au chauffage ne sont pas nettement supérieures à celles des personnes pauvres, malgré des volumes chauffés plus grands. La figure 2 indique que le budget consacré au chauffage (somme des consommations de gaz et de mazout, et chauffage électrique exclu, utilisé par 7% des ménages belges) est relativement constant en fonction des déciles de revenus. Il existe en revanche une corrélation entre revenu et consommation d'électricité.

*Figure 2*  
*Dépenses en énergie (hors transport) par décile de revenu en Belgique*



Source : Institut national de statistiques (Enquête 2001 sur le budget des ménages).

### **Les transports**

La mobilité des personnes est ressentie de nos jours comme un droit inaliénable et un besoin incontestable. Se déplacer permet de travailler, de s'éduquer, de se soigner, de se nourrir, de se divertir et de voyager. Compte tenu des coûts de la mobilité (qui dépendent notamment du mode de transport et des distances parcourues), du revenu disponible des ménages et de la localisation des habitations, il existe des inégalités sociales tant dans la façon de se déplacer que dans l'accessibilité des lieux et la pratique de certaines activités (culture, tourisme...). De cette mobilité variable en fonction des caractéristiques sociales découlent aussi des pressions différentes sur l'environnement.

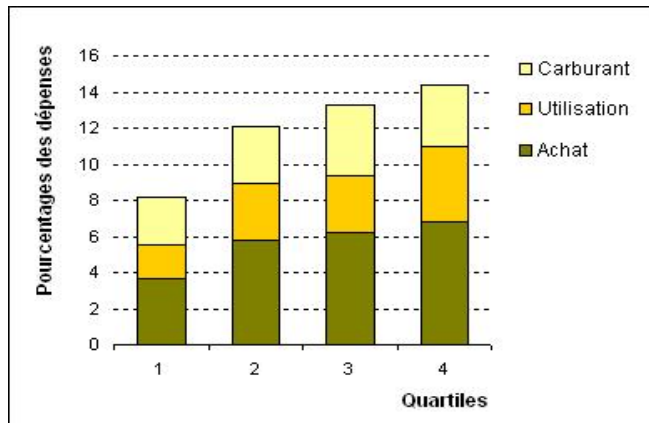
### **Revenu disponible et dépenses en transport**

La part des dépenses des ménages consacrées aux transports n'a cessé d'augmenter ces dernières années, passant en moyenne de 11,8% en 1979 à 15,1% en 2004<sup>9</sup>. En 2004, sur une moyenne de 4 618 euros accordés aux déplacements, plus de 95% sont consacrés aux transports motorisés individuels : 36% pour l'achat d'une voiture ou d'une moto, 48% pour leur utilisation, et 11% dans les assurances.

<sup>9</sup> INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUES (INS) (2005), Enquête sur le budget des ménages, [http://statbel.fgov.be/figures/download\\_fr.asp#3](http://statbel.fgov.be/figures/download_fr.asp#3).

L'analyse par quartile de revenu disponible indique que les ménages aisés consacrent proportionnellement plus d'argent dans leur mobilité que les ménages démunis, tant dans l'achat et l'utilisation de leurs véhicules, que dans le carburant (figure 3).

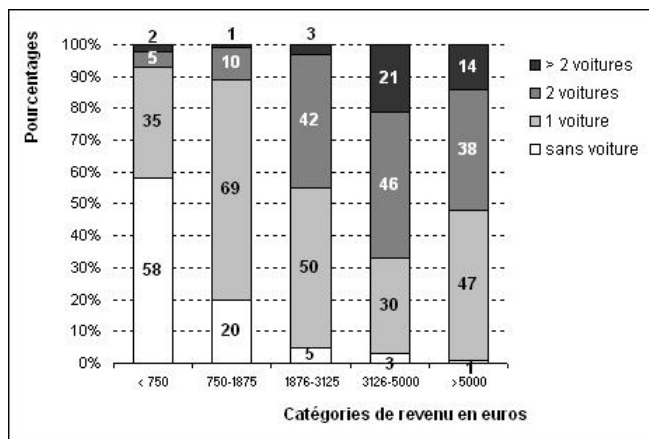
*Figure 3*  
*Part des dépenses de transports par quartile de revenu*  
*chez les ménages en Belgique*



Source : Institut national de statistiques (Enquête 2004 sur le budget des ménages).

***Possession et utilisation de voitures individuelles en fonction du revenu***

*Figure 4*  
*Distribution du nombre de voitures par ménages en fonction du revenu*



Source : Enquête MOBEL.



D'après l'enquête de mobilité MOBEL, il apparaît que les ménages à haut revenu possèdent en moyenne un nombre plus élevé de voitures que les familles à moindre revenu (figure 4) <sup>10</sup>.

Les résultats de l'enquête Force de développement menée par l'INS mettent également ces disparités en évidence, avec quelques informations supplémentaires (tableau 1) <sup>11</sup>. L'analyse par quartile de revenu indique que les ménages appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures sont aussi les plus nombreux à bénéficier de véhicules de société. Même si ces derniers représentent une part de leur salaire, les ménages n'en assument pas les coûts. Contrairement aux classes inférieures qui n'en disposent pratiquement jamais (1,3%), plus de 15% des ménages aisés utilisent « gratuitement » un moyen de locomotion nettement plus onéreux, énergivore et polluant que les modes de transport doux (marche à pied, vélo...).

*Tableau 1*  
*Pourcentage de ménages possédant au moins un des biens suivants*

	<i>Quartile 1</i>	<i>Quartile 2</i>	<i>Quartile 3</i>	<i>Quartile 4</i>
Voiture (propriétaire)	49,2%	82,9%	94,1%	96,1%
Voiture (mise gratuitement à disposition)	1,3%	3,1%	5,3%	15,4%
Plus d'une voiture dans le ménage	2,0%	9,3%	19,3%	41,9%
Vélo	43,6%	65,8%	79,0%	87,8%

*Source* : Institut national de statistiques (Enquête Forces de développement 1998).

### ***Incidences différentielles sur l'environnement***

Au-delà de la possession, les incidences sur l'environnement dépendent surtout de l'utilisation des véhicules. En 2004, 56% du parc automobile en Belgique était constitué de moyennes et grosses cylindrées (1 700 centimètres cubes et plus); une part en augmentation de 11% par rapport à 1995 <sup>12</sup>. Par ailleurs, l'enquête MOBEL a mis en évidence que 10% des gros modèles (>1 900 c.c. par exemple) sont des véhicules de société, contre 1% seulement parmi les petits et moyens moteurs (< 1 600 c.c.). Or, les grosses cylindrées parcourent en moyenne 20 à 25% de kilomètres en plus que les petits modèles <sup>13</sup>.

En fin de compte, les données disponibles actuellement suggèrent que les ménages aisés sont ceux qui possèdent le plus grand nombre de voitures par famille, les plus gros modèles, et qui les utilisent le plus. C'est ainsi qu'ils contribuent davantage à la détérioration de l'environnement : consommation élevée d'énergie (carburant) et épuisement des ressources pétrolières, émissions atmosphériques, effets sur le

<sup>10</sup> HUBERT J.-P., TOINT P. (2002), *La mobilité quotidienne des Belges*, Namur, Presses Universitaires de Namur.

<sup>11</sup> INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUES (INS) (2005), communication personnelle, Bruxelles.


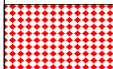
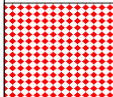
<sup>12</sup> FEBIAC (2005), *Data digest*, Bruxelles, Fédération belge de l'Industrie de l'Automobile et du Cycle.

<sup>13</sup> SPF Mobilité et Transports (2006), *Kilométrage parcouru par les voitures personnelles selon la cylindrée*, Bruxelles, Complément à la brochure n° 30 d'octobre 2005 sur le kilométrage parcouru en Belgique.

climat, nuisances sonores... Ceci pourrait être nuancé, certes, en fonction de l'âge des véhicules et des normes environnementales auxquelles ils répondent <sup>14</sup>.

Le schéma 1 met en évidence les liens entre les principaux éléments de notre analyse, sur une base uniquement qualitative. Ainsi, nous constatons que les ménages à faible revenu et peu conscientisés présentent une mobilité relativement moins polluante que les classes moyennes et les classes supérieures : d'une part nous observons la corrélation « riches – conscientisés – mobilité néfaste pour l'environnement », d'autre part la corrélation « pauvres – moins avertis – mobilité moins néfaste pour l'environnement ».

*Schéma 1*  
*Incidences différentielles de la mobilité des ménages sur l'environnement*

Revenu	Niveau éducation	Degré de conscientisation	Possession d'une ou plusieurs voiture(s)		Utilisation moyenne de la voiture	Magnitude des incidences sur l'environnement
			Nombre moyen	Cylindrées		
Classes inférieures	Primaire Secondaire inférieur	Faible	1	C.C. Petites cylindrées	10 000 – 14 000 km/an	
			zéro			
Classes moyennes	Secondaire supérieur Supérieur de type court	Moyen	2	C.C. Moyennes cylindrées	15 000 – 18 000 km/an	
			1			
Classes supérieures	Supérieur type long non universitaire Supérieur type long universitaire	Elevé	+ de 2	C.C. Grandes cylindrées	20 000 – 25 000 km/an	
			2			
			1			

*Conception* : J. Dozzi, 2006 (ULB-IGEAT).

En termes de disparités sociales, les ménages favorisés bénéficient de la relative commodité de déplacement qu'offre l'automobile (flexibilité horaire, confort, chaîne de déplacement, transport des achats par exemple), d'une meilleure accessibilité des lieux que les utilisateurs de transports en commun, des primes à l'achat de véhicules propres... D'ailleurs, ces primes, probablement insuffisantes, sont inégalitaires d'un point de vue social puisqu'il s'agit d'une réduction d'impôts et donc les ménages non imposables ne peuvent bénéficier d'aucun avantage financier à l'achat de ce type de véhicules.

<sup>14</sup> Les ménages favorisés posséderaient plus souvent des véhicules neufs ou récents qui répondent aux standards techniques Euro 3 ou 4. Pourtant, les gains écologiques de ces véhicules (dont les bénéfices réels pour l'environnement font l'objet, par ailleurs, de discussions) sont hypothéqués par l'utilisation croissante de l'automobile et les équipements supplémentaires qui augmentent les consommations de carburant d'une part, et les émissions atmosphériques d'autre part (climatisation, sièges chauffants, etc.).

### Discussion : les déterminants de la consommation

Nous avons vu que les ménages financièrement favorisés consomment globalement plus d'énergie que les ménages à faibles revenus, malgré le fait que les premiers sont plus conscients des problèmes environnementaux. La corrélation entre revenus et impacts sur l'environnement est particulièrement frappante dans le cas de l'électricité et des transports car ces secteurs de la consommation dépendent directement des revenus disponibles. Dans le cas du chauffage, les ménages aisés compensent généralement les plus grands volumes à chauffer par des investissements qui permettent de maîtriser leur consommation d'énergie. Autrement dit, pour atteindre un niveau de confort équivalent dans un volume donné, les ménages pauvres dépensent plus d'énergie.

Les ménages pauvres sont captifs des infrastructures. En termes de déplacements, ils dépendent généralement des transports en commun. Dans leurs logements, ils doivent faire face à des factures énergétiques relativement plus élevées car, d'une part, ils ne peuvent investir étant donné qu'ils sont plus souvent locataires que propriétaires, et, d'autre part, ils ne peuvent investir dans des appareils électriques plus performants car plus chers. De l'autre côté, les ménages qui auraient un choix relatif dans leurs modes de consommation, en vertu de leurs revenus et de leurs connaissances, suivent certains comportements qui ont un grand impact sur l'environnement.

En matière de transports, les ménages favorisés (donc les grands utilisateurs de voitures) sont ceux qui connaissent le mieux les problématiques environnementales. Paradoxalement, les ménages wallons déclarent être prêts à utiliser moins la voiture <sup>15</sup>, alors que les indicateurs annuels de transport et d'environnement en Région wallonne montrent une croissance continue des déplacements en auto <sup>16</sup> (tendance *a priori* similaire en Belgique). Il semble donc exister un hiatus entre les attitudes pro-environnementales déclarées et les comportements en matière de mobilité.

Ce hiatus entre attitudes et comportements favorables à l'environnement est régulièrement observé, bien que ceux-ci soient souvent liés aux valeurs des personnes <sup>17</sup>. Il est courant de constater que ceux qui se disent bien informés des problèmes environnementaux sont prêts à l'être encore plus, et que ces mêmes individus génèrent davantage d'impact sur l'environnement. Cependant, l'explication par le revenu disponible est plus rarement mise en avant. Ainsi Diamantopoulos *et al.* montrent l'existence de corrélations significatives entre les variables de connaissance, d'attitude et de comportement déclaré envers l'environnement, et les variables sociodémographiques telles que : genre, composition du ménage, diplôme, classe sociale <sup>18</sup>. Mais les auteurs n'explorent pas la variable « revenus » qui est pourtant la

<sup>15</sup> CRIOC (2005), *6 ans d'éco-consommation*, Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs, Bruxelles.

<sup>16</sup> MRW-DGRNE (2005), *Tableau de bord de l'environnement wallon 2005*, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Namur.

<sup>17</sup> Pour une critique de ces modèles psychosociaux, voir POORTINGA W., STEG L., VLEK CH. (2004), « Values, environmental concern, and environmental behavior. A study into Household Energy Use », *Environment and behavior*, 36, p. 70-93.

<sup>18</sup> DIAMANTOPOULOS A., SCHLEGELMILCH B., SINKOVICS R., BOHLEN G. (2003), « Can socio-demographics still play a role in profiling green consumers ? A review of the evidence and an

clé de l'explication. En effet, la possibilité de consommer est le facteur déterminant du comportement des consommateurs <sup>19</sup>.

Ne pourrait-on pas dire cependant qu'à revenu égal, les personnes plus conscientisées ont des pratiques moins dommageables pour l'environnement <sup>20</sup> ? Les rares études que nous avons trouvées à ce sujet ne semblent pas le montrer. Ainsi Holden a observé que les « ménages verts » ont effectivement un impact moindre, mais essentiellement parce qu'ils sont plus grands <sup>21</sup>. En outre, de telles études achoppent généralement sur la définition de ce qu'est un « ménage vert » ou un « écoconsommateur ». *A priori*, la consommation d'aliments bios est une bonne définition puisque cette consommation semble avant tout dépendre d'un libre choix du consommateur (à condition toutefois d'omettre le prix plus élevé de ces produits). Mais les pratiques environnementales d'une personne sont limitées à certains biens de consommation : le souci pour l'environnement n'est pas un facteur de cohérence des pratiques individuelles. Les personnes qui font attention à leur consommation dans un domaine (alimentation bio par exemple) peuvent avoir des impacts relativement élevés dans d'autres domaines (électricité ou déplacements par exemple) <sup>22</sup>. En outre, un consommateur de produits bios peut être motivé par des raisons autres que la protection de l'environnement (santé, identification ou reconnaissance sociale, effet de mode...). En matière de consommation d'énergie, l'analyse des résultats de groupes de discussion indique que les ménages les plus « verts » sont ceux qui ont un profil de « gestionnaire rationnel ». Le comportement pro-environnemental et la consommation résidentielle d'énergie sont deux constructions différentes qui n'ont pas de lien direct entre eux <sup>23</sup>. Si l'on peut observer une certaine cohérence dans les attitudes et les valeurs défendues par les personnes, il est beaucoup plus difficile de percevoir une cohérence entre les attitudes et les pratiques <sup>24</sup>. Être écoconsommateur relève notamment de la recherche d'une identité, d'un certain statut social, qui n'est socialement associé qu'à certains secteurs de la consommation <sup>25</sup>. Et il est aujourd'hui plus facile d'acheter des produits écologiques que de réduire sa consommation.

---

empirical investigation », *Journal of Business Research*, 56, p. 465-480.

<sup>19</sup> GATERSLEBEN B. & VLEK Ch. (1998), « Household Consumption, Quality of Life and Environmental Impacts : A Psychological Perspective and Empirical Study », in NOORMAN K. J. and UITERKAMP T. S. (ed.), *Green Households ?*, Earthscan, London, p. 141-183.

<sup>20</sup> DOBRÉ M. ((2002), *L'écologie au quotidien. Éléments pour une théorie sociologique de la résistance au quotidien*, L'Harmattan, Paris) fait une analyse fine des différents gestes écologiques quotidiens et de leurs raisons.

<sup>21</sup> HOLDEN E. (2004), « Towards sustainable consumption – do green households have smaller ecological footprints ? », *International Journal on Sustainable Development*, 7, p. 44-58.

<sup>22</sup> BRUYER V. *et al.*, *Critères et impulsions*, *op. cit.*

<sup>23</sup> GATERSLEBEN B., STEG L., VLEK Ch. (2002), « Measurement and Determinants of Environmentally Significant Consumer Behavior », *Environment and Behavior*, 34, p. 335-362.

<sup>24</sup> SCHULTZ P. W. & ZELEDNY L. (1999), « Values as predictors of environmental attitudes : Evidence for consistency across 14 countries ». *Journal of Environmental Psychology*, 19, p. 255-265.

<sup>25</sup> Sur la base du cas des citernes d'eau de pluie, Cornut et Marrisal (dans cet ouvrage) montrent combien le statut social ouvre ou non les possibilités de choix de consommer, et

### **Conclusion. La pauvreté et la désensibilisation : une voie d'avenir ?**

En analysant la consommation d'énergie, nous avons montré que, généralement, les ménages les plus riches sont à la fois les plus sensibilisés aux problèmes environnementaux et ceux qui, globalement, entraînent le plus d'impacts négatifs sur l'environnement. Ce constat est cependant nuancé dans le cas où un investissement financier a pour conséquence une diminution des pressions environnementales. Nous pensons qu'une analyse d'autres secteurs de la consommation déboucherait sur des résultats analogues. Songeons au tourisme et aux loisirs, mais aussi à l'alimentation, à l'eau et aux déchets ménagers. En effet, les alternatives à nos modes de consommation actuels restent marginales et requièrent une démarche active de la part des consommateurs qui va à l'encontre de tout ce qui les définit continuellement dans notre société. Le consommateur n'est-il pas le dernier rempart de la croissance économique ?

Alors faut-il faire vœu de pauvreté ? Certainement pas, tant il est manifeste que l'accès à une série de services (comme les soins de santé) et au bien-être en général, dépend aujourd'hui de plus en plus du revenu disponible. Il est sûrement préférable d'être riche, même si cela entraîne un peu de culpabilité chez certains.

Il faut cependant constater l'inadéquation d'un grand nombre d'instruments politiques. Ainsi, les primes pour maîtriser sa consommation d'énergie ou pour les « véhicules propres » ne sont profitables qu'aux ménages qui ont des capacités financières suffisantes. Par conséquent, les contraintes qui pèsent sur les ménages démunis ne sont généralement pas levées par les politiques environnementales ou de « consommation durable ». L'information et la sensibilisation aux problèmes environnementaux ne constituent donc pas une voie suffisante pour réduire significativement les émissions polluantes des ménages. La sensibilisation est certes nécessaire pour amorcer le changement de mentalité si souvent souhaité, mais elle est pour l'instant décalée par rapport aux activités des ménages et à leurs capacités à transformer leurs habitudes. Autrement dit, la sensibilisation devrait se baser sur les pratiques concrètes des gens au lieu d'être pensée selon des « campagnes de communication » vers un public envisagé comme une masse homogène.

D'où vient alors cette volonté régulièrement affichée par les pouvoirs publics d'accroître la conscience environnementale des consommateurs afin de changer leurs comportements ? D'ordinaire, les mesures politiques sont mises en place par des personnes relativement riches et bien éduquées. Les représentants politiques et leurs relais administratifs se placent ainsi dans la position de l'instituteur : « nous savons ce qu'il faut faire, et nous allons vous l'expliquer ». Cette approche pédagogique évite ainsi soigneusement de se demander si les choix politiques sont adéquats aux objectifs visés.

Au-delà de leurs aspects de facilité, les instruments d'information reposent implicitement sur un modèle dans lequel la subjectivité est première et serait donc le moteur des comportements. Or nous avons vu que les variables sociodémographiques sont plus déterminantes que les valeurs d'un individu donné : une subjectivité s'exprime dans un agencement concret et révèle celui-ci. Par conséquent, si l'on

---

notamment de reporter sur les autres ménages les coûts de sa propre consommation.

veut réellement modifier les modes de consommation afin d'en diminuer l'impact sur l'environnement, il faut agir sur les structures de production et de consommation et, par exemple, passer d'un marché de l'offre à une politique de la demande sociale en matière de développement durable. Toutefois de tels objectifs de modifications structurelles devraient d'abord faire l'objet d'un débat collectif et démocratique, ce dont nous sommes encore loin.



# La parabole de la citerne d'eau de pluie ou les contradictions des comportements écologiques anti-sociaux

Pierre CORNUT et Pierre MARISSAL

## **Introduction**

L'usage de l'eau de pluie pour la consommation domestique des ménages, en combinaison avec l'eau de distribution, est encouragée de manières diverses par les autorités publiques wallonnes depuis plusieurs années. Il est également défendu activement par les associations de protection de l'environnement au nom d'une série de vertus environnementales. L'usage domestique de l'eau de pluie permettrait, en particulier, une diminution de la pression humaine sur les ressources d'eau souterraine grâce à une réduction de leur prélèvement par la distribution publique.

Deux constats doivent néanmoins être posés.

Premièrement, la nécessité environnementale de l'eau de pluie est loin d'être évidente. Il n'y a pas de pénurie d'eau souterraine en Wallonie, le taux d'utilisation des ressources renouvelables est raisonnable compte tenu de la densité de population et enfin, les Wallons, comme les Belges dans leur ensemble d'ailleurs, sont plutôt économes dans leur usage de l'eau en comparaison des voisins européens. La situation n'est donc nullement critique d'un point de vue écologique et le gaspillage des ressources est très relatif. La seule raison de promouvoir l'usage de l'eau de pluie serait donc de « faire encore mieux » pour l'environnement. Objectif louable en soi.

Deuxièmement, dans l'état actuel de la régulation du secteur de l'eau en Wallonie, les citernes d'eau de pluie pourraient conduire à une dualisation sociale de l'accès à l'eau potable en induisant une augmentation du prix de l'eau de distribution. Si les ménages ayant accès aux citernes d'eau de pluie bénéficient en effet d'une réduction du coût global de leur eau, ils provoquent parallèlement l'augmentation de ce coût pour les ménages captifs de la distribution publique. Ce double problème est connu depuis de nombreuses années et régulièrement dénoncé par les sociétés de distribution d'eau (majoritairement publiques en Belgique).



En l'absence de nécessité environnementale claire et en présence de dangers sociaux potentiels, on peut donc s'interroger sur les raisons réelles qui poussent ainsi à promouvoir l'usage de l'eau de pluie.

Au-delà d'aspects d'ordre technique, nous avançons ici l'hypothèse qu'une partie de ces raisons doivent être recherchées au cœur de certaines contradictions fondamentales du courant écologique lui-même, en particulier dans ses rapports à la société productiviste.

Nous examinons cette hypothèse en deux temps. Nous tentons d'abord de mieux comprendre les processus et conséquences de l'usage domestique de l'eau de pluie. Nous exposons ensuite brièvement en quoi la problématique assez secondaire de la citerne d'eau de pluie nous semble être exemplaire des graves contradictions inscrites au cœur des fondements sociaux et politiques de l'écologie.

### **Les citernes d'eau de pluie (CEP) : un outil environnemental socialement inéquitable**

L'usage de l'eau de pluie dans une habitation est relativement simple. L'eau qui ruisselle sur le toit est récupérée dans une citerne, généralement située à la cave ou enfouie dans le sol. De là, elle est pompée à l'aide d'un groupe hydrophore vers des postes de consommation via une tuyauterie (idéalement) séparée du circuit d'eau potable. L'eau de pluie peut ainsi alimenter les chasses d'eau et la machine à lessiver, servir au nettoyage, voire même alimenter le lave-vaisselle <sup>1</sup>. En excluant l'hygiène corporelle pour laquelle l'usage de l'eau de pluie est généralement déconseillé, surtout pour les jeunes enfants, une citerne d'eau de pluie (CEP) peut ainsi couvrir 64% de la consommation d'eau totale d'un ménage belge moyen <sup>2</sup>. Sur cette base, il est possible d'estimer le potentiel d'utilisation de l'eau de pluie en Belgique. En prenant en compte la pluviométrie mensuelle, le potentiel de récupération (surface au sol des habitations), l'assèchement ou le débordement des citernes, le nombre de personnes par ménage et la consommation moyenne d'eau, nous avons calculé qu'un ménage belge moyen pourrait disposer de 66 m<sup>3</sup> d'eau de pluie par an ce qui, au regard du nombre de ménages ayant déclaré posséder une citerne lors de l'enquête socioéconomique de 2001 (en abrégé, ESE 2001 <sup>3</sup>), correspond à 17,5% de la demande domestique totale en eau. En faisant l'hypothèse que la mise en place d'une CEP est possible dans toute maison de type unifamilial <sup>4</sup>, ce chiffre pourrait atteindre 44,6% (en supposant que la consommation d'eau du ménage, toutes provenances confondues, ne varie pas après

<sup>1</sup> Voir notamment CEFÉ (1994), *Eau de vie : vers une gestion écologique de l'eau*, Collection Agir en écologie, Centre d'Etude et de Formation en Ecologie, Namur, 104 p. ; RÉSEAU ÉCO-CONSOMMATION (2003), *Pourquoi une citerne d'eau de pluie*, fiche-conseil 73, [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be) ; RÉGION WALLONNE (DGRNE) & RÉSEAU IDEE *La citerne d'eau de pluie*, <http://environnement.wallonie.be/education/eau/index.htm>.

<sup>2</sup> WC (35%), machine à laver (13%), vaisselle (7%), nettoyage (9%) [www.belgaqua.be](http://www.belgaqua.be) (Fédération nationale du secteur de l'eau)

<sup>3</sup> Source : Institut national de statistiques, [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be).

<sup>4</sup> Pour des raisons de place, une citerne est difficile à installer dans un appartement, même de manière collective au sein d'un immeuble car alors la surface de récupération de l'eau est trop faible comparativement au nombre de personnes à approvisionner.

un passage partiel à l'eau de pluie). En théorie donc, l'eau de pluie serait susceptible de réduire significativement la pression de la distribution publique sur les ressources en eau souterraines.

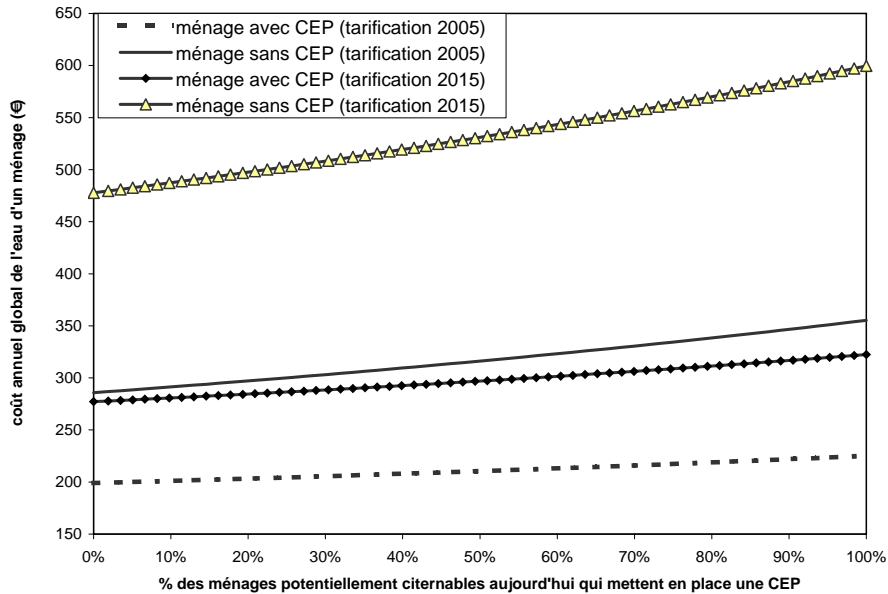
En Wallonie, une généralisation de l'usage de CEP pourrait néanmoins avoir des répercussions non négligeables sur le prix de l'eau potable. D'abord, le prix de l'eau potable inclut, selon le principe pollueur-payeur appliqué par la Région wallonne, une taxe visant à financer l'égouttage et l'épuration des eaux usées : le « prix-vérité de l'assainissement » fixé actuellement à 0,6 € par m<sup>3</sup> d'eau potable consommé et devant augmenter progressivement pour atteindre 1,4 €/m<sup>3</sup> en 2010 et 1,8 €/m<sup>3</sup> en 2015<sup>5</sup>. L'usage de CEP entraîne une diminution de la consommation totale d'eau potable, donc du produit de cette taxe, sans que le volume d'eau à égoutter et épurer diminue pour autant. Cette taxe devra donc être augmentée encore plus qu'il n'est déjà prévu aujourd'hui pour assurer un financement constant de l'assainissement. Ensuite, les réseaux de production et de distribution d'eau potable sont des structures lourdes, pour lesquelles les coûts fixes sont largement supérieurs aux coûts variables. Une diminution du volume d'eau distribué entraîne ainsi le report de 80% des coûts totaux sur un nombre de m<sup>3</sup> réduit, donc une augmentation du prix de revient du m<sup>3</sup>. A noter qu'une réduction des capacités de production et de distribution d'eau potable, seule susceptible de réduire ces coûts fixes, est inimaginable puisque les ménages disposant d'une citerne restent dépendants de l'eau de distribution, tant pour assurer certains postes de consommation (hygiène, alimentation) que pour faire face aux sécheresses vidant leur citerne. Les conduites d'adduction et de distribution, comme les capacités de captage, doivent donc être maintenues à l'identique.

Pour ces raisons, l'usage des CEP entraînera donc une augmentation du prix de l'eau potable. Nous avons cherché à modéliser cette augmentation du prix de l'eau d'une part, en nous basant sur les chiffres cités ci-dessus, sur la tarification appliquée en Région wallonne et les coûts des principaux distributeurs d'eau wallons et d'autre part, en considérant que les coûts des réseaux d'eau potable de même que le produit de la taxe à l'épuration doivent demeurer constants quelle que soit la diminution du nombre de m<sup>3</sup> d'eau potable distribués. En faisant augmenter la proportion de ménages « citernés » entre le taux d'équipement actuel et le maximum possible (toutes les maisons unifamiliales), nous pouvons estimer l'augmentation du coût *global* de l'eau des ménages, que ceux-ci disposent ou non d'une citerne (toutes sources d'eau confondues dans le premier cas<sup>6</sup>). La figure 1 montre ainsi que le coût de l'eau des ménages captifs de la distribution d'eau est plus élevé que celui des citernés mais qu'en outre il augmente plus rapidement au fur et à mesure de l'équipement des ménages en CEP. Si l'on prend en compte l'augmentation prévue de la taxe à l'épuration en 2015, la situation est pire encore.

<sup>5</sup> Société publique de gestion de l'eau (SPGE), plan financier 2003.

<sup>6</sup> Le coût global pour un ménage citerné inclut la facture d'eau potable et le coût de l'équipement nécessaire à l'usage de l'eau de pluie (achat, amortissement et entretien de la citerne et du groupe hydrophore, consommation d'électricité, etc.).

Figure 1  
Impact des citernes d'eau de pluie (CEP) sur le coût annuel global de l'eau des ménages wallons



Calculs effectués sur une base de 120m<sup>3</sup> de consommation annuelle.

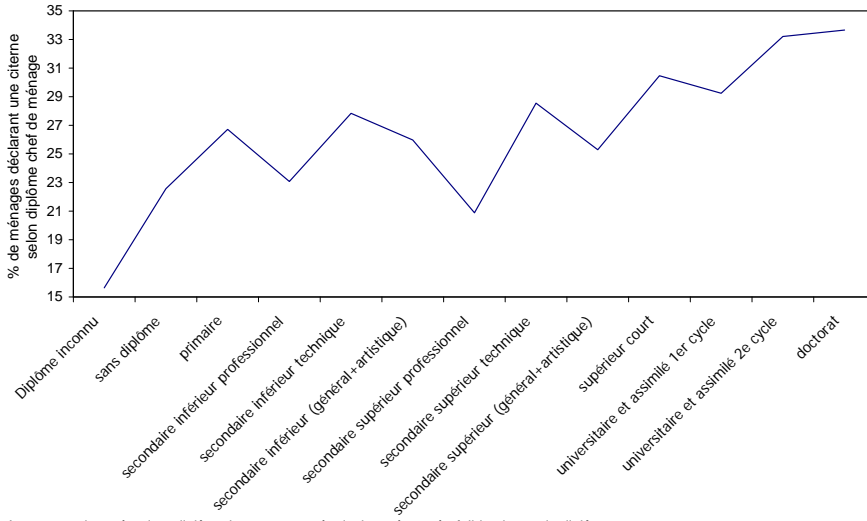
Le coût de l'eau sera donc nettement différent selon les modes d'approvisionnement des ménages. Ce qui devrait en toute logique conduire à s'interroger sur les caractéristiques, entre autres sociales, des ménages selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être équipés ou de s'équiper dans l'avenir en CEP. Intuitivement, on peut avancer l'hypothèse qu'une citerne, d'un coût d'investissement initial non négligeable (environ 1 500 €), devrait être moins accessible aux ménages pauvres et/ou locataires, et que le problème de place la rendrait peu probable dans les appartements (voir *supra*). La citerne serait donc plus probable dans les maisons de type unifamilial davantage occupées par des ménages de classe moyenne.

Nous avons testé ces hypothèses par croisement de données individuelles sur les ménages wallons (2001). Il apparaît clairement que la possession d'une citerne est bien liée aux revenus ou au standing des ménages. La figure 2 montre en effet une relation positive entre la déclaration de citerne et le niveau de diplôme du chef de ménage (à défaut de meilleur indicateur des revenus et du standing). Par ailleurs, l'analyse des corrélations montre que les citernes sont plus souvent présentes chez les actifs ayant un emploi (26%) que chez les chômeurs (14%), chez les Belges (26%) que chez les Turcs et les Marocains (8%), ou chez les ménages disposant d'un grand jardin (37%) que chez ceux n'en possédant pas (14%).

Alors que le prix de l'eau de distribution n'est en forte augmentation que depuis le milieu des années 1990 seulement, et que le recours plus systématique aux CEP n'en est sans doute qu'à ses balbutiements, les données actuelles permettent en résumé d'affirmer que la propension à utiliser une CEP est déjà aujourd'hui, et malgré

l'existence d'un vieux parc de logements modestes partiellement équipés, croissante avec le niveau socio-économique des ménages. Or, cette tendance devrait s'amplifier dans l'avenir, puisqu'il y a tout lieu de penser que les nouveaux équipements se feront à un rythme plus lent dans les quartiers les plus pauvres.

Figure 2  
Part des citernes selon le diplôme (Wallonie)



A noter que la catégorie « diplôme inconnu » est équivalente à un très faible niveau de diplôme.

Le risque de dualisation sociale face au prix de l'eau est donc bien réel, et d'ailleurs dénoncé par certains distributeurs d'eau depuis de nombreuses années <sup>7</sup>.

Pourtant, les CEP font l'objet d'une politique de promotion active par les pouvoirs publics. La Région wallonne finance ainsi des campagnes de promotion des CEP (réseau éco-consommation, réseau IDEE). Certaines communes wallonnes, encouragées par des associations comme le WWF-Belgique, prescrivent l'installation d'une citerne dans les permis de bâtir, voire offrent des primes couvrant partiellement l'investissement. Enfin, les ménages sont indirectement incités à s'équiper d'une CEP puisqu'ils bénéficient alors d'une réduction de leur contribution à l'assainissement des eaux usées. La promotion des CEP rencontre ainsi des recherches d'économies financières éventuelles dans le chef des ménages. A noter que ces politiques sont en opposition totale avec le principe pollueur-payeur que la Région prétend par ailleurs appliquer.

Lorsque l'on oppose aux promoteurs de l'eau de pluie les dangers sociaux potentiels de ce procédé d'approvisionnement, ce que nous avons pu faire à de nombreuses

<sup>7</sup> CORNUT P. (2000), La circulation de l'eau potable en Belgique et à Bruxelles : enjeux sociaux de la gestion d'une ressource naturelle, Université libre de Bruxelles, thèse de doctorat en Sciences géographiques, 298 p.

reprises depuis 2003 <sup>8</sup>, ils adoptent trois types d'attitude : minimiser le problème, le rejeter catégoriquement, voire encore l'accepter comme une conséquence fâcheuse mais nécessaire. L'un des plus ardents partisans de l'eau de pluie, le professeur honoraire Joseph Országh <sup>9</sup>, nous a ainsi répondu un jour que ces dangers sociaux étaient sans doute bien réels, mais qu'il appartenait au législateur de les gérer.

Si les conséquences sociales sont assumées par certains comme le prix à payer pour un environnement meilleur, on doit néanmoins s'interroger sur la nécessité écologique réelle de l'usage de l'eau de pluie. Le taux d'utilisation des ressources annuelles renouvelables est inférieur à 10% en Wallonie si l'on exclut l'usage d'eau pour le refroidissement. Le taux d'utilisation des eaux souterraines (67%) est, il est vrai, nettement plus important, surtout du fait de la distribution publique. Si l'on tient compte du fait que 40% de la production est exportée vers les deux autres régions du pays, ce taux reste cependant raisonnable étant donnée l'importante densité de population en Belgique. Il n'y existe d'ailleurs qu'un seul cas, très localisé, de surexploitation aquifère en Wallonie (Tournaisis).

Enfin, il faut souligner que le consommateur d'eau belge est plutôt raisonnable : selon l'OCDE, la consommation moyenne est de 116 litres/jour.hab., contre 129 en Allemagne, 153 au Royaume-Uni, 156 en France et 170 au Luxembourg.

Il n'y a donc ni gaspillage d'eau, ni situation critique d'un point de vue écologique en Wallonie alors que le développement des CEP conduit à une évolution socialement inéquitable du prix de l'eau. Plus important encore, les autorités compétentes, comme d'ailleurs la « société civile », ne semblent absolument pas se préoccuper des effets sociaux des CEP, alors que des raisons existent de s'en méfier et que nous ne sommes pas les seuls à le dénoncer.

La promotion des citernes d'eau de pluie est donc, selon nous, *tout au plus symbolique du point de vue du développement durable, et pas très soucieuse du point de vue social*. C'est ce paradoxe que nous allons tenter d'éclaircir dans la seconde partie.

### **La parabole de la citerne**

Il serait évidemment totalement absurde de prétendre donner un éclairage pertinent sur les faiblesses des modèles de développement durable, et sur les caractéristiques de ceux qui s'en font aujourd'hui les avocats, au départ du cas très spécifique (pour ne pas dire anecdotique) des citernes d'eau de pluie en Wallonie !

L'hypothèse nous semble pourtant pouvoir être avancée que la tentation symboliste relevée ci-dessus, de même que le penchant à n'accorder qu'une place subordonnée aux préoccupations sociales, sont symptomatiques d'un ensemble de conditions objectives qui limitent les possibilités de remise en cause de notre société de consommation.

---

<sup>8</sup> Notamment à l'occasion de conférences « grand public » dans le cadre de la publication : CORNUT P. (2003), *Histoires d'eau : les enjeux sociaux de l'eau potable au XXI<sup>e</sup> siècle en Europe occidentale*, Luc Pire, Bruxelles, VUB-Press & Luc Pire Electronique, 140 p.

<sup>9</sup> [www.eautarcie.com](http://www.eautarcie.com), site sous-titré « ou comment devenir indépendant par rapport au réseau de distribution d'eau et par rapport aux goûts ».

Que cette dernière soit à la base des menaces qui pèsent sur l'environnement, voilà qui relève d'une telle évidence qu'il peut paraître assez vain de s'étendre sur le sujet. Il nous semble nécessaire, en revanche, de revenir un instant sur certaines de ses caractéristiques fondamentales.

Rappelons tout d'abord que si notre société est bien une société de consommation de masse, elle est aussi, et peut-être avant tout, une société de *production* de masse, permettant la reproduction de groupes sociaux dominants fondant leur puissance sur la production et la vente <sup>10</sup>.

Certes, ce modèle de croissance ne s'est imposé en Europe, à la sortie de la deuxième guerre mondiale, que sous la menace de mouvements sociaux populaires exigeant l'amélioration de leurs conditions de vie matérielle, c'est-à-dire entre autres l'augmentation de leur pouvoir d'achat. Mais on ne peut le réduire à cet aspect. Fondamentalement, ce modèle, au-delà des conditions dans lesquelles il a été mis en place, ne se serait sans doute jamais stabilisé s'il n'avait pas permis le maintien des profits à des niveaux élevés, en donnant une réponse à l'insuffisance tendancielle des marchés qui grevait jusqu'alors le capitalisme non régulé par l'Etat. La société de consommation peut à ce titre être considérée comme la forme historiquement déterminée sous laquelle ont pu se maintenir et se reproduire les rapports sociaux capitalistes : le consumérisme a en effet permis de créer des débouchés sans cesse renouvelés à la production de masse, évacuant de la sorte le problème récurrent des crises de surproduction. C'est sans doute dans ce cadre qu'il faut par exemple comprendre que les remarquables gains de productivité enregistrés dans les décennies d'après-guerre ont avant tout conduit à une explosion de la production plutôt qu'à une diminution radicale du temps de travail.

Le consumérisme ne peut nullement être considéré, en dépit de l'idéologie hégémonique, comme l'expression d'une tendance « naturelle » de l'être humain. Nous ne nous étendrons pas ici sur les obstacles insurmontables auxquels se heurte cette conception naturaliste, qu'il s'agisse de l'analyse sur le long terme des sociétés humaines <sup>11</sup> ou animales, ou même de l'analyse... du capitalisme lui-même, qui fut en son temps à la base d'une idéologie de l'ascétisme et d'épargne <sup>12</sup> !

On est en revanche conduit à s'interroger sur les modalités au travers desquelles les pratiques consuméristes parviennent à s'imposer comme pratiques dominantes. Sans s'étendre sur les diverses incitations de l'Etat en ce domaine <sup>13</sup>, on ne saurait trop insister ici sur le rôle joué dans le dispositif consumériste par la généralisation de normes évolutives de consommation, conduisant à une progression permanente des

---

<sup>10</sup> Et au passage, sur l'exploitation...

<sup>11</sup> Voir par exemple les travaux classificatoires de A. Testart (e.g. TESTART A. (2005), *Éléments de classification des sociétés*, Errance, Paris).

<sup>12</sup> Disons le capitalisme de Weber (voir e.g. WEBER M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), traduction par J. Chavy, Plon, 1964 ; nouvelle traduction par J.-P. Grossein, Gallimard, Paris, 2003).

<sup>13</sup> Depuis l'orientation privilégiée de la négociation sociale sur le terrain salarial jusqu'à l'encouragement du crédit à la consommation en passant par tant d'autres aspects des politiques keynésiennes de la demande.

besoins socialement reconnus, et s'imposant à chacun sous peine de marginalisation et de stigmatisation sociale.

Or, ces normes évolutives n'assurent pas seulement une progression continue de la demande. Elles poussent aussi les groupes sociaux aux revenus les plus faibles à revendiquer les moyens de s'aligner sur les standards de consommation moyens. Et par là-même à valider politiquement et idéologiquement la société productiviste <sup>14</sup>.

La société de production et de consommation de masse est donc paradoxalement doublement soutenue : par en haut (disons par ceux dont les intérêts peuvent s'identifier à ceux du capital), *et par en bas* (par ceux qui se voient contraints de courir après les normes de consommation).

En conséquence, les critiques et les remises en cause de la société productiviste tendent à rester surtout confinées aux seules couches supérieures des classes moyennes. Ou plus exactement, aux jeunes des classes moyennes intellectuelles dont les revenus encore limités sont théoriquement appelés à s'élever confortablement au cours de leur carrière professionnelle. En témoigne par exemple la sociologie – et la géographie – dominante du vote écologiste <sup>15</sup>, mais aussi de mouvements environnementalistes non immédiatement représentés sur l'échiquier électoral (figure 3).

Ce confinement sociologique ne va pas sans de lourdes conséquences, qui nous semblent éclairer utilement notre cas anecdotique des CEP.

*En premier lieu*, la contestation de la société productiviste est d'emblée soumise à de graves limitations structurelles. Cette contestation ne peut être en effet que toute relative, provenant de groupes sociaux qui n'adhèrent à la contestation du productivisme que dans la mesure où leurs revenus leur permettent (ou devraient leur permettre dans l'avenir, s'agissant des jeunes adultes fortement diplômés) de satisfaire confortablement aux standards de consommation. Ces groupes sociaux ne sont nullement portés à contester les fondements productivistes d'une société où ils occupent une situation somme toute plutôt enviable, et dont une remise en cause radicale pourrait se faire au détriment de leurs propres intérêts.

---

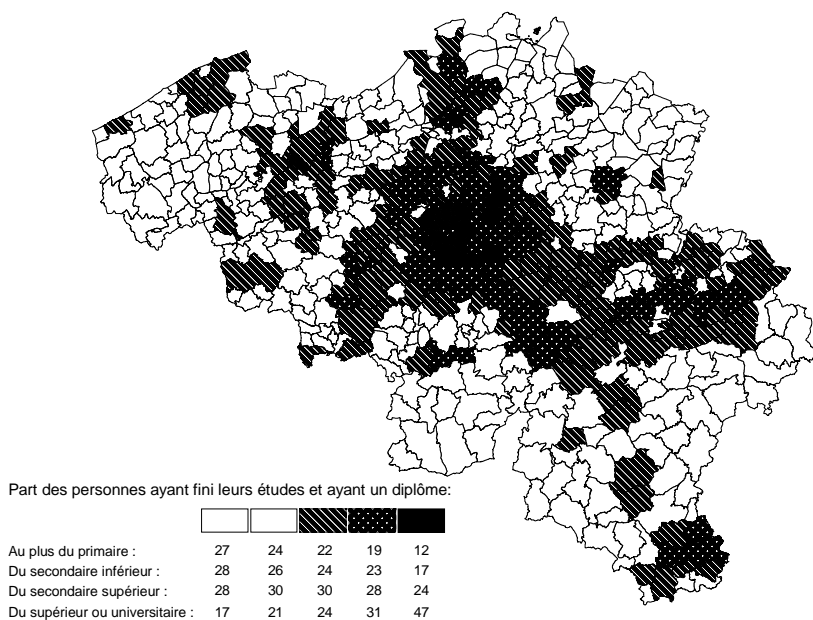
*Commentaire de la figure 3* : même si les deux cartes ne sont pas absolument similaires, la carte des donations à Greenpeace dessine dans les grandes lignes les espaces de surreprésentation de la classe moyenne supérieure, dans les centres-villes, où se concentrent les jeunes adultes de la classe moyenne intellectuelle, et dans les franges périurbaines, y compris de part et d'autre du sillon industriel wallon. La faiblesse de la bourgeoisie urbaine à Charleroi et dans la région du Centre, héritée de l'industrialisation sous capitaux bruxellois au XIX<sup>e</sup> siècle, explique sans doute la modicité des dons dans cet espace.

---

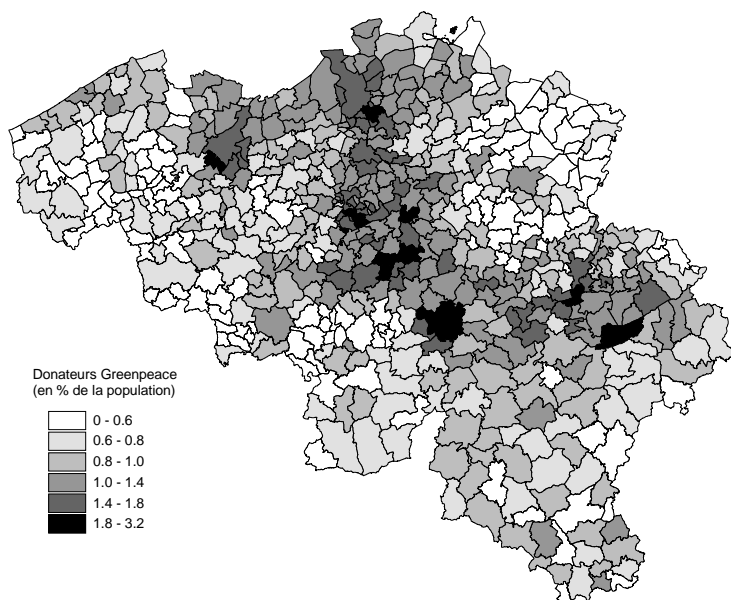
<sup>14</sup> Les sondages d'opinions soulignent par exemple la nette tendance des groupes sociaux aux patrimoines les plus faibles à arbitrer, en cas de contradiction, en faveur des préoccupations sociales et économiques au détriment des thématiques écologiques. On pourrait par ailleurs étendre ce constat à l'échelle des inégalités mondiales.

<sup>15</sup> VANDERMOTTEN C. *et al.* (à paraître 2007), *Atlas politique de la Belgique*, Comité national de géographie, Politique scientifique fédérale, Bruxelles.

*Figure 3*  
*Géographie des diplômés, en parallèle avec la géographie*  
*des donateurs en faveur de Greenpeace*



Typologie des niveaux de diplôme par commune



Donateurs à Greenpeace en % de la population par commune



D'où une double tendance, à se contenter de porter la critique anti-productiviste sur des terrains accessoires, très partiels <sup>16</sup> voire purement symboliques, ou à porter les préoccupations environnementalistes sur le seul terrain NIMBY.

La promotion des CEP est exemplaire à ce propos, puisque dénuée de nécessité environnementale, elle se place sur un terrain purement symbolique de préservation des ressources naturelles.

*En second lieu*, si les groupes sociaux dominants et dominés ont tous deux tendance, dans le cadre des conflits structurels qui les opposent, à se penser comme des groupes aux intérêts mutuellement contradictoires, ce n'est généralement pas le cas des classes moyennes, et en particulier de celles qui constituent la base sociologique de l'environnementalisme. Surreprésentés dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, ou de la nébuleuse socioculturelle, les employés votant pour les partis écologistes semblent par exemple avoir bien plus rarement des parents ouvriers que les employés votant socialiste (tableau 1). De manière générale, ces groupes sociaux ne sont le plus souvent conduits, ni par leur travail ni par héritage idéologique familial, à se penser comme une classe sociale spécifique défendant des intérêts catégoriels propres. Ils peuvent dès lors avoir facilement tendance à penser leurs intérêts dans un cadre universaliste les assimilant immédiatement – et abusivement le cas échéant – à l'intérêt général. Et ceci d'autant plus qu'ayant connu une croissance rapide avec le développement des régulations keynésiennes, dans une période de recul des luttes sociales radicales, ces groupes sociaux sont sur-représentés dans l'appareil d'Etat au sens large, lui-même assimilé à l'intérêt général. Cette illusion universaliste est également renforcée par la place disproportionnée que leur niveau de formation leur permet de prendre dans les diverses instances assimilées à la « démocratie participative » ou à la « démocratie locale », où les intérêts populaires sont au contraire souvent marginalement représentés <sup>17</sup>.

Cette incarnation subjective de l'intérêt général peut du reste se maintenir même dans le cas où celui-ci est manifestement en danger, pour autant en tout cas que les classes moyennes y disposent d'un rapport de force en leur faveur. On mentionnera par exemple le cas très révélateur des rénovations urbaines socialement excluantes, menées ces deux dernières décennies dans des vieux quartiers centraux urbains dégradés, à Bruxelles comme dans d'autres métropoles du monde développé (ce processus est couramment appelé « gentrification » <sup>18</sup>). A Bruxelles, lancées entre

---

<sup>16</sup> A titre de simple illustration, il est par exemple amusant de constater que les personnes déclarant, lors de l'ESE 2001, avoir recours à des énergies alternatives ne semblent par ailleurs nullement moins utilisatrices de l'automobile que le reste de la population (en tout cas pour leurs déplacements domicile-travail).

<sup>17</sup> Des enquêtes mettent par exemple en évidence une surproportion de détenteurs d'un diplôme du supérieur parmi les membres des comités de quartiers (enquête PIOP/ISPO 1999). Voir aussi, à titre d'illustration, la géographie très révélatrice des réclamations lors de l'enquête publique du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) en Région de Bruxelles-Capitale, où les quartiers les moins réactifs étaient des quartiers pauvres, et les plus réactifs, des quartiers riches ou moyens.

<sup>18</sup> VAN CRIEKENGEN M. (2001), *La rénovation résidentielle à Montréal et à Bruxelles. Dynamiques, impacts sociaux et rôle des pouvoirs publics*, thèse de doctorat, Université libre

Tableau 1  
 Caractéristiques sociologiques des électorats selon le parti (enquête PIOP/ISPO 1999) (part dans l'échantillon)

	Père ou mère ouvrier(e)	Père ou mère exerçant ou ayant exercé dans une profession libé- rale, ou comme entrepreneur, ou comme indépendant	Père et mère employés	Travailleur dans l'indus- trie ou la construc- tion	Travailleur dans l'en- seignement, dans la santé ou dans le secteur socio- culturel	Part des petits employeurs dans	Part des 18-24 ans	Part des 25-34 ans	Part des plus de 50 ans	Part des personnes apparte- nant au 5 <sup>e</sup> décile de revenus	Part des personnes apparte- nant aux 2 premiers déciles de revenu
Agalev	47	26	27	16	37	3	9	26	25	37	21
Ecolo	26	28	26	14	35	5	17	23	35	22	40
PS	55	28	10	28	23	5	8	11	53	12	50
SPA	71	20	9	32	19	6	3	8	63	15	40
CVP	46	37	15	20	24	10	3	7	70	20	39
PSC	37	24	11	12	29	11	7	9	58	28	40
PRL	31	36	19	15	18	16	13	16	48	34	35
VLD	41	40	16	24	20	16	5	18	50	31	32
VB	63	25	12	36	12	5	5	16	57	15	42
VU	47	31	16	29	27	6	9	23	36	37	28
Total	50	30	16	23	22	9	7	15	52	20	40

autres sous la houlette ou avec l'appui d'élus écologistes, ces rénovations ont surtout profité – et continuent de le faire – aux jeunes diplômés issus des classes moyennes. L'éviction hors des quartiers rénovés de leurs habitants les plus pauvres, expulsés par les hausses immobilières induites, n'a quant à elle guère suscité d'analyses ni de remises en causes particulières, au contraire <sup>19</sup>.

Ici aussi, la CEP et plus particulièrement, l'absence de prise en considération de ses éventuels effets sociaux, sont exemplaires de la place souvent subordonnée accordée à l'analyse des impacts sociaux dans les mesures de type environnementaliste.

### **Conclusion : l'avenir incertain du développement durable**

Si l'analyse esquissée ci-dessus ne nous semble pas inciter à beaucoup d'optimisme quant à la portée réelle d'une grande partie des mouvements se réclamant aujourd'hui du développement durable, il y a lieu de s'interroger toutefois sur les effets que pourraient avoir dans ce domaine les profondes mutations socio-économiques en cours. Ces mutations s'accompagnent en effet d'une précarisation croissante d'une partie des classes moyennes, qui pourrait s'amplifier considérablement si la recherche d'un rétablissement durable des gains de productivité débouchait sur l'industrialisation massive du secteur tertiaire (taylorisme). Il est cependant bien difficile de prévoir les conséquences de telles mutations sur une remise en cause de la société productiviste.

D'une part, l'incapacité d'une partie croissante des classes moyennes à satisfaire aux normes de consommation pourrait simplement conduire à leur ralliement aux revendications de type socio-productiviste, au détriment des préoccupations écologistes au sens large. Avec, dans le pire des cas, un report d'une partie de leurs difficultés sur les classes populaires, comme le mouvement des rénovations urbaines en donne un exemple.

D'autre part, et à l'inverse, la prolétarianisation massive des travailleurs du secteur tertiaire pourrait conduire à l'émergence de positions critiques nettement plus radicales sur les rapports sociaux aujourd'hui dominants. Le secteur tertiaire ayant été longtemps épargné par la course à la productivité, en particulier pendant les « trente glorieuses » <sup>20</sup>, il n'est pas sûr, en effet, que les classes moyennes supporteront sans broncher d'en devenir le principal gisement, avec tout ce que supposerait inévitablement la taylorisation du tertiaire en terme de restructuration et de dégradation des conditions de travail, déjà perceptible aujourd'hui.

A défaut, et sans anticiper, nous restons quant à nous assez sceptiques sur la portée actuelle des changements à attendre en faveur d'un développement réellement durable.

A ce titre l'exemple anecdotique des citernes, s'il ne peut évidemment tenir lieu de démonstration, nous semble du moins avoir valeur de parabole.

---

de Bruxelles, Laboratoire de géographie humaine. Voir également à ce propos la contribution de DUBOIS O. et VAN CRIEKENGEN M. et dans le présent ouvrage.

<sup>19</sup> Le poids des classes moyennes au sein du parti socialiste n'est probablement pas non plus étranger à ce bilan.

<sup>20</sup> Les gains de productivité sont restés bien plus élevés dans l'industrie que dans le secteur des services.

# La pensée écologique face à l'équité sociale

Edwin ZACCAI

## Argument

Tenter de décrire les relations entre pensée écologique et questions d'équité sociale présente un certain nombre de difficultés. D'abord qu'est-ce que la *pensée écologique* ? On considérera ici un ensemble d'auteurs, regroupés selon plusieurs courants, étalant leurs travaux sur les cinq ou six dernières décennies (bien que l'on puisse évidemment leur trouver des précurseurs) <sup>1</sup>. La première partie de cet article esquisse ces courants, en pointant particulièrement leurs relations à l'équité sociale.

Mais cette dernière ne constitue pas davantage un concept bien délimité. Il existe plusieurs conceptions de la justice <sup>2</sup> dont dépendent à leur tour plusieurs conceptions de l'équité sociale. On se contentera, dans ce bref essai, de joindre sous ce chapeau des questions comme la différenciation sociale face à une problématique politique et la distribution d'avantages ou d'inconvénients à l'intérieur d'une société (au niveau local, mais aussi mondial).

Après avoir présenté différentes relations de courants de pensée écologistes envers ces questions, nous regrouperons d'abord les arguments soulignant la prise en compte *insuffisante* de l'équité sociale par ces courants, pour ensuite faire l'inverse, avec des arguments montrant sous quels aspects la cause écologiste serait *favorable* à la justice sociale. Très schématiquement, cette partie du texte pourrait être comparée à un procès fictif fait à la pensée écologique, avec arguments à charge et à décharge en regard de sa prise en compte de l'équité sociale. Malgré l'imprécision de cet essai, ce qui le motive est précisément l'idée que dans des débats relatifs au thème central traité, une

---

<sup>1</sup> KLINKERS L., NELISSEN N. et VAN DER STRAATEN J. (ed.) (1997), *Classics in Environmental Studies. An Overview of Classic Texts in Environmental Studies*, International books, Utrecht.

<sup>2</sup> Synthèse dans KYMLICKA W. (1999), *Les théories de la justice*, La Découverte, Paris.

série d'arguments sur les liens conflictuels ou convergents entre ces questions sont régulièrement entendus, et qu'il peut être intéressant de tenter de les replacer dans des cadres conceptuels. Même si comme d'habitude dans ce genre d'exercice, plusieurs cadres et approches sont possibles <sup>3</sup>, et que celle-ci ne se veut qu'une tentative de clarification et de repérage limité.

### **Variations de la pensée écologiste**

Pour les besoins de l'exposé je définirai donc cinq courants différents, bien conscient qu'il y a là des simplifications et d'autres possibilités de configurations <sup>4</sup>, ainsi que divers recouvrements possibles entre ces courants.

#### ***Ecologie profonde***

D'origine occidentale, et particulièrement américaine <sup>5</sup> (Aldo Leopold, John Muir, Roderick Nash, J. Baird Callicott), l'écologisme dit « profond » (*deep ecology*) est le seul courant considéré ici qui ne soit pas anthropocentriste. Face à l'ampleur des changements qu'il préconise pour les sociétés humaines afin de se rapprocher d'une vision plus biocentrique, préservant des espaces naturels peu habités (*wilderness*), voire tendant à une diminution des effectifs de l'humanité, ce courant offre peu de propositions politiques praticables, et celles-ci entraînent des contradictions juridiques <sup>6</sup>. L'écologie profonde joue toutefois un rôle d'inspiration, et se distingue d'autres courants de pensée en posant de façon radicale le problème de l'équilibre, voire de l'équité (mais comment les définir ?), de l'espèce humaine vis-à-vis des autres espèces dans la nature. Bien qu'il mène à des recherches éthiques essentielles, ce courant ne thématise pas spécifiquement les conséquences en termes d'équité sociale qui découleraient de ses propositions.

#### ***Gestion des risques et des techniques***

Le livre fondateur de Rachel Carson <sup>7</sup> a popularisé dans la société, dès le début des années soixante, la prise de conscience d'impacts cachés du progrès technologique, appelant à une considération plus complète des risques, menant jusqu'à nos jours à des notions capitales comme le principe de précaution, ou l'influente figure de la

<sup>3</sup> Dans l'introduction de cet ouvrage, on a présenté des approches qui traitent plus spécifiquement des questions d'équité sociale en rapport avec la protection de l'environnement. Ici, le cadrage est plus large et vise l'ensemble des courants de la pensée écologiste.

<sup>4</sup> Voir DE ROOSE FR. et VAN PARIJS PH. (1991), *La pensée écologiste*, De Boeck, Bruxelles ; DELEAGE J.-P. (1991), *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, La Découverte, Paris ; BOURG D. (1996), *Les scénarios de l'écologie*, Hachette, Paris ; GUHA R. et MARTINEZ-ALIER J. (1997), *Varieties of environmentalism*, Earthscan, London ; KALOF L. et SATTERFIELD T. (ed.) (2005), *The Earthscan Reader in Environmental Values*, Earthscan, London ; KLINKERS L. *et al.*, *op. cit.*

<sup>5</sup> Exception notable, Arne Naess, qui a introduit l'expression dans un article de 1973 : NÆSS A. (1973), « The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement. A Summary », *Inquiry*, 16, p. 95-100.

<sup>6</sup> Voir par exemple BOURG D., *op. cit.* ; OST F. (1995), *La nature hors la loi*, La Découverte, Paris.

<sup>7</sup> CARSON R. (1962), *Silent Spring*, Houghton Mifflin, Boston.

société du risque introduite par U. Beck <sup>8</sup>. Dans des versions plus économiques (David Pearce, Herman Daly) <sup>9</sup>, de nombreux travaux démontrent qu'il existe de multiples *coûts cachés* du développement. Bien souvent le taux de croissance économique d'un pays serait par exemple fortement réduit si ces coûts étaient comptabilisés de façon monétaire. Il existe aussi un fort courant écologiste qui a pensé, en dehors de la protection de la nature (symbolisée par le « vert ») <sup>10</sup>, les relations entre techniques et société (Ivan Illich). Aujourd'hui, de nombreux travaux et dispositifs s'essaient à démocratiser certains développements techniques, dans ce prolongement <sup>11</sup>. Dans cet ensemble de travaux, c'est souvent la société (le plus souvent occidentale) dans son ensemble qui est considérée, mais de nombreux aspects évaluent également la distribution des nuisances et coûts cachés vers certains groupes.

### ***Environnementalisme, développement durable***

En lien avec le précédent, le courant dominant des politiques environnementales poursuit aujourd'hui des objectifs fixés à de multiples niveaux : mondial, national, local. Ces objectifs concernent parfois la conservation de parties de la nature (réserves naturelles), de certaines de ses qualités (normes pour l'air, l'eau), mais aussi certains aspects des activités humaines (habitat, mobilité). *L'environnement*, dont la protection constitue un profond souci pour les sociétés occidentales et, de plus en plus, pour de nombreux groupes sur la planète, se décline concrètement en des ensembles divers et évolutifs. C'est encore davantage le cas pour le développement durable, même si dans la constellation que recouvre cette expression <sup>12</sup>, la protection de l'environnement est tenue de négocier avec des impératifs économiques et sociaux, plus clairement que par le passé. Ainsi la formule « canonique » du développement durable du rapport Brundtland (1987) <sup>13</sup> inclut formellement une double notion d'équité (intra- et intergénérationnelle), et souligne explicitement qu'il s'agit de satisfaire prioritairement les besoins des plus démunis.

<sup>8</sup> BECK U. (1986, 1998), *Risk Society. Towards a New Modernity*, Sage, London.

<sup>9</sup> Le vaste courant de *Ecological economics* est difficile à situer ici car il transcende les différents courants. Voir MARTINEZ-ALIER J. dans ce volume. *L'Environmental economics*, pour sa part, se retrouve aussi dans les deux courants suivants.

<sup>10</sup> Selon R. Inglehart, l'influence post-matérialiste de changements de mode de vie serait plus importante que la dégradation de l'environnement pour motiver une préoccupation écologique. INGLEHART R. (1995), « Public support for environmental protection : objective problems and subjective values in 43 societies », *Political Sciences and Politics*, p. 57-71. Bozonnet (2005) va dans le même sens. BOZONNET J.-P. (2005), « L'écologisme autrement ? Fin du grand récit et désinstitutionalisation », Conférence au congrès de l'ACFAS, 9-13 mai 2005.

<sup>11</sup> En France, CALLON M., LASCOURMES P., BARTHE Y. (2001), *Agir dans un monde incertain*, Seuil, Paris ; LATOUR B. (1999), *Politiques de la nature*, La Découverte, Paris.

<sup>12</sup> SMOUTS M.C. (dir.) (2005), *Le développement durable. Les termes du débat*, Armand Colin, Paris.

<sup>13</sup> WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (1987), *Our Common Future*, Oxford University Press.

### *Modernisation écologique*

Une version plus ingénieriste et économique du développement durable compte particulièrement sur les progrès technologiques pour diminuer les impacts sur l'environnement. Avec un certain optimisme, la modernisation écologique affirme que la protection de l'environnement est compatible et même bénéfique à la poursuite de la modernisation (World Business Council for Sustainable Development). Même si des aménagements institutionnels sont à prévoir <sup>14</sup>, les régulations en terme de distribution sont avant tout attendues de règles économiques.

### *Critiques radicales du développement*

Schématiquement à l'opposé de la modernisation écologique, on pourrait regrouper ici un ensemble d'auteurs, souvent militants, dont le point commun est une remise en question radicale du « développement ». Des penseurs aux origines de l'écologie européenne comme Ivan Illich (déjà cité), André Gorz, René Dumont, ont vu d'autres auteurs prendre la relève, avec des critiques portant particulièrement sur le « copiage » du modèle de développement du Nord par le Sud et la globalisation économique (Wolfgang Sachs, Vandana Shiva) <sup>15</sup>. Le mouvement de la « décroissance » en est une récente réactivation (Robert U. Ayres, Serge Latouche). Les questions de justice sociale sont ici prééminentes, mais la préservation des ressources naturelles, de préférence dans des relations qui ne soient pas de « marchandisation », est très présente aussi <sup>16</sup>. C'est ici aussi que je rattacherai un courant peu présent dans le monde francophone, mais implanté chez des auteurs de langue anglaise : *the political ecology*. Il est particulièrement intéressant pour le thème des inégalités, puisqu'il souligne précisément celles apparaissant dans la distribution des bénéfices et inconvénients liés aux changements environnementaux <sup>17</sup>. Tout en revendiquant une

<sup>14</sup> SPAARGAREN G. (1997), *The ecological modernization of production and consumption*. Essays in Environmental Sociology, Thesis Landbouw Universiteit Wageningen (P-B.).

<sup>15</sup> Des critiques radicales du développement sont reprises dans l'anthologie de RAHNEMA M. et BAWTREE V., *The Post-Development Reader* (1997), Zed Books, London and New York. Voir aussi le texte de SHIVA V. dans le présent volume.

<sup>16</sup> Le livre de Guha et Martinez-Alier déjà cité documente bien un environnementalisme issu de populations pauvres du Sud, face à des transformations économiques en leur défaveur (1994), thème repris et amplifié dans MARTINEZ-ALIER J. (2002), *The Environmentalism of the Poor, A study of ecological conflicts and valuation*, Edward Elgar, Cheltenham. Des exemples de ce genre sont désormais nombreux, et repris par des ONG d'environnement. Pour ne prendre qu'un cas emblématique, rappelons celui de l'exploitation de pétrole au Nigeria, dans l'action de Greenpeace contre Shell en 1997. A mon sens, on assiste depuis quelques années à une réunion de plusieurs thèmes sociaux et environnementaux dans des mouvements militants, dont le livre de Guha et Martinez-Alier et le courant de *political ecology* furent des précurseurs, et qui sont favorisés par la réunion de ces thèmes dans le développement durable.

<sup>17</sup> J. Martinez-Alier reprend d'ailleurs cette caractéristique comme type de l'écologie politique, *op. cit.* L'expression écologie politique est évidemment fort polysémique en français et en anglais. Je me réfère ici à un courant surtout issu d'études sur le Tiers-Monde. Voir BRYANT R. and BAILEY S. (1997), *Third World Political Ecology*, Routledge, New York ; ADAMS W.M. (2001), *Green Development*, Routledge, London, p. 250-284 ; FORSYTH T. (2003), *Critical Political Ecology*, Routledge, London ; et plus anciennement, à partir de travaux

approche écologique, ce courant va d'ailleurs critiquer certains aspects « apolitiques » de l'environnementalisme, que nous allons précisément aborder dans la section suivante. On doit également mentionner les mouvements de justice environnementale (*environmental justice*), particulièrement aux Etats-Unis, avec leur forte connotation raciale et de mobilisation activiste.

### **La protection de l'environnement indifférente (ou défavorable) à l'équité sociale**

Après avoir ainsi planté sommairement le décor, je me concentrerai ici sur trois critiques taxant l'écologie d'indifférence aux inégalités sociales : le *naturalisme*, l'*unanimité* et la *surreprésentation des nantis* dans ce domaine. Prenons-les successivement en tentant de préciser leur portée.

Dans l'écologie profonde et en partie dans l'environnementalisme, existent des tendances à mettre en évidence la *naturalité* de l'homme en négligeant sa condition sociale. C'est le cas par exemple quand une *capacité de charge* est trop nettement définie pour l'homme, et surtout quand elle a conduit des auteurs influents (Paul et Ann Ehrlich) à voir dans la croissance démographique des peuples les plus pauvres une menace suprême<sup>18</sup>. Plus techniquement, un auteur comme Ricardo Petrella<sup>19</sup> dénonce, dans le domaine de l'eau, les approches environnementales centrées sur les ressources naturelles disponibles, sans étudier les facteurs plus déterminants que sont les conditions d'accès à cette ressource. Notons cependant que ce type de critique tend progressivement à être entendu, si on prend l'exemple de l'influent rapport officiel du Millennium Ecosystem Assessment<sup>20</sup> qui propose une approche fondée sur les services des écosystèmes, et où l'accès est une donnée inhérente des analyses.

L'*unanimité* quant à lui est omniprésent dans les alertes médiatiques à « sauver la planète ». Planète qui souffre pourtant aussi d'innombrables inégalités, et où le « nous » qu'est l'humanité appelée à agir de concert masque, volontairement ou non, des stratégies d'acteurs dotés d'influences et d'intérêts en partie divergents<sup>21</sup>. Les différents courants esquissés plus haut se situent de façon variable, nous l'avons vu, par rapport au fait de mettre en évidence tantôt l'unité du genre humain, les responsabilités de différents acteurs dans les dommages, ou encore la recherche d'une participation

---

d'anthropologues surtout, JOHNSTON R. (ed.) (1994), *Who pays the price ? The Sociocultural Context of Environmental Crisis*, Island Press. Voir aussi sur ce courant, l'introduction du présent ouvrage.

<sup>18</sup> EHRlich P. & A., *The Population Bomb*, Ballantine, New York, longuement critiqué par LE BRAS H. (1994), *Les limites de la planète*, Flammarion, Paris, Coll. Champs.

<sup>19</sup> PETRELLA R. (1999), *Le manifeste de l'eau*, Luc Pire, Bruxelles.

<sup>20</sup> Publié en 2005 par un vaste consortium issu des Nations unies, sous la direction d'experts de la Banque mondiale et l'Université des Nations unies, [www.maweb.org](http://www.maweb.org).

<sup>21</sup> L'argument de H.M. Enzensberger sur ce thème, il y a plus de trente ans, vaut qu'on s'y arrête : dans une optique marxiste, il interprète le fait que la bourgeoisie a dénoncé la dégradation environnementale au moment où elle estime, elle aussi, ne plus pouvoir échapper aux dégradations des ressources communes, alors que cette dénonciation ne s'était pas faite pendant un siècle et demi durant lequel l'industrialisation avait également répandu de multiples pollutions, mais sans à ce moment nuire à cette classe sociale. ENZENSBERGER H. M. (1974), « A Critique of Political Ecology », *New Left Review*, I/84, p. 3-31.



citoyenne aux décisions. Une variante de la critique envers l'unanimité peut aussi être celle adressée à l'*irréalisme* des propositions et des « bons sentiments » (critique hélas partagée par d'autres domaines de « grandes » politiques, pensons par exemple au « développement » ou à la « lutte contre la pauvreté »). La pensée écologique est alors décriée ici pour son faible pouvoir de transformation concret face, notamment, aux injustices sociales.

Par ailleurs, il est indéniable que la protection de l'environnement telle qu'elle est aujourd'hui définie de façon dominante dans le discours mondial et dans les décisions économiques majeures est issue des *pays riches*. La Conférence de Rio (1992), fondation politique internationale du développement durable, n'a pas remis en question le mode de développement du Nord, se contentant d'en demander des adaptations. Une bonne partie des solutions prônées par la modernisation écologique – nécessitant des techniques de pointe – ne résout pas des problèmes d'environnement et de développement majeurs au Sud. Certaines politiques de conservation peuvent même nuire aux populations locales<sup>22</sup>. Par ailleurs, à l'intérieur des pays occidentaux, les classes moyennes et supérieures sont surreprésentées dans l'électorat vert<sup>23</sup>. Néanmoins nous avons vu que le courant le plus radical de critique du développement – au nom des oubliés ou exploités du développement – ne fait pas l'impasse sur les questions écologiques, et qu'existent aussi des mouvements environnementalistes importants au Sud.

### **Protéger l'environnement est favorable à la justice sociale**

Dans cette section j'analyserai, en contrepoint à celle qui précède, trois arguments appuyant cette fois l'idée que les préoccupations écologiques sont favorables à davantage d'équité sociale. Ces trois arguments sont d'ordres relativement différents. Les moins nantis sont les plus dépendants des *biens communs*, dont font partie de nombreuses ressources environnementales. Se désintéresser de la protection de l'environnement serait une *menace* pour l'équité sociale. Les politiques environnementales incluent explicitement des *objectifs d'équité*.

Pour comprendre le premier argument, considérons des ressources de l'environnement comme l'eau ou l'accès à des espaces communs. On voit bien qu'un bon état de ces *ressources communes* est avantageux pour ceux qui n'ont pas la capacité financière d'avoir accès à de l'eau saine payante ou à des espaces privatisés. L'agriculteur plus ou moins auto-suffisant (une large part de la population dans des pays économiquement pauvres) dépend bien davantage de la qualité de son sol ou de la stabilité du climat que le possesseur de richesses économiques lui donnant accès à des biens issus d'une origine alternative, en cas de problème écologique pesant sur un lieu d'origine donnée (le même raisonnement vaut pour le pêcheur local par rapport à l'acheteur de poissons importés)<sup>24</sup>. Par ailleurs, face à des catastrophes écologiques

<sup>22</sup> Voir FORSYTH T., *op. cit.*

<sup>23</sup> DELWIT P., DE WAELE J.-M. (1999), *Les partis verts en Europe*, Complexe, Bruxelles, « Interventions » ; BOZONNET J.-P., *op. cit.*

<sup>24</sup> Sous réserve cependant que les pêcheurs ou agriculteurs participent à la fixation des normes de ce qui doit être préservé, sinon on peut retomber dans la critique naturaliste vue plus haut, où des objectifs de conservation peuvent nuire aux intérêts locaux.

les pays, ou les groupes, plus nantis auront davantage de ressources d'abord pour les prévenir et éventuellement pour remédier à ce type de dommages. Ces différents arguments résumés ici viennent appuyer l'idée que la protection de certains aspects de l'environnement est proportionnellement plus cruciale pour le bien-être de groupes défavorisés. Une forme différente de cet argument est l'idée que si une réforme écologique importante n'est pas conduite volontairement (en particulier pour le pétrole et le climat), des effets s'imposeront, probablement de façon plus défavorable à l'équité, car plus brutalement <sup>25</sup>.

Généralisant l'argument précédent, de nombreux travaux écologistes ont voulu mettre en évidence des aspects méconnus de l'équité, telle qu'elle est communément prise en compte dans les théories et politiques socio-économiques traditionnelles. Il s'agit de dimensions environnementales de l'équité *intergénérationnelle* et de l'équité *internationale* en particulier.

Certaines dégradations, dues à l'accroissement des impacts de l'activité humaine – une cause qui ne va pas diminuer – menacent le bien-être, via des problèmes de santé, d'accès aux ressources, à l'espace, ou à d'autres *services de l'environnement* <sup>26</sup> (sans parler de la valeur éthique qu'a ce dernier pour certains). Des transferts de charges vers les générations futures ont donc lieu, posant des questions d'équité sur le plan intergénérationnel <sup>27</sup>, l'un des signes les plus distinctifs du développement durable par rapport à d'autres formules de développement. Plus couramment, des transferts de charge en termes de pollutions se produisent entre groupes humains, par exemple par des impacts délocalisés entre pays (illustrés par exemple par l'empreinte écologique).

Enfin, le troisième argument est plus formel, mais néanmoins important. Les *politiques d'environnement* sont guidées par un ensemble de principes, parmi lesquels certains concernent l'équité sociale. Bien que des notions comme l'intérêt commun, public, général, et ce qu'ils supposent de respect de l'équité ne soient pas des notions faciles à définir dans la pratique, le législateur tient compte d'aspects d'équité dans les décisions relatives à la régulation des nuisances et à l'occupation d'espaces. Certes, comme dans toute législation, ces objectifs ne déterminent qu'en partie la situation de terrain, toutefois ces aspects constituent certainement des ressources (notamment juridiques) mobilisables par des acteurs. Un certain nombre de défenseurs de l'environnement, comme une série d'ONG, les mettent en avant, de même souvent que les partis écologistes. Il vaut cependant d'être noté que l'utilisation de la participation dans les procédures de décisions environnementales, si elle peut être un *signal d'alarme* envers des nuisances excessives, n'est pas *ipso facto* une garantie de l'équité des décisions, étant donné le faible taux souvent enregistré dans ces procédures et les biais sociaux fréquents parmi les participants (absence relative de catégories défavorisées) <sup>28</sup>.

<sup>25</sup> COCHET Y. et SINAI A. (2003), *Sauver la Terre*, Fayard, Paris.

<sup>26</sup> Sur cette notion, voir le Millennium Ecosystem Assessment cité à la note 20.

<sup>27</sup> DOBSON A. (dir.) (1998), *Fairness and futurity*, Oxford University Press, Oxford.

<sup>28</sup> Plusieurs contributions dans ce volume traitent de cette problématique.

### Conclusions et perspectives

Si l'on considère donc une espèce de réservoirs d'arguments (et d'auteurs) que j'ai voulu ici réunir, il apparaît en conclusion que, dans leur ensemble, les objectifs de protection de l'environnement et d'équité sociale *ne convergent, ni ne divergent, nécessairement*. Pour prendre un exemple simpliste, un nanti peut accroître les inégalités sociales en consommant plus de produits *verts*, nouveau stade du marketing, en se désintéressant des standards publics (qui seront tirés à la baisse) et en délocalisant des nuisances cachées vers des groupes dotés de moins d'influence (dans son pays ou à l'étranger). Cette forme superficielle d'écologie a d'ailleurs été stigmatisée il y a déjà quinze ans dans le livre de Alphandery, Bitoun et Dupont <sup>29</sup>. A l'inverse, des relations vues plus haut l'ont montré, on peut aussi servir la justice sociale par la prise en compte, dans certaines conditions, de certains problèmes écologiques. Dans nombre de mobilisations du Tiers-Monde, pour des ressources agricoles, d'espace, d'environnement, comme l'affirment de façon critique Guha et Martiez-Alier <sup>30</sup>, la formule « *To poor to be green* » ne tient pas. Dans des pays nantis également, les personnes défavorisées peuvent souffrir de façon disproportionnée de nuisances environnementales, soit directement, soit indirectement (par le fait qu'une fragilisation sociale due à ces problèmes les atteindra davantage).

Cette grille de lecture-là, ces relations-là, ne sont sans doute pas encore assez explorées dans l'analyse et les politiques environnementales <sup>31</sup>. Ayant connu des histoires disjointes <sup>32</sup>, il faut constater que l'équité sociale et la protection de l'environnement ne sont pas des notions directement réductibles l'une à l'autre. Beaucoup d'objectifs environnementaux n'ont pas de conséquences immédiates qui puissent se traduire directement en termes d'équité. D'autres facteurs plus immédiats interviennent dans cette notion, d'abord économiques, mais aussi éducationnels, sanitaires, etc., qui suscitent légitimement des revendications urgentes. Il ne faut pas se cacher aussi que dans le monde réel, des priorités en termes d'action avec des moyens limités, peuvent rendre certains de ces objectifs contradictoires avec certains objectifs environnementaux <sup>33</sup>.

Un accroissement des convergences entre écologie et équité sociale – ce pour quoi plaide cet article, au-delà d'un panorama des positions – nécessite donc encore

<sup>29</sup> ALPHANDERY P., BITOUN P. et DUPONT Y. (1991), *L'équivoque écologique*, La Découverte, Paris.

<sup>30</sup> GUHA R. et MARTINEZ-ALIER J. (1997), *Varieties of environmentalism*, Earthscan, London.

<sup>31</sup> Voir le dossier n° 9 de la revue *Développement durable et territoires*, « Inégalités écologiques, inégalités sociales », <http://developpementdurable.revues.org/>

<sup>32</sup> Voir THEYS J. dans ce volume ; LIPIETZ A. (1999), *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La Grande Transformation du XXI<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, Paris, coll. « Sur le vif » ; BESSET J.P. (2005), *Comment ne plus être progressiste sans devenir réactionnaire*, Fayard, Paris.

<sup>33</sup> Les groupes défavorisés souffrent également d'autres nuisances et impacts, financiers, d'emploi, de santé, etc. si bien que parmi ceux-ci les nuisances environnementales n'arrivent pas nécessairement en premier lieu dans leurs préoccupations, comme le montrent les résultats de certains sondages d'opinion où la question « Trouvez-vous que l'on parle trop des problèmes environnementaux ? » a été posée, voir BOZONNET J.-P., *op. cit.*

du travail <sup>34</sup>, à la fois conceptuel et en termes d'analyses de situations. Mais aussi, voire surtout, en termes *de projets socio-écologiques crédibles*, qui ne soient ni limités à des avancées dans des domaines environnementaux particuliers (générer un certain nombre d'*emplois verts*), ni des juxtapositions d'atteintes d'objectifs disparates, comme certaines versions récentes du développement durable nous y habituent parfois. Toutefois, à la crise écologique dénoncée depuis un demi-siècle s'est ajoutée l'entrée rapide dans la mondialisation économique, et il n'y a guère de modèle tout fait pour nous guider durablement vers davantage d'équité.

---

<sup>34</sup> Contrairement au livre optimiste de BOYCE J.K. (2002), *The Political Economy of the Environment*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, qui tente de démontrer empiriquement une corrélation dans le monde entre les pays où la démocratie est plus développée et ceux où l'environnement est mieux respecté.



DEUXIÈME PARTIE

# Participation



# Inégalités sociales dans les modes de participation à la procédure d'évaluation des incidences

Marie-Françoise GODART

## Introduction

La participation des citoyens aux divers processus décisionnels ou consultatifs fait l'objet d'une abondante littérature <sup>1</sup>. Dans la plupart des cas, les auteurs se penchent sur les mécanismes mis en œuvre, les enjeux et la complexité des jeux d'acteurs en présence. Cependant, nous n'avons guère trouvé de références à la capacité des diverses catégories sociales de citoyens à prendre part à ces processus. C'est pourquoi, dans le cadre de la réflexion lancée par l'IGEAT sur le thème « environnement et inégalités sociales », il nous a semblé intéressant de nous pencher sur cette question.

La problématique envisagée étant peu documentée, nous l'avons abordée par l'examen des étapes d'une procédure réglementaire et en menant une réflexion critique sur les implications de ces étapes dans les actions attendues des citoyens.

La présente contribution est donc basée sur les principes de la législation et l'expérience de la pratique des études d'incidences. Elle établit des constats et des hypothèses, qui n'ont pas pu être vérifiées sur des échantillons suffisants. Le texte se conclut par l'énoncé de pistes pour vérifier les hypothèses émises.

Après avoir abordé le contexte juridique, une courte discussion sur les notions de consultation, participation et concertation permettra de préciser ces notions et leurs articulations.

---

<sup>1</sup> Voir notamment : HAROU R., FONTAINE P. et ROSINSKI Z. (DECOSTER D.-P. et GOVAERTS P. (dir.)) (2005), *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques*, ministère de la Région wallonne, Conférence permanente du développement territorial ; OBERTI P. et FAUCHEUX S. (éd.) (2001), *Développement durable : participation-concertation, évaluation et illustration*, APREMA ; FONT J. (ed.) (2003), *Public participation and local governance*, ICPS, Barcelona.



Le questionnement traité se situe dans le cadre particulier de la législation wallonne relative aux études d'incidences sur projet et se penche sur le public concerné, les aspects pratiques et la portée des actions.

### Contexte juridique

L'intégration de la participation du public à la procédure suit les principes courant au plan international : principe 10 de la déclaration de Rio de Janeiro, adopté lors du sommet de la terre, en 1992. Ce principe préconise la participation, celle-ci comportant trois axes : l'accès aux informations détenues par les autorités publiques, la participation au processus de décision, l'accès à la justice et l'efficacité des actions judiciaires. Ces trois composantes sont associées dans le titre et l'objet de la convention d'Aarhus <sup>2</sup>.

Les réflexions qui suivent se réfèrent plus particulièrement à la procédure en cours en Région wallonne ; où la participation du public apparaît comme un élément clé du système de prise en compte préalable des effets sur l'environnement de certains projets. Outre les aspects liés à l'implication des citoyens dans les processus de décision, il importe de cadrer les éléments découlant de la législation relative aux études d'incidences sur projet.

Selon Herberich <sup>3</sup>, l'étude d'incidences doit remplir trois objectifs essentiels :

- aider le maître d'ouvrage à concevoir le meilleur projet pour l'environnement ;
- informer le public et lui offrir les moyens de prendre une décision de citoyen averti et vigilant ;
- éclairer les décideurs sur la nature et le contenu des décisions à prendre.

On constate au travers de ces objectifs que l'étude d'incidences est un outil d'information à destination de différents acteurs, parmi lesquels les citoyens susceptibles d'être affectés par le projet.

Pour que le public puisse effectivement agir en citoyen averti et vigilant, il nous semble que la procédure doit au moins permettre l'accès à l'information, la compréhension de celle-ci et son utilisation.

Dans le cadre du système wallon des évaluations des incidences sur l'environnement <sup>4</sup>, une phase de consultation du public (ou enquête publique) est réalisée avant l'introduction de la demande de permis. Au cours de la période de consultation, une réunion d'information doit être organisée. Le but de cette première consultation est d'informer le public sur le projet et de lui permettre de faire toutes les observations qu'il juge utiles, ainsi que de proposer des alternatives au projet.

A l'issue de l'étude d'incidences, une deuxième enquête publique est organisée pour recueillir les avis sur le contenu et les conclusions de l'étude, ainsi que sur l'adhésion (ou l'opposition) des citoyens au projet.

<sup>2</sup> Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 « sur l'accès à l'information, la participation, du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ».

<sup>3</sup> HERBERICH A. (1996), *Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes touristiques – approche méthodologique*, ministère de l'Environnement, direction de la nature et des paysages (France).

<sup>4</sup> Voir le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

A noter que les documents légaux parlent des modalités de *consultation* du public et non de *participation*, ce qui constitue une nuance importante, comme on le verra plus loin.

### Réflexions sur les concepts

Les définitions d'un dictionnaire courant <sup>5</sup> nous permettent d'établir un fil conducteur entre les différentes notions (enquête, information, consultation, participation et concertation) envisagées. On peut observer une gradation dans l'implication des personnes concernées par ces processus : l'information est le stade le plus passif ; elle se limite à diffuser un message, des données ; la consultation reste relativement passive, on prend l'avis des gens ; la participation est plus active, puisque les personnes concernées prennent part à l'action. Il en va de même du sens premier de l'enquête qui réunit des témoignages. Enfin, la concertation semble encore plus active puisqu'il s'agit de préparer une action ou une décision en commun.

Pour Pâques <sup>6</sup>, l'enquête recueille des opinions et la consultation est un mode de participation quand interviennent des organes créés afin de donner un avis à l'autorité.

La participation au sens strict et sa promotion ont plusieurs finalités : la pédagogie, l'amélioration de la qualité de la décision et la meilleure acceptation de la décision. Ces finalités ont été mises en avant récemment, occultant d'autres aspects tels que la possibilité donnée à des titulaires de droit de donner des avis sur des mesures qui apportent des limitations à leurs prérogatives.

En ce qui concerne les enquêtes en matière de permis, le Conseil d'Etat belge <sup>7</sup> voit deux objectifs : permettre à ceux qui ont des objections et des remarques relatives au projet de les faire valoir et fournir à l'autorité compétente les informations qui lui permettent de statuer en connaissance de cause. L'enquête publique est donc un mode de consultation qui reconnaît à chacun la faculté d'émettre, pendant un délai déterminé, toute observation relative à un projet d'acte administratif <sup>8</sup>.

### Analyse du processus de consultation

Un examen plus approfondi des trois critères évoqués plus haut (accès, compréhension, utilisation de l'information) devrait permettre de mesurer la possibilité pour tous de participer au sens plein du terme. En première analyse, ces critères semblent particulièrement dépendants du niveau d'étude et de la position sociale. En effet, l'information est utilisée pour agir, ce qui demande non seulement de bonnes capacités (niveau d'étude), mais aussi, dans la plupart des cas, le recours à des spécialistes et donc, des moyens financiers.

La réaction peut intervenir à trois niveaux : lors de l'enquête publique préalable (notamment au cours de la réunion d'information) ; lors de l'enquête publique qui

<sup>5</sup> Le Petit Larousse en couleurs, 1988.

<sup>6</sup> PÂQUES M. (2003), « Aspects juridiques de l'enquête publique », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, hors série, avril, p. 12-24.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> DEVREUX R. (1977), « Vers une unification de la procédure d'enquête publique ? », *Revue communale*, septembre-octobre.

porte sur l'étude d'incidences ; ou encore via un recours contre la décision ou la procédure. La question de l'accès à l'information pour tous repose sur les constats qui suivent.

Une première condition d'accès est de voir les avis. Ceux-ci sont diffusés selon plusieurs procédures : aux endroits proches du lieu du projet ; aux endroits habituels d'affichage de la commune ; dans deux médias, au choix parmi une liste.

Pour les *endroits proches du projet*, l'affichage se fait à trois endroits (au moins) proches du lieu où doit s'implanter le projet, le long d'une voie publique carrossable ou de passage. L'avis doit répondre à des prescriptions très strictes relatives à la forme et au contenu ; il doit rester visible jusqu'au lendemain de la réunion d'information.

En ce qui concerne les *médias*, le choix se fait entre deux journaux diffusés dans la région concernée ; le bulletin communal ; un journal publicitaire de type toutes boîtes ou une information toutes boîtes dans un rayon de 3 km du lieu d'implantation du projet. Si le projet concerne plusieurs communes, l'information se fait dans chaque commune.

### ***La consultation dans le cadre de l'enquête publique préalable***

Comme évoqué précédemment, le nouveau décret sur le permis environnement, instaure l'obligation de réaliser une réunion d'information préalable. Si le projet s'étend sur plusieurs communes, la réunion se tient sur le territoire de celle qui est concernée par la plus grande superficie. C'est le demandeur qui choisit le lieu de réunion <sup>9</sup>, qui peut être une salle communale ou un lieu privé.

Au cours de cette réunion, le demandeur soumet son projet au public et recueille les observations qui seraient faites afin de mettre en évidence certains points à envisager par l'étude et dégager des alternatives raisonnables

L'examen d'avis paru dans des quotidiens montre que les avis ne sont ni très visibles (le plus souvent, quelques centimètres carrés), ni très lisibles (petits caractères, information très dense), mais qu'on y trouve toutes les informations prescrites : nom du demandeur, date, heure et lieu de la réunion ; nature du projet.

Si voir et lire l'avis dans les médias n'est pas toujours évident (accès aux médias, pratique de lecture de ceux-ci), il reste les autres moyens, tels que les avis affichés et visibles le long de la voirie. Cependant, le long de la majorité des voiries, ces avis ne peuvent être lus par les automobilistes, qui passent trop rapidement. Il est donc nécessaire de s'arrêter, ce qui est souvent difficile et dangereux, le long de voiries fréquentées. En outre, seuls les citoyens avertis connaissent la signification de ces avis et seront donc éventuellement tentés de s'arrêter pour les consulter.

Après avoir franchi le premier obstacle de la lecture d'un avis, il est nécessaire d'accéder aux informations préparées à destination des citoyens et de dépasser la simple lecture d'un avis. Lors de la première enquête, il faut se rendre à la réunion d'information, ce qui suppose généralement de disposer d'un moyen de transport individuel. En effet, les réunions se tiennent en dehors des heures de travail (soirée,

---

<sup>9</sup> Voir à ce propos les commentaires dans ROGISTER Y. (2003), « Mieux vaut ne pas informer que mal informer ! », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, hors série, avril, p. 54-57.

samedi matin) afin de permettre à tous d'y participer <sup>10</sup>. Il n'y a dès lors que dans les grandes agglomérations qu'il est possible de se rendre à de telles réunions en transports en commun.

La participation à la réunion d'information implique d'écouter la présentation, de comprendre les enjeux et de réagir oralement devant toute l'assemblée. Si l'on ne souhaite pas s'exprimer en public, il y a lieu de rédiger un avis à déposer dans les 15 jours qui suivent la réunion.

Une participation active à la première enquête publique ne nécessite pas de capacités importantes de lecture : il faut avoir lu l'avis, compris l'intérêt de la démarche et décidé de se rendre à la réunion d'information. La participation n'implique pas nécessairement une présence à la réunion d'information : il est également possible de consulter le dossier à la maison communale. Dans ce cas, l'obstacle du déplacement en soirée est levé et ce sont plutôt les capacités de compréhension à la lecture qui sont sollicitées, mais aucune interaction n'est possible et on ne bénéficie pas de l'effet d'émulation que génère une réunion <sup>11</sup>.

La participation à cette première étape paraît donc raisonnablement accessible : la réaction lors de la réunion d'information peut se faire spontanément et les seules restrictions sont celles liées à la connaissance de la procédure et de la volonté d'y participer.

La conviction que l'avis exprimé sera réellement pris en compte est probablement un facteur important dans l'implication des citoyens. De fait, cette prise en compte est généralement réelle <sup>12</sup>, via l'intégration des préoccupations exprimées dans l'étude d'incidences.

### ***La consultation dans le cadre de la deuxième enquête publique***

En vertu de la procédure légale, à l'issue de l'étude d'incidences, une deuxième enquête publique est organisée, cette fois pour permettre au public de prendre connaissance des résultats de l'étude. Aucune réunion ne doit obligatoirement être organisée pendant cette enquête, mais le demandeur peut décider d'organiser volontairement une réunion d'information au cours de l'enquête.

Par rapport à la première enquête, l'affichage est régi par les mêmes contraintes et les constats posés sont les mêmes en ce qui concerne la lecture des avis. Sur le plan du contenu, l'avis indique l'existence d'une permanence permettant d'obtenir des explications techniques sur le dossier. Cet élément constitue un point positif, bien que la lecture du dossier semble un préalable à la demande d'explications.

Pour aller plus loin et réellement participer, il faut cette fois aller consulter le dossier et réagir par écrit. Consulter le dossier implique à nouveau de se rendre à la maison communale, demander à consulter le dossier et comprendre son contenu. La consultation du document peut se faire de deux manières : soit consulter le dossier sur place, ce qui peut être délicat en fonction des heures d'accès et du temps disponible ; soit acquérir une copie du document pour le lire à l'aise, chez soi. Sans même rentrer

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Voir encore *ibid.*

<sup>12</sup> PÂQUES M., *op. cit.*

dans des considérations sur les prix pratiqués, le fait de devoir payer représente un nouvel obstacle potentiel à la participation.

Dans le cadre de la deuxième enquête, la question de la compréhension de l'information se pose avec plus d'acuité, étant donné l'enjeu majeur que représente la possibilité d'agir sur la délivrance de l'autorisation et plus généralement, de comprendre les impacts du projet sur son cadre de vie.

Dans le cadre de l'enquête sur l'étude d'incidences, l'information contenue dans le dossier se présente sous deux formes :

- un *résumé non technique*, qui est destiné à fournir une information simple et accessible ;
- un *rapport d'étude* complet.

Le résumé non technique conserve souvent des éléments peu accessibles pour un public non averti et sa lecture nécessite une bonne capacité de lecture et de compréhension.

Il faut également savoir que ces résumés font le plus souvent entre 20 et 30 pages, mais que pour des projets complexes, l'ampleur du document peut augmenter. Le fait de devoir rassembler sur moins de 50 pages l'information consignée dans plusieurs centaines de pages implique des simplifications et des choix dans les éléments mis en exergue. Cette réduction drastique entraîne inévitablement une perte d'information et réduit dès lors la capacité à estimer en toute connaissance de cause les risques découlant d'un projet.

Pour dépasser l'information simplifiée figurant dans le résumé non technique, il faut lire l'étude complète, qui atteint fréquemment plus de 200 pages et peut comporter de nombreux éléments techniques ainsi que des hypothèses de travail parfois complexes. Il faut donc disposer d'une *très* bonne capacité de lecture et de compréhension, d'un niveau de *compétence assez élevé*, au moins pour certains chapitres.

Une réelle participation à la deuxième enquête publique nécessite donc clairement un bon niveau de lecture et de compréhension. Pour estimer la frange de la population susceptible d'avoir accès au processus, des données relatives à la capacité de lecture des citoyens sont une source d'information intéressante.

Une enquête menée en France <sup>13</sup> montre que 20% des jeunes de 18 à 23 ans sont, au mieux, capables de lire superficiellement un texte court et simple et que 33% des élèves ayant quitté l'école en 3<sup>e</sup> sans diplôme sont en situation d'illettrisme <sup>14</sup>. Même si cette enquête porte sur la France, la situation en Belgique semble assez proche et on peut dès lors penser qu'un cinquième de la population ne peut accéder *seul* (sans aide) aux procédures de consultation.

Dans la procédure actuelle, il n'est possible d'agir que par le biais d'un avis écrit, comportant au minimum des informations personnelles telles que le nom et l'adresse. Cette dernière obligation peut inquiéter des gens « fragiles » tels par exemple des

---

<sup>13</sup> Source : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (France) et INSEE, corroborée par les travaux de la Fondation Roi Baudouin en Belgique..

<sup>14</sup> Personnes qui ont appris à lire et écrire, mais qui en ont perdu la pratique pour diverses raisons.

habitants de logements sociaux qui craindraient de perdre leur place s'ils s'expriment « contre » l'autorité.

Ces quelques facteurs amènent à s'interroger sur l'accès réel de tous à la participation. Il semble plutôt qu'une frange non négligeable de la population soit potentiellement exclue.

### ***Importance de la participation***

Pour estimer l'ampleur de la participation, nous nous sommes penchée sur une étude <sup>15</sup> relative au suivi des études d'incidences entre 1995 et 2000. Cette étude révèle une très grande variabilité dans les réactions à l'enquête publique. En effet, le nombre de réclamants enregistrés dans le cadre des études d'incidences varie de zéro à près de cinq mille, selon les projets.

Le nombre moyen de réclamants se situe généralement au-dessous de cinquante, sauf pour les projets liés aux déchets et aux exploitations agricoles. En outre, les catégories de projets où on enregistre toujours des réclamations sont : déchets ; mines et carrières ; infrastructure de transports.

En revanche, certaines catégories de projets ne suscitent pas systématiquement des réclamations. Il s'agit des projets appartenant aux catégories urbanisme (lotissements) ; processus industriels et énergétiques <sup>16</sup> ; exploitations agricoles et installations de loisirs.

Les constats présentés ci-dessus peuvent se résumer très simplement : en première analyse, l'ampleur de la participation dépend fort du type de projet.

Dans l'optique d'une interrogation sur les inégalités sociales potentielles, il serait également utile de s'intéresser aux zones géographiques (par exemple, les communes, ou les noyaux d'habitats) où les réactions sont les plus vives ou les plus fréquentes. Malgré tout l'intérêt de ce questionnement, nous avons choisi de ne pas développer cette problématique dans le présent texte et de nous concentrer sur l'analyse du processus.

### ***Les recours***

Après l'issue de l'enquête publique, l'autorité prend sa décision en fonction des éléments figurant dans l'étude, des avis des instances consultées et des avis de la population, lorsque des réactions ont été enregistrées. Cette décision doit elle-même être affichée, offrant ainsi à la population une dernière opportunité de réaction, via un recours administratif ou juridique. En effet, dans le cadre des études d'incidences, deux niveaux de recours existent : l'un sur la décision (à adresser au fonctionnaire technique), l'autre sur la procédure (adressé au Conseil d'Etat).

L'introduction du recours implique un préalable évident, la connaissance de la législation. Si le recours sur la décision ne nécessite pas d'importants moyens

---

<sup>15</sup> PRENDO L. (2004), Etude de suivi des études d'incidences sur l'environnement en Région wallonne, rapport final de décembre, CEDD, DGRNE, 112 p.

<sup>16</sup> L'étude a été réalisée sur des projets soumis à évaluation des incidences entre 1995 et 2000 : depuis, les dossiers « éoliennes » ont vu le jour et il est fort probable que le même dépouillement révélerait que les processus industriels ou énergétiques font plus fréquemment l'objet de réclamations.

financiers et que normalement, les modalités de recours et l'existence de ce moyen d'action sont renseignées dans la publicité relative à la décision ; pour le recours au Conseil d'Etat, il faut non seulement pouvoir prouver que l'on a intérêt à la cause, mais surtout, il faut disposer de moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous. Ces moyens financiers sont nécessaires car le simple fait de déposer un recours doit être accompagné d'un paiement, mais en outre, les actions liées à ce recours, comme la rédaction d'un mémoire et la défense des arguments en séance, imposent une connaissance stricte des formes et d'un vocabulaire très précis, inaccessible au simple citoyen. L'utilisation du recours est donc une forme de participation assez particulière et clairement peu accessible à la majorité des citoyens.

### **Quelle est la participation réelle ?**

On l'a vu, tout citoyen déjà sensibilisé aux procédures, ou que l'on sensibilise à l'occasion d'un cas précis, devrait être à même de participer. La sensibilisation à l'occasion d'un cas précis peut être la mobilisation d'un comité de quartier qui assure la diffusion de l'information ou la sensibilisation à la procédure et à ses implications.

En revanche, un citoyen maîtrisant mal la lecture ou l'écriture ne peut participer réellement qu'à la réunion d'information, et encore, à condition d'avoir été informé par des tiers.

Pour le reste, sa participation est liée au fait de « suivre » quelqu'un ou un groupe. Il ne peut agir que dans une structure qui lui fournit l'information, ce qui pose la question des risques de manipulation, le plus souvent inconscients, dans le chef des meneurs de groupe. Le danger de manipulation qui découle de ces restrictions se comprend aisément : si on est obligé d'avoir recours à l'aide (mais aussi au filtre) d'un tiers, c'est parce qu'on n'est pas en situation d'avoir accès à l'information, et encore moins de la maîtriser.

On voit donc, que si, formellement, tout citoyen peut participer à l'enquête (et donc au processus de prise de décision), dans les faits, celui qui n'accède pas à l'information risque fort de se voir exclu du processus.

De manière plus générale, au vu de l'analyse qui précède, il apparaît que tout citoyen de bon niveau de scolarisation et ayant accès à un bon niveau de documentation ou d'expertise (recherche personnelle, recours à un expert ou conseiller, comités de quartier) peut réagir aux enquêtes. Mais pour agir au-delà (recours), il est nécessaire d'avoir également des moyens financiers et un minimum de connaissances juridiques.

### **Pistes**

Sur la base de l'analyse de la procédure qui précède, et qui tente de comprendre dans quelle mesure un citoyen peut réellement prendre une part active au processus participatif de la consultation, il semble que l'on puisse conclure que ce n'est pas le cas.

Des recherches mériteraient cependant d'être menées pour valider, compléter et nuancer les constats, trop théoriques, qui découlent de la brève analyse qui précède. Il s'agirait notamment d'examiner un échantillon de projets de même nature, situés dans des quartiers présentant des caractéristiques contrastées par rapport au niveau social

des populations riveraines. Cet examen permettrait de vérifier si la participation varie selon le niveau socio-économique du quartier d'accueil.

Toujours pour tenter de cerner l'impact du niveau de formation essentiellement, il serait intéressant de mener une enquête sur le degré de connaissance et de compréhension de la procédure, en ce compris, des différentes étapes qui jalonnent cette procédure.

Enfin, pour aller plus loin dans la compréhension et la perception du phénomène, deux outils pourraient encore être mobilisés : l'analyse sémantique des avis émis <sup>17</sup> et une enquête sur les motivations de l'absence d'implication (méconnaissance des droits, craintes de répercussions sur sa vie quotidienne, problème d'accès à l'information, ...).

En conclusion, la participation peut avoir des effets majeurs sur la vie d'un projet, puisque les réactions exprimées lors des enquêtes publiques peuvent aboutir, le plus souvent de manière indirecte, au rejet d'un projet. Il est dès lors important de mieux cerner les possibilités d'accès de tout citoyen au processus d'évaluation environnementale, afin de garantir une réelle démocratie participative.

---

<sup>17</sup> En effet, le dépouillement des résultats des enquêtes publiques relatives aux CET, laissait supposer une différence d'accès à l'action, en fonction du degré d'instruction, de la culture des quartiers ou villages et selon le niveau social moyen. KIEVITS J. (2005), IEW, communication personnelle, novembre.





# Les nuisances aériennes à Bruxelles

## Dispersion des nuisances, concentration de la contestation ?

Frédéric DOBRUSZKES

### **Introduction**

#### ***Réintroduire les classes sociales dans l'étude de l'environnement***

Autant la littérature scientifique traitant des questions environnementales est abondante, autant celle-ci considère très souvent nos sociétés comme un tout homogène, balayant, consciemment ou non, toute idée de classes sociales ou groupes sociaux. Partant, l'adhésion au développement durable, à la défense du cadre de vie local, à des associations ou comités de défense apparaît comme interclassiste ou a-sociale. Comme l'écrit Fabiani <sup>1</sup>, « il faut dire que les responsables des mouvements environnementalistes ont très souvent occulté la question de leur origine et de leur localisation sociales, et qu'ils ont très fortement contribué à faire assimiler toute recherche d'information sur les caractéristiques sociodémographiques des militants à une opération de police, voire à une tentative de disqualification idéologique ».

Or, peut-on penser sérieusement que notre société n'est plus hiérarchisée socialement et que les mécanismes de défense de l'environnement seraient « fluides » et transparents ? Suivant Chauvel <sup>2</sup>, nous pensons qu'il faut distinguer classes sociales objectives (stratification sociale de la société, qui n'a jamais disparu et tend à s'accroître depuis la crise et le virage néo-libéral entamé il y a un quart de siècle, observable au travers de nombreuses statistiques et/ou d'une analyse du fonctionnement de la société, notamment des catégories socioprofessionnelles) et subjectives (consciences de classes, effectivement érodées).

---

<sup>1</sup> FABIANI J.-L., « L'amour de la nature », in M. BOYER *et al.* (coord.), *L'environnement, question sociale, dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Odile Jacob, Paris, 2001, p. 39.

<sup>2</sup> CHAUVEL L., « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, 79, 2001, p. 315.

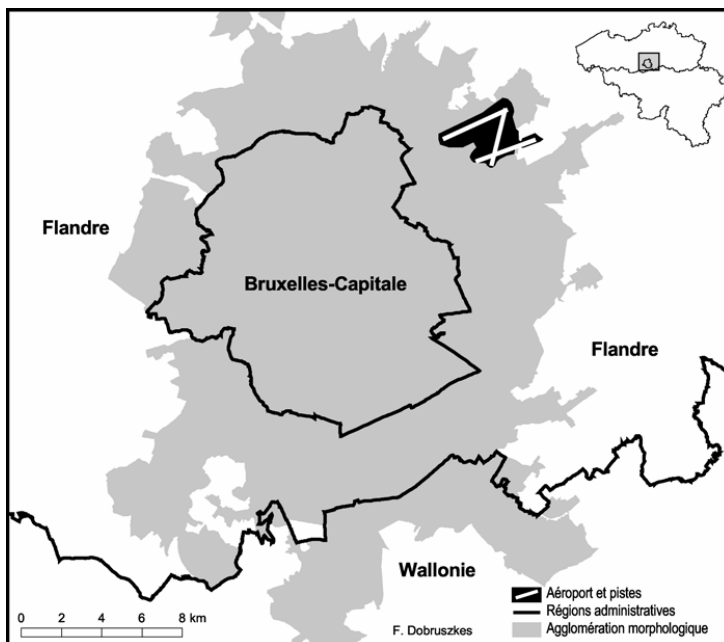
La question des nuisances aériennes est une bonne illustration de ce que structures sociales et capacité de défense de son environnement local sont fortement liées tout en étant par définition inscrites dans un contexte géographique dès lors que les groupes sociaux, y compris leurs représentants politiques, se différencient dans l'espace. Bruxelles constitue à cet égard un cas d'école. Comme ailleurs <sup>3</sup>, les nuisances engendrées par le survol diurne et nocturne des populations résidant dans le champ d'action des décollages et atterrissages y posent problème depuis longtemps. La question a pris un caractère plus passionnel depuis 2002, et les procédures aériennes n'ont cessé d'évoluer en fonction des rapports de force entre institutions publiques (fédérales et régionales), entre populations d'espaces différents et entre populations et pouvoirs publics, puis, plus récemment, selon les décisions de justice.

Pour aborder ces questions, nous confronterons la socio-géographie des nuisances à celle de leur contestation.

### *Un aéroport aux portes de la ville*

Figure 1

*Localisation de Bruxelles-National dans son contexte urbain et administratif*



<sup>3</sup> Voir par exemple SUBRA P., « Roissy et le troisième aéroport : réalités économiques et manipulation géopolitique », *Hérodote*, 114, 2004, p. 122 ; DE CHÂTEAU-THIERRY A.-V. et RALLO N., *La maîtrise des nuisances sonores sur les aéroports européens*, La Documentation française, Paris, 1998 ; FABUREL G., *Le bruit des avions, évaluation du coût social : entre aéroport et territoires*, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, Paris, 2001 ; FABUREL G. et MALEYRE I., « Le bruit des avions comme facteur de dépréciations immobilières, de polarisation sociale et d'inégalités environnementales. Le cas d'Orly », *Développement durable et territoires*, 21 juin 2006 (disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/document2775.html>).

L'aéroport de Bruxelles-National, principal aéroport belge, est situé en Région flamande, au nord-est de la Région de Bruxelles-Capitale, à quelques kilomètres seulement de la ville dense. Il est enserré par l'agglomération morphologique <sup>4</sup>, définie selon un critère de densité de 650 habitants/km<sup>2</sup> (figure 1).

L'aéroport, sous sa forme moderne, a été inauguré en 1958, remplaçant les installations précédentes. Brucargo, zone spécifiquement réservée au fret, a été mise en service en 1980. La société de transports express et services logistiques DHL y a implanté sa plate-forme de correspondance (hub) en 1985. L'aérogare a été quasiment reconstruite et sa capacité fortement accrue dans les années 1990 et 2000. Compte tenu des montants investis (771 millions d'euros <sup>5</sup>), sa localisation actuelle a donc été implicitement confirmée.

En 2005, on comptait à Bruxelles-National 228 690 vols de jour et 24 567 de nuit (décollages + atterrissages), soit en moyenne 313 et 34 décollages et autant d'atterrissages par jour et par nuit <sup>6</sup>. Les vols de nuit sont essentiellement générés par le hub de DHL. Les avions y convergent en fin de soirée et début de nuit, afin que le tri des envois puisse se faire de nuit, les avions repartir en milieu ou fin de nuit et les envois être livrés le lendemain donc J+1 à l'échelle européenne.

#### *Les nuisances aériennes mais également l'insécurité*

Les avions induisent des nuisances sonores de niveaux variés selon le type d'avion, leur altitude, les conditions atmosphériques, ... Le bruit se diffuse dans toutes les directions, y compris latéralement.

Se pose en outre la question de la sécurité aérienne, en particulier lors des phases de décollages et d'atterrissage. En cas d'accident, les dommages au sol sont bien entendu les conséquences de l'impact physique de l'avion (écrasements, destructions d'immeubles ou infrastructures, projections de débris, incendies, ...). Mais il faut aussi signaler la dispersion de produits dangereux éventuellement transportés et, dans certains cas, la dispersion de l'uranium appauvri qui sert à lester de nombreux avions <sup>7</sup>. Enfin, sans même envisager un accident, il faut également signaler la perte (et donc la chute) d'éléments tels que moteur, roue, boulons, ...

#### *La définition des procédures aériennes*

Les nuisances engendrées par les avions décollant ou atterrissant à Bruxelles-National sont déterminées d'une part par la localisation même de l'aéroport aux portes

<sup>4</sup> Voir VANDERMOTTEN C. *et al.*, *Villes d'Europe, cartographie comparative*, Bulletin du Crédit communal, Bruxelles.

<sup>5</sup> Source : BIAC.

<sup>6</sup> Source : Service de médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National, *Pistes pour un aéroport « durable » à Bruxelles*, février 2006.

<sup>7</sup> Ce fut le cas, semble-t-il, pour le Boeing d'El Al qui s'est écrasé près d'Amsterdam en 1992 (probablement plusieurs centaines de kg dispersés), le Boeing 747 de Korean Air qui s'est écrasé à Londres Stansted fin 1999 (325 kg) ou le Concorde qui s'est écrasé près de Roissy. Sources : Annexe I du cahier 5 de l'Observatoire des armes nucléaires françaises et *Le Monde diplomatique* de septembre 2001.

de la ville, et d'autre part par les procédures aériennes que les pilotes sont tenus de respecter. Ces procédures sont soumises à différentes contraintes.

Des contraintes générales renvoient aux usages internationaux visant la clarté et la sécurité des procédures. Elles recherchent la minimisation des risques d'accident en évitant les points de conflit, en séparant clairement les atterrissages et décollages, en simplifiant la tâche des contrôleurs aériens, en évitant la multiplication des procédures et des routes. Idéalement, la définition des procédures doit être claire, connue de tous et stable dans le temps ; tout au plus accepte-t-on le principe de procédures différenciées entre le jour et la nuit.

Vient ensuite la contrainte physique des vents. Idéalement, les avions décollent et atterrissent face au vent. Cela permet entre autres d'augmenter la vitesse ascensionnelle au décollage et de ralentir la vitesse à l'atterrissage. Ceci ne prend toutefois un caractère obligatoire qu'à partir d'une certaine force du vent, variable selon la température, la longueur de la piste, le type et la masse de l'appareil, le caractère humide ou non des pistes... et les contraintes politiques du moment <sup>8</sup>, d'autant que les experts divergent sur le seuil de vent minimal à considérer.

L'aéroport étant situé au nord-est de la capitale et les vents y soufflant le plus souvent vers le nord-est, le principe général est que les avions décollent et atterrissent vers le sud-ouest, donc vers Bruxelles. Ceci explique pourquoi Bruxelles-National compte trois pistes, dont deux principales orientées vers le sud-ouest, donc Bruxelles. Toutefois, les vents tendent à tomber en soirée, laissant plus de libertés dans l'organisation des procédures nocturnes.

Enfin, diverses autres contraintes peuvent jouer : interdiction de survol de certaines zones (par exemple, le domaine royal de Laeken <sup>9</sup>, dans le nord-ouest de Bruxelles), altitude minimale à respecter en certains endroits <sup>10</sup>, sites particuliers (par exemple, Seveso <sup>11</sup>) à éviter, ...

La définition des procédures est un mélange de recommandations internationales non obligatoires mais de bon sens, de contraintes physiques à propos desquelles tout le monde ne s'accorde pas et de contraintes autres résultant d'impératifs techniques ou de décisions politiques et donc des rapports sociaux. Le champ est donc ouvert à des arbitrages politiques en dehors du champ de la supposée raison scientifique.

Nous commencerons par résumer l'évolution récente des procédures, afin de mieux comprendre la carte actuelle des routes aériennes au décollage <sup>12</sup>. Celle-ci sert ensuite à estimer sommairement la géographie des nuisances, que l'on compare à une géographie des comités contestataires des nuisances aériennes afin d'illustrer comment

<sup>8</sup> Ce seuil a en effet été modifié plusieurs fois ces dernières années, sur ordre du ministre.

<sup>9</sup> Arrêté royal du 11 juin 1954, *Moniteur belge*, 4 juillet 1954, p. 5085. Cet arrêté n'est pas respecté dans les faits.

<sup>10</sup> La base militaire de Beauvechain, située à proximité de la balise aéronautique de Huldenberg vers laquelle se dirigent de nombreux avions, doit être survolée à minimum 6 000 pieds d'altitude.

<sup>11</sup> Du nom de la ville italienne où eut lieu un grave accident industriel en 1976 (explosion d'un réacteur chimique produisant des herbicides). Cela a entraîné deux directives européennes, dites SEVESO et SEVESO2.

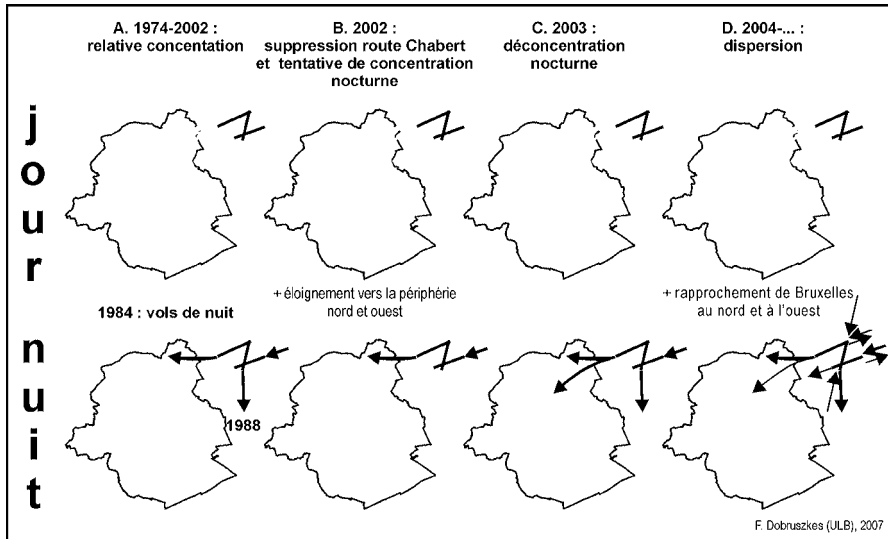
<sup>12</sup> Les atterrissages n'ont pas été traités faute de temps.

les clivages sociaux se répercutent dans la contestation des nuisances aériennes et la protection de leur environnement résidentiel. Quelques pistes sont alors proposées.

### L'évolution récente des procédures

La figure 2 établit une synthèse schématique de l'évolution récente des procédures en vigueur à Bruxelles-National, avec vents non contraignants ou soufflant vers le nord-est, en distinguant le jour (6 heures-23 heures) et la nuit (23 heures-6 heures).

Figure 2  
L'évolution des procédures



Source : Service de médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National.

### Années quatre-vingt et quatre-vingt-dix

On ne peut pas dire que les années quatre-vingt aient donné lieu à des mesures importantes de lutte effective contre le bruit aérien. A partir de 1991, les taxes aéroportuaires sont relevées pour la période nocturne et modulées selon le niveau de bruit généré par les avions. Les avions les plus bruyants sont progressivement interdits la nuit, en partie sous l'effet de la législation européenne. Puis, on adopte des procédures visant à alléger le survol de l'est de Bruxelles (Evere, Woluwé-Saint-Lambert et Woluwé-Saint-Pierre), afin d'atténuer les arguments des trois communes au cours d'un procès long de 8 ans.

Le jour, les avions décollent vers Bruxelles et virent dès que possible à gauche ou à droite, mais traversent pour partie Bruxelles de part en part le week-end (route « Chabert »<sup>13</sup>). La nuit, les avions en partance sont répartis entre les périphéries Nord et Est (figure 2, 1<sup>re</sup> colonne).

<sup>13</sup> Du nom du ministre des Communications qui l'avait imposée en 1974 afin d'épargner son quartier de résidence (source : Service de médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National, fiche d'information 2.5, 22 juin 2004).

### ***Concentration, crise et déconcentration (2002-2003)***

Les élections fédérales de 1999 voient l'écologiste bruxelloise Isabelle Durant nommée ministre des Transports. Elle a donc la tutelle sur l'administration de l'aéronautique et l'aéroport de Bruxelles-National, seul aéroport belge non régionalisé. Durant interdit progressivement les vols nocturnes les plus bruyants et, en février 2002, supprime la route Chabert. Elle tente également d'interdire les vols durant la seule « petite nuit » (de 1 heure à 3 heures), ce qui déclenche des tensions telles que le Premier ministre lui confisque temporairement le dossier.

Vient ensuite un accord entre l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande (22 février 2002), selon lequel les décollages nocturnes se feraient de manière concentrée vers la seule périphérie Nord (« Noordrand ») (puis Ouest pour une partie des vols) (figure 2, 2<sup>e</sup> colonne) à partir de la fin du mois de décembre 2002. Moins de personnes devaient ainsi être survolées quoique bien plus intensivement ; pour celles-là, il était prévu de mettre en œuvre des mesures d'aide à l'isolation phonique. On peut cependant douter de l'efficacité de ces mesures avec des avions bruyants et/ou à proximité de l'aéroport. En outre, la ministre Durant avait éloigné vers la périphérie les vols nocturnes contournant Bruxelles par l'Ouest.

#### *La crise et sa pseudo-résolution*

La volonté de concentration des vols déclencha la colère des habitants de la périphérie nord, manifestement bien organisés, capables de se faire entendre et disposant de relais politiques. Dans la presse flamande, une campagne de presse proche de la désinformation se déclencha contre la ministre Durant, qui pour sa part communiqua peu adroitement sur le sujet.

Le projet de concentration ne sera jamais mis en œuvre. L'Etat et les deux Régions concernées se réunirent à nouveau et la Région flamande parvient à obtenir un premier retour en arrière : une déconcentration des itinéraires nocturnes est décidée par la création d'une route dite « Canal », qui traverse Bruxelles du Nord au Sud, et la réactivation de la piste nord – sud au détriment de la périphérie Est (accord du 24 janvier 2003) (figure 2, 3<sup>e</sup> colonne). De plus, les vols de nuit contournant Bruxelles par le nord et l'ouest ont été rapprochés de la capitale, survolant dès lors Laeken et le Ring ouest au lieu de la périphérie flamande.

Concernant la route dite « Canal », on a sciemment créé une route aérienne nocturne traversant Bruxelles de part en part et survolant des quartiers très densément peuplés, alors qu'aucune contrainte technique ou de sécurité ne l'imposait. Ceci fut fait pour que « les Bruxellois aient leur part des nuisances », selon certains discours politiques d'alors. Le simple fait que l'on ait pu imaginer une telle route témoigne du rapport de forces politique défavorable à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre fédéral, et au sein de celle-ci de la moindre capacité de contestation des quartiers populaires survolés (voir *infra*).

Cette route engendra tout de même une brève crise politique car la ministre Durant, qui l'avait pourtant officiellement acceptée lors de l'accord précité, a ensuite tenté de bloquer sa mise en service, prenant pour prétexte le survol d'un site classé SEVESO qui devint alors le centre des débats : peut-on oui ou non survoler un site gazier qui produirait une grave explosion si un avion le percutait ou si une soupape

laissait échapper un nuage de gaz vers un avion ? Après un psychodrame politique et la démission d'Isabelle Durant à la veille des élections fédérales de 2004, la ministre socialiste Onkelinx reprend la compétence du transport aérien et fait définir une route s'écartant à peine de la route Canal initialement planifiée, pour ne pas survoler le site dangereux.

Toute la communication gouvernementale et sa fidèle retranscription par les médias – sans travail critique d'investigation – se baseront alors sur deux contre-vérités : l'absence de danger et l'absence d'habitants. Or :

- la trajectoire des avions étant variable selon les conditions du moment et les avions ne s'écrasant pas à l'aplomb, dessiner une piste s'écartant légèrement du site SEVESO ne change rien au risque encouru ;
- la route longe et/ou survole des quartiers parmi les plus denses de Bruxelles (figure 4), les zones industrielles étant assez circonscrites ; selon nos calculs, on dénombre plus de 400 000 habitants en Région bruxelloise (soit 40% de la population) à moins de 2 km de la nouvelle route, dont une grande partie est effectivement soumise au bruit, fût-il de moindre niveau et moins fréquent qu'en périphérie.

***Le dogme de la dispersion (2004-2005), la dérive judiciaire et le départ annoncé de DHL***

Après les élections fédérales de 2003, le Bruxellois flamand Bert Anciaux remplace Isabelle Durant. Son credo est simple : viser une « répartition équitable » des vols en dispersant au maximum les vols nocturnes, et dans une moindre mesure diurnes, sur le territoire, quitte à survoler des zones densément peuplées et des quartiers auparavant épargnés sauf contrainte des vents. Anciaux est parvenu à ses fins par l'adoption en Conseil des ministres d'un « plan de dispersion » mis en œuvre au printemps 2004, à titre « provisoire » dans l'attente d'une évaluation complète non réalisée à ce jour. Le plan de dispersion fait varier l'utilisation des pistes selon les jours et les nuits de la semaine ainsi que selon les heures, sous réserve des contraintes météorologiques ; il réactive la route Chabert et en invente de nouvelles (figure 2, 4<sup>e</sup> colonne).

Ce plan a envenimé la situation et les crispations de la population et du monde politique sont devenues telles que la gestion du dossier tend à se « juridiciariser ». En 2005, on dénombrait 3 201 plaignants devant les tribunaux et 8 décisions de justice condamnant l'Etat belge dans le cadre du dossier Bruxelles-National <sup>14</sup>. Plaintes, condamnations, recours, interprétations divergentes, menaces d'astreintes semblent se succéder à un rythme soutenu. Le successeur d'Anciaux, Renaat Landuyt, souhaite dès lors « couler » le plan de dispersion « dans le bronze » via une loi qui le rendrait moins contestable par voie judiciaire que les arrêtés royaux pris jusqu'à présent.

Par ailleurs, à l'été 2004, sous la pression des associations de défense exceptionnellement coalisées, l'Etat a refusé, après une crise gouvernementale durant l'été 2004, d'octroyer à DHL un doublement des vols de nuit en échange de promesses

<sup>14</sup> Source : Service de médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National, *op. cit.*



d'emploi peu crédibles <sup>15</sup>. DHL a dès lors annoncé le déménagement de son hub vers Leipzig, en ex-RDA, dans les années à venir. Depuis, les gestionnaires de l'aéroport, récemment privatisé à 70%, redoublent leurs efforts pour attirer à eux de nouveaux trafics.

### **Géographie des nuisances sonores et des risques**

Ce bref historique permet de mieux comprendre la géographie actuelle des nuisances aériennes. Dresser une telle géographie implique idéalement de disposer d'un cadastre du bruit, consistant en une géographie exhaustive dans l'espace et synthétique dans le temps des nuisances « captées » au sol sur une période donnée.

Un tel cadastre de bruit n'existe cependant pas et les estimations des courbes d'iso-bruit existantes sont antérieures au plan de dispersion. A défaut, il faut donc se contenter de la géographie des routes aériennes, que nous avons ici simplifiées par leur axe central tout en les superposant avec les densités et niveaux socio-économiques de population (figures 3 et 4). Ces cartes devraient, pour bien faire, être pondérées par le niveau de bruit des avions, leur fréquence et leur altitude mais un tel travail est à la fois complexe et impossible faute de données.

Il ressort de la figure 3 que ce ne sont pas systématiquement les quartiers les moins denses qui sont survolés la nuit. Le « plan de dispersion » a en effet conduit à exposer au bruit aérien plus de personnes qu'auparavant et par ailleurs des quartiers qui ne l'étaient pas ou quasi pas ; parmi ces quartiers, certains sont à très forte densité de population, d'autres à très faible densité. Ceci n'a rien d'étonnant car les concepteurs du plan de dispersion ont délibérément jugé de la qualité de leurs scénarios selon un indice de dispersion géographique non pondéré par les volumes de population survolée <sup>16</sup>.

La figure 4 quant à elle montre que de nombreuses routes aériennes nocturnes survolent des populations aisées, à l'exception notoire de la route du Canal (au centre de Bruxelles) évoquée plus haut.

La situation diurne, non reproduite ici faute de place, bien qu'en partie différente, est moins favorable encore aux zones denses.

### **Socio-géographie de la contestation**

En première approche, les nuisances aériennes touchent donc de nombreux quartiers différents. Mais la contestation est-elle tout aussi dispersée ?

---

<sup>15</sup> BIOT V. et DOBRUSZKES F., « Nouvelles configurations des relations de pouvoir sur les territoires des aires métropolitaines : quelles possibilités pour une action des pouvoirs publics, quelles possibilités de prise en compte des intérêts des citoyens ? Le cas de l'aéroport de Bruxelles-National », actes du colloque *Développement urbain durable, gestion des ressources, gouvernance* (Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, Lausanne) (publication sur CD-ROM).

<sup>16</sup> BRUSSELS AIRPORT NOISE REDUCTION AND REDISTRIBUTION TASK FORCE, *Plan d'action pour la dispersion des vols de nuit et de jour de l'aéroport de Bruxelles-National*, final version (amended 2), 26 septembre 2003.

Figure 3  
Les routes nocturnes à l'automne 2004



Figure 4  
Trajectoires aériennes nocturnes et standing de la population



Il est admis que la gêne sonore déclarée n'est pas pleinement corrélée avec le niveau réel d'exposition <sup>17</sup>. On pourrait donc penser que certaines populations exposées au bruit ne sont pas gênées. En mettant de côté le cas des personnes malentendantes, il faut cependant signaler que la gêne et l'impact du bruit peuvent ne pas être conscientisés quoique tout à fait réels (perturbations inconscientes du sommeil, par exemple).

Nous faisons l'hypothèse que ce sont surtout les inégalités sociales qui déterminent la capacité des populations à se structurer pour se défendre. Dans ce cadre, si la contestation n'est pas illégitime, elle n'est pas *a priori* la retranscription rationnelle de la gêne subie par les populations.

Dresser une géographie de la contestation des nuisances aériennes et la confronter à la géographie de celles-ci devraient permettre de valider une telle hypothèse. La meilleure façon de procéder serait d'analyser la géographie des plaintes déposées par les citoyens auprès de l'administration fédérale de médiation compétente en la matière et auprès des tribunaux (respectivement 222 000 et 3 201 plaignants pour la seule année 2005 <sup>18</sup>). Cela ne nous a cependant pas été possible faute de temps.

A défaut, nous avons dressé une géographie simplifiée des comités anti-nuisances aériennes (figure 5) qui devrait pour bien faire être complétée par une analyse sociopolitique détaillée (promoteurs, personnes motrices, clivages sociaux et linguistiques, lieu de résidence des leaders et des membres). On constate tout d'abord la fragmentation géographique et linguistique de la contestation ainsi que l'absence d'initiatives spécifiquement issues des quartiers ou communes populaires. L'Union belge contre les nuisances d'avions (UBCNA-BUTV), initiative politique de milieux libéraux francophones de l'est de Bruxelles et de sa périphérie, couvre une partie de Bruxelles et quelques communes de la périphérie flamande à population francophone importante. Bruxelles Air Libre, bilingue, annonce défendre toute la Région bruxelloise. Noordrand Actie ne défend que la périphérie nord, est unilingue flamand et des dérapages anti-francophones ou anti-Bruxellois sont une réalité. Les autres comités sont géographiquement restreints à une seule commune ou sous-commune.

Ajoutons que la simple observation, dans les manifestations, réunions d'information ou d'association et débats, montre que les populations des quartiers populaires sont très peu présentes dans la lutte contre les nuisances aériennes. On y voit au contraire une population à capital social et/ou culturel élevée, généralement issue des beaux quartiers <sup>19</sup>.

Enfin, à titre d'exemple, signalons que la création de l'Union belge contre les nuisances aériennes, en 1991, est le fait de 23 membres-fondateurs qui pour la plupart habitent dans les quartiers favorisés de l'est de Bruxelles et sa périphérie ; leur profession est révélatrice de leur capital social et/ou culturel : quatre bourgmestres, cinq administrateurs de société, quatre juristes, un industriel, un économiste, ... <sup>20</sup>.

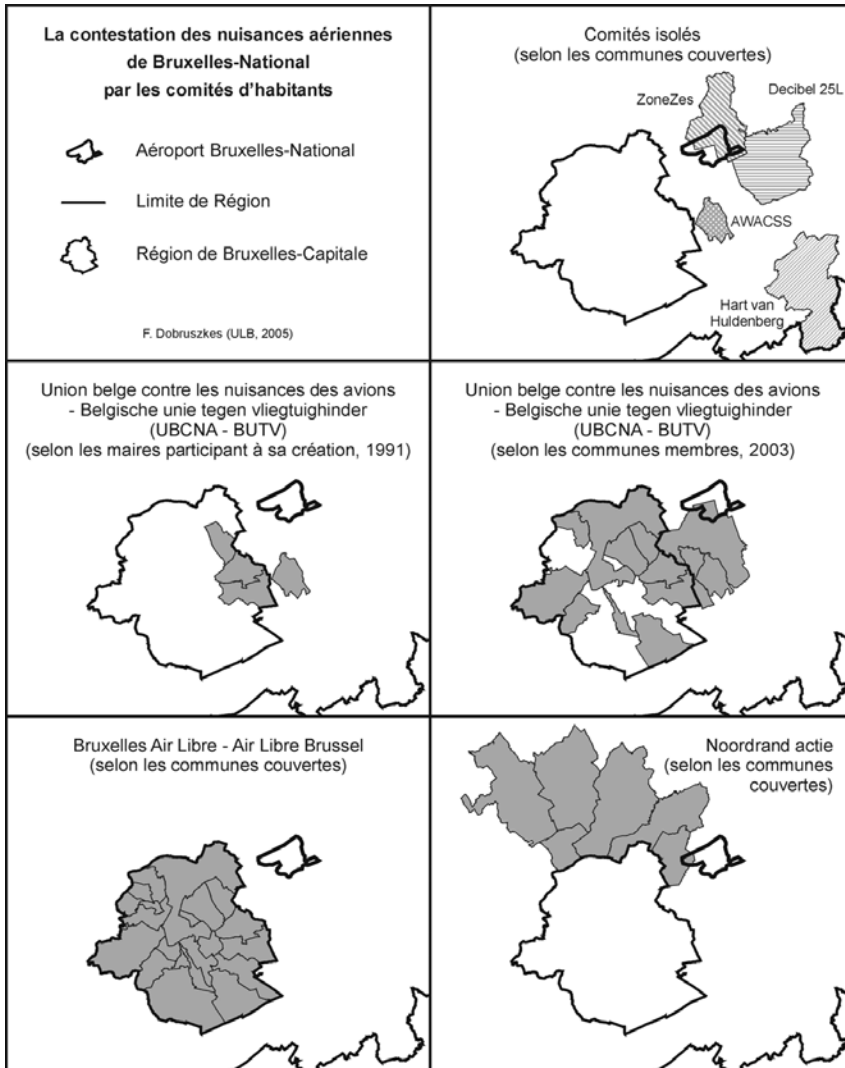
<sup>17</sup> FABUREL G., *op. cit.*

<sup>18</sup> *Source* : Service de médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National, *op. cit.*

<sup>19</sup> Les manifestations avec applaudimètre par commune sont de ce point de vue très révélatrices.

<sup>20</sup> *Source* : Annexes du *Moniteur Belge* du 30 juillet 1992.

Figure 5  
L'espace défendu par les comités de défense



Source : Service de médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National.

Si les quartiers habités par des populations de haut standing <sup>21</sup> sont globalement concernés par plus de routes nocturnes (figure 4) <sup>22</sup>, l'absence de réactions et de

<sup>21</sup> Le standing a été estimé par l'IGEAT sur la base des données INS de 2001 et d'après une méthodologie mise au point par GRIMMEAU J.-P. *et al.*, « Une carte du standing dans l'agglomération bruxelloise », *Acta Geographica Lovaniensia*, 34, 1994, p. 351.

<sup>22</sup> Et plus de vols, bien que la carte ne représente pas le nombre de vols par route.

tentatives de défense issues des quartiers de classes populaires est évidente. Celles-ci sont tout simplement absentes des débats et les raisons en sont multiples : autres soucis, en particulier socioéconomiques, capital culturel insuffisant pour porter plainte auprès des autorités compétentes, moyens insuffisants pour financer des procédures judiciaires,...

### **Conclusions**

Cette trop courte analyse gagnerait à être approfondie par une meilleure géographie des nuisances et de la contestation. Elle permet cependant de dresser quelques conclusions et recommandations.

#### *Un conflit social plutôt que linguistique*

Les éléments que nous avons réunis indiquent que géographie des nuisances et de la contestation ne se superposent pas parfaitement et que les inégalités sociales conduisent à des inégalités environnementales ou du moins à une différenciation de la capacité à se défendre face aux agressions portées au cadre de vie des populations locales.

Or, on a beaucoup présenté les tensions liées aux vols de nuit (et dans une certaine mesure aux vols de jour) comme étant un conflit entre francophones et flamands, censés résider respectivement à Bruxelles-Capitale et en Flandre. Ce discours apparaît comme trop simpliste, d'autant que les Flamands de Bruxelles résident principalement dans l'ouest et le nord et donc sont soumis au bruit aérien, tandis que la périphérie orientale est réputée très francophone.

Les clivages sous-jacents au problème des nuisances aériennes nous semblent plutôt relever :

- d'un conflit entre les populations globalement aisées des périphéries Nord et de l'Est, visant à éviter le survol de leur quartier, ce qui est compréhensible mais conduit à un survol accru notamment des zones urbaines densément peuplées ;
- d'un clivage social, selon lequel les populations aisées résidant dans les banlieues Nord et Est se défendent beaucoup mieux que les classes moyennes et populaires résidant plus dans les parties centrales de la ville et subissant les routes « Chabert » et « Canal ». Il est de ce point de vue tout à fait significatif que des actions aient été menées en justice (et gagnées <sup>23</sup>) contre l'usage préférentiel de la piste Nord-Sud à certaines périodes indépendamment de la contrainte de vents – en l'occurrence par des habitants de la périphérie Est –, alors que rien n'a été intenté contre les routes traversant le centre-ouest de Bruxelles par les habitants concernés (Pentagone, Molenbeek, Anderlecht,...) ; les nuisances aériennes sont certes moindres dans les quartiers centraux, mais le nombre de personnes touchées est autrement plus important. Ces mêmes populations ne semblent d'ailleurs pas avoir de relais politiques sur cette question.

La sortie de la crise politique s'est manifestement faite sur le dos des Bruxellois et plus précisément des plus pauvres d'entre eux. On retrouve également la sous-

<sup>23</sup> Arrêt 2004/AR/458 de la Cour d'appel de Bruxelles du 17 mars 2005.

représentation classique des intérêts de la capitale dans le jeu politique et institutionnel belge et, en son sein, des couches populaires.

### *Des procédures ne minimisant ni les nuisances ni les risques*

En l'état actuel des choses, les procédures au départ de Bruxelles-National sont telles que l'on ne minimise pas le volume de population soumise au bruit des avions et au risque d'accident, en particulier la nuit. En outre, des experts en sécurité et les syndicats de pilotes affirment que la variabilité spatiale et temporelle des procédures induite par le plan de dispersion engendre une tension et une remise en cause permanente des procédures pour les contrôleurs aériens et les pilotes qui ne sont pas propices à la sécurité aérienne.

### *Pour une régulation environnementaliste*

Nous pensons que dans une perspective réellement environnementaliste, la question des vols de nuit pourrait se régler en trois étapes.

Tout d'abord, la logique voudrait que l'on interdise dès à présent la construction de nouveaux logements et de certains équipements collectifs (par exemple les écoles) dans les zones soumises ou potentiellement soumises à forte gêne sonore <sup>24</sup>. Dans un système dominé par la propriété privée, ceci ne va évidemment pas sans poser le problème de l'indemnisation des propriétaires qui verraient l'affectation de leur terrain modifiée.

A court terme, la logique ne serait-elle pas, conformément au principe de précaution, de survoler un minimum d'habitants, dans le champ technique possible ? Les populations alors survolées pourraient être indemnisées par un fonds alimenté par les compagnies aériennes, selon le principe du pollueur-payeur.

Enfin à moyen terme, une régulation européenne des vols de nuit à la baisse, voire leur interdiction, modifierait le rapport de forces entre pouvoirs publics et compagnies aériennes, au détriment de ces dernières qui ne seraient plus en mesure de mettre régions et aéroports en compétition en vue d'obtenir le droit de faire voler leurs avions la nuit. Une telle option reviendrait évidemment à remettre en cause une organisation des transports calquée sur un mode de fonctionnement de l'économie voulu par le capital mais subi par une partie de la population et dont le coût environnemental est très important <sup>25</sup>. Faut-il préciser qu'en l'état actuel des choses, on voit mal l'Union européenne, obsédée par la libre circulation des biens et personnes, aller en ce sens ?

---

<sup>24</sup> L'analyse des permis de bâtir délivrés par les trois Régions montre que l'on a autorisé, entre 1996 et 2004, la construction de 5 105 logements dans le Noordrand, 2 616 dans l'Oostrand et 4 733 aux autres abords de l'aéroport, ceci sans compter les constructions aux marges de la Région de Bruxelles-Capitale (source : INS).

<sup>25</sup> Sur les coûts environnementaux du transport aérien et les nombreux privilèges économiques dont bénéficie ce secteur, voir SEWILL B., *The Hidden Cost of Flying*, Aviation Environment Federation, London, 2003.

# La résistance locale en milieu périurbain : la conquête du « chez soi »

Stéphanie CRABECK

## Introduction

Qu'il s'agisse d'industrie, d'agriculture ou de tourisme, il arrive couramment que le développement d'activités humaines qui ont besoin de lieux spécifiques pour se déployer s'accompagne d'interventions sur l'espace public, notamment en termes d'infrastructures. Celles-ci ont, ces dernières années, fait naître dans les milieux périurbains à vocation résidentielle, comme le Brabant wallon, de nombreuses réactions de rejet motivées par des arguments écologiques de la part des résidents locaux.

Mais qui sont ces habitants qui, au nom de leurs exigences « environnementales », tentent parfois d'interdire des initiatives d'intérêt général même quand ces nouveautés peuvent être bénéfiques à la vie communale et dans certains cas... y parviennent <sup>1</sup> ? Il ne s'agit pas de balayer leurs motivations d'un revers de la main, les impacts environnementaux subis sont parfois lourds comme le rappelle l'affaire Mellery <sup>2</sup>, ni de prendre parti, cela ne nous appartient pas, mais de s'interroger sur les intentions réelles des protestations d'aujourd'hui, sur le sens écologique qui leur est prêté et sur ce qui se révèle à travers elles. Quel environnement est réellement défendu lorsque, à rebours de leur discours environnementaliste, les résistants font généralement partie des catégories socialement et économiquement favorisées dont le mode de vie et

---

<sup>1</sup> BONNAIN-DULON R. (1998), « Les gens d'ici et d'ailleurs », in DUBOST F. (dir), *L'autre maison. La résidence secondaire, refuge des générations*, Autrement, Paris.

<sup>2</sup> Affaire de la décharge de Mellery, village voisin de Villers-la-Ville. Pour plus de renseignements, voir FALLON C. (1997), *Une réaction citoyenne : les leçons d'un comité d'action à Mellery*, Fondation Roi Baudoin, Bruxelles.



d'habiter (lotissements d'habitats pavillonnaires) suscite un impact environnemental non négligeable ?

L'analyse de la résistance locale face aux implantations routières liées à la valorisation touristique de l'abbaye cistercienne de Villers-la-Ville révèle que dans le milieu périurbain, sous le couvert d'arguments tels que la protection de la nature, le bruit ou encore l'urbanisation, de nouvelles attentes environnementales et sociales voient le jour.

### **Les « Croisés » de la Grande Verte**

L'abbaye de Villers, classée Patrimoine majeur de Wallonie et reconnue sur le plan architectural comme l'un des sites les plus intéressants d'Europe a, dans le cours des années 1990, fait l'objet d'un programme de mise en valeur touristique. Une subvention importante (600 millions BEF <sup>3</sup>) a été accordée par le gouvernement régional pour entamer une valorisation patrimoniale, culturelle et touristique mais aussi un réaménagement de l'accès au site par la construction d'une route de contournement <sup>4</sup>. En dépit de son intérêt public, ce projet et en particulier la question de la nouvelle voie d'accès ont fait éclater un conflit local d'envergure. Après les pétitions, les tracts et l'appel à la presse, des habitants déguisés en moines cisterciens ont entraîné une centaine de personnes à manifester sous la bannière des « Croisés de Villers » pour que les travaux de voirie n'aient pas lieu et... ils n'ont pas eu lieu.

Privé de cette nouvelle infrastructure routière, le site patrimonial, classé trois étoiles au guide vert Michelin et le plus visité en Brabant wallon derrière Waterloo, demeure toujours défiguré par le maintien de son ancienne voirie. Celle-ci le traverse au milieu de ses éléments architecturaux, rend l'accès difficile pour les autocars, dangereux pour les piétons et génère des embouteillages lorsqu'elle est empruntée aux heures de pointe par les résidents navetteurs. Pourquoi des résidents n'ont-ils pas voulu améliorer l'accessibilité de ce site public mais aussi, par la même occasion, la mobilité de leur village ? Qui sont les Villersois qui ont considéré que cette route ne pouvait que nuire à l'environnement local ?

Certes, la route de contournement devait passer au travers d'un espace boisé et d'une zone agricole ; la faune et la flore risquaient d'en pâtir et le paysage aurait été coupé. Mais d'autres préoccupations environnementales et sociales liées à la nouvelle fonction résidentielle de la commune, originellement rurale, semblaient tracasser davantage une frange des habitants de Villers-la-Ville.

### **« Résidentialisation » de la campagne et résistance locale**

La résistance locale envers l'implantation d'une nouvelle infrastructure (industrielle, agricole, environnementale, touristique ...) est communément appelée dans la littérature le syndrome « NIMBY » (*not in my backyard*) ; en français « pas dans mon arrière-cour ». Aux yeux des décideurs et des promoteurs de projet, NIMBY est un phénomène à combattre : il est une manifestation égoïste d'intérêts particuliers

<sup>3</sup> COLLIGNON R., Déclaration de politique régionale complémentaire. Thème 2, Axe VIII : Tourisme et Patrimoine : Villers-la-Ville – Projet de mise en valeur, Note au gouvernement wallon du 3 juin 1999.

<sup>4</sup> Itinérance, schéma directeur : *l'Abbaye de Villers revisitée*, Louvain-la-Neuve, 1998.

à l'encontre d'intérêts collectifs. Pour les scientifiques, comme E. Zaccàï, NIMBY est plus complexe : « il peut être le fait de quiconque, de chacun d'entre nous et révèle toute une série de questions sur la gestion de la vie collective, de l'environnement et du territoire »<sup>5</sup>. H. et M.G. Raymond ainsi que N. et A. Haumont pensent que NIMBY est fortement lié, en milieu périurbain, aux nouvelles logiques résidentielles et à la proximité avec la nature<sup>6</sup>.

A Villers-la-Ville, la résistance locale est effectivement liée aux migrations résidentielles qu'a connues le village ces dernières décennies. Le paysage socio-économique de la commune rurale a été modifié en profondeur par l'arrivée massive de populations d'origine urbaine aisées, voire fortunées (environ 4 000 nouveaux habitants par an dans les années 1990<sup>7</sup>) et par le départ de ménages (environ 2 000 par an à la même période<sup>8</sup>) dont les moyens financiers ne permettaient pas de faire face à la pression foncière engendrée par les premiers et qui n'ont eu d'autre possibilité que d'émigrer vers des régions où l'immobilier était moins cher. Ainsi n'a pas émigré ou n'est pas demeuré dans les communes rurales brabançonnaises qui le voulait, mais qui le pouvait.

Ces nouvelles populations, fuyant la ville, se disent à la recherche d'un lieu de vie sain et entrent régulièrement en conflit avec les ruraux et certaines traditions locales qu'elles considèrent comme nuisibles d'un point de vue « écologique » (odeur de la ferme, passage du tracteur sur la route, etc.). Mais ces résidents sont-ils des défenseurs de l'environnement pour autant ? Quel est l'environnement défendu ? Que signifie leur réaction de résistance ?

#### « Pas dans mon village »

Si c'est la protection de l'environnement que cherchaient les résistants de Villers-la-Ville, on comprend qu'ils ne voulaient pas d'une route au travers d'une forêt. Mais il n'y avait pas que cela. En effet, si *a contrario* des idées reçues, l'environnement naturel n'était pas la motivation principale de l'émigration vers les campagnes et donc pas l'unique finalité des résistances locales ? Pour comprendre le phénomène NIMBY et la nature de l'environnement défendu, la méthodologie choisie a été de replacer, au centre de la réflexion, l'acteur essentiel : le résident résistant, ses pratiques résidentielles et son raisonnement écologique.

La lecture des arguments recueillis dans la presse et des plaintes adressées à l'Administration communale à propos de la route de contournement, a dévoilé un discours protecteur envers l'environnement rural de la commune. Les habitants voyaient dans la construction de cette nouvelle voie de circulation, un élément qui entraînerait « la ruine des ruines » et même « le saccage sans rémission du dernier poumon vert du Brabant wallon ». Dans un deuxième temps, ce travail a montré

<sup>5</sup> ZACCÀÏ E. (2001), « Qu'est ce que le phénomène NIMBY », Actes du Colloque *Nouvelle législation et bonnes pratiques de prévention et de gestion du NIMBY*, Namur, octobre, DGRNE et Group ONE, p. 1 et 2.

<sup>6</sup> RAYMOND H. et M.G. et HAUMOND N. et A. (1996), *L'habitat pavillonnaire*, CRU, Paris.

<sup>7</sup> DE BIE T. (1996), « Habiter... à prix d'or », in *Passé Présent du Brabant wallon*, Alambic, Bruxelles, p. 126.

<sup>8</sup> *Ibid.*

qu'à Villers-la-Ville, les résidents ne se s'étaient pas limités à contester les risques environnementaux de la nouvelle infrastructure (destruction d'un espace vert, bruit, odeur). Un autre type de réclamations était également présent : celles-ci dénonçaient un risque d'urbanisation « incontrôlable » et d'« insécurité » au sein de la commune. Enfin, sont également apparues des réclamations qui allaient encore plus loin et qui s'étendaient à la présence de tout élément ou individu susceptible de transformer le cadre de vie champêtre de la commune, comme le révèle la proposition – alternative au projet de route de contournement – de certains résidents de fermer la route d'accès à l'Abbaye aux visiteurs durant les week-ends et les jours fériés voire même de n'y autoriser la circulation qu'à la population locale !

### **Ambiance paysagère <sup>9</sup> et idéal casanier**

Que signifie ce comportement et que cachent les arguments ? Tout d'abord, parmi les plaignants défenseurs de l'environnement, nombreux sont ceux qui paradoxalement habitent dans des lotissements de maisons style « fermette » – très consommatrices d'espace et d'énergie – construites sur des anciennes terres agricoles, quand elles ne sont pas disséminées dans les zones boisées, et font la navette en grosse cylindrée tous les matins vers Bruxelles. Est-ce cela vivre en accord avec la nature ? Il ne s'agit pas de critiquer ces individus et leurs modes de vie. Ceux-ci ont leur légitimité. Ce sont les arguments qui prêtent aux actes de résistance un sens qu'ils n'ont pas.

Deuxièmement, lors d'entretiens oraux, des riverains ont admis, que lorsqu'ils disaient ne pas vouloir de nouvelles constructions à Villers-la-Ville, ce n'était pas tant pour éviter « le saccage de l'un des derniers poumons verts du Brabant wallon », que parce qu'ils ne voulaient pas de nouveaux voisins. Leur objectif étant de préserver un cadre de vie champêtre au-delà des limites de la propriété et dès lors de fermer la porte d'entrée du village à de nouveaux arrivants ayant le même projet résidentiel qu'eux. La même remarque peut être émise à propos des touristes et visiteurs de l'abbaye qui risquaient peut-être de se faire plus nombreux après l'amélioration de l'accessibilité du site.

Les riverains n'émettaient donc pas uniquement des signes de résistance active à l'encontre d'éléments polluants mais aussi à l'encontre d'individus présents sur l'espace public de leur village <sup>10</sup>. C'est ce que l'anthropologue J.-D. Urbain, dans son ouvrage sur la pratique des résidences secondaires, *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, nomme « l'esprit de jardin ». Celui-ci déborde de la propriété et se répand sur l'espace public, où les touristes et les usagers de la route se doivent d'être rares ou éloignés, et où « toute initiative propre à modifier à la hausse la démographie de l'endroit est contestée et tout particulièrement quand cette modification se traduit par le retour d'une socialité dont les signes sont ceux de la production ou de la vie urbaine » <sup>11</sup>. L'on retrouve donc là, à travers ce type d'opposition, des récriminations qui, au nom d'exigences « écologiques », refoulent,

<sup>9</sup> En référence à BACHIMON P. *et al.* (2000), *Dans le Lubéron, les résidences secondaires sont-elles encore secondaires ?*, Espaces, 176, Paris.

<sup>10</sup> BONNAIN-DULON R., « Les gens d'ici et d'ailleurs », *op. cit.*, p. 156.

<sup>11</sup> URBAIN J.-D. (2002), *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Payot, Paris, p. 278-279.

hors de la vue, la société. Ce qu'ils veulent c'est un décor avec de la verdure, des forêts, des champs, des éléments patrimoniaux mais pas un monde fréquenté. Au-delà des infrastructures nouvelles, selon J.-D. Urbain, il y a comme un refus du monde présent, des gens et un désir d'isolement social.

Enfin, qu'en est-il réellement de cette question d'espace vert et d'urbanisation incontrôlable ? Le Brabant wallon serait-il une province où le rural a disparu au profit d'une urbanité généralisée, au point qu'il faille arrêter tout nouveau projet de construction ? Selon Thierry De Bie <sup>12</sup>, contrairement au risque de la saturation immobilière proclamée, malgré les vagues de migrations, le Brabant wallon a su conserver son caractère rural. D'après l'auteur, la prépondérance des surfaces colorées en jaune – couleur attribuée aux espaces agricoles – sur la carte d'occupation des sols de la province et les chiffres de la Fondation économique et sociale du Brabant wallon sont significatifs à ce propos. « Sur les quelque 109 220 ha de la province, 83 660 ha sont non urbanisables (bois, terres agricoles, routes, soit 76,6%) et 25 560 ha sont urbanisables (soit 23,4%), toutes fonctions confondues – habitat, activités économiques, équipements –. Or, à peine la moitié de cette surface est aujourd'hui réellement urbanisée, soit moins de 12% ! » De Bie ajoute par ailleurs que « le Brabant wallon reste en dessous de la densité de population moyenne belge par km<sup>2</sup> (310,90 habitants par km<sup>2</sup> contre 332,25 au niveau national), derrière toutes les provinces flamandes, sauf le Limbourg, et même derrière le Hainaut ». On est donc loin de la saturation immobilière claironnée, surtout à Villers-la-Ville, commune du Sud-Est du Brabant wallon, partie la moins urbanisée de la province.

### Conclusion

On peut tirer deux conclusions de l'étude de cas de Villers-la-Ville.

La première est l'inégale représentation sociale dans les modes de contestation environnementale. Entre ville et campagne, les habitants de l'espace périurbain – composé désormais majoritairement d'émigrés urbains aisés – ont modifié en profondeur le tissu social et culturel des milieux ruraux.

La seconde est que certaines résistances locales, au moyen d'arguments écologiques, instrumentalisent la protection de l'environnement dans le but de défendre des intérêts particuliers : ici des principes résidentiels typiques à l'espace périurbain. Comme l'a fait remarquer J.-D. Urbain, la campagne est un « espace d'innovation, signe des temps et symptôme d'une société en mutation où s'invente un autre modèle de vie ». Selon l'auteur, sa fonction est de permettre « une sociabilité résidentielle individualiste, fermée sur le couple, les enfants, la famille et les amis » <sup>13</sup>. Il s'agit donc d'un cadre de vie qui rend possible l'isolement individuel. Ainsi, le « chez soi » et la « paix absolue » étant devenus des valeurs essentielles à notre époque, ce n'est donc pas tant dans le but de protéger la nature rurale que dans celui de se garantir un isolement social au sein de ce que j'appellerais une « campagne décor », que les actes de résistance s'expriment.

<sup>12</sup> DE BIE T. (1996), « Habiter... à prix d'or », *op. cit.*, p. 132.

<sup>13</sup> URBAIN J.-D. (2002), *Paradis verts...*, *op. cit.*, p. 367.

Ce phénomène de résistances locales, avant d'être jugé, doit d'abord être compris, dans un contexte général, comme le résultat des transformations sociales et culturelles de la société. Celles-ci sont génératrices de pratiques sociales nouvelles, de comportements inédits, de nouvelles formes d'investissements symboliques du territoire <sup>14</sup>. Comme le rappelle Françoise Noël, le territoire est produit socialement mais aussi le support de pratiques sociales spécifiques <sup>15</sup>. Aussi, les questions concernant les résistances locales en matière d'environnement seraient plutôt celles-ci : qu'est ce qui a suscité ce mode résidentiel casanier qui redéfinit, d'une part, la fonction de la campagne et de l'autre, le modèle d'habiter le plus valorisé socialement ? Que signifie ce désir d'isolement et surtout de ne pas être dérangé ? Comment concilier l'accessibilité et la fréquentation des espaces et des sites publics à tous et le désir d'isolement de quelques-uns ?

---

<sup>14</sup> BOURDIN A. (2000), *La question locale*, PUF, Paris.

<sup>15</sup> NOËL F. (2002), « Habitat et mobilité : vers de nouvelles formes d'ancrage », in VANDERMOTTEN C. (éd.), *Le développement durable des territoires*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, p. 163.

TROISIÈME PARTIE

## Environnement et santé



# Inégalités sociales, logement et santé

Myriam DE SPIEGELAERE

## Introduction

L'objectif de cette contribution est de partager quelques réflexions sur les liens entre inégalités sociales, logement (comme aspect particulier de l'environnement) et santé, d'un point de vue de santé publique.

Les relations qui lient ces différents domaines deux par deux ont été assez largement étudiées : liens entre statut socio-économique et santé, liens entre logement et santé et liens entre statut socio-économique et logement.

D'une part, il existe une littérature abondante concernant les liens entre facteurs socio-économiques et état de santé. Les inégalités sociales face à la santé sont connues depuis très longtemps et le statut social est un des déterminants les plus puissants et les plus constants sur l'état de santé quelle que soit l'époque ou la région du monde étudiée <sup>1</sup>.

D'autre part, de nombreuses recherches ont étudié l'association entre des facteurs environnementaux particuliers du logement (polluants intérieurs, humidité, bruit) et des problèmes de santé particuliers <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> BARTLEY M., BLANE D., BRUNNER E., DORLING D., FERRIE J., JARVIS M. *et al.* (1998), *Social Determinants of Health. The Solid Facts*. World Health Organization ; LECLERC A., FASSIN D., GRANDJEAN H., KAMINSKI M., LANG T. (2000), *Les inégalités sociales de santé*, Paris ; MARMOT M. (2005), « Social determinants of health inequalities », *Lancet*, 365/9464, 16 March, p. 1099-1104.

<sup>2</sup> BONNEFOY X. *et al.* (2004), Review of evidence on housing and health. Fourth ministerial conference on environment and health, Budapest 23-25 June 2004, Background document, World Health Organisation RofE ; CUSTOVIC A., WOODCOCK A. (1998), « Indoor environmental factors and respiratory illness », *Clinical and Experimental Allergy*, 28, p. 1178-1181 ; BLEYEN S. (2000), Influence of dwelling conditions on health : Analysis of determining



Enfin, les analyses des liens entre logement et caractéristiques socio-économiques montrent que le logement – qu’il soit étudié par des variables telles que le coût, le statut de propriétaire ou de locataire de ses habitants, le niveau de confort (équipement) ou l’état général du bâti – est très étroitement lié aux conditions socio-économiques des habitants. Des études, telle que celle présentée par P. Deboosere dans ce même ouvrage, utilisent d’ailleurs une combinaison de ces différents facteurs comme un indicateur socio-économique.

L’intégration plus complexe de ces trois domaines est moins fréquente dans la littérature sauf dans le cadre de la pauvreté ou de l’exclusion sociale où le « mauvais logement » est considéré comme un aspect important de la pauvreté et est associé à un moins bon état de santé. Le logement constitue d’ailleurs l’un des piliers des politiques de lutte contre la pauvreté et d’amélioration de la santé des populations les plus démunies<sup>3</sup>. La question de l’articulation entre les facteurs sociaux, le logement et la santé dépasse cependant le cadre de la lutte contre la pauvreté. Elle est de première importance pour l’élaboration de politiques intersectorielles visant la réduction des inégalités sociales face à la santé. Il s’agit, d’une part, d’intégrer les aspects environnementaux dans les politiques de réductions des inégalités sociales de santé et, d’autre part, d’éviter que les politiques environnementales n’accentuent ces inégalités.

### Défis pour la recherche

Une meilleure compréhension des mécanismes complexes qui lient ces différents champs représente un réel défi pour la recherche. On pourrait de manière schématique décomposer cette préoccupation en trois questions.

- De quelle manière le logement intervient-il dans les mécanismes qui lient le statut social à l’état de santé ?
- De quelle manière les facteurs sociaux influencent-ils l’association entre les caractéristiques du logement et l’état de santé ?
- De quelle manière l’état de santé intervient-il dans l’association étroite entre caractéristiques du logement et statut social des habitants ?

---

factors, Comparison with legal norms, Study of case studies ; PAGE A. (2002), « Poor housing and mental health in the United Kingdom : changing the focus for intervention », *Journal of Environmental Health Research*, 1/1, p. 31-40 ; PAGE A. (2002), « Poor housing and mental health in the United Kingdom : changing the focus for intervention », *Journal of Environmental Health Research*, 1/1, p. 31-40 ; POCOCK S. J., SMITH M., BAGHURST P. (1994), « Environmental lead and children’s intelligence : a systematic review of the epidemiological evidence », *British Medical Journal*, 309, p. 1189-1197 ; VAN KEMPEN E., KRUIZE H., BOSHIJZEN H., AMELING C., STAATSEN B., DE HOLLANDER A. (2002), « The association between noise exposure and blood pressure and ischemic heart disease : a meta-analysis », *Environmental Health Perspectives*, 110/3, p. 307-317 ; EVANS J., HYNDMAN S., STEWART-BROWN S., SMITH D., PETERSEN S. (2000), « An epidemiological study of the relative importance of damp housing in relation to adult health », *Journal of Epidemiology and Community Health*, 54/9, p. 677-686.

<sup>3</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTION GÉNÉRALE DE L’EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES (2002), *Rapport conjoint sur l’inclusion sociale*, Luxembourg.

***De quelle manière, le logement intervient-il dans les mécanismes qui lient le statut social à l'état de santé ?***

Le constat des liens étroits entre facteurs socio-économiques et santé est établi depuis longtemps. De plus en plus, l'épidémiologie sociale s'intéresse aux mécanismes qui expliquent ces associations et les nombreuses publications dans ce domaine font l'objet d'un vaste débat <sup>4</sup>.

Les mécanismes « directs » liés aux conditions de vie ont été d'abord longuement étudiés : ils font intervenir par exemple l'impact des revenus en terme d'inégalités d'accès à des besoins de base (alimentation équilibrée, soins de santé, logement, ...), l'impact du niveau d'instruction, les risques liés au travail, mais aussi les conditions de logement telles que la promiscuité qui expose aux infections, les agressions directes par des toxiques chimiques (plomb, CO, ...), le froid, l'humidité, la violence, les accidents domestiques, etc. Ces mécanismes expliquent assez bien les différences majeures de santé observées entre les catégories sociales les plus pauvres et les catégories sociales plus aisées. En revanche, ces mécanismes semblent insuffisants pour expliquer le gradient social très fin, c'est-à-dire les différences significatives entre groupes sociaux relativement proches, qui s'observe pour la plupart des problèmes de santé ou pour la mortalité en général, quel que soit l'indicateur du statut social retenu (revenu, niveau d'instruction, situation dans la hiérarchie sociale, etc.).

C'est pourquoi des mécanismes plus complexes sont de plus en plus étudiés. Ils font intervenir, d'une part, des facteurs psychosociaux tels que le stress, une moindre estime de soi, une faiblesse du support social, un pouvoir d'agir plus réduit, etc. : autant de facteurs associés à la fois à un moins bon état de santé et à un statut social plus faible. D'autre part, l'accent est mis de plus en plus sur les « styles de

---

<sup>4</sup> OAKLEY A., RIGBY A. S., HICKEY D. (1994), « Life stress, support and class inequality : explaining the health of women and children », *European Journal of Public Health*, 4/2, p. 81-91 ; BLAXTER M. (1997), « Whose fault is it ? People's own conceptions of the reasons for health inequalities », *Social Science & Medicine*, 44/6, p. 747-756 ; LUNDBERG O. (1997), « Childhood conditions, sense of coherence, social class and adult ill health : exploring their theoretical and empirical relations », *Social Science & Medicine*, 44/6, p. 821-831 ; ABERG YNGWE M., FRITZELL J., LUNDBERG O., DIDERICHSEN F., BURSTROM B. (2003), « Exploring relative deprivation : is social comparison a mechanism in the relation between income and health ? », *Social Science & Medicine*, 57/8, p. 1463-1473 ; ELSTAD J. I., KROKSTAD S. (2003), « Social causation, health-selective mobility, and the reproduction of socioeconomic health inequalities over time : panel study of adult men », *Social Science & Medicine*, 57/8, p. 1475-1489 ; COHEN D. A., FARLEY T. A., MASON K. (2003), « Why is poverty unhealthy ? Social and physical mediators », *Social Science & Medicine*, 57/9, p. 1631-1641 ; KRISTENSON M., ERIKSEN H. R., SLUITER J. K., STARKE D., URSIN H. (2004), « Psychobiological mechanisms of socioeconomic differences in health », *Social Science & Medicine*, 58/8, p. 1511-1522 ; SIEGRIST J., MARMOT M. (2004), « Health inequalities and the psychosocial environment-two scientific challenges », *Social Science & Medicine*, 58/8, p. 1463-1473 ; VAN LENTHE F. J., SCHRIJVERS C. T., DROOMERS M., JOUNG I.M., LOUWMAN M. J., MACKENBACH J. P. (2004), « Investigating explanations of socio-economic inequalities in health : the Dutch GLOBE study », *European Journal of Public Health*, 14/1, p. 63-70 ; ADAMS J. M., WHITE M. (2004), « Biological ageing : a fundamental, biological link between socio-economic status and health ? », *European Journal of Public Health*, 14/3, p. 331-334.

vie » (consommation de tabac et d'alcool, alimentation, activité physique) qui sont eux-mêmes largement déterminés à la fois par les conditions de vie et les facteurs psychosociaux.

Il est donc important d'envisager les caractéristiques du logement non seulement comme une source directe d'inégalités sociales de santé (par exemple, une répartition socialement inégale de l'exposition au plomb entraîne des inégalités sociales face au saturnisme) mais également comme des facteurs pouvant moduler les déterminants psychosociaux et les styles de vie (par exemple, dans quelle mesure le bruit extérieur qui pénètre dans les logements contribue à la relation inverse entre statut social et stress).

Il est évident que les caractéristiques du logement qui créent ou maintiennent des inégalités sociales face à la santé dépassent largement les facteurs de pollution intérieure (physiques, chimiques ou biologiques) et qu'il faut envisager le logement non seulement sous ses aspects matériels (confort, coût, propreté, ...) mais également sous ses aspects sociologiques (statut de locataire ou propriétaire, qualité des relations de voisinage, sécurité dans et autour du logement) et psychologiques (protection de l'intimité, sentiment de fierté ou de honte de son logement) <sup>5</sup>.

De même il faut éviter de limiter l'étude de l'état de santé à une série de pathologies associées à l'un ou l'autre facteur environnemental. La santé mentale, par exemple, est particulièrement vulnérable aux caractéristiques du logement et aux conditions sociales.

Les mécanismes en jeu, complexes et entremêlés, mettent en évidence la nécessité d'une approche transversale et d'interventions sur les multiples dimensions de la vie de manière combinée si l'on veut réduire réellement les inégalités face à la santé. Une meilleure compréhension de la manière dont les facteurs environnementaux interagissent avec tous ces mécanismes permettrait d'impliquer également les interventions environnementales dans les politiques de réduction des inégalités sociales de santé.

Cela implique pour la recherche une plus grande multidisciplinarité, par exemple une collaboration étroite entre chercheurs en environnement et en épidémiologie sociale. Pour élargir le champ de l'environnement à ses aspects plus sociologiques et psychologiques, il faut bien entendu combiner des méthodes issues de différentes disciplines, tant quantitatives que qualitatives.

### ***De quelle manière les facteurs sociaux influencent-ils l'association entre les caractéristiques du logement et l'état de santé ?***

Une approche relativement simpliste des liens entre environnement et santé laisserait supposer que l'environnement concerne tout le monde de la même manière.

Cette vision « universelle » explique sans doute pourquoi si peu d'attention est apportée au rôle que pourraient jouer les facteurs socio-économiques individuels sur ces liens. On ne peut qu'être frappé par le faible nombre d'études qui tentent

---

<sup>5</sup> DUNN J.R., HAYEZ J.-Y. (2000), « Social inequality, population health, and housing : a study of two Vancouver neighborhoods », *Social Science & Medicine*, 51, p. 563-587.

d'analyser l'impact du statut social sur les liens logement-santé mais également par la faiblesse de l'approche méthodologique (voir le chapitre de P. Jonckheer dans cet ouvrage).

Sans doute ceci peut s'expliquer par une série de difficultés d'ordre méthodologique qu'il conviendrait de rencontrer par des approches plus multidisciplinaires (épidémiologie sociale et environnementale, toxicologie, sciences de l'environnement, sociologie, ...).

Une première difficulté est la tendance à « décontextualiser » l'étude des effets de l'environnement sur la santé. Il s'agit d'étudier l'impact d'un facteur « toxique » sur un organisme. Pour mettre en évidence cet impact, il faut « isoler » l'effet au maximum, comme en laboratoire. On a donc tendance à supprimer tous les facteurs « confondants » ou « modificateurs d'effets » qui risqueraient de fausser la mesure de l'effet pur. Si cette démarche a un sens en recherche fondamentale, elle implique de nombreux effets pervers lorsqu'elle est appliquée dans des recherches qui visent à l'aide à la décision. En effet, dans le contexte réel, des facteurs sociaux interviennent pour moduler l'impact des facteurs environnementaux sur la santé. On a pu mettre ces interactions en évidence par exemple pour l'intoxication au plomb chez les enfants (l'intoxication au plomb est plus rapide chez des enfants carencés en fer et cette carence est plus fréquente dans les milieux sociaux défavorisés) <sup>6</sup> ou l'impact de la pollution de l'air sur la prématurité (cet impact semble plus important dans les quartiers défavorisés) <sup>7</sup>.

Un autre obstacle réside probablement dans le découpage des différents aspects de l'environnement intérieur ou de la santé : chacun de ces facteurs est étudié de manière isolée. Les études fragmentées, mesurant l'association de tel ou tel facteur de l'environnement avec l'état de santé ne peuvent facilement montrer un effet du statut social sur cette association. D'une part, pour des raisons de puissance statistique : les effets des différents polluants intérieurs pris isolément sur l'état de santé sont relativement faibles. Il faut donc disposer d'un échantillon suffisamment large pour pouvoir montrer des interactions par des facteurs socio-économiques.

D'autre part, les facteurs socio-économiques affectent les liens environnement-santé par le fait d'un cumul d'exposition à des facteurs qui, envisagés seuls, ont un impact faible sur la santé mais cumulés peuvent avoir un impact additif ou multiplicatif significatif. L'étude des facteurs environnementaux pris isolément ne permet pas de mesurer l'impact global des expositions sur la santé. On peut songer aux effets cumulatifs d'une exposition à la fumée de cigarette (active et passive) et de l'exposition à d'autres agents générant à terme les mêmes effets cancérigènes ou sur les fonctions respiratoires. Plutôt que de « contrôler » pour le tabagisme (ce qui élimine la prise en compte de ce facteur) pour évaluer l'impact d'un polluant, il faudrait au contraire analyser la manière dont ces différents polluants interagissent.

<sup>6</sup> KWONG W.T., FRIELLO P., SEMBA R. D. (2004), « Interactions between iron deficiency and lead poisoning : epidemiology and pathogenesis », *The Science of the Total Environment*, 330/1-3, p. 21-37.

<sup>7</sup> PONCE N. A., HOGGATT K. J., WILHELM M., RITZ B. (2005), « Preterm birth : the interaction of traffic-related air pollution with economic hardship in Los Angeles neighborhoods », *American Journal of Epidemiology*, 162/2, p. 140-148.

Etant donné les inégalités sociales importantes et croissantes face au tabagisme actif et passif, la prise en compte de ce facteur dans une estimation cumulée de la pollution intérieure devrait mettre en évidence de manière beaucoup plus réelle l'impact de l'environnement intérieur sur la santé en fonction du statut social. De même le cumul d'exposition à différentes sources de bruit de nature très diverses (bruits provenant des habitants du logement, du voisinage, du trafic routier, etc.) devrait mieux rendre compte de l'impact sur la santé (troubles du sommeil, anxiété, troubles immunitaires) que l'étude de l'impact isolé du bruit des avions ou du trafic routier. Des inégalités sociales pour les expositions cumulées devraient être plus marquées que pour des expositions isolées.

Un autre obstacle est l'utilisation trop fréquente de modèles d'analyse linéaires et unidirectionnels : un facteur de pollution intérieure entraîne tel ou tel effet sur la santé (en prenant en compte éventuellement la durée d'exposition et des facteurs individuels de vulnérabilité tel que l'âge par exemple). L'association entre social, logement et santé pourrait ainsi être modélisée de manière caricaturale : la pauvreté entraîne l'augmentation de tel facteur de pollution intérieure qui entraîne tel effet sur la santé. Ces modèles ne tiennent pas compte de l'aspect non linéaire et multidirectionnel des relations entre ces trois dimensions. Par exemple, si l'insuffisance de ventilation d'un logement peut accentuer la concentration de polluants intérieurs et augmenter le risque d'affections respiratoires récurrentes ou chroniques chez les enfants, il est évident que le fait d'avoir des enfants enrhumés ou qui toussent va entraîner une limitation de la ventilation du logement par crainte des refroidissements, et ce type de comportement sera d'autant plus fréquent (et compréhensible) que la famille dispose de revenus plus faibles et tente de limiter les coûts de chauffage ou que le logement est humide et donc que les dépenses énergétiques y sont plus importantes, etc. De même un logement mal adapté peut avoir des répercussions sur la santé mentale (dépression) qui peuvent elles-mêmes entraîner des comportements nocifs sur le plan de l'environnement intérieur (renfermement, manque d'entretien, etc.)

Enfin, l'impact des facteurs socio-économiques sur les relations entre environnement et santé se marque moins dans des analyses transversales que dans une approche longitudinale qui prend en compte la durée des expositions, les cycles de vie, le cumul de différentes expositions au cours de périodes essentielles de la vie comme la grossesse, l'enfance et le début de la vie adulte <sup>8</sup>.

L'enjeu d'une prise en compte de l'influence des facteurs socio-économiques sur les liens entre environnement et santé est de développer des politiques environnementales plus adaptées aux contextes socio-économiques dans lesquels elles s'appliquent et de vérifier que leur impact est bien réel pour toutes les catégories sociales. Sinon ces politiques pourraient aboutir à un accroissement des inégalités sociales de santé comme on a pu l'observer pour certaines politiques préventives en santé. En effet, des approches préventives comme le dépistage précoce des affections ou l'éducation à la santé peuvent entraîner un accroissement des inégalités sociales face à la santé parce que les bénéfices de ces interventions sont directement liés à la capacité à accéder

---

<sup>8</sup> MARSH A., GORDON D., PANTAZIS C., HESLOP (1999), *Home sweet home ? The impact of poor housing on health*, The Policy Press, Bristol.

et utiliser de manière efficace les soins de santé curatifs (pour les dépistages) ou d'intégrer dans sa vie quotidienne des conseils souvent inadaptés aux conditions de vie précaires <sup>9</sup>. On pourrait envisager les mêmes effets pour des interventions comme celles des « ambulances vertes » (dépistage gratuit mais remédiation inégalement accessible) ou les conseils en matière d'environnement non adaptés aux réalités de vie de certaines catégories sociales.

***De quelle manière l'état de santé intervient-il dans l'association étroite entre caractéristiques du logement et statut social des habitants ?***

Il s'agit de mieux comprendre les facteurs de sélection qui font que des personnes en moins bonne santé s'installent dans des logements en moins bon état (contraintes financières, politiques de priorité pour des logements sociaux, discrimination...) mais aussi comment un mauvais état de santé peut contribuer à générer et entretenir des environnements intérieurs défavorables (dépression mentale, diminution des capacités physiques des personnes âgées, démence ou autre problème psychiatrique, etc.).

Mieux prendre en compte ces relations devrait permettre d'intégrer la dimension « santé » dans les politiques du logement (par exemple, comment accompagner spécifiquement ces personnes dans leur fonction « d'habitant »).

**Défis pour l'action**

L'articulation entre l'environnement/logement, le social et la santé pose également une série de problèmes dans les interventions de terrain. Cet aspect mériterait certainement un développement plus approfondi. Nous aborderons ici sommairement deux difficultés particulières rencontrées sur le terrain de l'action pour conjuguer ces trois dimensions.

De plus en plus d'interventions tentent d'intégrer les dimensions sociales et environnementales pour la promotion de la santé de la population. L'approche communautaire qui implique une participation active des habitants facilite cette intégration.

Malheureusement, la sectorisation des interventions et des politiques ne permet pas réellement le développement durable d'approches transversales et globales par une non-reconnaissance et un non-financement des interventions portant sur de multiples aspects de la réalité de la vie <sup>10</sup>.

La première ligne d'intervention se trouve confrontée à des situations souvent très complexes où se mêlent des aspects sociaux, familiaux, psychologiques, environnementaux, juridiques et économiques. Elle doit identifier tous les aspects qui interviennent et tenter d'agir sur cette réalité complexe de manière globale. Cette complexité peut déboucher sur un sentiment d'impuissance qui entraîne un repli sur un domaine plus étroit, par exemple le biomédical pour les médecins. Les acteurs

<sup>9</sup> DE SPIEGELAERE M. (1999), *Prévention et inégalités sociales de santé chez l'enfant et l'adolescent*, thèse de doctorat en Sciences de la santé publique, Ecole de santé publique, Université libre de Bruxelles.

<sup>10</sup> DE SPIEGELAERE M. (2005), « Santé et habitat : réflexion à propos d'une tentative d'approche multiple et sectorielle », *IUHPE – Promotion & Education* [supplément 3], p. 23-27.

généralistes (santé ou autre) se sentent souvent incapables d'intégrer dans leur pratique la complexité technique de la pollution intérieure et les incertitudes scientifiques concernant les risques pour la santé. Ils éprouvent des difficultés à établir des priorités, à proposer des conseils simples et clairs dans des situations concrètes. Comment intégrer les déterminants environnementaux, au sens étroit, dans la résolution de problèmes de santé aux déterminants multiples ? Les acteurs généralistes préfèrent intervenir sur les facteurs les plus vulnérables ou les plus accessibles. L'intervention sur les facteurs environnementaux stricts (pollution intérieure) semble plus aléatoire et plus inaccessible, ce qui explique le faible intérêt de beaucoup de travailleurs médico-sociaux (médecins, assistants sociaux, ...) pour ces facteurs <sup>11</sup>.

On observe également que, au niveau local comme à un niveau « macro », il peut exister un conflit entre des enjeux environnementaux jugés moins prioritaires et des enjeux socio-économiques. Il est essentiel d'avoir un logement et si la lutte contre la pollution intérieure peut menacer ce besoin essentiel (par exemple en exposant des habitants à une expulsion du logement), elle sera délaissée. Ainsi, en Région bruxelloise où se loger devient un problème important pour une partie de plus en plus large de la population, la qualité du logement et les risques environnementaux peuvent apparaître secondaires tant pour la population précarisée que pour les intervenants de terrain.

Face à des problèmes actuels urgents, concrets, quelle priorité accorder à un risque éventuel et lointain ? Le risque de développer un cancer à long terme en utilisant comme moyen de chauffage principal un appareil destiné au chauffage d'appoint (par exemple au pétrole lampant) semble très accessoire face au risque de mourir de froid sans chauffage ou d'être expulsé si on se plaint au propriétaire.

### Conclusions

La réduction des inégalités sociales face à la santé est un enjeu majeur pour nos sociétés et un axe particulier du développement durable. L'environnement au sens large, et le logement en particulier, jouent probablement un rôle non négligeable dans la genèse et le maintien de ces inégalités.

Si actuellement, dans les pays industrialisés, on peut considérer que la plus grande partie des inégalités sociales de santé est liée aux facteurs nutritionnels, d'activité physique et de consommation de tabac et d'alcool, à l'avenir l'impact des facteurs environnementaux pourrait augmenter de façon relative à partir du moment où ces déterminants majeurs des grands problèmes de santé seraient mieux contrôlés.

Les préoccupations environnementales croissantes de la population des pays riches, et particulièrement de la partie la plus aisée de cette population, pourraient générer des inégalités croissantes face aux grands problèmes de santé liés à l'environnement si elles entraînent une concentration des nuisances environnementales vers les pays pauvres et les personnes socialement défavorisées des pays riches. C'est pourquoi les politiques de réduction des inégalités sociales de santé doivent intégrer

---

<sup>11</sup> DE VOECHT L., FRABONI E., GOFFE V., GORLLER B., GROESSENS M., KAESEMANS M. *et al.* (2004), « Santé et habitat : l'apport des médecins généralistes – Etudes de cas », Observatoire de la Santé et du Social.

les déterminants environnementaux. Des efforts doivent être consentis pour mieux comprendre comment les facteurs environnementaux, sociaux et de santé s'articulent les uns avec les autres. Ceci implique un approfondissement de la recherche multi- et interdisciplinaire et une réflexion commune sur les méthodes les plus appropriées pour prendre en compte ces différentes dimensions. Ce défi concerne aussi bien la recherche en sciences sociales, en épidémiologie sociale et en santé publique que les sciences de l'environnement.

Les politiques de réduction des inégalités sociales de santé passent également par un soutien accru aux interventions transversales et globales dans lesquelles l'environnement immédiat (le logement), le social et la santé peuvent s'articuler harmonieusement. Le développement durable consiste aussi à éviter dans la vie quotidienne les conflits très concrets qui peuvent se poser entre répondre à un besoin immédiat et courir un risque à moyen ou long terme.





# *Indoor* pollution et inégalités sociales : analyse de la littérature scientifique

Pascale JONCKHEER

## **Introduction**

Parmi les nombreux thèmes à prendre en considération en santé environnementale, la pollution intérieure des bâtiments est certainement une priorité. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) cite à ce propos des chiffres interpellants : 2,7% de la morbidité totale de la planète serait liée à la pollution de l'air intérieur et pas moins de 1,5 à 2 millions de personnes mourraient chaque année des suites de l'exposition aux gaz de combustion émis dans les habitats. Les pays en voie de développement payent un lourd tribut à cette problématique mais les pays industrialisés ne sont pas épargnés pour autant.

Par ailleurs, la vulnérabilité de certaines populations à la pollution intérieure ne fait aucun doute : l'âge (jeunes enfants, seniors) ou certains moments physiologiques comme la grossesse et le statut sanitaire de départ jouent par exemple un rôle fondamental. Mais qu'en est-il du niveau socio-économique ?

Lorsqu'on analyse des cas pratiques (comme le font les ambulances vertes en Allemagne et au grand-duché de Luxembourg ou les services d'analyse des milieux intérieurs en Belgique), on observe des situations problématiques de pollution intérieure dans tous les milieux, tant dans de grandes et belles villas que dans de petites maisons délabrées. Cela pourrait faire croire que le risque est partagé. Mais ces observations sont biaisées dans la mesure où seules les personnes faisant appel à ce type de services d'analyse des milieux intérieurs sont incluses dans l'analyse. Or l'on peut se demander si elles sont représentatives de la population générale ou si elles ne constituent pas plutôt un échantillon sélectionné de personnes particulièrement attentives à cet aspect de la santé. On sait que les personnes socio-économiquement favorisées ont un accès plus aisé à l'information et une plus grande propension à utiliser les services de dépistage. N'est-ce pas également le cas ici ? Les personnes à

bas revenu ne sont-elles pas plus vulnérables à la pollution intérieure, comme elles sont plus vulnérables aux problèmes de santé ? Le type même de pollution intérieure ne diffère-t-il pas selon le niveau socio-économique des habitants ? Voilà autant de questions auxquelles nous avons tenté de trouver une réponse.

### Méthode

Nous avons choisi d'approcher le sujet par une revue de la littérature, nous basant sur les articles publiés dans le Medline de 1990 à la fin de l'année 2005. L'idée qui sous-tend cette analyse n'est pas d'être exhaustif mais d'estimer l'importance des recherches appréhendant le lien entre les inégalités sociales et la pollution intérieure dans les pays industrialisés. Plusieurs mots clés différents ont été utilisés, basés sur certains indicateurs connus comme le revenu ou le statut socio-économique. Le niveau d'éducation n'a pas été retenu comme mot clé, tout simplement parce que cela amenait à entrer dans la problématique de la pollution à l'intérieur des écoles, ou celle à laquelle les enseignants sont confrontés. Les études portant sur les pays en voie de développement, le milieu du travail ou scolaire ou encore la pollution dans les transports (qui sont des milieux fermés d'un autre genre) ont également été éliminées de la sélection. En revanche, une recherche complémentaire a été effectuée au niveau de la pollution extérieure, celle-ci pouvant en effet influencer le milieu intérieur des habitations.

### Résultats

#### Généralités

Un premier résultat à signaler est le peu de publications obtenues. Moins de 60 articles référencés ont été trouvés, parmi lesquels certains ont été éliminés d'emblée parce que relatifs aux pays en voie de développement ou au milieu du travail ou scolaire. D'autres articles ont dû être supprimés de la sélection après lecture par manque de pertinence (problème de mots clés associés à la publication sans doute). Au bout du compte, 15 articles complets seulement ont pu être gardés : 8 des Etats-Unis, 3 allemands, 1 canadien, 1 européen, 1 suédois et 1 anglais <sup>1</sup>. Quelques articles

<sup>1</sup> BASHIR S.A. (2002), « Home is where the harm is : inadequate housing as a public health crisis », *American Journal of Public Health*, 92/5, p. 733-738 ; KRIEGER J., HIGGINS D. L. (2002), « Housing and health : time again for public health action », *Ibid.*, 92/5, p. 758-768 ; KRIEGER J., TAKARO T. K., ALLEN C., SONG L., WEAVER M., CHAI S. *et al.* (2002), « The Seattle-King County healthy homes project : implementation of a comprehensive approach to improving indoor environmental quality for low-income children with asthma », *Environmental Health Perspectives*, 110, Suppl. 2, p. 311-322 ; KITCH B.T., CHEW G., BURGE H.A., MUILENBERG M. L., WEISS S. T., PLATTS-MILLS T. A. *et al.* (2000), « Socioeconomic predictors of high allergen levels in homes in the greater Boston area », *Ibid.*, 108/4, p. 301-307 ; MORELLO-FROSCH R., PASTOR M. Jr., PORRAS C., SADD J. (2002), « Environmental justice and regional inequality in southern California : implications for future research », *Ibid.*, 110, Suppl. 2, p. 149-154 ; RAUH V. A., CHEW G. L., GARFINKEL R. S. (2002), « Deteriorated housing contributes to high cockroach allergen levels in inner-city households », *Ibid.*, 110, Suppl 2, p. 323-327 ; REN P., JANKUN T. M., BELANGER K., BRACKEN M.B., LEADERER B. P. (2001), « The relation between fungal propagules in indoor air and home characteristics », *Allergy*, 56, p. 419-424 ; VON LINDERN I. H., SPALINGER S. M., BERO B. N., PETROSYAN V., VON BRAUN M. C. (2003) « The influence

supplémentaires proviennent de la recherche complémentaire effectuée au niveau de la pollution extérieure <sup>2</sup>.

### *L'exposition à la pollution intérieure*

Dans un souci de clarté, nous avons décidé de présenter les résultats selon trois catégories d'origine des polluants envahissant les habitations, à savoir :

- la pollution qui provient de l'extérieur ;
- la pollution émanant des composants et de la structure même des bâtiments ;
- la pollution liée aux activités humaines menées à l'intérieur de l'habitat.

### *Au niveau de la pollution extérieure*

Un grand courant d'auteurs, notamment américains (Evans 2002) mais pas seulement (Mieclck 2002), signalent qu'il existe clairement une ségrégation résidentielle selon le niveau socio-économique et que les plus pauvres sont aussi ceux qui sont soumis à des environnements extérieurs plus pollués.

Deux explications sous-tendent ce constat d'injustice environnementale :

- la plus grande accessibilité des loyers là où une pollution extérieure est connue, ce qui attire les personnes aux bas revenus ;
- l'installation préférentielle des nouvelles sources de pollution dans les zones défavorisées.

Par ailleurs, comme les personnes défavorisées ont plus de préoccupations existentielles (la recherche d'un emploi, de quoi se nourrir, etc.), elles ont d'autres priorités que l'environnement et donc une moindre capacité de se protéger ou de se

---

of soil remediation on lead in house dust », *Science of the Total Environment*, 303/1-2, p. 59-78 ; BISCHOF W., KOCH A., GEHRING U., FAHLBUSCH B., WICHMANN H. E., HEINRICH J. (2002), « Predictors of high endotoxin concentrations in settled dust of german homes », *Indoor Air*, 12, p. 2-9 ; LAU S., NICKEL R., NIGGEMANN B., GRUBER C., SOMMERFELD C., ILLI S. *et al.* (2002), « The development of childhood asthma : lessons from the German Multicentre Allergy Study (MAS) », *Paediatric Respiratory Reviews*, 3/3, p. 265-272 ; SCHAFER T., RUHDORFER S., WEIGL L., WESSNER D., HEINRICH J., WICHMANN H. E. *et al.* (2001), « School education and allergic sensitization in adults », *Allergy*, 56/12, p. 1206-1210 ; ÇAKMAK S., DALES R. E., JUDEK S., COATES F. (2005), « Does socio-demographic status influence the effect of pollens and molds on hospitalization for asthma ? Results from a time-series study in 10 Canadian cities », *Annals of Epidemiology*, 15/3, p. 214-218 ; ALGAR O. G., PICHINI S., BASAGAÑA X., PUIG C., VALL O., TORRENT M. *et al.* (2004), « Concentrations and determinants of NO<sub>2</sub> in homes of Ashford, UK and Barcelona and Menorca, Spain », *Indoor Air*, 14, p. 298-304 ; JOHANSSON A., HALLING A., HERMANSSON G. (2003), « Indoor and outdoor smoking : impact on children's health », *European Journal of Public Health*, 13/1, p. 61-66 ; COURT C. S., COOK D. G., STRACHAN D. P. (2002), « The descriptive epidemiology of house dust mite-specific and total immunoglobulin E in England using a nationally representative sample », *Clinical&Experimental Allergy*, 32/7, p. 1033-1041.

<sup>2</sup> EVANS G. W., KANTROWITZ E. (2002), « Socioeconomic status and health : the potential role of environmental risk exposure », *Annual Reviews of Public Health*, 23, p. 303-31 ; MIELCK A., HEINRICH J. (2002), [Social inequalities and distribution of the environmental burden among the population (environmental justice)], *Gesundheitswesen*, 64/7, p. 405-416 (abstract).

mobiliser face aux décisions politiques. Dans certains cas, la crainte de perdre son domicile fait même accepter presque n'importe quoi.

De plus, les populations à bas revenus semblent plus enclines à déménager. Or qui dit déménagements fréquents, dit moins de temps pour prendre connaissance de la situation, s'organiser, avoir envie de s'investir. Qui dit déménagements, dit aussi changement de voisins (eux aussi variables dans le temps), donc moins de facilité pour créer un réseau de quartier et se mobiliser.

#### *En ce qui concerne les composants du bâtiment*

Selon Krieger & Higgins (Etats-Unis 2002), les personnes défavorisées ont entre 1,7 et 2 fois plus de risque de vivre dans une maison « à problème » par rapport à la population générale.

Parmi ces problèmes, on trouve :

- les installations inadéquates en matière de chauffage et de cuisson favorisant l'exposition aux gaz de combustion, aux particules... (Krieger Etats-Unis 2002, Algar EU 2004) ;
- des peintures contenant du plomb (von Lindern Etats-Unis 2003) ;
- peu de moyens de gestion du climat intérieur, vu le prix de l'énergie et de l'isolation, ce qui engendre des climats trop chauds ou trop froids (Krieger & Higgins Etats-Unis 2002) ;
- des problèmes structurels favorisant les infiltrations d'eau. Ainsi, selon Krieger et Higgins, il y a un déficit structurel permettant l'intrusion d'eau dans le bâtiment dans 20% des maisons de milieu défavorisé, avec en plus une grande difficulté d'assurer un remédiation par manque de ressources (installation de systèmes de ventilation, changement des tapis et papier peint endommagés par l'eau, remplacement des fenêtres, etc.) mais aussi par manque d'intérêt des autorités locales ;
- des problèmes structurels favorisant l'invasion de cafards et donc la présence d'allergènes Blag2. Raugh (Etats-Unis 2002), par exemple, formule cette observation que l'asthme chez les enfants est intimement lié aux bas revenus des parents et qu'il y a un lien entre l'état du bâtiment (trous dans les murs et plafonds, dommages dus à l'eau, etc.) et la concentration d'allergènes de cafards. D'autres auteurs (Kitch 2000) vont dans ce sens, soulignant que les grands immeubles, plus communs dans les milieux très pauvres, favorisent l'infestation par les cafards ;
- une structure plus perméable au radon (Evans Etats-Unis 2004).

#### *Au niveau des activités humaines*

On peut distinguer les activités « exposantes », qui amènent à une exposition, et celles qui surviennent face à une exposition et permettent de la contrer.

Parmi les activités exposantes, certains faits sont établis :

- l'exposition à la fumée de tabac est certainement la plus importante de cette catégorie. Car, comme le dit Johansson (Suède 2003), même si de nombreux pays mettent en place une interdiction de fumer dans les lieux publics, les maisons sont des lieux privés où les règles sont régies par les habitants adultes. Or les personnes

défavorisées sont nettement plus exposées au tabagisme passif, ce qui concerne particulièrement les enfants. Evans (Etats-Unis 2004) cite ainsi une étude de 1991 aux Etats-Unis où 65% des enfants pauvres en âge préscolaire sont exposés à la fumée de cigarettes au domicile contre 47% des non pauvres ;

- la production (et la non-évacuation) de gaz à combustion est également une activité exposante associée aux bas revenus. Le manque d'entretien des installations ou la non-utilisation des hottes par exemple sont autant de phénomènes qui favorisent cette accumulation de gaz ;
- la production d'humidité et sa non-évacuation sont également citées. Elles sont liées au surpeuplement, au manque d'accès aux appareillages tels que sèche-linge, hotte etc. ou à leur non-utilisation par souci d'économie ;
- pour Kitch (Etats-Unis 2000), il y a également plus d'allergènes de cafards du fait de problèmes de stockage de nourriture chez les personnes très pauvres.

Parmi le second type d'activités humaines, à savoir les réactions face aux expositions, on peut citer :

- l'accès aux informations qui permettent d'être conscients de la problématique et d'y faire face. Selon Bashir (Etats-Unis 2002), la caractéristique des populations défavorisées est justement de ne pas avoir accès à ces informations ;
- le manque de ressources financières est une autre limite car la remédiation aux problèmes de pollution intérieure peut nécessiter des moyens (installation de système de ventilation, remplacement de fenêtre, etc.) que tous n'ont pas, selon Krieger & Higgins ;
- pour Evans (Etats-Unis 2002), les finances ne sont pas le seul obstacle à la remédiation chez les personnes dotées de bas revenus car d'autres phénomènes peuvent jouer un rôle en la matière comme la limitation de l'ouverture des fenêtres par insécurité, le fait que, dans une location, on n'a pas le pouvoir de décision, etc. ;
- la plus grande propension à déménager des populations défavorisées et le sentiment de précarité qui peut y être liée peuvent aussi avoir une influence sur la capacité de prendre à partie les propriétaires et les pouvoirs publics sur le mauvais état des habitats (Rough Etats-Unis 2002) ;
- enfin, le manque d'accès aux soins peut retarder le diagnostic et le traitement (Bashir Etats-Unis 2002). A tel point que dans la problématique des peintures au plomb (où les symptômes d'intoxications peuvent être très larvés chez les enfants puisque traduits parfois par des troubles du comportement, des difficultés de se concentrer, etc.), le gouvernement des Etats-Unis a décidé de promouvoir une recherche active des intoxications au plomb, avec prise en charge du traitement si nécessaire (Krieger et Higgins).

### *L'impact sanitaire*

Les difficultés économiques ont des répercussions néfastes sur la santé et l'espérance de vie. Les indicateurs de santé (en termes de mortalité comme de morbidité) sont en général nettement plus mauvais dans les strates défavorisées.

Il est évident que cette morbidité ou mortalité plus élevée dans les strates défavorisées est liée à de nombreux facteurs dont l'*indoor* pollution n'est qu'un élément.

Comme le soulève Evans (Etats-Unis 2002), même si le niveau socio-économique est associé avec la qualité de l'environnement et que la qualité de l'environnement affecte la santé, cela ne signifie pas que les effets sur la santé liés au niveau socio-économique sont dus à des expositions différentes à la qualité de l'environnement intérieur.

Deux pathologies sont cependant citées par certains auteurs comme liées au statut socio-économique et vraisemblablement à la pollution intérieure, les pathologies liées au tabagisme passif et l'intoxication au plomb.

### **Discussion**

Le premier constat à formuler dans le cadre de cette recherche concerne sans nul doute la rareté relative de publications trouvées sur le lien entre la pollution intérieure et le niveau socio-économique des habitants. Notre étude était-elle trop ciblée ou y a-t-il un manque réel en la matière ? Le fait que la plupart des auteurs regrettent eux-mêmes le manque de données relatives à ce sujet nous fait pencher pour la seconde hypothèse.

Concernant les résultats proprement dits, certaines limites doivent être signalées. D'abord, les publications analysées ici sont axées sur la pauvreté, et souvent même sur l'extrême pauvreté, non sur la réelle différence entre les niveaux socio-économiques. Cette sélection masque un volet complet de la réalité à savoir ce qui se passe chez les personnes de revenu moyen ou élevé. Or l'on sait par la pratique que celles-ci ne sont pas totalement épargnées par le phénomène de pollution intérieure. Pourtant les données sont lacunaires en la matière. Une autre limite est liée à la variabilité des indicateurs socio-économiques utilisés, ce qui rend les comparaisons entre publications délicates. Ensuite, aux Etats-Unis principalement, quelques études font un amalgame entre pauvreté et couleur de peau ou ethnies, ce qui rend leurs résultats peu applicables à d'autres populations où ces différences de couleur ou d'ethnies sont moins flagrantes. Enfin, dans la plupart des cas, on isole l'un ou l'autre polluant sans envisager l'exposition cumulée à certains d'entre eux ni évidemment l'exposition majorée à d'autres risques. Or, selon Evans, c'est la conjonction de multiples conditions pas tout à fait optimales plutôt que l'exposition à une pollution particulière qui fournit l'explication du gradient sanitaire socio-économique. Certains polluants semblent même focaliser l'attention des auteurs (comme la présence de cafards par exemple), ce qui leur donne peut-être une importance surfaite (alors que d'autres polluants tout aussi fréquents et délétères pourraient passer inaperçus dans les publications faute d'être recherchés).

Les auteurs sont conscients de ces limites et insistent d'ailleurs, dans les perspectives, sur la nécessité absolue de mener des recherches complémentaires pour :

- lever les incertitudes en décrivant les caractéristiques des maisons avec plus de détails, en utilisant des méthodes qualitatives comme quantitatives et les effets sanitaires diagnostiqués;
- approcher la problématique de manière plus globale, y incorporer autant que possible de multiples sources d'exposition environnementale et construire des estimations d'exposition qui incluent de multiples facteurs de risque environnementaux ;

- s'intéresser aux autres classes socio-économiques et ne pas se contenter d'une division dichotomique. Cela implique notamment d'intégrer les informations sur le revenu en routine dans toutes les bases de données de santé publique.

Par ailleurs, plusieurs auteurs évoquent l'importance d'agir en tenant compte :

- des aspects légaux visant à permettre l'accès à un logement sain y compris une aide juridique en cas de problème et une contrainte des constructeurs de contrôler les risques ;
- des aspects pratiques de soutien à la prévention, au dépistage, à la remédiation, en favorisant les actions faciles à adopter, qui suivent des protocoles simples et qui encouragent les participants à un nombre limité d'actions.
- des aspects sanitaires ou de promotion de la santé visant la participation communautaire (processus grâce auquel la communauté peut exprimer son avis, émettre des suggestions et prendre part aux décisions concernant la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation des projets) ; l'éducation et la formation des professionnels de la santé font, par exemple, partie de ce volet.

Pour conclure, il nous reste encore à soulever une question : ces résultats sont-ils applicables à notre réalité belge ? Force est de constater qu'il est difficile de le savoir en l'état actuel des choses. Nos services d'analyses des milieux intérieurs vont-ils pouvoir dresser un bilan spécifique de notre situation ? Des recherches vont-elles explicitement avoir lieu dans notre pays sur les inégalités sociales et la problématique de la pollution intérieure ? Des actions concrètes, cohérentes et concertées vont-elles voir le jour ? Les pistes existent, encore faut-il avoir les moyens de les suivre...





# Inégalités sociales et spatiales de santé en Région bruxelloise :

## du « croissant pauvre » au « croissant malade »

Patrick DEBOOSERE et Pénélope FISZMAN

### Introduction

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les spécialistes en santé publique accordaient une place importante à l'environnement dans l'explication de l'apparition des maladies <sup>1</sup>. On citera par exemple les enquêtes socio-sanitaires du médecin français René Louis Villermé. En quantifiant la fréquence des décès dans différents arrondissements parisiens, il montra que les taux de mortalité étaient nettement plus faibles dans certains quartiers de Paris et que cela était lié à l'environnement socio-économique plus favorisé de ces quartiers <sup>2</sup>. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on observe un basculement des causes de décès de la sphère infectieuse vers celles des maladies dégénératives (la transition épidémiologique) tandis que la morbidité basculait vers la sphère des maladies chroniques multifactorielles. Petit à petit, les chercheurs en santé publique ont alors abandonné l'étude de l'impact des facteurs environnementaux (sociaux et physiques) pour se concentrer sur les comportements individuels tels que le tabagisme, l'activité physique, etc. Ces comportements néfastes étaient souvent présentés selon le paradigme qui voudrait que les choix des individus relèvent de la liberté personnelle. De plus, on avait espéré que l'avènement de systèmes de sécurité sociale,

---

<sup>1</sup> DIEZ-ROUX A. V. (1998), « Bringing context back into epidemiology : variables and fallacies in multilevel analysis », *American Journal of Public Health*, 88/2, p. 216.

<sup>2</sup> Par exemple, à Montmartre, l'arrondissement qui reprend le plus faible pourcentage de logements où les habitants sont exemptés d'impôts, le taux de mortalité est de 25% plus faible que dans l'arrondissement Jardin du Roi qui est celui où le pourcentage de logements où les habitants sont exemptés d'impôts était le plus élevé. VILLERME L.R. (1830), « De la mortalité dans les divers quartiers de la ville de Paris, et des causes qui la rendent très différente dans plusieurs d'entre eux, ainsi que dans les divers quartiers de beaucoup de grandes villes », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 3, p. 310.

garantissant un accès aux soins de santé à la quasi-totalité de la population, induirait une diminution des inégalités sociales de santé. Mais dès les années soixante-dix, les résultats des recherches épidémiologiques <sup>3</sup> montrent qu'il faut bien se rendre à l'évidence : les inégalités sociales de santé n'ont pas disparu. Au contraire, elles persistent, voire même s'aggravent et ce pour des problèmes de santé de plus en plus diversifiés. Cette constatation entraîna une explosion du nombre de recherches décrivant l'évolution des inégalités sociales de santé et leurs causes. Finalement, au cours des quinze dernières années, on assista à un regain d'intérêt pour les analyses des relations entre le contexte local et social de résidence et la santé des habitants. Les géographes de la santé participent activement à ce courant de recherche <sup>4</sup>. Notre travail s'intègre dans cette démarche.

L'objectif de cette étude est de décrire et d'analyser les disparités spatiales de santé en région bruxelloise. Le logement et le quartier constituent l'environnement le plus immédiat des individus et ses caractéristiques sont intrinsèquement liées aux niveaux socio-économiques de ses habitants. Cela se marque-t-il en terme de différences de santé des populations ?

### Données et méthodologie

L'introduction de questions relatives à la santé dans le recensement de 2001 permet de mener des analyses à une échelle très fine, à savoir celle des secteurs statistiques <sup>5</sup>. Comme la quasi-totalité de la population a été interrogée, le nombre d'individus par quartiers est suffisamment grand afin d'éviter les fluctuations aléatoires liées aux trop faibles nombres. Ainsi, quelques questions du recensement belge de 2001 abordent le thème de la santé dont : « Quel est votre état de santé général ? Très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais » <sup>6</sup>.

L'état de santé subjectif est un bon indicateur de l'état de santé global d'un individu. C'est en effet un indicateur validé et largement utilisé. La santé est un concept multidimensionnel. Ainsi, selon l'OMS, « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et qui ne peut être réduit à l'absence de maladie

<sup>3</sup> Citons notamment, en Grande-Bretagne, le rapport « Black » commandé en 1977 par le gouvernement travailliste de l'époque et qui parut en 1980. BLACK D., MORRIS J., SMITH C., TOWNSEND P. (1982), *Inequalities in health : report of a Research Working Group*, Department of Health and Social Security, Londres.

<sup>4</sup> Pour en savoir plus, voir M. HAYES, (1999), « Man, disease and environmental associations : from medical geography to health inequalities », *Progress in Human Geography*, 23/2, p. 289-296.

<sup>5</sup> Ces secteurs sont définis par l'Institut national de statistiques. En région bruxelloise, il y a 605 secteurs statistiques de plus de 200 habitants et un secteur abrite en moyenne 800 habitants. Ces secteurs ont été délimités dans les années soixante-dix selon des critères architecturaux, fonctionnels et sociaux par un groupe d'experts constitué de géographes, de sociologues, d'aménageurs et d'économistes afin de conserver une unité spatiale de petite taille après la fusion des communes de 1977. La limite de quelques secteurs a ensuite été modifiée en 1981 et en 2001. VAN DER HAEGEN H., BRULARD T. (1972), « Small area statistics and their use for social, geographical and planological research », *Acta Geographica Lovaniensia*, 10, 448 p.

<sup>6</sup> « Hoe is uw algemene gezondheidstoestand ? », dans le questionnaire en néerlandais.

et d'infirmité »<sup>7</sup>. Cette définition souligne bien qu'être en bonne santé ne signifie pas uniquement ne pas être malade mais implique aussi la notion de bien-être. Un individu souffrant d'hypertension artérielle ou d'hypercholestérolémie peut se déclarer en très bonne santé, et ce d'autant plus si ses traitements lui conviennent bien. De plus, comme des éléments sociaux, mentaux et physiques (fonctionnels) interviennent dans la perception par un individu de son état de santé, si celui-ci estime lui-même son état de santé, il sera libre de choisir dans quelles proportions ces différents éléments interviennent dans son jugement<sup>8</sup>. De plus, de nombreuses études ont montré que cet indicateur est fortement corrélé à des mesures plus objectives de la morbidité<sup>9</sup>.

La variable « état de santé perçu » a été transformée en une variable binaire qui vaut 1 si l'état de santé est moyen, mauvais ou très mauvais et 0 si l'état de santé est bon ou très bon. Cela permettra de comparer nos résultats avec les autres travaux réalisés à partir de cette variable. Une grande majorité de ces travaux effectuée en effet cette transformation<sup>10</sup>. Une solution alternative consiste à considérer la variable « santé perçue » comme une variable en catégories à cinq modalités, ce qui impliquerait d'estimer des modèles de régressions probit ordonné<sup>11</sup>. Le désavantage de ces modèles par rapport au modèle de régression logistique est la difficulté d'interprétation des coefficients estimés.

Il n'est en outre pas possible de considérer la santé subjective comme une variable continue qui prend les valeurs un, deux, trois, quatre et cinq et d'estimer des modèles de régression linéaire car cela supposerait que le passage de la catégorie très bonne santé à bonne santé équivaut à celui de la catégorie moyenne santé à mauvaise santé.

Parmi l'ensemble des données individuelles de l'Enquête socio-économique, l'analyse porte sur un échantillon de 487 864 Bruxellois âgés de 25 à 74 ans et qui comprend uniquement les ménages privés<sup>12</sup> habitant des secteurs statistiques ayant plus de 200 habitants.

Puisque la variable dépendante est de nature dichotomique (1 si l'individu déclare un état de santé moyen, mauvais ou très mauvais et 0 autrement), ce sont des modèles de régression logistique qui ont été estimés. Le modèle sous-jacent mesure donc la propension de l'individu  $i$  à se déclarer en mauvaise santé ( $y_{ij}^*$ ) :

<sup>7</sup> Préambule à la constitution de l'Organisation mondiale de la santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats, 1946 (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

<sup>8</sup> GILL T.M. et FEINSTEIN A.R. (1994), « A critical appraisal of the quality of quality-of-life measurements », *JAMA*, 272/8, p. 619-626.

<sup>9</sup> IDLER E. et BENYAMINI Y. (1997), « Self-rated health and mortality. A review of twenty-seven community studies », *Journal of Health and Social Behaviour*, 38, p. 21-37.

<sup>10</sup> MANTZAVINISA G. D., PAPPASA N., DIMOLIATISA I., IOANNIDISA J. (2005), « Multivariate models of self-reported health often neglected essential candidate determinants and methodological issues », *Journal of Clinical Epidemiology*, 58, p. 438.

<sup>11</sup> HOSMER D. et LEMESHOW S. (2000), *Applied logistic regression*, John Wiley & Sons, p. 288.

<sup>12</sup> Les ménages collectifs (maisons de repos, prisons, etc.) ont été exclus de l'analyse car ils représentent souvent une concentration de population en mauvaise santé. De plus ils constituent souvent une part non négligeable de la population d'un secteur statistique.

$$y_{ij}^* = \alpha + \sum_{j=1}^{605} \alpha_j + \sum_{k=1}^K \beta_k x_k + \varepsilon_j$$

$$(i = 1, \dots, N)$$

où  $x_{ik}$  sont les variables explicatives individuelles ( $k=1 \dots K$ ) ;  $j$  le secteur statistique de résidence ;  $\beta_k$  et  $\alpha$ , les paramètres inconnus ;  $\alpha_j$  la constante au niveau de chaque secteur statistique (effet fixe quartier) ;  $\varepsilon_{ij}$  le terme d'erreur ;  $K$  le nombre de déterminants individuels et  $N$  la taille de l'échantillon <sup>13</sup>.

Plusieurs modèles successifs ont été estimés. L'objectif est de procéder pas à pas dans la construction d'un modèle plus complet. Le modèle I est un modèle « vide », c'est-à-dire sans variables explicatives (comprenant uniquement les constantes). Le modèle II inclut l'âge et le sexe et les modèles III, IV et V incluent également les variables socio-économiques. Les caractéristiques socio-économiques retenues sont le niveau d'instruction (modèle III) et des caractéristiques du logement (modèle IV, carte 2) et la nationalité d'origine (modèle V, carte 3) <sup>14</sup>.

L'indicateur sur le logement est construit à partir d'informations sur le confort et la qualité du logement <sup>15</sup>. Cette information est combinée avec le statut d'occupation du logement (locataire ou propriétaire). En général, un logement locatif est de qualité inférieure à un logement occupé par son propriétaire mais le secteur locatif bruxellois reprend aussi les logements de haute qualité abritant des ménages qui, pour l'une ou l'autre raison, préfèrent la location à l'achat <sup>16</sup>. En combinant confort du logement et statut d'occupation, on obtient un indicateur synthétique qui reflète assez bien le niveau de « possession matérielle » des individus.

L'indicateur sur la nationalité d'origine est construit à partir des données du Registre national. Les Belges qui avaient une autre nationalité à la naissance se voient attribuer leur nationalité d'origine.

Le quartier de référence est le quartier Churchill. Ce quartier a été choisi parce qu'il s'agit d'un quartier recensant un grand nombre d'habitants (2 429 habitants) et que le pourcentage de personnes se déclarant en bonne santé y équivaut environ à la moyenne pour l'ensemble de la Belgique. La santé dans tous les autres quartiers est donc comparée à la santé dans le quartier Churchill. Il est assez réaliste de supposer que la santé dans ce quartier est un objectif de santé publique atteignable.

<sup>13</sup> HOSMER D. et LEMESHOW S. (2000), *op. cit.*, p. 6.

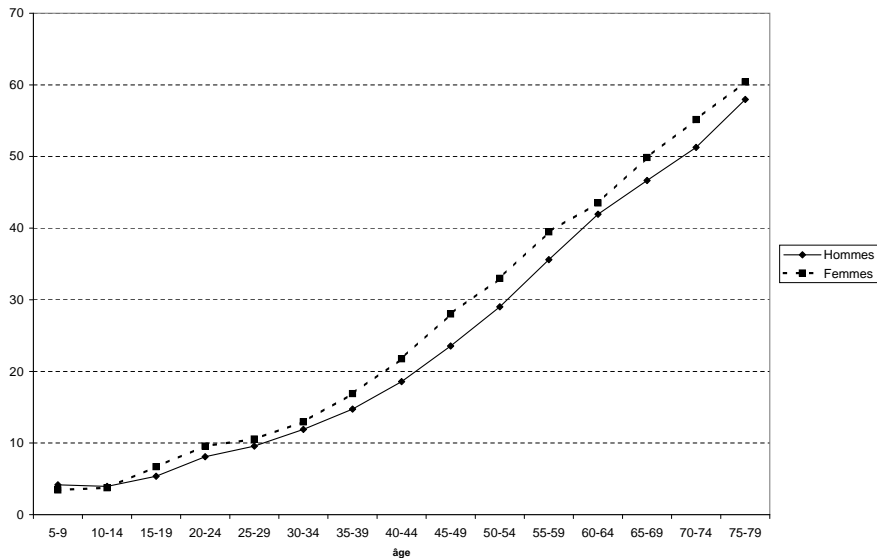
<sup>14</sup> Le revenu n'est pas disponible dans le recensement.

<sup>15</sup> Une note technique sur la construction de cette variable se trouve dans : THOMAS I., VANNESTE D. et LAUREYSSSEN I. (2005), « Evaluer l'état du logement en Belgique : une proposition méthodologique », *Echos du logement*, 5, p. 1-15.

<sup>16</sup> DE LANNON W. et KESTELOOT Chr. (1990), « Les divisions sociales et spatiales de la ville », in *Mort Subite, Les fractionnements sociaux de l'espace belge. Une géographie de la société belge*, *Contradictions*, 58-59, p 171-172.

## Résultats

*Figure 1*  
*Pourcentage de la population s'estimant en mauvaise santé en fonction de l'âge et du sexe, Région de Bruxelles-Capitale*



Source : Enquête socio-économique 2001.

Un quart des Bruxellois interrogés lors du recensement de 2001 estiment que leur état de santé n'est pas satisfaisant (moyen, mauvais ou très mauvais). Cette proportion augmente avec l'âge : alors que seuls 8% des jeunes de 20 à 24 ans s'estiment en mauvaise santé, 56 % des plus de 75 ans se déclarent en mauvaise santé. L'observation de la figure 1 montre également que cette proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Toutes les études confirment cette surmortalité féminine ainsi qu'une surmortalité masculine qui explique les différences d'espérance de vie. Deux hypothèses d'explication se dégagent. Premièrement, les femmes seraient plus conscientes et plus attentives à leur état de santé et le ressentiraient comme moins bon que les hommes. Deuxièmement, elles souffriraient plus de maladies chroniques de longue durée, non mortelles, mais qui peuvent entraîner une baisse importante de la qualité de vie <sup>17</sup>. L'âge et le sexe sont donc très logiquement des variables de contrôle essentielles pour une étude sur l'état de santé des populations.

<sup>17</sup> L'analyse des données sur la prévalence de trente-quatre affections chroniques, issues de l'Enquête nationale de santé de 2001, montre que quatre affections sont à peu près aussi fréquentes chez les hommes que chez les femmes (calculs rénaux, accident vasculaire cérébral, fracture de la colonne vertébrale et maladie de Parkinson), trois sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes (asthme, affection cardiaque grave ou infarctus du myocarde et épilepsie) tandis que les 27 affections restantes se rencontrent plus souvent chez les femmes (entre autres arthrose, migraines, rhumatisme inflammatoire). Voir GISLE L., BUZIARSIST J., VAN DER HEYDEN J., DEMAREST St., MIERMANS P., SARTOR F., VAN OYEN H., TAFFOREAU J. (2002),

La carte 1 représente les « *odds ratio* »<sup>18</sup> estimés par secteur statistique dans un modèle de régression logistique qui prend en compte uniquement l'âge et le sexe (modèle 2). Ils permettent d'estimer si à même structure par âge et sexe le risque de s'estimer en mauvaise santé est plus ou moins élevé dans tel quartier par rapport au quartier Churchill (quartier de référence). L'observation de cette carte met en évidence de fortes disparités spatiales de santé à l'intérieur de la région bruxelloise. La proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est beaucoup plus élevée dans des quartiers défavorisés tels que le bas Saint-Gilles, certains quartiers de Forest, Cureghem et les quartiers voisins à Anderlecht, le bas Molenbeek et Molenbeek maritime, l'est de Koekelberg, Laeken, le bas Schaerbeek, Saint-Josse et des quartiers comprenant des logements sociaux. Tous ces quartiers appartiennent à un espace que l'on appelle « le croissant pauvre »<sup>19</sup> mais qui, au vu de cette carte, pourrait aussi être dénommé le « croissant malade ».

Les catégories reprises en gras dans le tableau 1 sont les catégories de référence. Les *odds ratio* et leur intervalle de confiance<sup>20</sup> sont présentés dans ce tableau (présentation traditionnelle en santé publique). L'interprétation des *odds ratio* est la suivante. Prenons l'exemple de la variable instruction dans le modèle V : l'*odds ratio* de 2,17 pour la catégorie des diplômés du secondaire supérieur professionnel signifie que leur risque de se déclarer en mauvaise santé par rapport à celui de se déclarer en bonne santé est 2,17 fois plus élevé que chez les universitaires (catégorie de référence). Les intervalles de confiance permettent de voir si l'association entre la variable testée et l'état de santé perçue est significativement différente de l'association entre la santé perçue et la catégorie de référence ou une autre catégorie. Ainsi, l'analyse montre par exemple qu'en termes de santé perçue, les individus disposant d'un diplôme du secondaire inférieur général ne diffèrent pas significativement de ceux disposant d'un diplôme du secondaire inférieur technique. Les estimations relatives à quelques quartiers sont reprises dans le tableau. Cinq classes reprenant un nombre équivalent de quartiers ont été définies à partir de la distribution de la variable « état de santé

---

« Enquête de santé par interview, Belgique 2001 », Service d'épidémiologie, Institut scientifique de santé publique, IPH Reports, 2002-22, p. 88.

<sup>18</sup> On définit l'*odds ratio* (OR) (littéralement : rapport de cotes) comme suit. Prenons l'exemple de la variable genre. Si *p*0 représente la probabilité de se sentir en mauvaise santé pour une femme et *p*1 celle pour un homme, alors un *odds ratio* de 1 signifie que la probabilité de se sentir en mauvaise santé est la même chez les hommes et chez les femmes. Autrement dit, le risque de mauvaise santé n'est pas associé au sexe. En revanche, un *odds ratio* différent de 1 signifie qu'il y a une association entre la santé et le genre. Comme cet *odds ratio* est < 1, cela signifie que les hommes ont un plus faible risque d'avoir un mauvais état de santé subjectif que les femmes.

<sup>19</sup> KESTELOOT Chr., ROESEM Tr., VANDENBROEKE H. (2002), « Pauvreté et quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale », Les dossiers de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, p. 86. [http://www.observatbru.be/fr/Publications/pauvreté%20et%20quartiers%20défavorisés%20dans%20bx1\\_cap.pdf](http://www.observatbru.be/fr/Publications/pauvreté%20et%20quartiers%20défavorisés%20dans%20bx1_cap.pdf).

<sup>20</sup> Si l'intervalle de confiance ne comprend pas 1, cela signifie que l'association est significativement différente de zéro. Ici nous avons calculé l'intervalle de confiance à un niveau de confiance de 95%.





subjectif par quartier » dans la région bruxelloise <sup>21</sup>. Un ou deux quartiers ont été sélectionnés dans chacune des ces classes.

*Tableau 1*  
*L'état de santé subjectif : modèles de régression logistique successifs*  
*avec variables individuelles, Bruxellois 25-74 ans, Bruxelles, 2001*

Variables		N	Modèle II		Modèle V	
			O.R.	IC 95%	O.R.	IC 95%
<b>Genre</b>	Homme		0,84	0,83-0,85	0,86	0,85-0,87
	Femme		1,00		1,00	
<b>Age</b>			1,06	1,06-1,06	1,05	1,05-1,05
<b>Niveau instruction (diplôme)</b>	Pas de réponse	24 616			3,12	3,01-3,23
	Pas de diplôme	33 840			3,20	3,09-3,31
	Primaire	55 549			3,17	3,07-3,26
	Secondaire inf. prof.	31 824			2,73	2,64-2,82
	Sec. inf. techn.	17 364			2,35	2,26-2,45
	Sec. inf.	47 116			2,32	2,25-2,39
	Sec. sup. prof.	23 417			2,17	2,09-2,26
	Sec. sup. techn.	22 613			1,83	1,76-1,91
	Sec. sup.	50 605			1,78	1,72-1,83
	Sup. non univ.	90 845			1,36	1,33-1,40
	<b>Universitaire</b>	<b>90 075</b>			1,00	
<b>Logement</b>	Locat. mauv. qualité	33 160			2,75	2,65-2,85
	Locat. qualité base	75 754			2,25	2,18-2,32
	Locat. qualité inconnue	11 420			2,24	2,13-2,35
	Propriét. mauv. qualité	11 495			2,01	1,92-2,11
	Locat. qualité moyenne	83 270			1,86	1,8-1,92
	Propriét. qualité inconnue	7 034			1,74	1,64-1,85
	Propriét. qualité de base	38 170			1,64	1,58-1,69
	Propriét. qualité moyenne	59 804			1,46	1,41-1,5
	Locat. haute qualité	44 116			1,44	1,38-1,49
	Propriét. haute qualité	63 295			1,26	1,22-1,3
	Locat. très haute qualité	11 888			1,10	1,04-1,17
	<b>Propriét. très haute qualité</b>	<b>48 458</b>			1,00	

<sup>21</sup> Les quintiles partagent une distribution en cinq parts égales. Ainsi, par exemple, vingt pour cent des quartiers présentent un état de santé inférieur au 1<sup>er</sup> quintile.

Variables		N	Modèle II		Modèle V	
			O.R.	IC 95%	O.R.	IC 95%
<b>Quartier Secteur stat.</b>	Anderlecht Albert I Immeubles	312	7,93	6,08-10,32	3,18	2,42-4,16
	Forest Foyer forestois	392	5,18	4,07-6,57	2,07	1,62-2,64
	Saint-Josse chaussée de Haecht	1 130	4,50	3,82-5,30	1,91	1,61-2,25
	Molenbeek Ransfort	681	4,51	3,72-5,46	1,78	1,46-2,16
	Bruxelles rue Blaes	1 730	4,34	3,75-5,01	1,70	1,45-1,97
	Saint-Gilles Barrière	769	3,09	2,55-3,73	1,56	1,25-1,90
	Ixelles Petite Suisse	1 289	1,82	1,54-2,16	1,37	1,15-1,63
	Saint-Gilles Hôtel de Ville	1 686	2,04	1,74-2,38	1,30	1,11-1,52
	<b>Uccle Churchill</b>	2 429	1,00		1,00	
	Uccle Fond Roy	1 725	0,63	0,53-0,74	0,77	0,64-0,91

Source : Enquête socio-économique, Belgique, 2001.

Les résultats du modèle 2 (tableau 1) indiquent de fortes disparités de santé entre les quartiers bruxellois. Afin de mettre en lumière la variation du risque de se déclarer en mauvaise santé, nous avons également calculé certaines probabilités estimées<sup>22</sup>. Ainsi, les estimations basées sur le modèle 2 indiquent par exemple que la probabilité de se déclarer en mauvaise santé d'un homme de 45 ans est cinq fois plus importante s'il vit dans le quartier Albert I à Anderlecht ( $p = 0,55$  soit une chance sur deux) que s'il vit dans le quartier favorisé Fond Roy (Uccle) ( $p = 0,09$ ) !

Ces inégalités spatiales seraient-elles le reflet d'inégalités sociales de santé ? Toutes les études de santé publique démontrent en effet l'existence d'un « gradient social de santé ».

La notion de gradient souligne que la différence de statut socio-économique joue sur la santé à tous les niveaux de la hiérarchie sociale : les classes moyennes sont en moins bonne santé que les catégories sociales les plus favorisées mais en meilleure santé que les catégories sociales défavorisées. Ce ne sont donc pas seulement les plus pauvres qui souffrent de l'impact de conditions de vies difficiles. Pour tester cette hypothèse, les modèles de régression ont été réestimés en introduisant des caractéristiques socio-économiques individuelles. L'analyse des cartes 2 et 3 semble confirmer cette hypothèse. On remarque en effet que l'amplitude des disparités spatiales diminue fortement lorsque l'on contrôle pour les caractéristiques socio-économiques individuelles. Les résultats présentés dans le tableau 1 indiquent également la présence d'un fort gradient social de l'état de santé : les personnes qui ont un plus faible niveau d'instruction se sentent en moins bonne santé que les plus « instruits ». Les estimations basées sur le modèle 5 indiquent par exemple que la probabilité de

<sup>22</sup>  $P(Y_{ij}=1) = 1/(1 + e^g)$ , où g correspond à l'équation de régression linéaire conventionnelle. Ces probabilités ne peuvent être calculées qu'en fixant une modalité pour chacune des autres variables incluses dans le modèle.

se déclarer en mauvaise santé d'un homme belge de 45 ans qui loue un logement de qualité moyenne dans le quartier de la Barrière de Saint-Gilles équivaut à 0,4 s'il a un diplôme de l'enseignement primaire, à 0,28 s'il a un diplôme du secondaire général supérieur et à seulement 0,17 s'il a un diplôme universitaire ! Remarquons cependant que le niveau d'instruction est un indicateur relativement simple et objectif qui peut caractériser un grand nombre d'informations complexes sur l'individu. Plusieurs mécanismes pourraient expliquer le rapport existant entre le niveau d'instruction et l'état de santé à l'âge adulte <sup>23</sup>. Premièrement, les ressources matérielles et culturelles des parents influencent fortement les résultats éducatifs de leurs enfants. Le niveau d'éducation obtenu peut donc être considéré comme un indicateur des conditions pendant l'enfance, et celles-ci pourraient déterminer la santé des individus à l'âge adulte. Deuxièmement, le niveau du diplôme obtenu influence globalement le type de métier exercé et la position dans la hiérarchie du marché du travail. Ces éléments pourraient également jouer sur l'état de santé à l'âge adulte. Troisièmement, le niveau d'éducation pourrait agir sur la réceptivité aux messages d'éducation à la santé. La santé à l'âge adulte serait alors déterminée par la probabilité d'adopter des comportements favorables pour la santé et de stopper ceux qui sont préjudiciables pour la santé. Quatrièmement, des caractéristiques propres de la personnalité peuvent influencer le niveau de diplôme obtenu ainsi que les comportements de santé. Finalement, une mauvaise santé durant l'enfance et l'adolescence a pu avoir comme conséquence un plus faible niveau de diplôme obtenu et se prolonger par une moins bonne santé à l'âge adulte. La complexité de ces mécanismes impose donc une interprétation prudente.

L'état de santé subjectif des Bruxellois varie également en fonction de leur type de logement : plus la qualité du logement augmente, plus la probabilité estimée de se déclarer en mauvaise santé diminue. De plus, globalement à qualité du logement équivalente, les propriétaires s'estiment en meilleure santé que les locataires.

Enfin, l'analyse des résultats du modèle 5 met en évidence que même en ayant contrôlé pour l'âge, le sexe et pour les caractéristiques socio-économiques des individus (instruction, logement et nationalité), il subsiste des différences significatives entre les quartiers bruxellois. Ainsi la probabilité de se déclarer en mauvaise santé d'un homme belge universitaire de 45 ans locataire d'un logement avec le confort de base équivaut à 0,11 (une chance sur dix) s'il vit dans le quartier Fond Roy, à 0,22 (une chance sur cinq) s'il vit dans le quartier de la rue Blaes (Marolles) et à 0,24 (une chance sur quatre) s'il vit dans le quartier de la chaussée de Haecht

L'observation de la carte 3 met en évidence que les quartiers où les *odds ratios* sont les plus élevés sont en grande partie des quartiers de logements sociaux. Il est évident que nous avons ici affaire à un fort effet de sélection. A niveau de statut socio-économique équivalent, l'accès au logement social est accordé prioritairement aux personnes reconnues comme invalides. L'observation de cette carte nous incite également à une investigation plus approfondie des raisons pour lesquelles certains quartiers sans logements sociaux « maintiennent » également des *odds ratios* élevés. Le taux de chômage extrêmement élevé dans plusieurs de ces quartiers est une des

<sup>23</sup> BLANE D. (1995), « Editorial. Social determinants of health – Socioeconomic status, social class and ethnicity », *American Journal of Public Health*, 85/7, p. 904.

pistes possibles qui peut expliquer un effet supplémentaire en sus du statut socio-économique.

### **Conclusions**

Cette analyse met en évidence de fortes disparités spatiales de santé à l'intérieur de la région bruxelloise. Ce n'est guère étonnant. Ce qui l'est plus, c'est la concordance presque parfaite de la carte des disparités de santé et de celles des disparités sociales. Ces similitudes sont liées à l'existence d'un fort gradient social de santé. Les analyses de régressions montrent qu'une grande part de la variance de la variable individuelle sur l'état de santé subjectif est « expliquée » quand on contrôle pour l'âge, le sexe, la nationalité d'origine, le niveau d'instruction et l'état du logement. Notre étude met en évidence le lien entre le niveau socio-économique, mesuré à travers différents indicateurs et la santé perçue. Ces liens sont le résultat de mécanismes complexes et ce n'est pas avec une étude transversale que l'on prouve des causalités. En appliquant des modèles successifs, le poids de chaque variable est estimé.

Afin de réduire ces inégalités de santé, il ne suffit donc pas de rendre l'accès plus équitable aux soins de santé. Il est clair qu'une politique efficace à ce niveau ne peut s'inscrire que dans un ensemble de politiques sociales à mener. Des politiques de promotion de la santé qui prennent en compte le contexte particulier de ces populations plus défavorisées sont essentielles, mais insuffisantes en elles-mêmes. Les politiques de revitalisation des quartiers (les contrats de quartier par exemple) peuvent également avoir des effets positifs sur la réduction des inégalités spatiales mais contiennent le risque de se borner à déplacer les plus démunis. A long terme, ce sont les politiques qui interviennent sur les déterminants sociaux de la santé, réduisant les inégalités sociales dans notre société, qui seront les plus décisives <sup>24</sup>. Dans ce sens, les politiques menées en région bruxelloise visant à réduire les inégalités scolaires et les inégalités d'accès à l'emploi de qualité ont nécessairement des effets positifs sur la santé globale de la population bruxelloise.

### **Remerciements**

Nous remercions Catherine Dehon pour ses conseils statistiques et Nicolas Gothelf pour sa relecture. Nous remercions l'INS (SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique) de nous avoir autorisés à utiliser les données de l'Enquête socio-économique 2001.

---

<sup>24</sup> LECLERC A., FASSIN D., GRANDJEAN H., KAMINSKI M., LANG T. (2000), « Les inégalités sociales de santé », Editions La Découverte, INSERM, Paris, p. 434.



QUATRIÈME PARTIE

## Ouverture vers le global



# Territoires et inégalités

Christian VANDERMOTTEN

## **Le territoire est-il une catégorie pertinente pour parler d'inégalités ?**

Le territoire, objet privilégié d'étude pour le géographe, est-il pour autant une catégorie pertinente pour mener une analyse des inégalités ? A en croire les statistiques officielles, cela peut paraître évident : elles nous fournissent le PIB/habitant des Etats, des régions ou, dans les mêmes cadres, des indicateurs plus sophistiqués, comme l'indice de développement humain (IDH).

Pourtant, à y regarder de plus près, les choses apparaissent moins claires. En quoi l'implantation d'individus aux statuts très divers sur un même territoire fonderait-il une justification pour les réunir dans un même panier moyen, qui servira de dénominateur à un produit économique territorialisé, voire à juger d'une « production » de pollution si l'on mesure par exemple la charge environnementale produite sur un territoire. *A fortiori*, quand on travaille à grande échelle, par exemple celle du découpage statistique européen d'EUROSTAT au niveau NUTS 3 (qui correspond aux départements en France, aux arrondissements en Belgique, aux Kreise en Allemagne, aux provinces en Italie, etc.) : les mouvements domicile – travail qui franchissent quotidiennement les limites de ces unités font alors que l'on divise une valeur territorialisée par une population qui peut fort bien ne pas participer à sa production, par exemple parce qu'elle est massivement frappée par le chômage vu ses faibles niveaux de qualification, alors que ceux qui y contribuent résident pour leur part ailleurs. Pensons à la situation de la Région de Bruxelles-capitale, classée première plus riche région européenne par EUROSTAT en 2002 en termes de produit par habitant mesuré en équivalent de pouvoir d'achat, mais dont on sait que la consommation finale par habitant des ménages est inférieure à celle de la Région flamande (respectivement 101% au-dessus de la moyenne belge pour le produit par habitant et 1% au-dessus de la moyenne belge pour la consommation finale par habitant, selon EUROSTAT !) et même inférieure à



la moyenne nationale si on considère le revenu fiscal moyen par habitant d'après les statistiques fiscales belges).

Mais, surtout, ces indicateurs ignorent qu'à chaque échelle spatiale, internationale, nationale ou locale, les inégalités sociales à l'intérieur des populations sont d'une ampleur bien supérieure à celle des inégalités spatiales. Ainsi, en Belgique, pays où les inégalités tant spatiales que sociales sont cependant relativement modérées, l'écart entre le revenu moyen des personnes vivant dans les 20% des communes belges où celui-ci est le plus bas et celui des 20% vivant dans les communes où il est le plus élevé est dans un rapport de 1 à 1,5, selon les chiffres des statistiques fiscales sur l'impôt des personnes physiques, alors que l'écart de revenu moyen entre le premier et le dernier quintile de l'ensemble de la population est dans un rapport de 1 à 4,3. Encore ce dernier rapport est-il sous-estimé, puisque les revenus les plus faibles échappent à la statistique fiscale, n'étant pas soumis à l'impôt sur les personnes physiques, et les tranches de revenus les plus élevés sont celles qui génèrent le plus de fraude et dont les revenus sont les plus liés à la possession de valeurs mobilières, plus aisément dissimulées que les revenus du travail ou échappant légalement à la déclaration fiscale.

Au Brésil, où l'on est cette fois dans une des sociétés les plus inégalitaires, comme en général en Amérique latine, encore que la Russie et maintenant la Chine soient sur la voie d'un « rattrapage » accéléré de ce point de vue, l'écart entre le produit moyen des Etats les plus pauvres rassemblant 20% de la population et celui des Etats les plus riches rassemblant 20% de la population (en fait le District fédéral et l'Etat de Sao Paulo uniquement) est de 1 à 3,5, alors que la tension nationale en termes de revenus des personnes entre la moyenne du premier et du dernier quintile est de 1 à plus de 29 !

### **Les inégalités spatiales, révélatrices de mécanismes de production des inégalités**

Et pourtant, l'analyse des inégalités spatiales, de leur production et de leur reproduction, est essentielle. Elle rend compte des mécanismes qui font que l'économie se développe selon des logiques productrices d'inégalités et selon des formes bien éloignées des propositions du développement durable. Ces dernières apparaissent dès lors le plus souvent comme de simples incantations lénifiantes eu égard aux évolutions tendanciennes de l'économie-monde, voire comme des arguments de marketing permettant de s'acheter à bon compte une image d'entreprise socialement responsable, sans remise en question des logiques et des objectifs fondamentaux d'une croissance seulement jugée et mesurée à l'aune d'indicateurs relevant des seules logiques de l'économie dominante.

Examinons rapidement cela à trois échelles spatiales, celles des rapports centre – périphérie à l'échelle mondiale, à l'échelle intra-nationale et à l'échelle locale.

A l'échelle mondiale, les inégalités résultent de l'organisation de l'économie-monde au départ de l'Europe occidentale dès le XVI<sup>e</sup> siècle, donc bien avant le démarrage de l'économie industrielle. Les spécificités de l'émergence d'une bourgeoisie marchande, son identification en tant que classe sociale autonome, les modalités de ses alliances avec les pouvoirs royaux, qui s'affirmaient pour

leur part face à la noblesse féodale traditionnelle, puis ses capacités à se saisir de l'Etat mercantiliste royal pour le transformer en un Etat-nation bourgeois, cadre du déploiement d'un marché intérieur dans la phase de la révolution industrielle, expliquent ce que d'aucuns ont appelé le « miracle européen ». Cette spécificité européenne a d'ailleurs été reproduite par les sociétés non esclavagistes d'origine européenne outre-mer (Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande), ainsi que par le Japon, qui a aussi connu l'émergence d'une bourgeoisie qui a pu s'imposer en faisant alliance avec des segments modernisateurs de l'aristocratie foncière. Sa capacité de domination des échanges marchands, puis industriels, va permettre à l'Europe occidentale de s'imposer à des économies initialement aussi développées qu'elle du point de vue technique et culturel, voire générant à l'époque plus de richesses, comme celles de l'Inde, de la Chine ou du Moyen-Orient au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais ces dernières sociétés étaient plus hiérarchisées, handicapées par des structures bloquées, de sorte que leurs élites ou une partie d'entre elles se sont inscrites dans des relations d'échange dépendant avec le colonisateur. Cette colonisation n'a d'ailleurs pas partout impliqué, dans un premier temps, d'occupation territoriale, mais a pu se limiter à l'établissement de comptoirs d'échange. La colonisation territoriale ne se généralisera qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre du passage de l'économie marchande, celle du mercantilisme pré-industriel, à l'économie industrielle. Ce passage va accentuer fortement l'écart de développement entre pays du centre et de la périphérie. Ces derniers acquièrent dès lors la triple fonction de lieu de production de matières premières, de débouché pour la production manufacturière et pour les capitaux excédentaires, à des conditions évidemment imposées par le centre. Tout le monde ne subit évidemment pas de la même manière le poids de ces inégalités dans les pays de la périphérie : là où elles sont suffisamment structurées, des élites locales peuvent s'inscrire dans cette logique de rapports mondiaux inégaux, en profiter, voire les entretenir, que ce soit au XIX<sup>e</sup> siècle après l'indépendance formelle des pays latino-américains ou en Afrique après la décolonisation.

A l'inverse, si chacun n'est pas riche dans les pays riches, les inégalités y sont contenues par la conjonction des acquis des luttes sociales et des besoins objectifs du fonctionnement d'économies complexes, obligées de se garantir des débouchés pour la production de masse : la forte croissance des salaires réels dans les pays du centre après la Seconde Guerre mondiale était le prix à payer par le capitalisme pour éviter le risque de propagation du communisme, mais surtout pour éviter la reproduction des crises de surproduction, c'est-à-dire de non-réalisation de la valeur, qui avaient débouché sur les deux guerres mondiales. En outre, une partie de la prospérité et de la redistribution sociale de la richesse dans les pays du centre est payée par l'échange inégal de valeur-travail entre ceux-ci et la périphérie – où les salaires réels n'ont pas crû, ou l'ont fait beaucoup moins – et par la capacité de drainer des capitaux en bénéficiant de positions politiques et financières dominantes, comme c'est le cas pour les Etats-Unis. La richesse (plus ou moins partagée entre les groupes sociaux) dans les pays du centre est supportée par des inégalités à l'échelle du monde (y compris des inégalités dans la répartition des charges environnementales).

A l'échelle intra-étatique, les inégalités spatiales rendent compte des formes du déploiement et du redéploiement du capital et de l'usage historique qu'il fait des

ressources dites « naturelles » et des ressources humaines, dans une dialectique avec des caractéristiques, des contraintes ou des atouts socio-économiques régionaux eux-mêmes antérieurement construits. En Belgique, les inégalités de PIB/habitant entre la Wallonie et la Flandre ne sont finalement pas en soi d'un niveau insupportable, tout au plus un rapport de 1 à 1,38, d'autant qu'elles sont plus faibles encore en matière de revenu disponible, de 1 à 1,11. Mais elles traduisent les effets du désengagement du grand capital belge suite aux crises du charbon et des industries lourdes, de la préférence des investissements étrangers pour une région où la main-d'œuvre n'avait pas connu la même histoire sociale qu'en Wallonie, l'existence d'un entrepreneuriat local, nouveau ou qui avait survécu à la crise historique du textile, etc. Les inégalités sont donc révélatrices de conditions différentes, historiquement construites, en matière de rapports sociaux, de cadre politique, de capital social, de patrimoine, de conditions environnementales, etc., qui devraient sans doute être tout autant, sinon plus, l'objet de l'action politique que les mesures classiques de développement régional et de politique d'infrastructure. Ces inégalités spatiales intra-nationales, qui reflètent des différences dans les structures sociales construites sur le long terme, ne sont pas immuables, mais sont néanmoins très stables. Leur temporalité est souvent bien plus longue que celle, beaucoup plus immédiate, des options et des décisions des acteurs politiques et économiques : près d'un siècle et demi d'unification italienne, plus d'un demi-siècle de politique régionale vigoureuse, nationale et européenne, n'ont pas affaibli l'écart entre le nord et le sud de l'Italie.

Au niveau local aussi, les inégalités rendent compte de mécanismes. Ainsi, entre quartiers des villes, le jeu des rentes immobilières, de leur valorisation, reproduit et renforce des ségrégations spatiales héritées de conditions historiques anciennes, voire de facteurs simplement topographiques ou physiques, comme ceux qui ont pu localiser les premiers lieux de pouvoir, les premiers « beaux quartiers » de la ville, de ses faubourgs et de ses environs. Au-delà des facteurs environnementaux, dont il contribue d'ailleurs à amplifier les effets et partiellement à les créer, le jeu de la rente immobilière, couplé avec une dualisation croissante du marché du travail, accentue à Bruxelles les différences des revenus par habitant entre la capitale et sa périphérie et, à l'intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale, entre les quartiers aisés et les autres, parmi lesquels il faut encore distinguer ceux en voie de gentrification et ceux en voie de paupérisation accrue. Les écarts de revenu fiscal moyen par habitant étaient de 1 à 1,04 entre Bruxelles-capitale et le Brabant wallon en 1976, en faveur du Brabant wallon ; ils sont aujourd'hui de 1 à 1,21. A l'intérieur de la Région, les écarts entre Saint-Josse et Woluwé-Saint-Pierre sont de 1 à 1,99. Au niveau des secteurs statistiques, les écarts entre les quartiers centraux occidentaux de Bruxelles et les beaux quartiers du sud-est de la capitale se sont accrus au cours des quinze dernières années.

Ainsi, aux trois échelles d'analyse proposées, on voit que les stratégies des acteurs dominants, le jeu des rentes, les logiques de profit génèrent des inégalités spatiales qui s'inscrivent dans les temps longs et souvent s'auto-reproduisent ou s'amplifient, parfois se recomposent. Cette production des inégalités ne fait que se saisir et user des opportunités géographiques, climatiques, des qualités environnementales, elles-mêmes variables dans le temps, des ressources dites naturelles, dont l'exploitation générera des impacts radicalement différents selon le contexte dans lequel elles sont

« mises en valeur ». Le pétrole permet d'alimenter un fonds pour les générations futures et d'user de ses revenus pour le développement économique et social en Norvège ; il exacerbe en revanche les comportements parasitaires des détenteurs du pouvoir d'Etat ailleurs. Le climat tropical et les plantations qu'il permet généreront la richesse en Floride et la pauvreté en Amérique centrale. Ces différences ne relèvent pas d'un possibilisme dans l'absolu, d'un possibilisme qui tiendrait à la manière dont des civilisations abstraites useraient ou n'useraient pas du potentiel naturel selon une sorte de choix collectif immanent. Au contraire, il s'agit de modelages et de remodelages de l'espace qui sont les conséquences d'un usage « rationnel » de celui-ci et de ses possibilités dans le cadre des stratégies à relativement court terme qui sont celles des acteurs collectifs dominants, à un moment donné de l'histoire.

### **Des réponses pas plus neutres que les constats**

Les réponses éventuellement proposées au constat des inégalités spatiales ne sont évidemment pas plus neutres que les mécanismes qui les ont créées. De la même manière, ces réponses peuvent être examinées à différentes échelles. Ici aussi, elles remettent en question les prétentions des soi-disant recettes universelles et techniques du développement durable officiel à résoudre les contradictions fondamentales générées par le fonctionnement du système capitaliste mondialisé. Examinons à nouveau très rapidement les choses aux trois échelles, mondiale, nationale et locale, qu'il ne faut pas considérer comme trois niveaux d'analyse juxtaposés mais bien comme trois échelles interreliées, où peuvent s'observer différentes facettes d'une même réalité globale. On ne peut pleinement saisir les logiques en se concentrant sur une échelle unique, au risque à nouveau de ne proposer que de pseudo-solutions techniques ou déconnectées des réalités sociales.

*A l'échelle mondiale*, la croissance chinoise actuelle peut être présentée comme une réussite économique majeure, qui va projeter ce pays, en quelques décennies, d'une situation de périphérie pauvre à celle de puissance mondiale dont le produit total rivalisera bientôt avec celui des Etats-Unis. Certains présenteront cette croissance comme la preuve de la capacité d'étendre à l'échelle mondiale les bénéfices du fonctionnement du système de l'économie-monde dont profitent actuellement les pays du centre. Cette croissance se fait au prix d'une augmentation brutale des inégalités sociales en Chine, ainsi que d'une croissance extrêmement rapide des inégalités régionales, au profit des régions côtières, ce qui souligne d'ailleurs le fait qu'une partie au moins, en fait dominante, de cette croissance chinoise est extravertie, tirée par les exportations. Ceci génère des contradictions fondamentales qui risquent de déboucher bientôt sur des crises sociales (internes) et économiques (mondiales) majeures : combien de temps la croissance mondiale pourra-t-elle fonctionner sur la base de deux déséquilibres fondamentaux, la surconsommation américaine financée par les excédents de capitaux chinois et la sous-consommation et l'augmentation dramatique des disparités sociales et spatiales en Chine ? Du point de vue spatial, l'écart de produit moyen entre la municipalité à statut provincial de Shanghai, avec ses 15 millions d'habitants, et la province intérieure du Shen-hsi, avec ses 37 millions d'habitants, est maintenant de 1 à 6,6, le même qu'entre le Portugal ou l'Andalousie et les pays les plus pauvres de l'Amérique centrale ou le Pérou andin, mais ici dans le

cadre d'une économie nationale censée être intégrée. Cela est-il tenable ? On pourra certes rétorquer que cette croissance brutale des inégalités sociales et spatiales a pu être observée en d'autres lieux dans le passé, dans une phase initiale de décollage et qu'il ne s'agit donc que d'une situation certes dramatique, mais transitoire. Admettons, mais en imaginant que la reproduction chinoise du modèle occidental, en particulier du modèle de consommation américain, se généralise aux 1,2 ou 1,3 milliard d'habitants de la Chine, on arriverait à une empreinte écologique totalement insoutenable (elle l'est déjà pour ce qui concerne les seuls pays du centre actuels, au vu des probables changements climatiques), d'autant que les performances chinoises en termes d'émissions de polluants par unité de valeur produite sont médiocres. En même temps, au nom de quelle légitimité pourrait-on reprocher aux Chinois de viser à la reproduction de nos propres modèles gaspilleurs de ressources, pour une croissance qui est de plus en plus celle du profit et de l'économie mesurée par des indicateurs qui ne reflètent que sa propre logique, plutôt que celle de la satisfaction des individus.

En effet, dans les pays du centre, des enquêtes menées aux Etats-Unis montrent qu'alors que le produit par habitant a presque été multiplié par deux entre 1975 et 2005 en termes réels, le niveau de satisfaction des individus a plutôt baissé durant la même période. Une telle baisse est aussi constatée au Japon et en Belgique, dans un article publié par *Regards économiques* en mars 2006. La conjonction de ceci et de la croissance débridée de l'empreinte écologique nous placent bien au cœur d'une contradiction fondamentale du système capitaliste mondialisé, d'une crise historique potentielle majeure, sans doute de même ampleur que celle qui a terminé le Moyen âge européen entre le milieu du XIV<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle ou que celle qui a clôturé les phases paléolithique ou néolithique de l'évolution de l'humanité. Fondamentalement, comment fonctionner de manière durable dans un système où la logique du profit commande seule les réorganisations économiques et territoriales, sans prise en compte des conséquences sociales, des besoins matériels objectifs et des inégalités spatiales de leur satisfaction ?

Crise majeure potentielle ne signifie pas absence de possibilité de sortie de crise ; tout simplement cela signifie que cette sortie sera « révolutionnaire », c'est-à-dire prendra des formes non prévisibles par extrapolation des tendances précédentes, plutôt qu'« évolutionnaire ».

A l'échelle nationale, la question des inégalités spatiales interpelle les réponses qu'ont tenté de lui apporter les Etats durant la période fordiste, et qui se prolongent encore aujourd'hui, même si elles sont de plus en plus contestées par les partisans d'une perspective néo-libérale flexible et du désengagement des pouvoirs publics. Les politiques régionales fordistes (financées par les Etats mais aussi par l'Union européenne) prétendaient à l'équité spatiale, en assurant par différents types de transferts la promotion et l'encadrement des investissements dans les régions en retard de développement. Si ces politiques ont pu engendrer quelques résultats spectaculaires – pensons à la croissance irlandaise –, globalement, les inégalités inter-régionales se sont à peine réduites à l'intérieur de l'Union européenne à 15. Elles sont devenues, avec l'arrivée des nouveaux membres, d'un niveau tel que l'on ne peut envisager leur atténuation sensible à moyen terme au vu des moyens disponibles. La question est donc posée de savoir s'il faut préférer équité ou efficacité (en restant dans les

logiques de l'économie dominante), d'autant plus que les écarts intra-nationaux de revenus sont bien moindres, vu les transferts sociaux existant, que les écarts intra-nationaux de produit, ceux sur lesquels sont basés les critères européens de l'aide régionale. Faut-il, au nom de l'équité spatiale, se lancer, comme le font aujourd'hui les autorités européennes de l'aménagement du territoire, dans des politiques et des discours incantatoires en faveur de plus de polycentrisme, concept qui n'a en outre jamais été clairement défini, alors que (toujours dans les cadres et les logiques de l'économie dominante) les grandes régions métropolitaines apparaissent bien être parmi les gagnantes de la mondialisation. Cette interrogation ne signifie pas du tout un plaidoyer pour plus de laisser-faire néo-libéral, mais au contraire pour plus de transferts sociaux ou de soutien aux activités non marchandes, garantes du maintien d'une (insuffisante) redistribution sociale.

On rétorquera que ces énormes concentrations métropolitaines ne sont pas garantes de développement durable : l'affirmation reste à prouver ; est-il sûr que des formes spatialement concentrées de développement ne peuvent pas favoriser un meilleur usage d'infrastructures plus performantes – par exemple en termes de transports publics plutôt qu'individuels –, tout en permettant par ailleurs la conservation d'espaces mieux protégés des conséquences d'une utilisation trop intensive ? Il conviendrait en tout cas d'approfondir la comparaison des impacts réels de la monocentricité et de la polycentricité en termes d'impacts environnementaux. Rien n'a encore été prouvé en matière de taille optimale des villes du point de vue environnemental, si ce n'est que l'on peut s'accorder sur le fait que la dispersion « ruraine » est le modèle le moins « durable ».

Enfin, au niveau local, par exemple intra-métropolitain, on a vu le renforcement des ségrégations spatiales. Ici non plus, les solutions proposées ne sont pas neutres et ne peuvent être présentées comme relevant de manière évidente et indiscutable des seules techniques du bon aménagement urbain. Les politiques de régénération urbaine peuvent souvent contribuer à accentuer ou à préparer la croissance des inégalités spatiales dans la ville. Dès après sa promulgation en 1962 en France, les effets de la loi Malraux de rénovation urbaine ont chassé les pauvres du quartier parisien du Marais. Les politiques les plus directement spectaculaires en matière d'amélioration visuelle du paysage urbain – qui sont aussi politiquement les plus payantes, tant par les impressions qu'elles génèrent chez les électeurs que par les nouveaux électeurs qu'elles sont susceptibles d'attirer – peuvent être créatrices d'inégalités à travers les phénomènes de gentrification et d'augmentation de la rente immobilière qu'elles entraînent. Des politiques d'aide à la rénovation des bâtiments auront des impacts bien différents selon qu'elles s'adressent au propriétaire ou au locataire, qu'elles imposent des travaux couverts par des formalités administratives et menés dans le cadre de l'économie formelle ou non. Des politiques agissant sur les personnes et leur environnement social auront des impacts différents de politiques visant plutôt l'amélioration de l'esthétique urbaine, etc.

### **Conclusions**

Même si dans un territoire donné les inégalités sociales sont bien plus importantes que les inégalités spatiales, l'étude des inégalités territoriales, géographiques, est

pertinente parce que les espaces concrets sont les lieux dans lesquels se cristallisent et se révèlent les enjeux sociaux et les stratégies des acteurs. Une simple étude a-spatiale des inégalités sociales en France ne permettrait sans doute pas d'expliquer les événements de la fin de l'année 2005 dans les banlieues des grandes villes françaises. La géographie de la concentration des difficultés sociales, renforcées par les ségrégations ethniques, est ici essentielle. Les espaces concrets sont le substrat sur lequel se déploient les contradictions sociales, l'économie, les problèmes environnementaux. Ils en sont les révélateurs, en même temps qu'ils sont des objets d'appropriation et les produits d'une dialectique permanente de leurs structurations et de leurs restructurations.

# Le mécanisme pour un développement propre

## Un instrument politique au service du développement et de la préservation du climat ?

Benjamin DENIS <sup>1</sup>

Inégalités et questions écologiques apparaissent intimement liées lorsque l'on débat des changements climatiques au niveau international. Même si son impact se fera ressentir de manière différente selon les régions, tous les Etats subiront les effets du réchauffement attendu. Cette exposition commune mais différenciée aux changements climatiques ne doit toutefois pas occulter que la contribution des Etats à la survenance du phénomène est largement fonction de leur niveau de développement. Il faut ajouter à cela d'importants différentiels dans la capacité de réaction : les Etats les plus riches sont ceux les plus à même de se préparer aux conséquences du réchauffement global. En bref, si le réchauffement expose les Etats de la planète à un risque commun, il est notoire que les principaux responsables de ce phénomène sont les pays industrialisés, alors que les principales victimes en seront les pays en développement.

Ce constat originel a servi de matrice aux négociations internationales sur les changements climatiques. Le protocole de Kyoto (PK), qui, avec la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), forme l'assise légale de la lutte internationale contre le réchauffement, ne prévoit en effet pas d'effort de limitation ou de réduction des émissions pour les pays en développement. En revanche, il associe les pays du Sud à l'effort international de lutte contre le réchauffement par le biais notamment du Mécanisme pour un développement propre (MDP) qui permet de mettre en œuvre des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de ces Etats. Notre texte examine les caractéristiques de ce mécanisme et en particulier dans quelle mesure il pourra contribuer effectivement à la

---

<sup>1</sup> L'auteur tient à remercier le professeur Edwin Zaccai pour ses commentaires d'une version précédente de ce texte, mais reste néanmoins pleinement responsable des éventuelles erreurs ou imprécisions qui pourraient y subsister.



lutte internationale contre le réchauffement tout en œuvrant à résorber les inégalités internationales. Après une brève présentation du MDP, nous analyserons les différents aspects de son impact environnemental. Nous étudierons ensuite les principaux ressorts de sa contribution à la résorption des inégalités.

### **Le MDP : un dispositif inédit créé par le protocole de Kyoto**

Le PK organise une maîtrise collective des émissions de GES. Le texte du traité attribue aux pays industrialisés parties – dits de l'annexe I – des limites quantifiées pour les émissions de 6 gaz. Agrégés, ces objectifs nationaux différenciés correspondent à une diminution de 5,2% des émissions de ces Etats prises dans leur ensemble et ce, par rapport aux niveaux enregistrés en 1990. Ces objectifs doivent être atteints au cours de la période 2008-2012. Pour atteindre les objectifs prévus par le PK, les Etats parties peuvent, parallèlement à l'adoption de mesures domestiques, recourir aux « mécanismes de flexibilité » que ce traité prévoit. Ceux-ci sont au nombre de trois : le commerce de droits d'émissions (*Emissions Trading, ET*), le mécanisme de mise en œuvre conjointe (*Joint Implementation, JI*) et le mécanisme pour un développement propre (*Clean Development Mechanism, CDM*). Ces mécanismes de flexibilité ont été créés pour permettre d'abaisser le coût de l'effort international visant à diminuer les niveaux de concentration de GES dans l'atmosphère terrestre. L'objectif ultime de la lutte internationale contre le réchauffement étant de faire baisser globalement les émissions <sup>2</sup>, il est apparu qu'il pouvait être opportun de procéder aux réductions selon les modalités les moins onéreuses. L'intérêt premier des mécanismes de flexibilité est donc de réduire le prix des mesures adoptées par les pays industrialisés pour faire baisser leurs émissions.

Nous focaliserons ici notre attention sur le MDP car il connecte l'ambition de préservation du climat et celle de contribuer au développement économique des pays considérés comme étant sur la voie de ce développement. Le texte du PK, en son article 12, § 2, définit d'ailleurs le MDP en faisant référence à ces deux éléments :

« L'objet du mécanisme pour un développement propre est d'aider les parties ne figurant pas à l'annexe I [les pays en développement] à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la convention, et d'aider les parties visées à l'annexe I [les pays industrialisés] à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions prévus à l'article 3 » <sup>3</sup>.

Le MDP devrait donc permettre à des Etats parties de rencontrer les objectifs prévus par le PK par le truchement d'investissements qualifiés de « propres » dans les pays en voie de développement. Il autorise également des entités privées à investir dans les pays du Sud pour atteindre leurs objectifs domestiques de réduction pour

<sup>2</sup> L'article 2 de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques stipule : « L'objectif ultime de la convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (...) », convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, article 2.

<sup>3</sup> Protocole de Kyoto, article 12, § 2.

autant qu'elles reçoivent l'assentiment du gouvernement dont elles relèvent <sup>4</sup>. Le MDP constitue donc un dispositif grâce auquel les pays industrialisés vont pouvoir délocaliser, au moins pour partie, leur politique de réduction des émissions de GES <sup>5</sup>. Outil de lutte pour le développement des pays pauvres, dispositif contribuant à la préservation du climat et mécanisme économique permettant de réaliser ces deux desseins à moindre coût, le MDP revêt tous les atours de l'instrument inédit auquel on prête bien des vertus. Pourtant, un examen plus précis amène à relativiser cet enthousiasme.

### **Le MDP et la lutte contre le réchauffement : un dispositif bénéfique pour l'environnement ?**

#### ***Un instrument économique de réduction des émissions***

Le MDP est avant tout le produit d'un raisonnement économique. A l'instar des autres mécanismes de flexibilité, le MDP permet de réduire le coût de la lutte contre le réchauffement. Puisque l'objectif ultime de la politique internationale du climat, tel qu'il est formalisé dans le texte de la convention-cadre, est de stabiliser les concentrations de GES à un niveau n'impliquant pas de perturbation grave du fonctionnement du système climatique, l'essentiel est que les émissions baissent *globalement*. Peu importe l'endroit où les diminutions interviennent, l'important est que les émissions baissent. Par conséquent, si un investissement dans un pays en développement permet d'obtenir davantage de réductions d'émissions que s'il était effectué dans un pays industrialisé, cet investissement incarne la réponse au réchauffement la plus rationnelle d'un point de vue économique, c'est-à-dire celle qui offre le meilleur rapport efficacité/coûts. C'est ce caractère économiquement efficient qui constitue le premier attrait du MDP dans la lutte pour la préservation du climat.

Selon Haitham Jounni, qui a réalisé une synthèse de la littérature relative à l'impact des mécanismes de flexibilité sur le coût de la lutte contre le réchauffement, le recours au MDP devrait permettre de réduire ce coût de manière importante :

« Selon ces modèles, l'introduction des instruments de marché permettrait aux pays de l'OCDE de réduire les coûts marginaux de 50 à 70% dans le cadre d'un marché limité aux pays de l'annexe I. En cas d'établissement d'un marché global intégrant les PED et comprenant dans ce cas les crédits issus du MDP, les réductions des coûts marginaux pour les pays de l'OCDE peuvent varier entre 80 et 90% » <sup>6</sup>.

D'autres études menées à l'échelle de la Belgique confirment cette analyse. Une étude récente a ainsi montré que le recours aux mécanismes de flexibilité devrait permettre d'atteindre les objectifs de Kyoto moyennant un coût de 131 millions d'euros

<sup>4</sup> *Ibid.*, article 12, § 9.

<sup>5</sup> Sur le débat relatif à la part prise par les mécanismes de flexibilité dans l'effort de maîtrise de leurs émissions entrepris par les pays industrialisés, voir *infra* la position européenne sur le principe de complémentarité qui tend à imposer l'obligation d'effectuer l'essentiel de cet effort par le biais de mesures domestiques.

<sup>6</sup> JOUMNI H. (2003), « Les perspectives de mise en œuvre du mécanisme de développement propre : enjeux et contraintes », *Cahier du GEMDEV : Développement durable : quelles dynamiques ?*, 29, octobre, p. 101.

(1995) soit 0,06% du PIB, alors que le non-emploi de ces mécanismes élèverait ce coût à 850 millions d'euros (1995), soit 0,3% du PIB <sup>7</sup>. Selon d'autres calculs, le recours au MDP à concurrence de 5,6 MtCO<sub>2</sub> devrait abaisser le coût supporté par la Belgique pour atteindre les objectifs de Kyoto à 144 millions d'euros <sup>8</sup>. Un des intérêts majeurs du MDP est d'offrir la possibilité de diminuer de manière substantielle le coût que les Etats ont à supporter pour rencontrer les objectifs du PK. Néanmoins, ce bénéfice économique ne peut se faire au détriment de l'intégrité environnementale du cadre international de lutte contre le réchauffement et il importe par conséquent que ces projets contribuent réellement à faire baisser les émissions de GES. A cette fin, les notions d'« additionnalité » et de « complémentarité » ont été insérées dans les textes qui définissent le cadre de la lutte internationale contre les changements climatiques.

***L'additionnalité et la complémentarité comme garanties de l'efficacité du protocole de Kyoto***

Contrairement au mécanisme de mise en œuvre conjointe <sup>9</sup>, le MDP organise un échange de droits d'émissions entre des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Pour rappel, les Etats industrialisés parties au protocole ont souscrit à des objectifs quantifiés de limitation ou de réduction de leurs émissions de GES, mais les Etats en développement demeurent exempts de tels objectifs. Par conséquent, le fait que les Etats de l'annexe I puissent obtenir des certificats de réduction d'émissions à partir de projets mis en œuvre dans des Etats qui ne sont pas liés par des objectifs similaires, s'accompagne d'un risque d'atteinte à l'intégrité environnementale de la politique internationale du climat. Si les projets lancés dans le cadre du MDP permettent aux Etats industrialisés d'obtenir des certificats qu'ils peuvent valoriser pour atteindre leurs propres objectifs de réduction ou de limitation de leurs émissions de GES, il est nécessaire que ces certificats soient liés à des projets contribuant réellement à faire baisser globalement le niveau des émissions. En l'absence d'un tel lien, le MDP serait fondamentalement attentatoire à l'intégrité environnementale du PK : il permettrait aux Etats industrialisés d'atteindre formellement leurs objectifs sans pour autant contribuer à une baisse réelle des concentrations atmosphériques de GES.

Pour éviter que le MDP ne soit qu'une échappatoire, les projets lancés en son nom doivent d'une part apporter « des avantages réels, mesurables et durables liés à l'atténuation des changements climatiques » <sup>10</sup> et d'autre part générer des

<sup>7</sup> BRÉCHET T. et BOULANGER P.-M. (2005), « Le mécanisme pour un développement propre, ou comment faire d'une pierre deux coups », *Regards économiques*, 27, janvier, p. 6.

<sup>8</sup> BOULANGER P.-M., LUSSIS B., BRISME C., HUPPEN I., BRÉCHET T., GERMAIN M., GRANDJEAN G. (2004), « Le mécanisme pour un développement propre : conception d'outils et mise en œuvre », *Plan d'appui scientifique à une politique de développement durable*, Bruxelles, Politique scientifique fédérale, janvier, p. 68-72.

<sup>9</sup> Ce mécanisme, dont la philosophie générale est définie par l'article 6 du PK, permet à des Etats de l'annexe I – c'est-à-dire des parties liées à un engagement chiffré de maîtrise de leurs émissions – de mettre en œuvre des projets de réduction sur le territoire d'un autre Etat de l'annexe I, projets créditant l'Etat partie promoteur de certificats de réduction dont il pourra se prévaloir pour rencontrer ses propres objectifs de contrôle de ses émissions.

<sup>10</sup> Protocole de Kyoto, article 12, § 5b.

« réductions d'émissions s'ajoutant à celles qui auraient eu lieu en l'absence de l'activité certifiée »<sup>11</sup>. Ces obligations génériques formulées dans le texte du protocole de Kyoto ont été progressivement traduites en une méthodologie dont le Conseil exécutif du MDP constitue le garant<sup>12</sup>. L'essentiel de celle-ci consiste à comparer le scénario d'émissions lié au projet à celui d'un « niveau de référence » qui correspond à l'évolution des émissions qui aurait eu lieu en l'absence de ce projet. Le caractère additionnel du projet MDP s'apprécie à l'aune de la différence entre ces deux scénarios telle qu'elle apparaît au terme de la procédure de validation et d'accréditation à laquelle sont soumis les projets MDP<sup>13</sup>. C'est donc sur cette procédure d'évaluation technique que repose l'essentiel de l'évaluation de la contribution des projets MDP à la lutte contre le réchauffement<sup>14</sup>.

Dans l'objectif de baliser davantage l'utilisation qui serait faite du MDP, l'Union européenne a défendu sur la scène internationale l'idée de l'imposition d'une limite à son utilisation<sup>15</sup>. Dans cette optique, le recours au MDP et aux autres mécanismes de flexibilité ne pouvait que représenter une alternative subsidiaire à l'essentiel de l'effort de réduction des émissions qui devrait quant à lui intervenir sur le territoire national. Dans le cas du MDP, restreindre son utilisation permettait de faire porter l'essentiel de l'effort de maîtrise des émissions sur les Etats industrialisés conformément aux principes consacrés par la CCNUCC<sup>16</sup>. Dans le cas des mécanismes de flexibilité en général, cela évitait que le recours à des instruments aux effets encore incertains ne puisse saper toute la portée du dispositif de maîtrise des émissions créé par le PK. Dans le jargon de la politique internationale du climat, ce principe est nommé « principe de complémentarité »<sup>17</sup>.

A l'opposé de la position européenne, le groupe de l'Ombrelle<sup>18</sup> considérait comme impératif que les Etats puissent disposer du maximum de flexibilité possible

<sup>11</sup> *Ibid.*, article 12, § 5c.

<sup>12</sup> Le Conseil exécutif du MDP supervise, sous l'autorité de la Conférence des parties – organe intergouvernemental créé par la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques afin de négocier les instruments juridiques annexes – le fonctionnement du MDP.

<sup>13</sup> Pour davantage de détails sur ces notions, voir : FCCC/CP/2001/13/Add.2, Décision 17/CP.7, p. 37.

<sup>14</sup> Outre le Conseil exécutif, la procédure des MDP implique des « entités opérationnelles » désignées par le Conseil exécutif. Il s'agit de firmes privées d'audit qui sont chargées de l'évaluation de la conformité des projets présentés avec les méthodes avalisées par le Conseil exécutif.

<sup>15</sup> YAMIN F. (2000), « The role of the EU in climate negotiations », in GUPTA J. and GRUBB M. (ed.), *Climate Change and European Leadership. A sustainable Role for Europe ?*, Kluwer Academic Publishers, Dordrecht, Boston, London, p. 60.

<sup>16</sup> Le § 1 de l'article 3 de la CCNUCC, qui consacre le principe des « responsabilités communes mais différenciées », stipule notamment que : « Il appartient, en conséquence, aux pays développés parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes ».

<sup>17</sup> Pour davantage de détails sur cette question, voir notamment : GRUBB M., VROLIK C., BRACK D., *The Kyoto Protocol. A Guide and Assessment*, p. 217-224.

<sup>18</sup> Il s'agit d'un groupe informel de négociation qui s'est formé après l'adoption du PK et qui regroupe l'Australie, le Canada, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la

pour atteindre leurs objectifs de réduction <sup>19</sup>. La solution finalement adoptée s'avère dans une large mesure ambiguë puisqu'elle reprend le « principe de complémentarité » tout en lui conférant une portée largement inférieure à sa portée initiale :

« Les mécanismes devront être utilisés en complément des mesures internes, et (...) ces mesures devront donc constituer un élément important de l'effort consenti par chaque partie visée à l'annexe I pour remplir les engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions (...) » <sup>20</sup>.

En ne parvenant pas à traduire cet impératif de « complémentarité » en limite quantifiée, les Etats parties ont échoué à hiérarchiser clairement les moyens mis à leur disposition pour atteindre les objectifs de Kyoto.

L'« additionnalité » vise à assurer, par le biais de procédures de validation et de vérification techniques extrêmement élaborées, la contribution du MDP à la diminution des concentrations atmosphériques de GES. La « complémentarité » vise quant à elle à éviter que l'utilisation d'instruments dont on ne peut garantir les effets ne porte atteinte à l'efficacité de la politique internationale du climat. Ces deux notions constituent les principales garanties du caractère bénéfique du MDP pour la protection du climat. L'impact du MDP sur l'environnement ne se réduit cependant pas à la contribution des projets à la diminution des émissions de GES. D'autres effets plus inattendus doivent être pris en considération pour procéder à son évaluation.

### *Les effets environnementaux induits*

Tout d'abord, la possibilité que des projets qui modifient l'affectation des terres afin d'augmenter l'absorption de carbone par les « puits » soient éligibles au titre du MDP a suscité de vives inquiétudes. D'une part, cela pourrait introduire une échappatoire supplémentaire au sein des dispositifs de la politique internationale du climat et, d'autre part, ce type de projet pourrait s'accompagner de dommages écologiques collatéraux qui ne sont pas négligeables, surtout lorsqu'ils sont développés à grande échelle <sup>21</sup>. Ainsi, la tentation pourrait être grande de planter massivement des essences à croissance rapide sur de vastes surfaces pour obtenir un maximum de certificats de réduction d'émission en un minimum de temps <sup>22</sup>. Ceci, on le comprend aisément, ne va pas sans poser de sérieux problèmes de biodiversité ou de déséquilibres hydriques <sup>23</sup>. Conscients de ce risque, les Etats ont convenu de la nécessité de fixer

---

Fédération russe, l'Ukraine et les Etats-Unis.

<sup>19</sup> YAMIN F., *op. cit.*, p. 60.

<sup>20</sup> FCCC/CP/2001/13/Add.2, Décision 15/CP.7, p. 2.

<sup>21</sup> C'est un des arguments mobilisés par le Climate Action Network, organisation qui fédère les ONG de défense de l'environnement, pour contester la légitimité de l'inscription des puits dans le MDP. Voir à ce sujet : <http://www.climnet.org/sbsta16/CANEuropesinksCDM.pdf>.

<sup>22</sup> Ainsi, le projet Plantar, développé dans le cadre du Prototype Carbon Fund de la Banque mondiale, a permis de planter 23 100 hectares d'eucalyptus au Brésil. Pour une description du projet, voir : <http://carbonfinance.org/Router.cfm?Page=PCF&FID=9707&ItemID=9707&ft=Projects&ProjID=9600>.

<sup>23</sup> Voir à ce propos la critique que Friends of the earth fait du projet Plantar évoqué dans la note précédente : <http://www.foei.org/fr/publications/link/privatization/44.html>.

une limite à l'utilisation qui pourrait être faite de ces projets MDP « puits », du moins pour la première période d'engagement qui court de 2008 à 2012 :

« Pour la première période d'engagement, le total des ajouts par rapport à la quantité attribuée à une partie résultant d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie admissibles au titre du mécanisme pour un développement propre ne devra pas dépasser un pour cent des émissions de l'année de référence de cette partie, multiplié par cinq »<sup>24</sup>.

Outre cette limite quantitative, seuls les projets de « boisement » et de « reboisement » seront éligibles au titre du MDP au cours de la première période d'engagement<sup>25</sup>.

Ensuite, la possibilité de développer des projets utilisant l'énergie nucléaire dans le cadre du MDP a soulevé au moins autant de réticences que les puits. Certes, contrairement aux énergies fossiles, la fission nucléaire permet de produire de l'électricité sans émettre de GES. Cela étant, l'exploitation de cette technologie n'est pas sans risque pour l'environnement et la question de l'utilisation des déchets fait toujours l'objet d'âpres polémiques. Par ailleurs, d'un point de vue géostratégique, les puissances nucléaires occidentales voient d'un très mauvais œil la diffusion d'une technologie à partir de laquelle il est possible de construire un programme d'armement nucléaire. La technologie nucléaire a donc été proscrite du MDP<sup>26</sup>.

La question des puits et celle de l'usage du nucléaire sont celles qui ont le plus mis en évidence les dommages environnementaux collatéraux pouvant être induits par des projets MDP. Néanmoins, d'autres questions amènent à s'interroger sur l'impact environnemental du MDP. Ainsi par exemple, les grands projets hydro-électriques apparaissent comme particulièrement sensibles. Peuvent-ils être considérés comme « propres » ? L'absence de GES suffit-elle à rendre des projets légitimes du point de vue de la protection de l'environnement<sup>27</sup> ? Ce débat soulève de nombreuses questions qui ne peuvent être abordées dans le cadre de ce texte. Néanmoins, il semble évident que le caractère écologique d'un projet ne se réduit pas à sa capacité à réduire les émissions de GES. Il doit s'apprécier en fonction de son impact sur un environnement entendu comme milieu de vie. Le monde n'est pas uniquement un stock de carbone.

Plus fondamentalement, le recours au MDP ne relève-t-il pas d'une manœuvre dilatoire des Etats industrialisés ? Est-il raisonnable de débiter la lutte pour la préservation du climat par la réduction des émissions dans les pays en voie de développement sachant que les niveaux de réduction annoncés comme inévitables impliqueront nécessairement une profonde remise en cause des modes de vie des sociétés industrialisées ? Le principe de précaution ne commande-t-il pas d'amorcer

<sup>24</sup> FCCC/CP/2001/13/Add.2, Décision 17/CP.7, p. 22.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> The Marrakech Accords, Decision 17/ CP.7, p. 20.

<sup>27</sup> Certains rapports récents mettent en question l'innocuité des barrages en termes d'émissions de GES. En effet, la construction des infrastructures et le pourrissement des végétaux immergés contribueraient à d'importants rejets de carbone. Voir à ce sujet : WORLD COMMISSION ON DAMS (2000), *Dams and Development. A new framework for decision-making*, Earthscan, London, p. 75.

dès aujourd'hui ces difficiles mais nécessaires réformes plutôt que d'attendre 2012 pour substituer à la politique de réduction des émissions par délocalisation qui prévaut actuellement dans les Etats industrialisés, ce volontarisme qui semble d'ores et déjà un inévitable réflexe de survie ?

En somme, l'impact environnemental du MDP apparaît bien incertain. D'un côté, ce dispositif de marché est présenté comme étant de nature à favoriser la maîtrise des émissions. Mécanisme économique, il contribue à diminuer substantiellement le coût de la lutte internationale contre le réchauffement. En outre, les bénéfices potentiels liés à la valorisation sur le marché du carbone des certificats de réduction d'émission obtenus grâce à des projets MDP devraient favoriser la diffusion de technologies propres dans les pays en développement. De plus, les procédures de validation et de vérification que doivent suivre les projets MDP apportent certaines garanties quant à leur contribution effective à la diminution des émissions de GES. D'un autre côté, certaines interrogations ternissent l'image de panacée que les promoteurs du MDP tentent de forger. La possibilité d'atteindre les objectifs de Kyoto au rabais par le biais d'investissements à l'étranger risque de dissuader les pays industrialisés de procéder aux réformes domestiques qui s'avéreront impératives dans les années à venir. Ensuite, les effets environnementaux induits par certaines catégories de projets indiquent qu'à tout le moins l'évaluation de la contribution des projets MDP à la protection de l'environnement ne se réduit pas à la mesure des réductions d'émissions que ceux-ci génèrent, qu'elle doit se faire au cas par cas et qu'un optimisme *a priori* ne peut être de rigueur. Manifestement, de lourdes incertitudes subsistent quant à la contribution du MDP à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de l'environnement en général. La question de la contribution des projets MDP au développement des pays pauvres soulève au moins autant d'interrogations.

### **Le MDP et la résorption des inégalités internationales**

#### ***Un instrument en faveur du « développement durable »***

A l'instar des autres mécanismes évoqués ci-dessus, le MDP procède d'une volonté de flexibiliser et d'optimiser l'action internationale contre le réchauffement global. Cela étant, il découle également, et c'est ce qui le différencie des autres mécanismes, d'une ambition de promotion du développement des Etats du Sud. Posé dans le langage onusien :

« Le Mécanisme pour un développement propre, un mécanisme de coopération établi au titre du protocole de Kyoto, peut aider les pays en développement à réaliser leur développement durable par la promotion d'investissements favorables à l'environnement venant des compagnies et des gouvernements des pays industrialisés »<sup>28</sup>.

L'idée est en quelque sorte de profiter de la nécessité de diminuer les concentrations atmosphériques de GES pour augmenter les flux d'investissements des pays industrialisés vers les Etats en développement. Le caractère apparemment

<sup>28</sup> UNEP, *Clean Development Mechanism*, UNEP and Centre on Energy and Environment Risø, n. d., p. 3. (Nous traduisons).

doublément vertueux du MDP a amené d'aucuns à formuler des commentaires pour le moins enthousiastes :

« Les mécanismes de flexibilité en général, et le MDP en particulier, comptent parmi les aspects les plus innovants du régime de protection du climat émergent. Ils traitent le problème du réchauffement global au niveau international et au travers de mécanismes basés sur le principe du commerce des réductions d'émission. Le MDP fournit aux parties au protocole de Kyoto un instrument de bénéfice mutuel pour les pays industrialisés et ceux en développement tout en soutenant les projets qui créent une situation « win-win » pour les participants au projet »<sup>29</sup>.

Le MDP serait donc un dispositif doublement positif : instrument de lutte pour la préservation du climat et, cerise sur le gâteau, catalyseur du développement.

### *L'accord du pays d'accueil et la consultation du public comme garanties*

Nous avons vu que l'affirmation selon laquelle le MDP était un mécanisme favorable à l'environnement devait être assortie de certaines réserves. Il en va de même concernant l'évaluation de sa contribution au développement des sociétés les plus pauvres. En effet, si les projets MDP peuvent induire des dommages écologiques collatéraux, ils risquent également de provoquer bon nombre de problèmes sociaux. Mis en œuvre dans des pays qui souffrent de graves déséquilibres dans l'accès à la propriété foncière, certains types de projet nécessitant de vastes surfaces risquent d'accentuer encore l'exclusion sociale liée à ces déséquilibres<sup>30</sup>. De la même manière, la construction de grandes infrastructures hydroélectriques entraînera d'importants déplacements de populations et la destruction de nombreux milieux de vie, résidences ancestrales de populations rurales<sup>31</sup>. Un projet MDP ne se réduit pas à une simple implantation d'un dispositif technique permettant de réduire les émissions de GES. Il génère d'importants effets de divers ordres sur la société dans laquelle il est lancé. Par conséquent, afin de s'assurer que ces projets MDP concourent réellement à la réalisation d'un mode de « développement durable », il convient que ces effets soient évalués, notamment en s'assurant qu'ils ne contreviennent pas aux aspirations des populations concernées.

La principale garantie de la contribution d'un projet MDP au « développement durable » du pays d'accueil réside dans l'accord formel du gouvernement de l'Etat hôte<sup>32</sup>. Le protocole de Kyoto prévoyait déjà que les activités certifiées dans le cadre du MDP devaient respecter « la participation volontaire approuvée par chaque partie

<sup>29</sup> STRECK Ch. (2004), « New Partnerships in Global Environmental Policy : The Clean development Mechanism », *Journal of Environment & Development*, 13/3, September, p. 296. (Nous traduisons).

<sup>30</sup> Cet argument est d'ailleurs mobilisé par FOEI dans sa critique du projet Plantar (voir *supra*).

<sup>31</sup> Voir : HAYA B., MC CULLY P., PEARSON B. (2002), « Damning the CDM : Why Big Hydro is Ruining the Clean Development Mechanism », International Rivers network and CDM Watch, Berkeley-Denpasar, October, p. 10.

<sup>32</sup> Pour une représentation synoptique de la procédure de validation des projets introduits dans le cadre du MDP, voir : <http://cdm.unfccc.int/DOE/AccPro>.



concernée »<sup>33</sup>. Cet impératif s'est traduit dans la procédure d'accréditation des projets MDP par la nécessité d'obtenir l'accord du gouvernement du pays sur le territoire duquel le projet sera développé par le biais de l'« autorité nationale désignée ». L'évaluation de la contribution d'un projet MDP au développement d'un Etat est donc essentiellement confiée au gouvernement de cet Etat.

En sus de cette garantie, les textes qui définissent les procédures et modalités qui encadrent le MDP prévoient d'associer le public à l'évaluation des projets présentés<sup>34</sup>. Il est ainsi stipulé dans les accords de Marrakech qu'il incombe à l'« Entité opérationnelle désignée » (EOD), choisie par les promoteurs du projet afin de procéder à l'examen préalable à sa validation, de rendre public le descriptif de projet présenté. Ensuite, l'EOD :

« Reçoit dans les 30 jours, les observations des parties, des parties prenantes et des organisations non gouvernementales agréées auprès de la Convention sur les prescriptions relatives à la validation et les rend publiques »<sup>35</sup>.

Le statut du fruit de cette procédure de consultation publique n'est pas très clair, mais il ne semble pas jouir d'un pouvoir de contrainte. En effet, le paragraphe suivant de l'article cité ci-dessus dispose que :

« Après le délai prévu pour la réception des observations, [l'EOD] établit si, sur la base des informations communiquées et compte tenu des observations reçues, l'activité de projet devrait être validée »<sup>36</sup>.

Une fois le rapport de validation rédigé par l'EOD, seul le « Conseil exécutif du MDP » pourrait demander un réexamen du projet. La consultation du public, telle qu'elle est prévue par les textes qui définissent les procédures et modalités qui encadrent l'usage du MDP, ne semble guère en mesure de garantir la contribution des projets au développement des régions concernées. Il faut en outre souligner que cette procédure est essentiellement informatique, puisque la publication des projets se fait par l'Internet. On comprend aisément que, dans des sociétés où la possibilité – ne parlons même pas de la volonté – de se connecter à la toile est très aléatoire, une procédure de consultation du public par le net ne débordera jamais le premier cercle des experts concernés. D'ailleurs, un rapide examen des projets d'ores et déjà enregistrés indique que les projets ne bénéficient que très rarement d'avis émis par le public<sup>37</sup>.

Alors que l'impact environnemental d'un projet fait systématiquement l'objet d'une évaluation supervisée par le Conseil exécutif du MDP, qui vérifie leur conformité à des standards communs, l'accord du gouvernement concerné et une vague procédure

<sup>33</sup> Protocole de Kyoto, article 12, § 5a.

<sup>34</sup> Cette ouverture au public de la procédure d'évaluation porte tant sur le volet environnemental que sur les volets sociaux.

<sup>35</sup> FCCC/CP/2001/13/Add.13, Décision 17/CP.7, p. 36.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Tous les documents relatifs aux 276 projets d'ores et déjà enregistrés sont disponibles à partir de l'adresse url suivante : <http://cdm.unfccc.int/Projects/registered.html> (dernière consultation : août 2006).

de consultation forment les maigres garanties de la contribution des projets MDP au développement durable des territoires concernés. En somme, l'évaluation de la contribution d'un projet MDP au développement d'un Etat relève des prérogatives souveraines de cet Etat selon des critères et une méthode qu'il définit lui-même. En corollaire, le risque d'un nivellement par le bas des exigences en termes de développement est important. En effet, pour attirer les investissements, il est probable que les gouvernements des pays en développement ne soient pas trop regardants sur la qualité des projets du point de vue de leur impact sur le développement du territoire concerné <sup>38</sup>. L'absence de méthode commune d'évaluation couplée à l'appât de l'investissement risque de réduire l'évaluation opérée par le gouvernement hôte à une simple ratification des projets présentés.

### *Une accentuation des disparités régionales*

La contribution des projets MDP à la lutte pour le développement se heurte également au différentiel d'attractivité entre régions du globe et entre Etats aux niveaux de développement contrastés. Le MDP étant un mécanisme de marché, les promoteurs-investisseurs vont chercher à maximiser le retour sur investissement de chaque projet. Les investissements dans le cadre du MDP vont en toute logique se concentrer sur les Etats disposant des potentiels de réduction d'émission les plus intéressants. Ces Etats ont d'une part atteint un degré avancé d'industrialisation et bénéficient d'autre part d'une certaine masse démographique, de sorte qu'ils réunissent les conditions leur permettant d'offrir d'importantes opportunités de réduction d'émissions. Certaines projections ont ainsi indiqué, alors même que le MDP n'était encore qu'un projet, que 75% des investissements en son sein seraient concentrés sur la Chine et l'Inde <sup>39</sup>. De même, les expériences pilotes menées à la fin des années 1990 indiquent que le continent africain est celui qui intéresse le moins les investissements de type MDP <sup>40</sup>. Enfin, les données fournies par le Secrétariat de la convention-cadre concernant les projets ayant déjà passé la procédure de validation indiquent une sur-représentation des Etats d'Amérique latine et d'Asie et une marginalisation de l'Afrique <sup>41</sup>.

Il semble difficile d'ériger le MDP en instrument de promotion du développement des pays les plus pauvres. S'il exerce de ce point de vue un certain effet, celui-ci se manifeste différemment suivant les régions du globe envisagées. L'Afrique semble ainsi plutôt marginalisée et surtout concernée par les projets de petite taille <sup>42</sup>, alors que pour la plupart des pays émergents et en particulier pour des Etats comme l'Inde,

<sup>38</sup> BOULANGER P.-M. *et al.*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>39</sup> ROWLANDS I.H., « The Kyoto Protocol's « Clean Development Mechanism » : a sustainability assessment », *Third World Quarterly*, 22/5, 2001, p. 805-806.

<sup>40</sup> Durant la phase pilote, 37 projets ont été lancés dans la zone Amérique latine et Caraïbes, 14 dans la zone Asie et Pacifique, et 6 en Afrique. Voir JOUMNI H., *op. cit.*, p. 107-108.

<sup>41</sup> En mai 2006, sur les 184 projets enregistrés recensés par le site du secrétariat de la convention-cadre, seuls 6 étaient des projets développés en Afrique : trois au Maroc et trois en Afrique du Sud. Voir les données fournies sur le site internet : <http://cdm.unfccc.int/>. (Consultation le 16 mai 2006).

<sup>42</sup> Lors de la huitième conférence des parties organisée en 2002, une procédure accélérée pour les projets de petite taille a été adoptée. Décision 21/CP.8.

la Chine ou le Brésil, le MDP paraît favoriser une certaine modernisation de leurs équipements, principalement dans le secteur de la production d'énergie.

### *Le MDP et l'aide publique au développement*

Une autre question qui se pose concernant les liens entre développement et MDP est celle de l'origine du financement des projets. Lorsque ceux-ci dépendent de fonds privés, les choses sont relativement claires : il s'agit d'une personne physique de nature privée qui investit dans un projet générateur de permis d'émissions grâce auxquels elle pourra s'acquitter à meilleur compte de ses obligations en termes de maîtrise des émissions de GES. En revanche, lorsque le promoteur d'un projet est un Etat – ou une entité publique sub-nationale – d'autres questions se posent.

En effet, seuls les Etats parties au PK inscrits à l'annexe I sont susceptibles de lancer un projet MDP. Or, ces Etats sont tenus, aux termes de la CCNUCC, de fournir aux Etats en développement des ressources financières nouvelles et additionnelles<sup>43</sup>. Les textes de la politique internationale du climat consacrent la responsabilité des Etats industrialisés dans la survenance du phénomène et en déduisent une obligation de transfert de ressources financières vers les Etats en développement. Compte tenu de ce principe, le financement des transferts de ressources qui interviennent dans le cadre de la politique internationale du climat doit être indépendant de l'aide publique au développement fournie par les Etats industrialisés aux Etats en développement. L'aide fournie dans le cadre de la politique du climat, qu'il s'agisse d'aide à l'adaptation aux conséquences du réchauffement, de transferts de technologie ou du MDP, doit être spécifique car elle découle d'une responsabilité particulière des Etats industrialisés. Si un Etat industrialisé utilisait l'APD pour financer des projets MDP, cela reviendrait à financer l'effort de maîtrise des émissions de GES qu'il doit accomplir à partir de ressources qui jusque-là étaient consacrées à l'aide au développement. De même, puisque les projets MDP permettent souvent aux pays industrialisés d'exporter des technologies domestiques, financer les projets MDP grâce à l'APD reviendrait à subventionner des entreprises avec l'argent du développement.

Autoriser le financement du MDP par le biais de l'aide au développement aurait été inacceptable politiquement en particulier pour les Etats en développement impliqués dans le processus de négociation de la politique internationale du climat. Les accords de Marrakech ont donc proscrit cette possibilité :

« Le financement public de projets exécutés au titre du mécanisme pour un développement propre par les parties visées à l'annexe I ne doit pas conduire à un détournement de l'aide publique au développement (...) »<sup>44</sup>.

Il ne faudrait néanmoins pas surestimer la portée pratique de cette disposition. Il s'agit en effet d'une obligation générique qui n'est pas assortie de dispositifs permettant de vérifier que les Etats parties n'utilisent pas l'argent de l'aide au développement aux fins du financement du MDP. Sachant que la détermination du volume et du contenu de l'APD demeure une prérogative strictement nationale, il était de toute façon impossible que ce soit le cas.

<sup>43</sup> Voir notamment : CCNUCC, article 4, § 3, 4 et 5.

<sup>44</sup> FCCC/CP/2001/13/Add.13, Décision 17/CP.7, p. 20.

Le MDP contribue-t-il à la résorption des inégalités sociales internationales ? Si le recul historique manque pour formuler une réponse à cette interrogation, les éléments de doute existent. Premièrement, face à un dispositif de marché dont le succès auprès des investisseurs dépend de son attractivité, les garanties offertes par l'accord du pays hôte et la consultation du public semblent de peu de poids. Deuxièmement, le succès du MDP varie considérablement selon le potentiel de bénéfice des régions considérées. Enfin, aucune garantie réelle n'assure que le MDP ne détournera pas des ressources de l'APD. Difficile dans un tel contexte d'être affirmatif quant au caractère bénéfique du MDP pour les Etats en développement. D'ailleurs, de l'aveu même du PNUE :

*« The full extent of potential benefits available to developing countries under the CDM is difficult to forecast, but its enormous potential to promote sustainable development and increase foreign investment flows is clear »*<sup>45</sup>.

Présenté comme un instrument de promotion du développement durable, le MDP apparaît après analyse comme constituant avant toute chose un canal permettant d'accroître les flux d'investissement vers les pays en développement. Quant à affirmer que ces surcroûts de flux d'investissements venus des Etats industrialisés vont permettre d'améliorer le sort des populations des pays en développement, c'est là un pas que les garanties qui encadrent actuellement l'usage du MDP ne permettent pas de franchir.

### **En guise de conclusion**

Le protocole de Kyoto offre aux Etats industrialisés parties la possibilité de recourir aux mécanismes de flexibilité pour atteindre les objectifs qu'il prévoit. Ces mécanismes ont d'abord été pensés pour réduire le coût de la lutte contre le réchauffement. Le MDP a en outre été présenté comme étant de nature à contribuer au « développement durable » des pays en développement. Nous avons vu que de nombreuses incertitudes subsistaient par rapport tant à l'impact environnemental qu'aux vertus sociales du MDP. Pour autant, ce dispositif ne nous semble pas devoir être écarté des solutions envisageables pour lutter contre le réchauffement. Même si le débat relatif aux conditions qui devraient encadrer l'usage du MDP s'avère trop complexe pour être vidé en quelques lignes, nous souhaitons terminer notre texte en évoquant quelques balises susceptibles d'encourager un usage raisonné de ce mécanisme.

Tout d'abord, les Etats industrialisés ne doivent pas exciper de ces mécanismes pour se dispenser d'adopter sans délai les mesures nécessaires à la baisse des émissions. Mobiliser le MDP pour atteindre l'essentiel des objectifs prévus par le protocole de Kyoto reviendrait à différer des réformes dont nous savons qu'elles seront inévitables. Lorsque dans le prolongement de Kyoto il s'agira de diminuer les émissions, non plus de quelques pour cent, mais de moitié, les Etats ayant amorcé de longue date les efforts nécessaires ne feront qu'accentuer un élan déjà vigoureux, alors que ceux qui auront usé de stratégies dilatoires se verront contraints d'adopter des mesures dont on peut supposer qu'elles seront plus brutales.

Ensuite, les Etats qui lancent des projets devraient s'assurer du fait que la délocalisation de leur politique de lutte contre le réchauffement ne provoquera pas

<sup>45</sup> UNEP, *op. cit.*, p. 24.

plus de dégâts qu'elle n'apporte de satisfaction. D'aucuns pourraient opposer à ce qui précède, que toute politique, toute mise en œuvre de projets, génère des répercussions négatives et qu'il s'agit en quelque sorte du prix du progrès, hier social, désormais environnemental. La différence qui nous semble distinguer le MDP des autres situations où se présentent des arbitrages difficiles entre mesures de protection de l'environnement et impact social est que, dans le cas d'espèce, les Etats industrialisés *délocalisent*, au moins pour partie, leurs politiques climatiques et les dommages collatéraux qui peuvent en découler. Cette remarque est d'autant plus importante que tous les Etats destinataires des projets MDP ne confient pas ces arbitrages à des procédures institutionnalisées garantissant une libre confrontation des points de vue.

Pour le formuler de manière polémique, incapables de procéder aux réformes nécessaires à la diminution des GES dans le cadre domestique, les Etats industrialisés procèdent à ces réductions à moindre frais à l'étranger, laissant le soin à autrui d'éponger les éventuels dégâts provoqués par ces mesures. Ne remettons surtout pas en cause la dimension démentielle du parc automobile, il suffit de noyer quelques vallées primitives aux confins du planisphère pour apaiser nos scrupules écologiques. Pas question par exemple d'imposer une taxe sur l'utilisation des énergies fossiles, trop onéreuse pour la compétitivité de nos entreprises et mortifiante pour notre électorat, plantons quelques milliers d'hectares d'eucalyptus et tant pis si une poignée de paysans s'en trouvent marris, leur gouvernement a souscrit au projet et les émissions baissent.

Pour éviter que le MDP devienne une échappatoire propice aux stratégies cyniques et accentuant l'hétéronomisation des sociétés du Sud, les Etats promoteurs de tels projets se doivent d'en user avec parcimonie et selon des critères stricts, garantissant, non seulement une incidence substantielle sur les niveaux de concentration atmosphérique des GES, mais assurant également, pour la société hôte, le caractère bénéfique de ces projets des points de vue social, environnemental, économique et culturel. Sans cela, les orientations politiques générales de ces sociétés, déjà soumises aux injonctions des institutions financières internationales, seraient en plus fonctions d'abord, de la volonté des Etats industrialisés et de leurs entreprises d'atteindre les objectifs du protocole de Kyoto à moindre frais, ensuite, de la possibilité pour les Etats de réaliser un bénéfice financier en monnayant les certificats de réduction obtenus par les projets MDP sur le marché international du carbone.

Il n'y aura de lutte internationale contre le réchauffement moralement acceptable qu'à la condition que les Etats industrialisés fassent preuve d'une responsabilité adaptée à ce qui est en jeu. Face à un phénomène qui, tel le réchauffement, affectera au premier chef les générations à venir, la responsabilité des Etats devrait être de nature prospective. Face à un mécanisme qui, tel le MDP, permet de mettre en œuvre des projets sur le territoire d'autrui, la responsabilité attendue des Etats devrait être en mesure d'épargner aux populations étrangères des effets auxquels elles n'auront pas expressément souscrit. La participation à des dispositifs d'action publique ayant une portée globale requiert une visée globale des enjeux qui y sont liés et elle ne peut être déterminée sur la base d'une rationalité exclusivement économique et financière.

# Pour les pauvres, écologie et équité vont de pair <sup>1</sup>

Vandana SHIVA

« La terre fournit assez de ressources pour les besoins de chacun, mais non pour la cupidité de quelques-uns ».

MAHATMA GANDHI <sup>2</sup>

## **La durabilité écologique et l'équité socio-économique ont les mêmes racines**

Le mot *économie* est dérivé du mot grec *oikos*, qui signifie *foyer*. Le foyer est l'endroit où l'on naît, grandit, et où l'on prend soin de nous. Mathew Fox écrivait : « Notre vrai foyer est l'univers lui-même » <sup>3</sup>. Robert Frost constate, lui : « Le foyer est l'endroit où si vous vous présentez, on doit vous accueillir » <sup>4</sup>. Un foyer, c'est là où il y a toujours une place pour vous à table. Et, enfin, le foyer c'est là où vous pouvez être sûr de partager ce qu'il y a à table.

Faire partie d'un foyer, d'une maison, c'est avoir accès à la vie. Comment se fait-il que les systèmes économiques d'aujourd'hui soient des espaces si inhospitaliers ? Comment ces systèmes sont-ils devenus des espaces qui, plutôt que de nous accueillir, nous barrent souvent le passage et, ce faisant, ne nous refusent pas seulement un foyer, mais aussi un droit à la subsistance, à la stabilité et en fin de compte à la vie ?

L'économie dominante prend plusieurs appellations – l'économie de marché, l'économie globalisée, la globalisation des entreprises ou le capitalisme, pour en citer quelques-unes – mais tous ces noms ne rendent pas compte de ce que cette économie n'est que l'une des trois économies à l'œuvre dans le monde aujourd'hui. En *démocratie de la Terre*, chaque humain dispose d'un accès égal aux ressources terrestres rendant la

---

<sup>1</sup> Nous remercions Lise Johnson et Catherine Patris pour la traduction de ce texte, initialement en anglais.

<sup>2</sup> Mahatma Gandhi cité in SHIVA V. (2000), *Tomorrow's Biodiversity*, Thames & Hudson, London, p. 131.

<sup>3</sup> Fox M. (1994), *The Reinvention of Work : A New Vision for Livelihood in Our Time*, Harper Collins, New York, p. 141.

<sup>4</sup> FROST R. (2002), *Robert Frost's Poems*, St. Martin's, New York, p. 163.

vie possible ; cet accès est assuré dès lors que l'importance des deux autres économies est reconnue : l'économie de la nature et l'économie de subsistance.

L'économie de marché libre et globalisé qui domine nos vies est basée sur des règles qui suppriment et interdisent tout accès à la vie et aux moyens d'existence en générant la pénurie. Cette pénurie est créée par la destruction de l'économie de la nature et de l'économie de subsistance, dans lesquelles la vie est entretenue, maintenue et renouvelée. La globalisation et le libre-échange anéantissent les conditions permettant un emploi productif et créatif en accaparant les biens communs de première nécessité, nécessaires à entretenir la vie. Les aspects anti-existence de cette globalisation économique s'enracinent dans le fait que l'échange de capitaux devient plus important que les processus vivants, et que les droits des entreprises supplantent ceux des individus.

Le conflit économique de notre époque n'est pas seulement une fracture entre le Nord et le Sud, bien que les inégalités créées par le colonialisme, le modèle de maldéveloppement et l'esclavage lié à la dette imposée par le FMI et la Banque mondiale, ainsi que les règles de l'OMC lui donnent aussi cette dimension. La lutte se passe en fait entre une économie globale apportant mort et destruction, et diverses économies favorables à la vie et à la création. A notre époque, la fracture « avoir ou ne pas avoir » s'est transformée en une fracture « vivre ou ne pas vivre ».

### **Les trois économies**

Pourquoi le modèle économique dominant échoue-t-il à rencontrer les besoins de tant de sociétés et communautés ? Pourquoi la réussite, mesurée par la croissance économique, est-elle si intimement liée à l'augmentation de la pauvreté, de la faim et de la soif ? Il existe deux raisons pour lesquelles les désastres écologiques et le nombre de gens déplacés, indigents et rejetés augmente proportionnellement à la croissance économique. En premier lieu, il s'agit de la réduction de l'économie au marché et aux activités contrôlées par le capital. Et deuxièmement, ce sont les droits légaux des entreprises qui ont augmenté, et ce aux dépens des droits des personnes physiques.

Comme l'économie dominante se concentre aveuglément sur le bon fonctionnement du marché, elle ignore à la fois l'économie de la nature et l'économie de subsistance desquelles elle dépend. Ainsi, en se focalisant sur les résultats financiers finaux, le marché rend invisibles l'économie de la nature et celle de subsistance des personnes.

Alors que l'échange de biens et de services a toujours été une caractéristique des sociétés humaines, l'élévation du marché en tant que principe supérieur d'organisation de la société a mené à négliger les deux autres économies fondamentales. Lorsqu'une attention exclusive est accordée à la croissance du marché, les processus vivants deviennent des externalités invisibles. Ainsi, les exigences de la nature, non soutenues par un pouvoir d'achat approprié, ne peuvent être comprises ou satisfaites par l'économie de marché. Non seulement cette focalisation sur le marché cache l'existence même des économies de la nature et de subsistance, mais elle dissimule aussi le mal provoqué par la croissance du marché. En conséquence, et particulièrement dans le contexte des pays en voie de développement, la nécessité de certaines ressources pour la nature est négligée. Il en va de même pour les exigences de l'économie de subsistance qui veille à la survie biologique des pauvres marginalisés et à la reproduction de la

société. Les dommages cachés engendrés par un développement axé sur le marché et par des processus de globalisation ont ainsi créé de nouvelles formes de pauvreté et de sous-développement. L'économie politique des mouvements pour une *démocratie de la Terre* ne peut être appréhendée sans une compréhension claire de la place des ressources naturelles dans ces trois économies distinctes.

Qui plus est, la croissance économique tend à priver les gens de leur droit électoral et à les traiter comme s'ils n'avaient aucune importance, car leurs droits durement gagnés, censés les protéger, sont de plus en plus transférés aux entreprises. Les règles du marché pour la liberté des entreprises excluent de façon croissante les personnes physiques des affaires économiques et politiques de la société et les privent de la nature. Le statut légal des entreprises sert à libérer ceux qui gèrent les sociétés de toute responsabilité envers les dommages causés par les entreprises. Et, tout comme l'entreprise a décroché le statut légal d'une personne morale, le marché aussi est en train de se personnifier. Les médias consacrent davantage de pages à la *santé du marché* qu'à la santé de la planète ou au bien-être des gens.

### **L'économie de la nature**

Tout comme le mot *économie*, *écologie* dérive du mot grec désignant le foyer. Cela dit, dans le contexte d'un développement axé sur le marché, économie et écologie se sont vues opposées l'une à l'autre. L'économie de marché sépare à la fois les personnes de la nature, et l'écologie de l'économie. La nature étant définie comme exempte d'humains, sa sauvegarde est réduite à la gestion d'une « étendue sauvage », tandis que tout développement est perçu en tant que domaine exclusif de la production. Selon le marché, les économies d'auto-suffisance de la nature et des gens n'ont aucun rôle productif.

L'économie de la nature est pourtant la première économie, l'économie de base sur laquelle reposent toutes les autres. L'économie de la nature consiste en la production de biens et de services par la nature (l'eau recyclée et redistribuée à travers le cycle hydraulique, le sol fertilisé par les micro-organismes, les plantes fécondées par la pollinisation). Comparées à la nature, la production humaine, la créativité humaine sont bien insignifiantes.

Les ressources naturelles sont produites et reproduites à travers un réseau complexe de processus écologiques. La nature est le producteur dominant dans le monde, mais ses produits ne sont pas, ne peuvent pas être, reconnus en tant que tels dans l'économie de marché. Seules la production et la productivité dans le contexte de l'économie des marchés ont été considérées comme production en tant que telle. C'est ainsi que l'on perçoit la productivité organique dans la sylviculture et dans l'agriculture de façon très étroite, au travers de leurs produits pouvant pénétrer le marché et en tant que rendement productif total. Le résultat en est que de vastes espaces de production (la production d'humus par les forêts, la régénération des ressources en eau, l'évolution naturelle des résultats génétiques, la création d'un sol fertile issu de l'érosion de la roche) restent en dehors du cadre économique. Beaucoup de ces processus productifs dépendent d'autres processus écologiques et ne sont pas pleinement compris, même par les sciences naturelles.



A l'heure actuelle, les mouvements écologiques constituent les premiers défenseurs de la pleine valeur économique de ces processus naturels. L'échelle actuelle du développement économique, qui ignore les ressources, menace le système naturel en entier d'une sérieuse perte de productivité. Le processus de développement axé sur le marché risque ainsi de détruire l'économie de la nature, en surexploitant les ressources et en détruisant des processus écologiques non encore compris. Cependant, les conséquences de ces actes ne se manifestent pas nécessairement au cours d'un projet de développement donné.

La brève contribution positive de la croissance économique d'un tel développement pourrait ainsi se révéler complètement inadéquate face au dommage invisible ou différé envers l'économie des processus naturels. Dans un contexte plus large, la croissance économique peut donc devenir elle-même source de sous-développement. Cette destruction écologique, associée à l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles pour des profits commerciaux, est donc symptomatique du conflit autour de la génération des richesses dans le marché et dans la nature.

### **L'économie de subsistance : ramener les gens au devant de la scène**

Dans l'économie de subsistance, les gens travaillent afin de pourvoir directement aux conditions nécessaires au maintien de leur vie. Il s'agit de l'économie au travers de laquelle la production et la reproduction humaines sont prioritairement rendues possibles. C'est dans l'économie des femmes que, du fait de la division patriarcale du travail, la reproduction sociétale prend place. Le travail des femmes soutient toutes les activités humaines (y compris celles de l'économie dominée par le marché).

L'économie de subsistance est ainsi l'économie de deux tiers de l'humanité occupée à la production artisanale, à l'agriculture paysanne, à la pêche artisanale et à l'exploitation de la forêt par les autochtones. Elle inclut toutes les sphères dans lesquelles les humains produisent en équilibre avec la nature et reproduisent la société à travers des partenariats, la mutualité et la réciprocité.

Sans l'économie de subsistance, il n'y aurait pas d'économie de marché. Si les économies de subsistance existent même là où les marchés de capitaux n'existent pas, les marchés de capitaux, eux, ne peuvent exister sans l'économie de subsistance, pas plus qu'ils ne peuvent l'intérioriser pleinement, puisqu'extérioriser le fardeau social est la base même des profits et de l'accumulation du capital. Puisque les ajustements structurels ainsi que la globalisation détruisent les moyens d'existence, les femmes travaillent de plus en plus et prennent de multiples emplois à temps partiel pour nourrir leur famille. Parallèlement, dans la mesure où la privatisation des soins de santé démantèle les systèmes de santé publique, ce sont les familles qui prennent en charge les malades. Ainsi, plus les marchés dépendent d'un travail extérieur au marché, plus cette économie de subsistance est rendue invisible et laissée sans ressources.

La pauvreté du Tiers-Monde est le résultat de siècles d'épuisement des ressources de l'économie de subsistance. La globalisation a accéléré et étendu les méthodes utilisées pour affaiblir l'économie de subsistance (la privatisation de l'eau, les brevets sur les graines et la biodiversité, l'industrialisation de l'agriculture). La mise à mort délibérée de l'économie de subsistance est à l'origine de la violence de la globalisation.

L'économie moderne, les concepts de développement et de progrès, et maintenant le paradigme de la globalisation, ne couvrent qu'une minuscule portion de l'histoire de la production économique humaine. L'économie de subsistance, quant à elle, a donné aux sociétés humaines les moyens matériels pour la survie en les puisant directement dans la nature. Dans le contexte d'une base de ressources limitées, détourner les ressources naturelles de leur but premier, qui est le soutien de l'existence humaine, pour générer la croissance dans l'économie de marché, détruit l'économie de subsistance. Dans l'économie de subsistance, la satisfaction des besoins élémentaires et la garantie d'une durabilité sur le long terme constituent les principes organisationnels de l'utilisation des ressources naturelles, tandis que l'exploitation des ressources pour le profit et l'accumulation du capital constituent les principes organisationnels du marché.

### **Les marchés et le marché**

*Les marchés* sont des lieux d'échange. Le bazar, florissant même aujourd'hui en Inde, est un endroit où les gens échangent des produits qu'ils ont cultivés et produits eux-mêmes. Le marché concret et intégré se développe à partir de la société. Basé sur des relations directes et sur des transactions en face-à-face, il s'agit clairement d'une extension de la société.

Lorsque les marchés sont remplacés par *le marché*, la société est remplacée par le capital et le marché devient la figure anonyme des entreprises. Les personnes réelles, échangeant ce qu'elles créent et ce dont elles ont besoin, sont ainsi remplacées par la main invisible et abstraite du marché.

Il existe ainsi deux sortes de marchés. Les marchés intégrés à la nature et à la société sont des lieux d'échange, de rencontre, de culture. Certains sont à la fois des festivals culturels et des espaces pour les transactions économiques, avec des personnes concrètes achetant et vendant de vraies choses qu'elles ont produites ou dont elles ont directement besoin. De tels marchés sont directs et diversifiés. Ils servent les gens et sont façonnés par eux.

En revanche, le marché façonné par le capital exclut les gens en tant que producteurs. Les espaces culturels d'échanges sont remplacés par des processus invisibles et les besoins des gens par la cupidité, le profit et le consumérisme. Le marché devient ainsi la mystification de processus d'accumulation sommaire du capital, le masque derrière lequel se cachent ceux qui exercent le pouvoir d'entreprise.

C'est ce marché désincarné, décontextualisé, qui détruit l'environnement et les vies des personnes.

### **Etude de cas : comment l'exploitation industrielle de la crevette a détruit des écosystèmes côtiers et menacé des vies**

L'exploitation commerciale de la crevette est activement encouragée en Inde depuis le début des années quatre-vingt-dix. Aussi bien le gouvernement indien, avec les gouvernements régionaux, que les agences d'aide internationales telle la Banque mondiale, subventionnent la production de crevettes destinées à l'exportation. Ces subventions, qui prennent la forme de prêts (à taux bas), d'absence de taxes ou d'assouplissement des tarifs à l'exportation, sont mises à la disposition des entreprises qui se lancent dans cette industrie en raison de larges profits possibles. Dans leur ruée

pour engranger des bénéfices, les gouvernements participent, eux aussi, aux violations des lois agraires et environnementales nationales.

Avec le marché comme idéal souverain, selon le paradigme de globalisation du marché, de nouveaux réseaux sont établis entre les élites du Nord et du Sud, entre gouvernements et agences de financement, qui visent à étendre la sphère de contrôle de l'entreprise au nom du développement.

Ainsi, comme jamais dans l'histoire, la globalisation procure d'immenses opportunités d'union aux élites du monde entier, et ce en transcendant les loyautés et les frontières nationales, tandis qu'elle inflige une souffrance terrible aux défavorisés et aux pauvres.

Les acteurs clefs impliqués dans l'aquaculture des crevettes – principalement des entreprises transnationales (TNC), la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et les élites du Nord et du Sud – sont en train de créer des politiques et des systèmes de commerce propices à rencontrer leurs besoins à travers la libéralisation du commerce et la globalisation.

Après avoir créé un climat économique favorable au commerce grâce à leurs Programmes d'ajustement structurel (PAS), la Banque mondiale et le FMI, tout comme d'autres agences internationales de financement, aident à l'expansion de l'industrie de l'aquaculture en accordant des prêts directement au gouvernement central et aux gouvernements régionaux. Bien que le prêt de la Banque mondiale accordé à l'Inde soit destiné à l'amélioration de la culture du poisson, l'aquaculture des crevettes en constitue un élément important. L'expansion de cette industrie est justifiée par le fait qu'elle bénéficiera aux pauvres en leur fournissant une meilleure alimentation, plus d'opportunités d'emploi et de plus hauts revenus, mais aussi parce qu'elle utilise un territoire impropre à toute autre forme d'agriculture ou de sylviculture. A l'évidence, l'attrait de revenus d'exportation constitue également un facteur clé.

Les ministères de l'Agriculture, à la fois au niveau central et régional, sont responsables du développement et de la promotion de l'aquaculture. Les lois de quotas agraires subissent des changements dans différents Etats pour permettre aux individus et aux entreprises d'acquérir de larges étendues de territoire pour l'aquaculture. En fait, certains Etats comme l'Orissa et le Karnataka ont modifié leurs lois territoriales afin de permettre la construction d'énormes fermes d'aquaculture sur les terres agricoles ainsi que sur les terres forestières et les mangroves. Dans d'autres endroits, les gouvernements régionaux aident les propriétaires de fermes d'aquaculture en déclarant ces terres en tant que terres désaffectées, puis en les louant ou en les vendant à l'industrie.

Les communautés, tout au long de la côte, qui cultivent les crevettes depuis des siècles, en les pêchant parmi d'autres poissons ou en les cultivant par rotation avec le riz pendant les saisons appropriées, et qui ont contribué à maintenir la position de l'Inde comme premier producteur mondial de crevettes, sont aujourd'hui marginalisées par l'industrie. Comme la technologie impliquée dans la production de crevettes à grande échelle détruit à la fois l'environnement côtier et marin, les captures de crevettes et de poissons de ces communautés ont chuté de manière critique. De même, les communautés impliquées dans l'agriculture ont vu leurs terres détruites par la salinité de l'eau. Un autre facteur ayant dérégulé l'équilibre économique et écologique du

littoral fragile est l'afflux croissant d'une population non locale, conséquence directe de la croissance de l'industrie de l'aquaculture. Ceci crée des problèmes sociaux, législatifs et autres tout le long de la côte.

### **La promotion de l'aquaculture par la Banque mondiale**

La Banque mondiale est une agence de financement multilatéral ayant pour objectif de garantir l'économie mondiale capitaliste et libérale en imposant des règles favorisant une liberté de mouvement internationale des capitaux.

La Banque s'est impliquée dans l'aquaculture durant les années soixante-dix lorsqu'elle a commencé à accorder des prêts aux gouvernements d'Asie et d'Amérique latine pour le développement de bassins de crevettes. Elle a ainsi financé des projets de développement en Indonésie, aux Philippines, en Thaïlande et au Bangladesh. Dans les années quatre-vingt, la Banque a élargi son soutien à la Chine, à l'Inde, au Brésil, à la Colombie et au Venezuela.

Le but des investissements dans l'aquaculture de la crevette était de mettre sur pied des moyens pour le traitement et la production à destination du marché, ce qui signifiait qu'une importance particulière devait être accordée à l'infrastructure sous la forme de routes et de systèmes frigorifiques, afin que la production industrielle de crevettes puisse se développer dès les années quatre-vingt. En 1992, la Banque investit 1,685 milliard de dollars dans l'agriculture et les pêcheries, dont l'Inde reçut 425 millions de dollars pour la culture du poisson et de la crevette.

Le gouvernement subvient aux besoins de l'industrie de l'aquaculture par une assistance technique au transfert des connaissances et de la production, et par une assistance financière en provenance d'agences étrangères variées, entre autres de l'Union européenne. Les politiques d'import-export ont été modifiées pour insister sur la « liberté » du commerce, éliminant considérablement la nécessité de licences ainsi que les restrictions quantitatives et autres contrôles de régulation. De plus, le gouvernement a instauré l'ADEPM (Autorité pour le développement de l'exportation de produits marins) afin d'aider l'industrie et de surveiller son développement et celui de son commerce.

### **Subventions aux exportations**

L'ADEPM propose les subventions suivantes pour soutenir l'industrie.

- Subvention pour le développement d'une nouvelle ferme ; assistance de 25% du capital d'investissement de Rs. 30 000/ha, jusqu'à un risque maximum de Rs. 1,5 lakh <sup>5</sup>.
- Subvention pour l'établissement de « couvoirs » de crevettes de taille moyenne et d'une capacité de 30 millions de semences/an et plus ; assistance à hauteur de 25% jusqu'à un maximum de 5 lakh, qui peut être obtenue par des groupes privés ou par des individus.
- Subvention pour la nourriture et les semences ; assistance de 25%, jusqu'à Rs. 3 000/ha et Rs. 450/ha respectivement.

<sup>5</sup> Un lakh est égal à 100 000 roupies (Rs), soit environ 1 785 €.

- Subvention pour l'établissement d'une banque de semences ; assistance de 25% du coût du capital sujet à un maximum de Rs. 1.5 lakh.
- De plus, les exploitants de crevettes sont autorisés à importer de la nourriture pour crevette moyennant des frais de douane réduits.

L'ADEPM a aussi établi deux « couvoirs » lui appartenant, l'un en Orissa et l'autre en Andhra Pradesh. Le ministère de l'Agriculture est en train d'en installer cinq nouveaux avec l'aide du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

En plus du soutien du gouvernement, une assistance financière pour l'industrie de l'aquaculture a été fournie par plusieurs institutions financières publiques telles que la Banque nationale pour le développement rural et agricole (NABARD), la Société de crédit et d'investissement industriel d'Inde, la Société de crédit maritime et d'investissement de l'Inde et la Banque pour le développement industriel de l'Inde (IDBI).

Mais outre ces subventions directes, l'aquaculture industrielle destinée à l'exportation bénéficie également de « subventions » sociales et écologiques provenant de la destruction environnementale et de la destruction des sources de revenus.

Les impacts économiques et écologiques de la « révolution Bleue » indiquent que les projets d'aquaculture ont finalement aggravé la pauvreté des familles de pêcheurs et de fermiers. Par surcroît, l'industrie de l'aquaculture existe au détriment des pêcheries marines et n'augmente pas en définitive la production marine, dès lors que l'on prend en compte l'ensemble des espèces, des producteurs et des consommateurs.

### **Impact environnemental**

Le premier impact de la culture de la crevette sur les terres et forêts de la région côtière est le fait que celles-ci sont passées au bulldozer et creusées pour ériger de gigantesques fermes poissonnières. En outre, la destruction de la mangrove constitue un impact majeur de l'élevage des crevettes.

La destruction de la végétation côtière anéantit la zone tampon censée protéger l'intérieur du pays de vents destructeurs et de l'action de l'eau, augmentant ainsi la vulnérabilité envers les cyclones et les inondations.

Le pompage à grande échelle de l'eau de mer et des nappes phréatiques vers les élevages de crevettes constitue sans doute leur impact environnemental le plus sérieux. Les extractions massives d'eau potable des nappes phréatiques souterraines pour contrôler la salinité des bassins génèrent une menace sérieuse pour la salinité même des écosystèmes côtiers, du fait que les nappes aquifères vides sont sujettes à l'intrusion de l'eau salée. Ainsi, au village de Kurru, dans le district de Nellore, il n'y avait plus d'eau potable disponible pour les 600 pêcheurs en raison de sa salinisation.

Suite à l'augmentation de la salinisation des nappes phréatiques, ce sont aussi les rizières qui sont détruites. Les exploitations de crevettes rejettent leurs effluents et leurs déchets directement dans la mer ainsi que dans la mangrove et les terres agricoles avoisinantes. Mais ces eaux usées des bassins d'élevage renferment des polluants tels que des excès de chaux, déchets organiques, pesticides, produits chimiques et micro-organismes porteurs de maladies. Les déchets étouffent la croissance des organismes

aquatiques et provoquent la détérioration de la qualité de l'eau. L'élevage intensif des poissons le long de la côte a aussi été lié à l'apparition de « marées rouges », une croissance fulgurante d'algues toxiques qui peuvent tuer les poissons et empoisonner les gens qui mangeraient des fruits de mer contaminés.

Une autre raison de la raréfaction des crevettes marines est la capture de jeunes crevettes des mangroves dans les « couvoirs », ce qui empêche le renouveau de la crevette sauvage en mer.

C'est ainsi que l'industrie de l'aquaculture existe aux dépens des pêcheries marines existantes, lesquelles ont entretenu les communautés traditionnelles de pêcheurs depuis des siècles.

### **Impact social**

La clôture des plages pour installer des pompes et des centrales électriques a poussé les communautés de pêcheurs, appelées « *pattapu raja* », les rois de la côte, hors de leur habitat ancestral.

La diminution des poissons de mer due à l'impact environnemental de la culture de la crevette a, par ailleurs, détruit les ressources de base de ces communautés. Non seulement les pêcheurs sont déplacés mais les communautés locales ne peuvent même plus consommer de poissons. Puisque les cultures intensives sont orientées vers l'exportation, elles ne fournissent plus guère les marchés locaux. Le coût local du poisson a augmenté (dans le monde entier) en conséquence.

Par ailleurs, la destruction des nappes phréatiques saines se traduit directement par une surcharge de travail pour les femmes. Celles-ci travaillent 4 à 6 heures par jour en plus pour récolter du combustible et de l'eau suite aux dommages environnementaux causés par les élevages de crevettes.

Comme ces élevages transforment la région côtière, fertile, en terres salines, il s'ensuit une destruction des sources de revenus issus de l'agriculture et de la production de nourriture. Bientôt, l'Andhra et le Tamil Nadu connaîtront la famine et tomberont à court de riz.

Lorsque tous ces coûts sociaux et écologiques sont intégrés, la culture intensive des crevettes se révèle donc une technologie inefficace et peu rentable du point de vue de l'utilisation équitable et écologique des terres, de l'eau et des ressources poissonnières. Les élevages de crevettes incarnent l'hypothèse que l'on puisse se passer des écosystèmes côtiers ainsi que des pêcheurs et agriculteurs qui en dépendent.

Le rapport de NEERI a soumis une estimation quant aux coûts sociaux et écologiques de l'aquaculture auprès de la Cour suprême indienne. La destruction écologique causée par l'aquaculture industrielle serait 2 à 4 fois plus élevée que les revenus engrangés par les exportations. De plus, bien que l'aquaculture industrielle soit présentée comme un substitut aux pêcheries marines, elle dépend en fait des ressources marines, à la fois pour le stockage des bassins de poissons et pour leur nourriture. De sorte que, comme le D<sup>r</sup> John Kurien le fait remarquer, l'aquaculture industrielle consomme bien plus de ressources poissonnières qu'elle n'en produit.

En 1998, la totalité de l'aquaculture de crevettes consommait 180 000 tonnes de farine de poisson provenant de l'équivalent de 9 lakh tonnes de poisson en poids frais. L'on estime par ailleurs que pour l'année 2000 près de 570 000 tonnes de poissons de

culture seront produites en Asie. La nourriture nécessaire (pour nourrir ces élevages) sera dès lors de l'ordre de 1,1 million de tonnes, ce qui équivaut à une somme stupéfiante de 5,5 millions de tonnes de poissons en poids frais, pratiquement le double des poissons marins pêchés en Inde aujourd'hui. La farine de poisson fournit le lien crucial entre l'aquaculture industrielle et les pêcheries industrielles, puisque le poisson utilisé pour la farine de poisson est récolté en mer par des chalutiers qui épuisent les stocks marins. Ceci dénature l'argument souvent avancé par les agences comme la Banque mondiale qui soutiennent la promotion de l'aquaculture en comparant celle-ci au passage de la chasse et de la cueillette à l'agriculture sédentaire dans les pêcheries, et en affirmant qu'elle réduira la pression exercée sur les ressources marines.

L'empreinte écologique des crevettes élevées écologiquement est donc au moins 10 à 15 fois plus grande que la valeur de la crevette sur les marchés mondiaux <sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> SHIVA V. (1996), « Globalisation of Agriculture and the Growth of Food Security », New Delhi, Rapport de la conférence internationale sur la globalisation, la sécurité alimentaire et le développement durable de l'agriculture, juillet 1996, New Delhi.

# Conflits de distribution écologique, identité et pouvoir

Joan MARTINEZ-ALIER

## Introduction

Si la croissance économique peut se traduire en termes économiques, elle peut aussi être décrite en termes physiques, par exemple en termes d'utilisation d'énergie (de diverses sources) par personne et par an, en termes de flux de matières (biomasse, énergies fossiles) en tonnes, par personne et par an, ou de production primaire nette appropriée par l'humanité <sup>1</sup>, ou bien encore en termes d'emploi de l'eau (y compris « l'eau virtuelle »). Une telle description du métabolisme sociétal permet de comprendre la survenance de conflits de distribution écologique. L'utilisation croissante d'énergie et de matières dans l'économie mondiale signifie que les zones tribales du monde entier (bien que ces zones ne soient pas les seules concernées) deviennent des « zones de matières premières » qui fournissent la majeure partie des matières premières essentielles au métabolisme des économies riches (pétrole, charbon, gaz, bauxite, cuivre, bois, hydroélectricité) ou des matières précieuses (diamants, or, acajou, aquaculture de la crevette).

Il ne fait aucun doute que nous ne vivons pas dans une époque « post-matérielle ». Des activistes du mouvement « Justice environnementale » ont souligné les liens qu'entretiennent la globalisation de l'économie et les flux croissants d'énergie et de matières, avec la dégradation environnementale des habitats de nombre de peuples du monde : « Dans beaucoup d'endroits où vivent des peuples noirs, minoritaires, pauvres ou indigènes, le pétrole, le bois et les minéraux sont extraits de manière telle que les écosystèmes se trouvent dévastés et que leurs culture et moyens de subsistance sont détruits. Les déchets issus des industries de haute technologie de même que des industries traditionnelles, toxiques pour la plupart, ont pollué la nappe phréatique, le

---

<sup>1</sup> En anglais : Human Appropriation of Net Primary Production (HANPP).



sol et l'atmosphère. Une telle dégradation environnementale et son impact concomitant sur la santé et le bien-être de l'homme sont de plus en plus considérés comme une violation des droits de l'homme »<sup>2</sup>.

Il y a plus de dix ans, plusieurs rapports de l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social<sup>3</sup> mais aussi d'autres auteurs<sup>4</sup> ont rendu compte de ce nouveau courant d'environnementalisme mondial, né de conflits portant sur la responsabilité d'une pollution, sur le partage des risques environnementaux incertains, ainsi que sur la perte d'accès aux ressources naturelles et aux services environnementaux. Dans ces conflits, les pauvres (indigènes ou non, hommes ou femmes) se trouvent le plus souvent du côté de la préservation des ressources et de l'environnement, même s'ils ne se prétendent pas « environnementalistes ».

Cet article débute par une explication des calculs d'énergie et de flux de matières, afin que le concept de « métabolisme sociétal » soit bien posé<sup>5</sup>. Deuxièmement, certaines plaintes relatives aux exploitations minières dans des territoires indigènes ou non indigènes seront interprétées à la lumière d'un mouvement mondial de justice environnementale s'exprimant à travers divers langages. Troisièmement, les liens entre profils métaboliques de pays (et régions) et conflits de distribution écologique seront retracés plus systématiquement. Quatrièmement, l'emploi de la langue relative aux droits territoriaux indigènes dans de tels conflits sera discuté, dans un contexte de pluralisme des valeurs. Bien que la défense des groupes indigènes contre l'extraction du pétrole, l'exploitation minière, les barrages de grande envergure, l'exploitation forestière ainsi que les mouvements de justice environnementale, dans la mesure où

<sup>2</sup> ROBINSON D. (1999), *International Possibilities Unlimited*, Washington DC, « Environmental Devastation and Home & Abroad : The Importance of Understanding the Link ». [www.preamble.org/environmental\\_justice](http://www.preamble.org/environmental_justice).

<sup>3</sup> GHAI D. and VIVIAN J. M. (ed.) (1992), *Grassroots environmental action. People's participation in sustainable development*, Routledge, London ; FRIEDMAN J. and HARIPRIYA R. (ed.) (1993), *In Defense of Livelihood. Comparative Studies in Environmental Action*, UNRISD, Kumarian Press, Hartford CT ; GADGIL M. and GUHA R. (1995), *Ecology and equity. The use and abuse of nature in contemporary India*, Routledge, London.

<sup>4</sup> TAYLOR B. R. (ed.) (1995), *Ecological resistance movements. The global emergence of radical and popular environmentalism*, SUNY Press, Albany ; ROCHELEAU D. et al. (ed.) (1995), *Feminist political ecology*, Routledge, London ; PEET R. and WATTS M. (ed.) (1996), *Liberation Ecologies*, Routledge, London ; BRYANT R. and SINEAD B. (ed.) (1997), *Third World Political Ecology*, Routledge, London ; GOLDMAN M. (ed.) (1998), *Privatizing Nature : political struggles for the global commons*, Pluto, London.

<sup>5</sup> AYRES R.U. (1989), « Industrial metabolism », in AUSUBEL J. (ed.), *Technology and Environment*, National Academy Press, Washington DC ; FISCHER-KOWALSKI M. (1998), « Society's Metabolism. The Intellectual History of Material Flow Analysis, Part I, 1860-1970 », *Journal of Industrial Ecology*, 2/1, p. 61-78 ; HABERL H. (2001), « The Energetic Metabolism of Societies. Part I : Accounting Concepts, The Energetic Metabolism of Societies, Part II : Empirical Examples » ; FISCHER-KOWALSKI M. (1998), « Society's Metabolism. The Intellectual History of Material Flow Analysis, Part I, 1860-1970 », *Journal of Industrial Ecology*, 5/2 ; CLEVELAND C. J. (1987), « Biophysical economics : historical perspectives and current recent trends », *Ecological Modelling*, 38, p. 47-73 ; CLEVELAND C. and RUTH M. (1998), « Indicators of dematerialization and the materials intensity of use », *Journal of Industrial Ecology*, 2, p. 15-50.

ils combattent le « racisme environnemental », puissent être considérés comme des manifestations de *politiques d'identité*, nous soutiendrons plutôt l'inverse, l'identité étant un des langages dans lequel sont exprimés les conflits écologiques.

Prenons par exemple le cas d'une banque multilatérale, impliquée dans un conflit écologique, qui souhaite faire une analyse coûts-bénéfices d'un barrage ou d'une exploitation minière et qui est prête à compenser en termes financiers les conséquences négatives qui en découleraient. Il se peut alors que d'autres acteurs qui, bien qu'ils ne soient pas nécessairement contre l'idée d'obtenir une compensation financière, insistent sur le caractère sacré de la terre ou sur les droits territoriaux (protégés par la convention 169 de l'OIT ou par la législation nationale), sur des valeurs écologiques ou paysagères, ou sur les droits humains garantissant les moyens de subsistance. Le langage de l'évaluation se décline de différentes manières : qui détient le pouvoir de simplifier cette complexité en imposant une méthode de résolution de tels conflits ? Qui détient le pouvoir d'imposer un unique langage d'évaluation ?

### **Le métabolisme sociétal**

L'économie peut se décrire de diverses manières : en termes d'indicateurs économiques (croissance du PIB, taux d'épargne, déficit budgétaire en pourcentage du PIB, balance extérieure courante ...), sociaux (statistiques démographiques ou de santé publique, IDH), mais aussi physiques. Les indicateurs économiques, sociaux, et physiques fournissent des descriptions non équivalentes. Lorsqu'on parle de l'économie d'un pays ou d'une région, on peut dire qu'elle fournit 260 GJ d'énergie par personne et par an, que la « production primaire nette appropriée par l'humanité » y est de 35%, que les flux de matières s'élèvent à 21 tonnes par an et par personne, parmi lesquels les carburants fossiles représentent cinq tonnes ; de ces flux, six tonnes sont importées et une tonne exportée ; le revenu par habitant est de 30 000 US\$. D'une autre économie, nous dirons qu'elle ne produit que 25 GJ par personne et par an, que ses flux de matières s'élèvent à seulement 3,5 tonnes par personne et par an, que la « production primaire nette appropriée par l'humanité » est de 60% (un pays fortement peuplé dépendant de la biomasse, avec un commerce extérieur peu important). Le commerce avec l'étranger y est inférieur à 0,3 tonne par habitant et par an pour les exportations ou les importations, et le revenu par habitant n'atteint que 1 500 US\$. Dans de tels pays, les différentes classes sociales présentent des profils métaboliques différents.

Il semblerait évident que l'étude de l'utilisation d'énergie dans l'économie <sup>6</sup> soit plus pertinente que jamais dès lors que nous anticipons les modèles de la croissance économique en Inde, en Chine et dans d'autres pays, avec les effets de cette croissance sur les prix du pétrole et du gaz, l'utilisation accrue par les humains de la biomasse comme carburant au détriment des autres espèces, l'immédiateté du pic pétrolier, l'utilisation croissante du charbon et ses impacts sur l'effet de serre, et, finalement, le développement de l'énergie nucléaire. Au niveau mondial, toutes les sources d'énergie

---

<sup>6</sup> COTTRELL F. (1995), *Energy and society : the relations between energy, social change and economic development*, McGraw Hill, New York ; DEBEIR J.C., DELÉAGE J.P., HÉMERY D. (1986), *Les servitudes de la puissance. Une histoire de l'énergie*, Flammarion, Paris.

augmentent <sup>7</sup>. Ainsi, l'énergie issue de la biomasse (comme la nourriture, les aliments pour animaux, et le combustible issu du bois) a pour le moins quadruplé au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la production de charbon a sextuplé et celle du pétrole a augmenté plus encore. La notion de « retour d'énergie sur la consommation d'énergie » (EROI) a été appliquée à différentes économies dans les années 1970 par Charles Hall <sup>8</sup> et d'autres écologistes <sup>9</sup>, constatant la croissance des coûts énergétiques dans l'obtention d'énergie (issue de différents systèmes : l'énergie éolienne, les sables-goudron, le biocarburant...).

Une notion fondamentale de l'écologie humaine est la distinction, introduite par A.J. Lotka <sup>10</sup>, entre l'utilisation « endo-somatique » (comme la nourriture) et son utilisation « exo-somatique » (comme le combustible pour cuisiner et se chauffer ou l'énergie utilisée pour les artefacts et les machines). Une personne doit en principe absorber chaque jour l'équivalent de 1 500, 2 000 ou 2 500 kcal. Puisqu'une calorie est égale à 4,18 joules, une consommation journalière de 2 400 kcal de nourriture est égale à 10 MJ (mégajoules), un chiffre rond pratique. Si une personne est 5 ou 10 fois plus riche que la moyenne de sa société, ce n'est pas pour autant qu'elle va consommer 5 à 10 fois la moyenne de calories. Dans certaines cultures, le fait d'être quelque peu enveloppé est encore un attribut social enviable, un signe que les plus pauvres ont des difficultés à se procurer le montant minimum de calories, et certains meurent d'un manque de calories ou de malnutrition. Dans les sociétés d'abondance, pratiquement plus personne ne meurt de faim, et les personnes pauvres sont (comme aux Etats-Unis) en moyenne plus grosses que les riches, ce qui est probablement tout à fait inédit dans l'histoire de l'humanité. En ce qui concerne l'utilisation « exo-somatique » de l'énergie, les humains ont développé au cours de l'histoire beaucoup d'artefacts et de machines, pour la production ou pour l'amusement, qui utilisent de l'énergie. Alors qu'en termes « endo-somatiques », l'énergie consommée par une personne bien nourrie est de 10 MJ par jour et donc de 3,65 GJ par an, l'utilisation « exo-somatique » d'énergie varie énormément. Les pauvres utilisent de l'énergie pour cuisiner (peut-être plus que pour manger, s'ils cuisinent dans des feux ouverts), pour nourrir les animaux domestiques (une ou deux vaches par famille), et pour confectionner des vêtements et réparer leur maison. Ils peuvent avoir une pompe pour le puits s'ils en ont les moyens, sinon ils utiliseront de la main-d'œuvre humaine pour obtenir de l'eau, un tel travail étant une transformation de l'apport énergétique en aliments. Ils voyageront aussi dans des bus ou des trains bondés. En tout, peut-être encore 5 ou 6 GJ d'énergie par personne et par an seront utilisés « exo-somatiquement ». (Nous ne prenons pas en compte ici la chaleur fournie directement par le soleil ni les autres services environnementaux, tels la pluie et le cycle du carbone, provenant de l'énergie solaire). Considérons à présent un citoyen d'une riche banlieue, allant au travail

<sup>7</sup> McNEILL J. R. (2000), *Something new under the sun. An environmental history of the twentieth-century world*, Norton, New York.

<sup>8</sup> HALL Ch., CLEVELAND C. J., KAUFMAN R. (1986), *Energy and resources quality : the ecology of the economic process*, Wiley, New York.

<sup>9</sup> ODUM H.T. (1971), *Environment, power and society*, Wiley, New York.

<sup>10</sup> LOTKA A.J. (1911), « Die Evolution von Standpunkte der Physik », *Annalen der Naturphilosophie*, 10, p. 59-74.

chaque jour en voiture, parcourant 50 km aller-retour, consommant ainsi au moins 3 litres d'essence (30 000 kcal). Juste pour se rendre au travail, la dépense d'énergie est plus de dix fois supérieure à la consommation énergétique directe d'aliments d'une personne bien nourrie.

Dans les pays pauvres, l'énergie alimentaire constitue une part substantielle de l'utilisation totale d'énergie. En d'autres termes, le rapport exo/endo de l'utilisation énergétique <sup>11</sup> est de 2 ou 3. Dans les pays les plus riches de l'Union européenne, l'utilisation énergétique par personne et par an est de l'ordre de 200 GJ, et aux États-Unis plus encore, le rapport exo/endo atteignant ainsi 100. L'utilisation « exo-somatique » inégalitaire d'énergie explique largement les différences dans la production de dioxyde de carbone par habitant, et motive par conséquent le conflit international sur les droits de propriété des puits de carbone (océans, sols, nouvelle végétation) et sur l'atmosphère en tant que réservoir temporaire.

Les relations entre pauvreté et environnement présentent différentes facettes <sup>12</sup>. Indira Gandhi avait déclaré en 1972 à Stockholm que « la pauvreté est la pire forme de pollution ». En Inde, si les taux actuels de croissance économique sont maintenus sur dix ou vingt ans, comme c'est probable, la pauvreté diminuera de manière significative. Pour améliorer leur niveau de vie, les pauvres doivent augmenter leur utilisation « exo-somatique » d'énergie. La consommation d'eau, les flux de matières, et certains risques environnementaux et sanitaires (l'industrie nucléaire, le transport motorisé) augmentent aussi avec la croissance économique. Comme l'économie indienne s'enferme elle-même pour les prochaines décennies dans un modèle d'émission de carbone similaire au niveau européen par habitant, avec une population de 1,3 milliard, l'Inde augmentera alors, à elle seule, de 40% le total actuel des émissions mondiales, alors qu'au niveau mondial une diminution de 60% des émissions actuelles est préconisée.

Une autre facette de la relation entre pauvreté et environnement est que les pauvres, à cause de leur dépendance directe aux ressources naturelles hors marché (par exemple sous forme de Ressources de propriété commune), sont souvent des gestionnaires environnementaux précautionneux. Notons aussi que la comptabilité économique déforme l'importance de l'environnement pour le bien-être humain. En Inde, il existe des chiffres montrant que les ressources de propriété commune rapportent davantage chaque année que l'assistance étrangère. Qui plus est, l'évaluation économique n'est pas pertinente si l'on veut évaluer *la valeur, en tant que moyen de subsistance*, de l'eau, du bois de chauffage, de la fertilité du sol, des pâturages qui sont essentiels pour les Adivasi et d'autres peuples pauvres qui manquent d'argent pour se procurer des substituts. Un litre d'eau en bouteille coûte en Inde 12 roupies (2004), à peu près un quart du salaire quotidien à la campagne. Une part de la croissance du revenu est

<sup>11</sup> GIAMPIETRO M. (2003), *Multiple-scale integrated assessment of agroecosystems*, CRC Press, Boca Raton, FL.

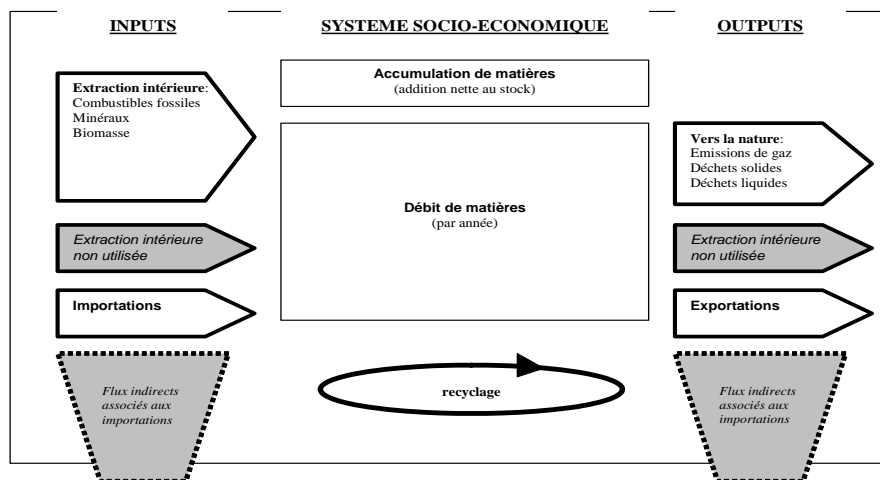
<sup>12</sup> JODHA N. S. (1998), « Poverty and environmental resource degradation. An alternative explanation and possible solutions », *Economic and Political Weekly*, 33/36-37, p. 2384-2390 ; NADKARNI M. V. (2000), « Poverty, environment and development : a many patterned nexus », *Economic and Political Weekly*, 35/14, p. 1184-1190.

consacrée simplement à compenser la perte des ressources libres rendues indisponibles par la dégradation environnementale et la croissance démographique.

Il existe un type de croissance économique qui augmente à la fois la pauvreté et la dégradation environnementale comme, par exemple, l'expropriation des peuples indigènes au profit de l'exploitation minière à ciel ouvert. Il pourrait y avoir une situation contraire : une croissance économique permettant aux populations rurales de grimper dans « l'échelle » de l'énergie domestique <sup>13</sup>. L'utilisation du bois de chauffage et du fumier comme combustible domestique pourrait ainsi diminuer en Inde dans les prochaines années alors que le LPG deviendrait plus abordable (en 2004 une bouteille de 14 kg de LPG coûtait à peu près 270 roupies, tandis que le salaire quotidien à la campagne était de 50 roupies dans beaucoup de régions, c'est-à-dire moins d'un euro).

Figure 1

Equilibre des matières premières dans l'ensemble de l'économie (hors air et eau)



Le métabolisme social comprend non seulement les flux d'énergie mais aussi les flux de matières. Les recherches sur les flux de matières ont énormément progressé <sup>14</sup>. Les statistiques d'Eurostat pour les pays européens suivent une méthodologie établie,

<sup>13</sup> FOLEY G. (1985), « Wood fuel and conventional fuel in the developing world », *Ambio*, 14/4-5, p. 253-257.

<sup>14</sup> BRIGENZU S., SCHÜTZ H. (2001), « Total Material Requirement of the European Union », in EUROPEAN ENVIRONMENTAL AGENCY (ed.). *Technical Report No 55*, EEA, Copenhagen ; EUROSTAT (2001), *Economy-wide material flow accounts and derived indicators – a methodological guide*, OPOCE, Luxembourg ; ADRIAANSE A., BRIGENZU S., HAMMOND A., MORIGUCHI Y., RODENBURG E., ROGICH D., SCHÜTZ H. (1997), *Resource Flows. The material basis of industrial economies*. World Resources Institute, Washington DC ; MATTHEWS E., AMANN C., BRIGENZU S., FISCHER-KOWALSKI M., HÜTLER W., KLEIJN R., MORIGUCHI Y., OTTKE C., RODENBURG E., SCHANDL H.,

basée sur une balance complète de l'économie (figure 1). Les flux de matières sont internes s'ils sont extraits du système même, ou importés s'ils proviennent du reste du monde. Dans la méthodologie d'Eurostat, les flux de matières sont classés en trois groupes de matières principaux (les minéraux, les combustibles fossiles et la biomasse) ainsi qu'en trois catégories principales (importations, exportations, et extraction intérieure). L'accumulation nette de matières correspond à la différence entre ce qui entre dans le système et ce qui en ressort en tant que déchets – ceux-ci sont inévitablement produits (comme le dioxyde de carbone par exemple) – dont une partie est recyclée en dehors des marchés par des cycles naturels, et une petite partie recyclée par les marchés (papier, métaux). Les flux de matières peuvent être utilisés ou non. Ceux qui ne le sont pas représentent les matières extraites ou abandonnées durant la production d'un bien, en d'autres mots les surplus miniers, tandis que le terme « utilisé » se réfère à l'apport utilisé dans l'économie.

Le niveau de développement économique, la géographie de chaque région, la densité de la population, les relations commerciales, les technologies en évolution et la régulation environnementale expliquent les profils métaboliques spécifiques, établis en termes de flux de matières et en termes de flux d'énergie. Tous deux sont nécessaires. Les combustibles fossiles et la biomasse se retrouveront aussi bien dans les statistiques portant sur l'énergie que dans celles relatives aux matières, mais l'énergie nucléaire et l'hydroélectricité ne font pas partie des flux de matières.

De son côté, la « production primaire nette appropriée par l'humanité » utilise les statistiques sur la biomasse (qui peut être considérée également comme énergie ou matières). La « production primaire nette appropriée par l'humanité » intègre aussi les données sur l'utilisation des sols ne produisant pas de biomasse, et se calcule en trois phases. En premier lieu, on calcule la « production primaire nette » (PPN) potentielle (dans les écosystèmes naturels d'une région ou d'un pays donné), ensuite la PPN réelle (normalement inférieure à la PPN potentielle en raison des pratiques agricoles et de l'imperméabilisation des sols). La part de la PPN réelle utilisée par les humains et les espèces associées (bovins, etc.) par rapport à la PPN potentielle est la « production primaire nette appropriée par l'humanité », censée être un indice de perte de biodiversité (parce que plus elle est élevée, plus la biomasse disponible pour les espèces « sauvages » est faible). Cette relation supposée constitue en elle-même un sujet de recherche <sup>15</sup>. En Inde, une utilisation accrue du kérosène ou du LPG pour la cuisine et le chauffage domestique pourrait aboutir à une baisse de la « production primaire nette appropriée par l'humanité », et donc à une pression moindre sur les

---

SCHÜTZ H. VAN DEN VOET E., and WEISZ H. (2000), *The weight of nations. Material outflows from industrial economies*. World Resources Institute, Washington DC.

<sup>15</sup> KRAUSMANN F., HABERL H., SCHULZ N. B., ERB K.-H., DARGE E., GAUBE V. (2003), « Land-Use Change and Socio-Economic Metabolism in Austria, Part I: Socio-Economic Driving Forces of Land-Use Change 1950-1995 », *Land Use Policy*, 20/1, p. 1-20 ; HABERL H., FISCHER-KOWALSKI M., KRAUSMANN F., WEISZ H., WINIARTER V. (2004), « Progress Towards Sustainability ? What the conceptual framework of material and energy flow accounting (MEFA) can offer », *Land Use Policy*, 21/3 ; HABERL H. *et al.* (2005), « Human appropriation of net primary production as determinant of avifauna diversity in Austria », *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 110, p. 119-131.

forêts (ce qui serait bon pour les tigres). Dans l'Union européenne, la « production primaire nette » appropriée par l'humanité, qui a chuté après les années 1950, pourrait à présent se redresser : la substitution des combustibles fossiles par des biocombustibles réduit les émissions nettes de dioxyde de carbone, mais elle augmente la « production primaire nette appropriée par l'humanité ».

L'eau est exclue du MFA (*Material Flow accounting/analysis*) parce que son poids est de l'ordre de cent fois celui des flux de matières, ce qui occulterait toutes les tendances <sup>16</sup>.

### Justice environnementale

Entre les années 1980 et le début des années 1990, un mouvement, *Justice environnementale*, s'est formé pour lutter contre le « racisme environnemental », c'est-à-dire l'expédition disproportionnée de déchets toxiques vers des communautés latino- ou afro-américaines des Etats-Unis. Ceci vaut également pour les réserves indiennes aux Etats-Unis, particulièrement dans le contexte de l'exploitation de l'uranium et des déchets nucléaires <sup>17</sup>. En octobre 1991, lors du premier Sommet national sur le leadership environnemental des peuples de couleur à Washington DC, les « Principes de justice environnementale » ont été proclamés. Le mouvement *Justice environnementale* <sup>18</sup> est assez différent des deux formes précédentes

<sup>16</sup> Cela dit, l'utilisation de l'eau devrait être ajoutée aux profils métaboliques dans un compte séparé. L'écologie politique de l'eau se focalise sur les conflits autour des barrages (McCULLY P. (1996), *Silenced Rivers : The Ecology and Politics of Large Dams*, Zed, London ; KHAGRAM S. (2005), *Dams and Development. Transnational Struggles for Water and Power*, Oxford UP, Delhi) comme le Narmada Bachao Andolan en Inde, sur les nouveaux conflits dans le Nord-Est ainsi que sur les plaintes contre la « liaison des fleuves », de même que sur les conflits concernant l'usage et la pollution des nappes aquifères (parmi lesquelles le conflit Plachimada entre des fermiers et la compagnie Coca-Cola à Kerala est devenu mondialement connu). Ainsi, il existe au Brésil un mouvement organisé, celui des *atingidos por barragens*. Et, en 2005, un mouvement de résistance civique couronné de succès a su arrêter le pompage d'eau de la rivière de Sao Francisco (<http://www.irm.org>). L'écologie politique de l'eau étudie également le rejet de déchets dans l'eau, l'énergie et les impacts environnementaux de nouveaux projets de désalinisation, ainsi que l'utilisation et les prix de l'eau. On retrouve aussi une nouvelle discussion autour de l'« eau virtuelle » (c'est-à-dire le « coût » en eau de différents produits). Voir HOEKSTRA A. Y. et HUNG P. Q. (2002), *Virtual water trade : a quantification of virtual water flows between nations in relation to international crop trade*, Value of Water Research Report Series no. 11, UNESCO-IHE, Delft. Voir <http://www.waterfootprint.org>.

<sup>17</sup> ERICKSON J. D. and CHAPMAN D. (1993), « Sovereignty for Sale. Nuclear waste in Indian country », *Akwe:kon Journal*, Fall, p. 3-10 ; ERICKSON J. D., CHAPMAN D. and JOHNY R. E. (1994), « Monitored retrievable storage of spent nuclear fuel in Indian country : liability, sovereignty, and socioeconomics », *American Indian Law Review*, University of Oklahoma College of Law, p. 73-103 ; KULETZ V. (1998), *The tainted desert. Environmental and social ruin in the American West*, Routledge, New York.

<sup>18</sup> BULLARD R. (1990), *Dumping in Dixie : race, class and environmental quality*, Westview, Boulder et (1993), *Confronting environmental racism : voices from the grassroots*, South End Press, Boston ; PULIDO L. (1996), *Environmentalism and economic justice : two Chicano struggles in the Southwest*, Univ. of Arizona Press, Tucson ; BRYANT B. and MOHAI P. (ed.) (1992), *Race and the incidence of environmental hazards*, Westview, Boulder ; BRYANT B. (ed.)

d'environnementalisme dans ce pays, à savoir, l'utilisation efficiente et durable des ressources naturelles (dans la lignée de Gifford Pinchot), et le culte de l'étendue sauvage (dans la tradition de John Muir). Bien sûr, on pourrait croire qu'aux Etats-Unis, le mouvement ne serait pas né dans le comté de Warren en Caroline du Nord en 1982, mais bien dans les luttes contre l'exploitation minière au Wisconsin, conduites par les alliances des tribus indiennes et des environnementalistes des années 1970 et 1980<sup>19</sup>, mais aussi dans bien d'autres luttes engagées par les Amérindiens, de l'Alaska jusqu'à Tierra del Fuego. Quel sera le 1<sup>er</sup> mai ou le 8 mars de *Justice environnementale* ? Le jour de l'assassinat de Chico Mendes, de celui de Ken Saro-Wiwa, ou encore le jour où Karunamoi Sardar est morte pour avoir protégé son village à Khulna, au Bangladesh, le 7 novembre 1990, contre l'industrie de la crevette<sup>20</sup> ?

Aux Etats-Unis, le mouvement *Justice environnementale* a transformé l'image NIMBY (*Not In My Backyard*) des manifestations environnementales populaires en des manifestations NIABY (*Not In Anyone's Backyard*). Les incertitudes liées au risque environnemental (par exemple, la dioxine) et les difficultés statistiques à isoler les facteurs raciaux et économiques dans les décisions de destination de déchets nucléaires, ont généralisé l'« épidémiologie populaire »<sup>21</sup>. Il pourrait s'avérer difficile de prouver que la race, plus que la pauvreté, a une corrélation avec les déchets toxiques, mais si cela est démontré de manière convaincante, les chances d'obtenir réparation sont élevées. En insistant sur le « racisme », *Justice environnementale* souligne également l'incommensurabilité des valeurs. L'argent et la dignité humaine

---

(1995), *Environmental Justice. Issues, Policies and Solutions*, Island Press, Washington DC ; SACHS A. (1995), *Eco-justice : linking human rights and the environment*, Worldwatch Inst., Washington DC ; GOTTLIEB R. (1993), *Forcing the spring : the transformation of the American environmental movement*, Island Press, Washington DC ; SZASZ A. (1994), *Ecopopulism : toxic waste and the movement for environmental justice*, Univ. of Minnesota Press, Minneapolis ; WESTRA L. and WENZ P. (1995), *Faces of environmental racism : confronting issues of global justice*, Rowman and Littlefield, Lanham MD ; DORSEY M. (1997), « El movimiento por la Justicia Ambiental en EE.UU. Una breve historia », *Ecologia Política*, 14, p. 23-32 ; FABER D. (ed.) (1998), *The struggle for ecological democracy. The Environmental Justice movement in the United States*, Guildford, New York ; DiCHIRO G. (1998), « Nature as Community. The Convergence of Environmental and Social Justice », in GOLDMAN M. (ed.), *Privatizing Nature : political struggles for the global commons*, Pluto, London ; CAMACHO DAVID E. (ed.) (1998), *Environmental Injustices, Political Struggles. Race, Class and the Environment*, Duke University Press, Durham and London ; TAYLOR D. (2000), « The Rise of the Environmental Justice Paradigm », *American Behavioral Scientist*, 43/4, January.

<sup>19</sup> GEDICKS A. (1993), *The new resource wars. Native and environmental struggles against multinational corporations*, South End Press, Boston.

<sup>20</sup> « Horinkhola et les villages des alentours ont été déclarés « zones interdites de pêche à la crevette », et, chaque 7 novembre, des milliers de paysans sans terre se rassemblent ici pour une démonstration de solidarité envers la résistance de cette communauté contre l'industrie de la crevette » (AHMED F. (1997), *In Defence of Land and Livelihood. Coastal Communities and the Shrimp Industry in Asia*, Consumers' Association of Penang, CUSO, InterPares, Sierra Club of Canada, Ottawa and Penang, p. 15).

<sup>21</sup> NOVOTNY P. (1998), « Popular epidemiology and the struggle for community health in the environmental justice movement », chapter 5, in FABER D. (ed.), *The struggle for ecological democracy. The Environmental Justice movement in the United States*, Guildford, New York.



ne sont pas mesurables en des termes identiques. Lorsque Gandhi, jeune avocat, fut éjecté d'une voiture de première classe en Afrique du Sud, il n'était pas acceptable d'affirmer que l'atteinte à la dignité était compensée par le coût moindre du billet de troisième classe.

Le racisme environnemental devient une formule utile pour les conflits menés sous la bannière des droits territoriaux indigènes. Des activistes du recours collectif en justice en vertu de l'ATCA (« *Alien Tort Claims Act* » : loi pour les victimes) contre Texaco en Equateur, ont accusé Texaco, dans des publicités de journaux américains, de « racisme environnemental » (*New York Times*, 23 septembre 1999) : « Le procès allègue qu'en Equateur, Texaco a rejeté les eaux toxiques produites par l'exploitation pétrolière directement dans le sol, dans des rivières proches et dans des ruisseaux et des étangs. La compagnie a détruit, en connaissance de cause, l'environnement alentour et a menacé les vies des peuples indigènes qui y ont vécu et pêché pendant des années. Il s'agit de personnes de couleur, de personnes dont la santé et le bien-être ont été méprisé par Texaco... Il est temps que Texaco apprenne que la dévalorisation des vies et du bien-être des gens à cause de la couleur de leur peau n'est plus acceptable de la part de n'importe quelle compagnie américaine ». Remarquez que ce langage, si percutant aux Etats-Unis, n'a pas été utilisé quand l'affaire a éclaté en 1993, et il serait problématique de l'appliquer au successeur de Texaco, Petroecuador. La formule « colonialisme interne »<sup>22</sup> pourrait être utilisée contre Petroecuador, comme elle l'a été contre les autorités nigérianes, alors que le terme « racisme » pourrait être réservé à Texaco (ou Shell, dans le Delta du Niger). Dans le célèbre procès des U'Wa, en Colombie, contre Occidental Petroleum (Oxy) à la fin des années 1990, un langage supplémentaire a été employé, le sol de même que le sous-sol du territoire ont été déclarés sacrés. De plus, les U'Wa soutenaient que leur terre était protégée en tant que territoire indigène (*resguardo indigena*) par la Constitution. Oxy insista sur le fait que dans la loi colombienne, les richesses du sous-sol appartiennent à l'Etat et que les dommages éventuels à la propriété des U'Wa seraient compensés.

En Afrique du Sud<sup>23</sup>, les impacts environnementaux laissés par le régime de l'apartheid ont resurgi plus tard. Une action a été lancée sur le plan international par des victimes d'amiante contre des compagnies britanniques, en particulier Cape. La compagnie était consciente des dangers de l'amiante, du moins à partir de 1931, quand des règlements concernant l'amiante ont été introduits par la Grande-Bretagne. Néanmoins, la production a continué en Afrique du Sud avec un même niveau de sécurité réduite. S'ils en avaient eu l'opportunité, les travailleurs et leurs familles auraient porté plainte, pas tellement parce qu'ils étaient environnementalistes, mais parce que leur santé était menacée. Le cabinet d'avocats qui représentait les victimes de l'amiante a également entrepris des actions à Londres pour des dommages causés à des travailleurs de Thor Chemicals au KwaZulu-Natal, au nom des victimes d'une intoxication au mercure, et des victimes d'un cancer causé par la mine d'uranium

<sup>22</sup> ADEOLA F. O. (2000), « Cross-National Environmental Injustice and Human Rights », *American Behavioral Scientist*, 43/4, p. 686-706.

<sup>23</sup> BOND P. (2000), « Economic growth, ecological modernization or environmental justice ? Conflicting discourses in post-apartheid South Africa », *Capitalism, Nature, Socialism*, 11/1, p. 33-61 et (2002), *Unsustainable South Africa*, Merlin Press, London.

appartenant à Rio Tinto's Rossing en Namibie <sup>24</sup>. En avril 1990, des concentrations massives de mercure avaient été détectées dans la rivière Umgeweni près de l'usine Cato Ridge de Thor Chemicals. « Pourquoi Thor, une compagnie britannique, a-t-elle décidé de construire la plus grande usine au monde de recyclage du mercure toxique sur les frontières du KwaZulu dans une partie plutôt isolée d'Afrique du Sud ? Pourquoi ne pas l'avoir construite plus près des sources de déchets de mercure aux Etats-Unis ou en Europe ? » <sup>25</sup>. La convention de Bâle de 1989 interdit l'exportation de déchets dangereux en provenance de pays riches sauf en vue de la récupération de matières premières ou d'un recyclage. Cependant, la question est loin d'être réglée. La logique du principe de Lawrence Summers demeure irréfutable <sup>26</sup>.

### **L'exploitation du cuivre et de l'or dans les zones de matières premières**

On pourrait soutenir que le mouvement mondial de justice environnementale a débuté il y a longtemps, à une centaine de dates et d'endroits différents, en tant que mouvement interculturel dont l'histoire n'a jamais été racontée, et ce dans beaucoup de pays. Ainsi, dans la Sierra centrale du Pérou, il y a cent ans de cela, des communautés de paysans indigènes se défendaient contre l'expansion des haciendas <sup>27</sup>, mais devaient aussi se battre sur un front connexe contre les compagnies minières, ce qu'elles font encore.

C'est pour cette raison qu'un nouveau réseau appelé CONACAMI a vu le jour au Pérou à la fin des années 1990. Depuis 1900, le cuivre a connu un essor mondial. En 1901, le gouvernement péruvien a autorisé la propriété privée de gisements miniers <sup>28</sup>. La Cerro de Pasco Corporation, établie à New York, a lancé une opération d'exploitation minière souterraine de grande envergure. Elle a construit des routes, des voies de chemin de fer, des barrages, des centrales hydroélectriques, des camps d'extraction à une altitude de 4000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle a d'abord construit plusieurs petites fonderies, et puis en 1922 une grande fonderie et une raffinerie à La Oroya, dont les effets sont devenus une problématique bien connue. « La nouvelle fonderie pollueait l'air, le sol et les rivières de la région à l'arsenic, à l'acide sulfurique et aux résidus de fer-zinc » <sup>29</sup>. Le pâturage s'est flétri, les gens sont tombés malades. Un procès a été intenté contre la compagnie par des communautés locales et des propriétaires d'haciendas. La compagnie a été forcée par le tribunal d'acheter les terres qu'elle avait polluées, en guise d'indemnité. Lorsque, des années

<sup>24</sup> MORRIS R. (1999), « UK court demolishes double standards », *Business Report*, 4 mars, et informations ultérieures à télécharger à partir de [www.saep.org](http://www.saep.org).

<sup>25</sup> COCK J. and KOCH E. (ed.) (1991), *Going Green : People, Politics and the Environment in South Africa*, Oxford UP, Cape Town, p. 82-84.

<sup>26</sup> Mémo interne de la Banque mondiale, tel que rapporté dans *The Economist*, 8 février 1992, sous le titre de « Let them eat pollution ».

<sup>27</sup> MALLON F. (1983), *The defense of community in Peru's Central Highlands*, Princeton UP, Princeton.

<sup>28</sup> DORE E. (2000), « Environment and Society : Long-term Trends in Latin American Mining », *Environment and History*, 6, p. 13-15 (version antérieure en espagnol in *Ecologia Politica*, 7, 1994).

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 14.

plus tard, la fonderie de La Oroya devint moins polluante (si pas en ce qui concerne les rivières, du moins en ce qui concerne l'air, grâce aux épurateurs), la propriété de toutes ces terres devint alors un actif précieux pour la compagnie, qui se lança dans une grande entreprise d'élevage de moutons, ce qui engendra des conflits frontaliers avec des communautés environnantes. Le gigantesque ranch (de plus ou moins 300 000 ha) a été exproprié en 1970 par la Réforme territoriale.

L'exploitation minière au Pérou a longtemps été dominée par la Cerro de Pasco Copper Corporation, mais dans les années 1950 et 1960 l'exploitation du cuivre s'est déplacée dans le Sud, vers Cuajone et Toquepala, deux grandes mines à ciel ouvert. L'entreprise de cuivre du Sud du Pérou (Southern Peru Copper Corporation), détenue par Asarco et Newmont Gold, a exposé la ville d'Ilo (60 000 habitants) à une pollution de l'eau et de l'air pendant trente ans. La fonderie construite en 1969, à 15 km au Nord d'Ilo, rejetait quotidiennement près de deux mille tonnes de dioxyde de soufre, tandis que des résidus miniers et des scories étaient déversés sans aucun traitement sur le sol et sur le littoral. A cette époque, les acteurs parlaient, des deux côtés, un langage explicitement environnemental<sup>30</sup>. La Southern Peru Copper Corporation était le principal exportateur du Pérou. Contrairement à la Sierra centrale, le conflit n'a pas impliqué les communautés paysannes indigènes. Un recours collectif en justice en vertu de l'ATCA a bien été introduit à la cour fédérale de grande instance de l'arrondissement du sud du Texas, district de Corpus Christi, en septembre 1995, mais il a été rejeté.

L'exploitation du cuivre continue de croître mondialement, non sans provoquer de conflits. Dans l'île de Bougainville, l'entreprise de zinc Rio Tinto s'est attiré des ennuis à cause d'une opposition locale, malgré l'accord passé avec le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, souveraine sur Bougainville, afin d'exploiter ce qui était décrit comme la mine de cuivre et d'or la plus rentable du monde. En 1974, on a rapporté que « les natifs de Bougainville ont arrêté de lancer les géologues à la mer puisque la compagnie s'est déclarée prête à les dédommager en argent et autres services matériels pour les terres qu'elle avait volées ». Cependant, on a aussi rapporté que la compensation monétaire n'était pas suffisante : « les communautés villageoises concernées ont accordé la plus grande importance aux terres en tant que source de leur niveau de vie. Le territoire constituait également la base de leur sentiment de sécurité ainsi que le centre de leur attention religieuse. Bien que le paiement de compensations et de frais de location ait continué, le ressentiment local autour de l'accaparement des terres demeure élevé et il existe une forte opposition contre toute expansion de l'exploitation minière à Bougainville, que ce soit par la compagnie existante, le gouvernement ou toute autre personne »<sup>31</sup>. Finalement, la minuscule île de 160 000 habitants a éclaté en une guerre sécessionniste à la fin des années 1980.

Il y a de cela trente ans, non loin de Bougainville, la frontière de l'extraction du cuivre a atteint l'ouest de la Papouasie, sous la souveraineté de l'Indonésie, dans

<sup>30</sup> DIAZ PALACIOS J. (1988), *El Peru y su medio ambiente. Southern Peru Copper Corporation : una compleja agresion ambiental en el sur del pais*, IDMA, Lima ; BALVIN D. (with TEJADA HUAMAN J. and LOZADA COASTRO H.) (1995), *Agua, mineria y contaminacion. El caso Southern Peru*, Labor, Ilo.

<sup>31</sup> METZGER D. (1980), *Copper in the world economy*, Heineman, London, p. 195.

une mine de cuivre et d'or appelée Grasberg et détenue par Freeport McMoRan de la Nouvelle-Orléans <sup>32</sup>. Rio Tinto détient des parts de cette mine. Les plans en 2000 étaient d'extraire quotidiennement 300 000 tonnes de minerais, dont 98% seraient rejetés dans les rivières en tant que résidus. Le contenu total en cuivre à récupérer en fin de parcours serait de près de 30 millions de tonnes de cuivre, l'équivalent de trois ans de la production mondiale. Cette mine à ciel ouvert se situe en haute altitude, à côté d'un glacier. C'est la pollution de l'eau de la rivière Ajkwa qui a engendré la plainte la plus importante, mais le drainage de l'acide devient un problème de plus en plus préoccupant. En 1977, au début de l'opération, des Amungme se sont révoltés et ont détruit le pipeline qui transportait du concentré de cuivre vers la côte. Les représailles par l'armée indonésienne furent atroces. Beaucoup de plaintes contre Freeport McMoRan ont conduit, en avril 1996 à la Nouvelle-Orléans, à un recours collectif en justice en vertu de l'ATCA mené par Tom Beanal et d'autres membres de la tribu Amungme. Tom Beanal déclara (lors d'un discours à l'Université de Loyola, Nouvelle-Orléans, le 23 mai 1996) : « Ces compagnies se sont emparées de nos terres et les ont occupées... Même les montagnes sacrées que nous considérons comme notre mère ont été dévastées arbitrairement, et ce sans le moindre sentiment de culpabilité... Notre environnement a été détruit, et nos forêts et rivières ont été polluées par les déchets... Nous ne sommes pas demeurés silencieux. Nous protestons et nous sommes en colère. Mais nous avons été arrêtés, battus et enfouis dans des conteneurs ; nous avons été torturés et certains ont même été tués ». Yosepha Alomang est devenue la représentante la plus connue des Amungme <sup>33</sup>. La compagnie était profondément impliquée dans le régime, ayant distribué des actions de la compagnie à des parents et associés du président Suharto. Freeport constitue également, pour l'Indonésie, la plus grande source de revenus fiscaux. Comment le mouvement séparatiste de l'ouest de la Papouasie (Organisasi Papua Merdeka, OPM) va-t-il réagir envers Freeport ? La présence armée massive était due aux circonstances dans cette région (Irian Jaya, en indonésien) : à la fois une mine très riche et un mouvement séparatiste. Ce serait une blague cruelle que de dire qu'une politique environnementale appliquant le principe du « pollueur-payeur » aurait permis d'intégrer des externalités dans le prix des minéraux exportés.

Quelles sont les leçons à tirer de telles affaires ? Le métabolisme et la structure sociale des régions fournissant du cuivre ont été altérés. L'offre de cuivre recyclé en est à moins de la moitié de la demande mondiale, d'où la nécessité d'intervenir dans de nouvelles frontières de cette marchandise. Dans beaucoup de conflits, le langage de la compensation monétaire apparaît effectivement. L'identité indigène constituait une problématique dans la région montagneuse du Pérou et dans l'ouest de la Papouasie mais non dans le conflit du littoral sud du Pérou. Le langage des droits territoriaux

---

<sup>32</sup> La documentation sur cette affaire provient de dossiers issus du « Permanent People's Tribunal on Global Corporations and Human Wrongs », organisé par la Fondation Lelio Basso à l'École de Droit, Université de Warwick, Coventry, 22-25 mars 2000. Voir aussi PRESS E. (1995), « Freeport-McMoRan at Home and Abroad », *The Nation*, 31 juillet-7 août, et BRYCE R. (du journal *Austin Chronicle*) (1996), « Spinning Gold », *Mother Jones*, septembre-octobre.

<sup>33</sup> Survival for Tribal Peoples (London), Media Briefing May 1998, « Rio Tinto critic gagged ».

indigènes (dont l'acceptation officielle constituerait une nouveauté en Indonésie), et le langage encore plus fort d'une identité nationale séparée (historiquement pertinente, puisque l'ouest de la Papouasie a été annexé par l'Indonésie après le départ des Hollandais), pourraient être utilisés dans l'affaire Freeport McManRan, comme ils l'ont été à Bougainville où le caractère sacré de la terre a aussi été mis en évidence.

Entre-temps, les autorités indonésiennes semblaient persévérer dans une action de droit criminel contre le plus grand producteur d'or du monde, le Newmont Mining Corporation, pour avoir jeté des matières toxiques dans l'eau à Buyat Bay sur l'île de Sulawesi, au détriment de la santé des habitants (*International Herald Tribune*, 3 décembre 2004). Nous manquons de place ici pour décrire d'autres conflits autour de l'exploitation minière de l'or, comme par exemple le conflit opposant la mine Yanacocha et des communautés locales de Cajamarca, au Pérou (où Atahualpa rencontra Pizarro). Ici, la mine d'or est détenue par Newmont, ainsi que par une compagnie locale, avec une part de 5% appartenant à l'International Finance Corporation de la Banque mondiale. Un autre conflit se déroule actuellement dans les mines de KiloMoto où de l'or a été découvert pour la première fois en 1903 par une expédition belge dans ce qui était appelé à l'époque l'Etat Libre du Congo, géré en tant que domaine du roi Léopold II. Les mines produisaient beaucoup d'or jusqu'en 1960 et la guerre civile. Anglo Gold Ashanti y possède une large zone d'exploration dans la forêt tropicale dense. Un rapport du Human Rights Watch (2005), « La malédiction de l'or », a mis en cause cette compagnie sud-africaine contrôlée par Anglo American, deuxième producteur d'or, à cause de paiements à une milice responsable d'atrocités au nord-est du Congo. Cette compagnie se prépare à explorer de nouvelles frontières. « Puisque l'Afrique du sud se trouve à court de minerais et qu'elle devient non rentable, la compagnie cherche de nouvelles réserves dans des pays à haut risque comme le Congo et la Colombie » (*Financial Times*, 2 mai 2005).

Au Vénézuëla, le décret 1850 de 1997 a tenté d'ouvrir la zone de réserve forestière d'Imataca, grande de 3 millions d'hectares, à l'exploitation minière de l'or. Un mouvement s'est constitué, regroupant la population locale indigène clairsemée de Pemon, des groupes environnementaux comme l'Amigransa (les amis du Gran Sabana), des anthropologues et des membres du Parlement. Tous utilisaient des langages différents (depuis les manifestations indiennes dans les rues de Caracas jusqu'aux appels légaux à la Cour suprême). Ils sont parvenus, un certain temps, à suspendre l'exploitation minière. Cependant, des années plus tard, en septembre 2004, le président Chávez a ouvert une large zone d'Imataca à l'exploitation de l'or en se servant du décret 3110.

A Sipakata, près de San Marcos, à l'ouest du Guatemala, il y a eu une consultation publique en juin 2005 en vertu de la convention 169 de l'OIT contre l'exploitation minière de l'or par la compagnie Montana. Dans d'autres affaires récentes concernant l'exploitation minière de l'or en Amérique latine (Tambo Grande sur la côte nord du Pérou, Esquel en Patagonie, Argentine), des consultations publiques ont également eu lieu, mais pas sous la convention 169 puisqu'il ne s'agit pas de territoires indigènes.

Par opposition au pétrole ou au cuivre, l'or présente un caractère précieux, sans vrai rapport avec le métabolisme des sociétés importatrices. Acheter de l'or est une habitude de l'espèce humaine dans laquelle l'est et l'ouest se rencontrent. L'exploitation

minière de l'or est destructrice aussi bien lorsqu'elle est de petite taille (*garimpeiros* au Brésil) que lorsqu'elle est pratiquée sur une grande échelle par des entreprises. Les participants au Sommet de l'Or des Peuples à San Juan Ridge, en Californie, qui se déroula du 2 au 8 juin 1999, ont demandé un moratoire sur l'exploration de l'or, arguant que : « La vie, la terre, l'eau propre et l'air propre sont plus précieux que l'or. Tous les peuples dépendent de la nature pour vivre. Le droit à la vie constitue un droit humain garanti. Il est, dans ce cas, de notre responsabilité de protéger toute la nature pour les générations présentes et futures. L'exploitation minière de l'or à grande échelle déracine et détruit violemment la vie spirituelle, culturelle, politique, sociale et économique des gens aussi bien que les écosystèmes. Ses ravages passés ou présents sont plus importants que toute valeur générée <sup>34</sup>. Les projets d'exploitation commerciale de l'or se situent en majeure partie sur des territoires indigènes. En violant leurs droits territoriaux, les compagnies d'exploitation minière réfutent le droit à la vie de ces peuples indigènes, dont la relation à la terre est indispensable à leur identité spirituelle et à leur survie. Nous devons soutenir l'autodétermination des peuples indigènes et la récupération, la démarcation et la reconnaissance légale des *campesinos*, des terres tribales et indigènes... A grande et petite échelle, l'exploitation minière de l'or, qui dépend de produits chimiques toxiques, détériore les paysages, les habitats, la biodiversité, la santé humaine et les ressources en eau. L'eau, surtout, est contaminée par le cyanure, les drainages acides des mines, les métaux lourds et le mercure. De plus, le cycle hydrologique est modifié, et les sources d'eau sont largement réduites par le pompage des nappes aquifères ».

### **Les profils métaboliques et les conflits écologiques**

Les conflits sur la distribution écologique se comptent par milliers <sup>35</sup>. Des liens peuvent être établis entre les profils métaboliques sociaux et les conflits à différentes échelles. Les conflits sont classés ici selon les différents points où ils se produisent dans les « chaînes de valeur » : l'extraction, la manufacture et le transport, ou enfin la destruction des déchets.

### ***Conflits portant sur l'extraction des matières et l'énergie***

1. Conflits d'extraction minière et pétrolière. Plaintes contre les mines et les fonderies à cause de la pollution de l'eau et de l'air, et l'occupation des terres par l'exploitation minière à ciel ouvert et par les scories. (Beaucoup de ces conflits sont historiques, par exemple Ashio au Japon ou Rio Tinto dans le sud de l'Espagne aux environs de 1900, et au Centre du Pérou vers 1920). Conflits sur l'extraction du pétrole et du gaz. Par exemple, dans l'économie en pleine croissance de l'Inde, il existe des

<sup>34</sup> Je qualifierais cette problématique en termes d'incommensurabilité des valeurs, plutôt que d'affirmer que la valeur est plus grande ou plus petite.

<sup>35</sup> SCHNAIBERG A. *et al.* (1986), *Distributional conflicts in environmental resource policy*, E. Elgar, Aldershot ; MARTINEZ-ALIER J. and O'CONNOR M. (1996), « Ecological and economic distribution conflicts », in COSTANZA R., SEGURA O. and MARTINEZ-ALIER J. (ed.) (1996), *Getting down to earth : practical applications of ecological economics*, ISEE, Island Press, Washington DC et (1999), « Distributional issues : an overview », chapter 25, in VAN DEN BERGH J. (ed.), *Handbook of Environmental and Resource Economics*, E. Elgar, Cheltenham, 1999.

conflits autour de l'exploitation minière du charbon, du minerai de fer, d'uranium, et de bauxite, localisés principalement dans des territoires adivasi dans l'Orissa et le Jharkand (*Down to Earth*, 15 avril 2005, 26-35), par des compagnies publiques ou privées mais aussi par des multinationales (comme les projets Alcan et Vedanta dans l'Orissa). On trouve également des conflits portant sur l'extraction de matières pour la construction (ayant entre autres causé la mort de fonctionnaires du fisc qui tentaient d'arrêter l'exploitation de carrières de sable par la « mafia du sable » à Tamil Nadu, *The Indu*, 17 décembre 2004).

2. Biopiraterie. L'appropriation des ressources génétiques (« sauvages » ou agricoles) sans un paiement adéquat ou une reconnaissance d'une appartenance paysanne ou indigène (en ce compris le cas extrême du projet de génome humain dont beaucoup d'indigènes se sont plaints). Le mot « biopiraterie » a été introduit par Pat Mooney, de l'organisation RAFI, aux alentours de 1993. Les faits sont anciens ; le nouveau nom révèle une sensation d'injustice.

3. Dégradation des terres. L'érosion du sol provoquée par une distribution inégale des terres, ou par une pression de la production à l'exportation. Blaikie et Brookfield <sup>36</sup> ont introduit la distinction cruciale entre pression de la population et pression de la production autour de l'utilisation durable de la terre.

4. Les plantations ne sont pas des forêts <sup>37</sup>. Partout dans le monde, des plaintes surgissent contre les plantations d'eucalyptus, de pins et d'acacias pour la production de bois ou de pulpe de papier ou encore la production de cellulose (souvent exportée) (<http://www.wrm.org.uy>). L'utilisation accrue de la biomasse mène à ce genre de conflits (par exemple, la résistance de peuples indigènes contre Aracruz au Brésil, ou le conflit autour de l'usine à cellulose de l'ENCE en Uruguay en 2005-2006).

5. Mangroves contre crevettes. Des conflits surgissent autour de l'appropriation de la biomasse des mangroves par l'industrie de la crevette, d'où le mouvement pour préserver les mangroves comme moyen de subsistance contre l'industrie de l'exportation de la crevette en Thaïlande, au Honduras, en Equateur, en Colombie, au Brésil, en Inde, aux Philippines, au Bangladesh, au Sri Lanka, en Indonésie... (voir les rapports de la Fondation pour une justice environnementale, Londres, <http://www.ejfoundation.org>).

6. Droits de pêche nationaux/locaux. D'autres formes d'utilisation de la biomasse donnent naissance à d'autres conflits. De ce fait, il existe des conflits autour de la pêche au niveau national ou local. D'où les tentatives pour cesser la déprédation par accès libre, en imposant (depuis les années 1940 au Pérou, en Equateur et au Chili) des aires exclusives de pêche. Le langage utilisé ici est le droit international public. Un autre conflit est centré sur la défense (ou l'introduction) des droits de pêche

<sup>36</sup> BLAIKIE P. and BROOKFIELD H. (1987), *Land Degradation and Society*, Methuen, London.

<sup>37</sup> CARRERE, R. and LOHMAN L. (1996), *Pulping the South : Industrial Tree Plantations and the World Paper Economy*, Zed, London ; LOHMAN, L. (1991), « Peasants, Plantations and Pulp : the Politics of Eucalyptus in Thailand », *Bulletin of Concerned Asian Scholars*, 23/4 et (1996), « Freedom to plant. Indonesia and Thailand in a globalizing pulp and paper industry », in PARNWELL M. J. G. and BRYANT R. L. (ed.), *Environmental Change in South-East Asia. People, Politics and Sustainable Development*, Routledge, London and New York.

communautaires locaux contre la pêche industrielle par chalutiers (comme en Inde côtière).

### ***Conflits autour du transport***

7. Des plaintes concernant des fuites de pétrole à partir de pétroliers ou de pipelines, concernant de nouvelles routes, des ports et aéroports, ou encore les « hidrovías » (comme l'axe fluvial Paraguay-Paraná) ou le projet du Sethusamundram Ship Canal entre le Tamil Nadu et le Sri Lanka qui réduit le temps de navigation entre les côtes Est et Ouest de l'Inde mais qui constitue une menace pour la pêche locale à cause du dragage. Les indicateurs physiques pour le transport (tonnes/km) augmentent plus rapidement que le PIB, et même que le débit des matières et de l'énergie dans l'économie.

8. Les bioinvasions concernent l'introduction et l'établissement d'espèces étrangères, délibérément ou par accident, suite au commerce ou aux déplacements humains. Il existe souvent des asymétries sociales dans les retombées des bioinvasions. Des pathogènes européens, ainsi que des animaux tels que les moutons, ont provoqué des ravages dans les Amériques et en Australie pendant l'époque coloniale <sup>38</sup>. Il existe cependant des exemples moins dramatiques. Ainsi, en Afrique du Sud, certaines espèces d'arbres non indigènes (*black wattle*) diminuent la disponibilité locale en eau.

### ***Conflits autour des déchets et de la pollution***

9. Les luttes toxiques. Appellation donnée aux Etats-Unis aux combats contre les risques liés aux métaux lourds ou aux dioxines <sup>39</sup>. Le terme décrit également des cas plus anciens dans d'autres pays, comme l'empoisonnement par le mercure de Minamata dans la préfecture de Kumamoto au Japon causé par le fabricant chimique Chisso Corporation dans les années 1950 et 1960, où l'on continue d'enregistrer des plaintes même aujourd'hui.

10. Les déversements de déchets. Les chantiers de démantèlement de bateaux à Alang (Gujarat, nord-ouest de l'Inde) ont des impacts environnementaux dévastateurs. Cette situation fait périodiquement l'actualité. En 2005, les autorités danoises ont rappelé un navire qui y avait été envoyé <sup>40</sup>. Le 15 février 2006, Greenpeace remporta un procès à Paris, forçant le gouvernement à rapatrier le porte-avions Clemenceau envoyé à Alang pour y être démantelé. De même, « des milliers de tonnes de déchets électriques (*e-waste*) sont illégalement exportées chaque année de Grande-Bretagne vers des pays en voie de développement asiatiques, en ce compris l'Inde, le Pakistan et la Chine ». (« Ce commerce est absolument illégal et contre l'esprit de la convention de Bâle, a dit Kishore Wanhade de Toxics Link à Delhi » <sup>41</sup>). Greenpeace a utilisé le concept

<sup>38</sup> MELVILLE E. (1994), *The plague of sheep*, Cambridge UP, Cambridge, concernant la vallée Mezquital au Mexique et le peuple Otomi.

<sup>39</sup> GIBBS L.M. (1981), *Love Canal : my Story*, State Univ. of New York Press, Albany ; HOFRICHTER R. (ed.) (1993), *Toxic Struggles : the theory and practice of Environmental Justice*, foreword by Lois Gibbs, New Society Publishers, Philadelphia.

<sup>40</sup> *Down to Earth*, 31 mai 2005, p. 16-17.

<sup>41</sup> *The Hindu*, 18 décembre 2004.



d'*impérialisme toxique* en 1998 pour le déversement de déchets dans des pays plus pauvres <sup>42</sup>.

11. La pollution transfrontalière. Appliquée dans les années 1970 et 1980 principalement pour le dioxyde de soufre traversant les frontières en Europe et provoquant des pluies acides. Egalement entre certaines régions aux Etats-Unis (Nouvelle-Angleterre polluée par des vents occidentaux), ainsi qu'entre la Chine et le Japon.

12. Les droits égaux aux puits de carbone. Proposition d'une utilisation équitable par habitant des océans, de la nouvelle végétation, des sols et de l'atmosphère en tant que puits ou réservoirs temporaires pour le gaz carbonique <sup>43</sup>. Les émissions disproportionnées de gaz carbonique ont donné naissance à une « dette du carbone » ([www.deudaecologica.org](http://www.deudaecologica.org)), ainsi dénommée par Andrew Simms.

13. La sécurité des citoyens et des consommateurs. Conflits sur la définition et sur l'incertitude de l'impact des risques issus des nouvelles technologies (nucléaire, OGM). Les producteurs sont également touchés (produits agro-toxiques). Quelques-uns de ces conflits sont récents (ESB), d'autres plus anciens, et les autorités ont échoué à appliquer ce que l'on appelle maintenant le « principe de précaution ». Ulrich Beck <sup>44</sup> s'est focalisé sur les événements inattendus (comme Tchernobyl) plus que sur les conflits technologiques de plus longue date (amiante, DDT, CFC...) ou sur les effets de tendances des flux métaboliques (par exemple l'accroissement de l'effet de serre).

Le tableau 1 reprend les conflits écologiques selon leur localisation géographique et le stade auquel ils se présentent lors de leur apparition dans les chaînes de valeur.

Les liens entre le local et le global sont établis. Par exemple, Oilwatch fournit des informations concernant les conflits sur l'extraction du pétrole dans des régions tropicales fragiles. Chaque puit de pétrole fermé, chaque pipeline retardé, est une contribution au combat contre le changement climatique, soutient Oilwatch. Nous avons besoin d'un programme pour fournir de l'énergie aux deux milliards d'individus les plus pauvres pour pallier leurs besoins de subsistance, et non pas d'une continuelle expansion de l'extraction et de la consommation pétrolière. Arrêter la production de pétrole dans certains puits (comme cela se produit parfois), de même qu'un moratoire sur l'extraction du pétrole, serait une contribution mondiale contre le changement climatique, méritant peut-être des « crédits de carbone ».

---

<sup>42</sup> GREENPEACE (1988), *International Trade in Toxic Waste*, Brussels et (1994), *The database of known hazardous waste exports from OECD to non-OECD countries, 1989-94*, Washington DC.

<sup>43</sup> AGARWAL A. and NARAIN S. (1991), *Global warming : a case of environmental colonialism*, Centre for Science and Environment, Delhi.

<sup>44</sup> BECK U. (1992), *Risk Society : Towards a new Modernity*, Sage, London.

*Tableau 1*  
*Une tentative de classification de certains conflits portant*  
*sur la distribution écologique*

<i>Etendue géographique/stade</i>	<i>Local</i>	<i>National et régional</i>	<i>Global</i>
Extraction	Exemple : conflits sur les ressources dans des régions indigènes, telle l'extraction de la bauxite à Kashipur, dans l'Orissa.	Déracinement de la mangrove. Plantation d'arbres pour l'exportation. Effondrement des pêcheries.	Recherche mondiale de minéraux et de combustibles fossiles, biopiraterie par les entreprises transnationales. Régulation de la « responsabilité des sociétés ».
Transport et commerce	Plaintes concernant des autoroutes urbaines à cause du bruit, de la pollution et de la perte paysagère.	Transport d'eau inter-bassin. Pipelines de pétrole/gaz (exemple : de la Birmanie à la Thaïlande).	Fuites de pétrole en mer. « Echange écologiquement inégalitaire » dû à d'importants flux de matières du Sud vers le Nord.
Déchets et pollution, post-consommation	Conflits sur le bruit des autoroutes, ou sur les incinérateurs (dioxines) ou l'ozone en zone urbaine.	Pluies acides dues au dioxyde de soufre. Déchets nucléaires dans la montagne Yucca, au Nevada (États-Unis).	CO <sub>2</sub> , CFC en tant que causes du changement climatique/ destruction de la couche d'ozone. Présence de POP (polluants organiques persistants) même dans des régions lointaines. Revendications en faveur d'une « dette du carbone ».

### **L'échange écologiquement inégalitaire**

Le mode de commerce qui consiste à se spécialiser dans l'exportation de matières premières a donné naissance à la notion d'*échange écologiquement inégalitaire*, l'un des conflits repris au tableau 1. Une telle économie, basée sur le pillage, a été baptisée *Raubwirtschaft* par les géographes allemands et français il y a un siècle. Dans une théorie d'échange écologiquement inégalitaire, l'attention se porte sur la comptabilité physique et se focalise sur les quantités inégales d'énergie (ou exergie, c'est-à-dire d'énergie disponible), ou de matières (en tonnes), ou d'épuisement des terres. Ainsi, plus l'exergie et les matières premières sont englouties dans la production de produits finis ou de services (dans les métropoles), plus les prix de ces produits finis et services

seront élevés <sup>45</sup>. De ce fait, « les prix du marché sont les moyens par lesquels les centres de systèmes mondiaux extraient l'exergie des périphéries » <sup>46</sup>.

Au début de la colonisation européenne, les biens importés étaient ce que Wallerstein a appelé « *preciosities* », par exemple l'argent et le poivre. Les moyens de transport de l'époque ne permettaient pas le transport en vrac. Aujourd'hui, les matières précieuses (à haute valeur chrématistique par kilo) sont toujours commercialisées, et sous cet angle, l'or est pareil aux crevettes, ou aux diamants de la Sierra Leone. Il faut considérer de la même manière les impacts écologiques locaux de l'exportation d'ivoire ou de parties de corps des tigres, en vue du peu d'importance de tels commerces pour le métabolisme des pays importateurs. Au départ, le sucre était aussi une matière précieuse. Plus tard, le travail des esclaves dans les plantations en fit une marchandise transportée en vrac qui joua un rôle (comme l'a montré Sidney Mintz <sup>47</sup>) dans le bio-métabolisme (énergie endosomatique) de la classe ouvrière anglaise. D'autres matières premières vendues en gros (comme le guano, le bois, le coton) ont influencé le techno-métabolisme des pays importateurs. Alors que pendant le XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle les pays de l'Union européenne actuelle dépendaient de leur propre charbon et biomasse comme sources d'énergie, ils sont maintenant devenus de grands importateurs nets de pétrole et de gaz et pourraient même avoir recours à une large gamme de biocarburants provenant du Brésil, d'Argentine et du Canada. En prenant en compte toutes les matières (les vecteurs énergétiques, les minéraux, les métaux, la biomasse), l'Union européenne des quinze importait en 2000 à peu près quatre fois plus de tonnes qu'elle n'en exportait. En comparaison, l'Amérique latine exporte environ six fois plus de tonnes qu'elle n'en importe <sup>48</sup>. En outre, les exportations provenant des pays du Sud portent un « bagage écologique » plus lourd que les importations, comme le montrent la recherche sur la perte d'énergie et le gaz carbonique produits par chaque dollar des exportations et des importations du Brésil <sup>49</sup>, et la recherche sur les « conditions de pollution environnementale du commerce » des

---

<sup>45</sup> HORNBERG A. (1998), « Toward an ecological theory of unequal exchange : articulating world system theory and ecological economics », *Ecological Economics*, 25/1, p. 127-136 ; NAREDO J.M. and VALERO A. (1999), *Desarrollo económico y deterioro ecológico*, Argenteria-Visor, Madrid ; NAREDO J.M. (2001), « Quantifying natural capital : beyond monetary value », in MUNASINGHE M. and SUNKEL O. (ed.), *The sustainability of long-term growth : socioeconomic and ecological perspectives*, E. Elgar, Cheltenham, Northampton MA.

<sup>46</sup> HORNBERG A. (1998), *op. cit.*

<sup>47</sup> MINTZ S. (1985), *Sweetness and Power. The place of sugar in modern history*, Penguin, London.

<sup>48</sup> GILJUM S. and EISENMENGER N. (2004), « North-South trade and the distribution of environmental goods and burdens », *Journal of Environment and Development*, 13/1.

<sup>49</sup> MACHADO G., SCHAEFFER R., WORRELL E. (2001), « Energy and carbon embodied in the international trade of Brazil : an input-output approach », *Ecological Economics*, 39/3, p. 409-424.

métaux <sup>50</sup>. Pengue <sup>51</sup> a évalué les flux cachés dans le commerce du soja d'Argentine, sous forme de perte de nutriment, d'érosion du sol, et « d'eau virtuelle ». Il mentionne aussi la nouvelle résistance envers les pesticides que certaines mauvaises herbes ont acquise et qui les rend envahissantes. Pérez-Rincon <sup>52</sup> donne quant à lui des chiffres pour la Colombie au début des années 2000, où il compare les 70 millions de tonnes d'exportation par an avec les 10 millions de tonnes d'importation.

Il est vrai que certains pays riches, grands consommateurs d'énergie et de matières premières par habitant, sont exportateurs nets de ressources en raison de leur faible densité de population (Canada, Australie), et suivent avec succès la voie de la « *staple theory of growth* » d'Harold Innis. Les Etats-Unis ont eux aussi été exportateurs nets de ressources naturelles. Cependant, dans les années 1970, ils ont atteint le pic pétrolier de la courbe d'Hubbert. Leurs importations de pétrole sont maintenant au-dessus de 10 mbd (milliers de barils par jour), c'est-à-dire 500 millions de tonnes ou 2 tonnes par personne et par an. En comparaison, le flux de matières dans les pays très pauvres est de 3 tonnes par personne et par an (principalement de la biomasse). Quelles que soient les positions changeantes de différents pays ou régions, les processus métaboliques qui entretiennent les centres de systèmes mondiaux sont garantis par l'échange écologiquement inégalitaire, qui détériore les termes de l'échange pour ce qui concerne les ressources naturelles, le travail à bas prix et les vies insignifiantes dans les périphéries, et, quand c'est nécessaire, par la force militaire.

Il existe donc des revendications pour le remboursement de ce que l'on nomme la « dette écologique » du Nord envers le Sud, y compris la « dette du carbone », c'est-à-dire les dommages, causés par les pays riches, dus à des émissions excessives passées et présentes de gaz carbonique par habitant, et des revendications pour cause de biopiraterie, d'échange écologiquement inégalitaire, et de responsabilités environnementales d'entreprises privées.

### **Conclusion : politiques d'identité ou conflits structurels ?**

La perspective métabolique éclaire le contenu écologique de conflits « déguisés » sous différentes appellations, par exemple les *actions des travailleurs pour la sécurité et la santé au travail* sont des luttes (dans le cadre ou à l'extérieur des négociations collectives) visant à prévenir les accidents de travail dans les mines, plantations ou usines (ils sont, pour ainsi dire, « rouges » au dehors et « verts » au dedans). L'*activisme urbain pour un air pur, des espaces verts, des systèmes sanitaires, les droits des cyclistes et des piétons* a également inspiré d'anciennes ou de nouvelles luttes hors des marchés pour améliorer les conditions d'existence ou permettre l'accès à des équipements de loisirs. Les conflits écologiques donnent aussi naissance à ce

<sup>50</sup> MURADIAN R., O'CONNOR M., MARTINEZ-ALIER J. (2002), « Embodied Pollution in Trade : Estimating the « Environmental Load Displacement » of Industrialized Countries », *Ecological Economics*, 41/1, p. 51-67.

<sup>51</sup> PENGUE WALTER A. (2005), « Transgenic crops in Argentina. The ecological and social debt », *Bull. of Science, Technology and Society*, 25/4, p. 314-322.

<sup>52</sup> PÉREZ-RINCÓN M.A., « Colombian international trade from a physical perspective : towards an ecological « Prebisch thesis » », *Ecological Economics*, in press.

que Bina Agarwal <sup>53</sup> a appelé l'*écoféminisme social* ou le *féminisme environnemental*, autrement dit l'activisme environnemental des femmes, motivé par leur situation sociale. Le langage de telles luttes n'est pas nécessairement celui du féminisme et/ou de l'environnementalisme. L'*environnementalisme des pauvres* décrit les conflits sociaux à contenu écologique, aujourd'hui et à travers l'histoire, des pauvres contre les relativement riches, pas uniquement mais principalement dans des contextes ruraux <sup>54</sup>.

Dans les conflits portant sur l'extraction des ressources ou sur la pollution, certains acteurs parlent d'*environnementalisme indigène*, c'est-à-dire l'utilisation des droits territoriaux et la résistance ethnique contre l'exploitation venant de l'extérieur (par exemple dans la montagne Yucca, au Nevada). La convention 169 de l'OIT est ainsi utilisée dans certains pays, et en Inde la protection du peuple Adivasi est garantie par la Constitution et par des décisions de justice <sup>55</sup>. Comme nous l'avons vu, aux Etats-Unis, le mouvement *Justice environnementale* s'est élevé contre le « racisme environnemental », mais aussi en Afrique du Sud, au Brésil, et ailleurs <sup>56</sup>. Les combats contre le « racisme environnemental », ou pour la défense de variétés agricoles indigènes contre la biopiraterie ou contre l'intrusion de cultures transgéniques (comme au Mexique), ou la défense de groupes indigènes contre l'extraction du pétrole, l'exploitation minière, les grands barrages, la pollution industrielle ou l'exploitation du bois, ont été considérés comme des expressions de *politiques d'identité*. Il s'agit d'une interprétation erronée, car il y a des causes communes à de tels conflits et des similitudes interculturelles dans la résistance. Non pas des NIMBY isolés, mais un NIABY collectif. Par conséquent, dans les luttes à travers le monde pour la biomasse et contre la privatisation des terres de propriété publique, l'eucalyptus ou d'autres arbres de plantation indésirables sont arrachés, alors que certains arbres, localement utiles, sont plantés. Je citerai à présent un cas plus personnel <sup>57</sup>: en juillet 1998, j'ai pris part en tant qu'observateur bienveillant à une action rassemblant Greenpeace et Fundecol (un groupe local populaire d'à peu près 300 personnes à Muisne, en Equateur), en vue de détruire au crépuscule une culture de crevettes d'un bassin illégal en perçant un trou dans un mur, laissant l'eau s'écouler, et replantant des jeunes plants

<sup>53</sup> AGARWAL B. (1992), « The Gender and Environment Debate : Lessons from India », *Feminist Studies*, 18/1.

<sup>54</sup> GUHA, R. (1989), *The Unquiet Woods : Ecological Change and Peasant Resistance in the Himalaya*, Oxford UP, Delhi ; MARTINEZ-ALIER J. (1991), « Ecology and the poor : a neglected issue in Latin American history », *Journal of Latin American Studies*, 23/3, p. 621-640 ; MARTINEZ-ALIER J. and HERSHBERG E. (1992), « Environmentalism and the poor », *Items*, Social Sciences Research Council, New York, 46/1, March ; GUHA R. and MARTINEZ-ALIER J. (1997), *Varieties of Environmentalism*, Oxford UP, Delhi.

<sup>55</sup> SAMATA (2003), *Surviving a minefield. A landmark Supreme Court judgement restoring the rights of tribals*, Hyderabad, January.

<sup>56</sup> DUNION K. (2003), *Troublemakers : the struggle for environmental justice in Scotland*, Edinburgh UP, Edinburgh ; ACSELRAD H., HERCULANO S., PADUA J.A. (ed.) (2004), *Justiça Ambiental e Cidadania*, Relume Dumará, Rio de Janeiro.

<sup>57</sup> MARTINEZ-ALIER J. (2005), *The environmentalism of the poor. A study of ecological conflicts and valuation*, E. Elgar, Cheltenham, Northampton MA, 2002, new ed. Oxford UP, Delhi.

de palétuvier. La présence de l'équipage bigarré du Rainbow Warrior donna de la force morale au groupe local, mais aussi bien la destruction de ce bassin particulier que le replantage étaient des idées proposées au départ par Fundecol. En décembre 2003, j'ai voyagé dans l'Orissa et le Tamil Nadu. Au lac Chilika, les communautés traditionnelles de pêcheurs s'opposaient à un projet de loi qui aurait donné des droits à d'autres groupes. Plus au sud, à Killai (dans le district de Cuddalore) dans le Tamil Nadu, environ 8 000 familles vivaient de la pêche et de l'agriculture, et on trouvait à peu près 60 piscicultures de crevettes sur 750 acres de terres cultivables de *patta* et de *poramboke*. Il y avait une pollution de l'eau due à ces piscicultures de crevettes, comme en Equateur et dans le Tamil Nadu. La proposition est alors née d'ouvrir les jetées qui entouraient les cultures de crevettes. Le 18 septembre 2003 à minuit, les volets ont été ouverts. Le matin suivant, la police a arrêté 92 pêcheurs, y compris 32 femmes. La Campagne contre les industries de la crevette a déclaré que puisque « toutes les personnes arrêtées sont victimes d'industries destructrices de la crevette, et que les autorités en place (selon la décision de la Cour suprême de 1996) ont échoué à protéger les ressources du peuple... Il est du devoir de l'Etat d'arrêter tous les procédés criminels »<sup>58</sup>.

A cause de droits de propriété inégaux, et des inégalités de pouvoir et de revenus parmi les humains (sur le plan national ou international), les retombées de la pollution et l'accès aux ressources naturelles sont distribués de manière inéquitable. Le capitalisme (ou, en général, le système industriel) aboutit à des zones de matières premières parce qu'il utilise plus de matières et d'énergie, donc produit et déplace plus de déchets, dégradant les conditions d'existence et de survie des peuples périphériques qui se plaignent en conséquence. C'est pourquoi, voir dans les conflits écologiques principalement la réaffirmation d'une identité n'est pas convaincant. C'est plutôt l'inverse, l'identité étant un langage dans lequel ces conflits sont exprimés.

Chaque fois que des conflits écologiques ne sont pas résolus, il est probable que ce ne soit pas seulement dû à une quelconque divergence mais aussi à une incommensurabilité de l'appréciation<sup>59</sup>. Les conflits environnementaux se traduisent par des conflits d'évaluation, soit avec un seul standard d'évaluation, ou à travers des valeurs plurielles. En d'autres mots, la « résistance sémiotique »<sup>60</sup> aux abus environnementaux peut s'exprimer par différents langages. Par exemple, on peut

<sup>58</sup> CASI, Velippalayam, Nagapattinam, Tamil Nadu (2004), *Struggles against Shrimp Industries and the Role of the Campaign against Shrimp Industries. An Update*, January, p. 41, 52-64.

<sup>59</sup> FAUCHEUX S., O'CONNOR M. (ed.) (1998), *Valuation for Sustainable Development. Methods and Policy Indicators*, E. Elgar, Cheltenham ; FUNTOWICZ S. and RAVETZ J. (1994), « The worth of a songbird : Ecological economics as a post-normal science », *Ecological Economics*, 10/3, p. 197-207 ; MARTINEZ-ALIER J., MUNDA G. and O'NEILL J. (1998), « Weak comparability of values as a foundation for ecological economics », *Ecological Economics*, 26, p. 277-286 ; MARTINEZ-ALIER J. and O'CONNOR M. (1996), *op. cit.* et (1999), *op. cit.* ; O'CONNOR M., SPASH C. (ed.) (1999), *Valuation and the environment. Theory, methods and practice*, E. Elgar, Cheltenham.

<sup>60</sup> O'CONNOR M. (1993), « On the misadventures of capitalist nature », *Capitalism, Nature, Socialism*.

énoncer que si les humains ont des valeurs économiques différentes (principe de Lawrence Summers), ils ont tous la même valeur sur l'échelle de la dignité humaine. Lorsque nous disons que quelqu'un ou quelque chose a « beaucoup de valeur » ou n'a « pas beaucoup de valeur », c'est une assertion qui appelle la question suivante : dans quelle unité d'évaluation <sup>61</sup> ?

Alors que l'économie conventionnelle considère les impacts environnementaux en termes d'externalités qui devraient être intégrées dans le système de prix, on peut voir ces externalités (en suivant Kapp) non pas comme des défaillances du marché mais comme des succès en termes de transferts des coûts pouvant néanmoins donner naissance à des mouvements environnementaux <sup>62</sup>. De tels mouvements ne peuvent être muselés par une analyse coûts-bénéfices. En conclusion, les conflits sur l'accès aux ressources naturelles ou sur l'exposition aux dommages environnementaux peuvent s'exprimer :

- a) à l'intérieur d'un seul standard d'évaluation. Comment les externalités causées par une entreprise devraient-elles être évaluées en termes monétaires, lorsqu'une compensation est demandée lors d'un procès ? Comment un argument pour la conservation d'un espace naturel pourrait-il se former ou être contesté, en fonction du nombre et de la valeur biologique des espèces qu'il contient ? Un appel à des experts serait approprié dans ce cas ;
- b) à travers un conflit ou un désaccord sur un standard d'évaluation. Par exemple en cas de pertes au niveau de la biodiversité ou du patrimoine culturel, de dommages à l'existence humaine, de violation des droits de l'homme ou d'une diminution des droits territoriaux des indigènes, des valeurs sont comparées en termes incommensurables à des bénéfices économiques issus d'un nouveau barrage, d'un projet d'exploitation minière ou d'extraction pétrolière <sup>63</sup>.

Si l'économie était « dématérialisée » dans un sens absolu (et pas seulement, comme dans certains pays, par rapport à la croissance du PIB), alors beaucoup de conflits exposés ici seraient moins intenses et envahissants. Différents langages d'évaluation sont utilisés. Les personnes démunies et dont la vie et la santé n'ont guère de valeur, en appellent souvent à des langages d'évaluation non chrématistiques. Qui a alors le pouvoir de simplifier cette complexité en imposant un seul langage d'évaluation ? Quel est « le prix du pétrole », a demandé Human Rights Watch dans un rapport sur le delta du Niger <sup>64</sup> ? *Todo necio/confunde valor y precio*, répondit il y a longtemps Antonio Machado. La question n'est pas tant de savoir si la valeur économique ne peut être déterminée qu'à l'intérieur de marchés existants, vu que les

---

<sup>61</sup> O'NEILL J. (1993), *Ecology, policy and politics*, Routledge, London ; MUNDA G. (1995), *Multicriteria evaluation in a fuzzy environment. Theory and applications in ecological economics*, Physika Verlag, Heidelberg ; MARTINEZ-ALIER J., MUNDA G. and O'NEILL J. (1998), *op. cit.*

<sup>62</sup> LEFF E. (1995), *Green Production. Toward an environmental rationality*, Guilford, New York ; O'CONNOR J. (1988), Introduction, *Capitalism, Nature, Socialism*, 1.

<sup>63</sup> O'CONNOR M., SPASH C. (ed.) (1999), *op. cit.*

<sup>64</sup> HUMAN RIGHTS WATCH (1999), *The Price of Oil : Corporate Responsibility and Human Rights Violations in Nigeria's Oil Producing Communities*.

économistes ont développé des méthodes d'évaluation monétaire des biens et services environnementaux ou d'externalités négatives en dehors du marché. La question est plutôt : toutes les évaluations dans un conflit donné (par exemple sur l'extraction de la bauxite dans l'Orissa, le barrage hydraulique dans le Nord-Est de l'Inde, la destruction de la mangrove au Honduras au bénéfice des exportateurs de crevettes, la détermination d'un niveau d'émission de gaz carbonique approprié par l'Union européenne), doivent-elles être réduites à une seule et unique dimension<sup>65</sup> ? Qui a le pouvoir d'imposer sa conclusion dans une discussion environnementale ?

---

<sup>65</sup> FUNTOWICZ S. and RAVETZ J. (1994), *op. cit.*





# Conclusion

Pierre CORNUT et Tom BAULER

Les contributions reprises dans cet ouvrage mettent en évidence, au-delà des particularismes des cas étudiés, deux enjeux fondamentaux des relations entre l'environnement et les inégalités sociales.

D'abord, et paradoxalement si on constate le nombre restreint de travaux dans le domaine, les relations entre inégalités et environnement paraissent simples à analyser. En effet, peu importe l'acception du terme « environnement », qu'il soit compris comme une ressource, un milieu de vie, un capital, un territoire, il constitue une variable de base de notre développement et de nos interactions sociales, économiques, culturelles, politiques. Or, la gestion des inégalités face aux ressources, à la qualité de vie, aux capitaux, aux territoires, constitue une large partie de la tradition européenne de l'action publique. Néanmoins, et les travaux dans ce volume le réaffirment à de multiples reprises, nous constatons aujourd'hui une relative absence de liens construits entre les discours, politiques et recherches relatifs aux inégalités et ceux qui traitent d'environnement.

Les chapitres de cet ouvrage montrent ainsi que ces liens « naturels », entre environnement et inégalités sociales sont très largement indirects, et qu'il est donc souvent nécessaire de gratter sous la surface pour les mettre en évidence. Lorsqu'ils apparaissent enfin, il est difficile de les objectiver scientifiquement, d'enlever le « bruit de fond » que constituent les inégalités socio-économiques et leurs causes et effets. La recherche est en définitive assez peu avancée en ce domaine et dès lors, les méthodes et théories mobilisées sont parfois balbutiantes, sans parler des données chiffrées qui ne permettent que trop rarement de remonter les causalités multiples et d'identifier clairement ce qui est lié à l'environnement. Les chercheurs avancent ainsi souvent à tâtons et concluent sur la nécessité d'affiner les méthodes et de collecter des données plus appropriées et ce même dans des domaines traditionnels de recherches

distributives : par exemple pour la consommation des ménages (Wallenborn et Dozzi), pour la santé (De Spiegelaere, de Jonkheer) ou encore pour les échanges Nord-Sud (Martinez-Alier). En définitive, on peut affirmer que les interactions entre conditions environnementales, dynamiques socio-économiques et inégalités sociales, qui constituent le thème de cet ouvrage, déterminent véritablement un champ de recherches à explorer plus avant.

A un niveau autre que celui de l'étude des interactions entre conditions environnementales et sociales, nous voyons la nécessité d'intensifier les investigations à l'étude croisée entre politiques environnementales et sociales, et leurs respectifs effets et impacts croisés. Les politiques environnementales continuent à être considérées comme étant largement sectorielles par les acteurs institutionnels, politiques et sociétaux ; leurs formulation et modes d'implémentation ne portent que trop rarement l'attention sur leurs éventuels effets sociaux ou culturels. Alors que la politique environnementale doit souvent se défendre de ses impacts économiques, financiers et budgétaires, les éventuels effets sociaux pervers qui en découlent restent largement absents de la réflexion initiale, comme s'il ne pouvait pas y avoir de conflits d'intérêts entre la gestion des biens communs sociaux et environnementaux (voir notamment Zaccai et aussi Theys dans ce volume). Par le jeu des interrelations indirectes entre environnement et social, on laisse donc souvent le traitement des effets sociaux indésirables au champ de la politique socio-économique.

Dans ce sens, les communications dans ce volume montrent que des politiques environnementales, comme n'importe quelles autres politiques sectorielles, ont des conséquences sur d'autres secteurs (voir par exemple Van Criekingen et Dubois pour l'urbanisme) ou domaines de la vie (comme les activités touristiques, Crabeck), et notamment sur les inégalités sociales, et quelle que soit l'échelle, depuis les enjeux globaux (voir Denis pour les politiques en matière de lutte contre les changements climatiques) à des politiques spécifiquement régionales (notamment Cornut et Marissal). De même, les modes de participation ont un effet socialement différencié sur la définition de ces politiques (voir par exemple Godart) et donc, sur leurs impacts. La démarche de développement durable, qui affirmait pouvoir combiner au premier plan les interactions entre environnement, économique et social, semble encore loin de trouver une application satisfaisante aujourd'hui.

En résumé, les relations entre l'environnement et les inégalités sociales sont, d'une part, peu étudiées et d'autre part, négligées du point de vue des politiques publiques. On peut légitimement s'interroger sur les causes de cet apparent désintérêt, qui ne peut entièrement s'expliquer ni par la nature indirecte des relations entre ces deux domaines de la vie publique, ni par les difficultés méthodologiques et analytiques à les concevoir de manière robuste.

Une hypothèse, avancée dans l'une des contributions de cet ouvrage (Cornut et Marissal) pourrait se résumer comme suit : les porteurs des politiques environnementales appartiennent essentiellement à la classe moyenne qui constitue aussi la majeure partie de l'électorat des partis verts et qui, dans le système économique actuel, a beaucoup à perdre d'une remise en cause fondamentale de la société de consommation, cause majeure de la dégradation environnementale. Le consumérisme produit de la valeur ajoutée qui en grande partie profite à la classe moyenne, par exemple en termes de

hausse des standards de vie ; le remettre en question reviendrait pour celle-ci à perdre sa position globalement favorable dans la société. Mieux vaut donc ne pas s'attaquer aux fondements du système consumériste, créateur d'inégalités sociales et cantonner ses critiques écologistes sur un terrain purement symbolique.

Le débat politique peut également inspirer des hypothèses explicatives. Il est ainsi intéressant de noter que la cécité socio-environnementale n'est pas absolue dans les milieux écologistes où le débat existe entre les partisans de l'environnementalisme pur (ou fondamental) et ceux d'un environnementalisme socio-économique (ou réaliste), comme le montrait encore l'actualité politique française de l'été 2006. A Nicolas Hulot, qui essayait de faire de la lutte contre les changements climatiques un des enjeux majeurs des élections présidentielles, le député Noël Mamère (les Verts) répond par une lettre ouverte en lui faisant « la leçon » de l'écologie politique (*Libération*, 8 août 2006). « Cher Nicolas Hulot, (...) La réalité de ce monde ne peut se résumer à la seule menace climatique (...) Les plus pauvres cumulent injustices sociales et injustices environnementales. Comment prétendre lutter contre les secondes si l'on ne s'attaque pas, d'abord, aux premières ? (...) L'écologie, telle que nous la défendons très majoritairement chez les Verts, n'est pas « détachable » des questions sociales (...) ». Si la position de N. Mamère est très similaire à la ligne éditoriale du présent ouvrage, on peut néanmoins se demander si les partis écologistes, français ou autres, ont véritablement les moyens sociopolitiques pour combiner environnement, économie et enjeux sociaux. Noël Mamère avoue d'ailleurs lui-même que « c'est bien parce que le lien entre injustices sociales et injustices environnementales n'est pas évident à faire comprendre que nous éprouvons tant de difficultés à exister de manière forte dans le paysage politique ».

Nous irions nous-mêmes plus loin dans l'argument, en affirmant que ce lien n'est pas seulement difficile à communiquer, mais qu'il est en plus loin d'être facile à établir parce que précisément, il n'est pas nécessairement *imaginé* par les analystes et scientifiques, voire *souhaité* par la base sociale qui porte l'écologie politique. Dans un élan universaliste et en l'absence de tradition de lutte sociale, la classe moyenne, qui constitue encore le cœur de l'électorat « vert », en tout cas en Belgique, a tendance à ne voir dans les mesures environnementales que les éléments qui semblent profiter à l'intérêt général, en fait le sien, en oubliant par là leurs éventuelles contradictions socio-économiques. Les difficultés tiennent donc à l'ensemble de la chaîne d'élaboration de l'action publique, ou plus fondamentalement à l'existence de *langages* parallèles d'analyse et d'action publique (voir notamment Martinez-Alier dans ce volume). Ces difficultés sont en outre entretenues par les inerties traditionnelles qui se montrent face à l'adaptation des référents de l'action publique ou des paradigmes scientifiques (Theys).

Une des conséquences les plus directes de ces difficultés d'adaptation est que les rares porteurs du débat socio-environnemental se figent trop volontairement dans une acception sectorielle de la politique environnementale, qui ne sert pas l'aspiration horizontale, intégrative et universaliste du concept de développement durable. Ce faisant, ils oublient aussi que virtuellement toutes les revendications sociétales majeures du XX<sup>e</sup> siècle, par exemple les droits humains ou encore l'égalité homme-femme, pouvaient justement faire état d'un lien direct avec les conditions sociales

des citoyens. Ne pas reconnaître, voire empêcher la construction de ce lien, risque de priver le développement durable de l'accès à un statut comparable à ces objectifs humanistes.

L'avenir de l'environnementalisme n'est cependant pas nécessairement figé. Ainsi, les mutations socio-économiques de ces dernières décennies ont commencé à fragiliser aussi bien les conditions de travail et de vie d'une part croissante de la population active, que le modèle social européen (s'il en est un) qui a jusqu'à présent pu empêcher un développement exponentiel d'inégalités sociales. De plus en plus exposés aux effets négatifs de ces développements, il n'est pas improbable que des positions nettement plus radicales à l'égard du système économique gagnent en support sociétal, puis politique. Nul ne peut cependant prévoir si la critique, grandissante envers ces évolutions socio-économiques actuelles, s'exprimera de manière intégrative, en portant sur les impacts sociaux *et* environnementaux du système, ou si elle ne portera que sur les aspects sociaux, auquel cas ce sont les conditions de travail et le pouvoir d'achat – et donc *in fine* un consumérisme difficilement conciliable avec des objectifs environnementaux – qui en constitueraient le principal cheval de bataille.

Quoi qu'il en soit, l'émergence d'un véritable développement durable, en admettant qu'il serait souhaitable dans sa lecture intégrative et multidimensionnelle, et en tous les cas pour son chapitre socio-environnemental, dans les conditions présentes, se heurte à la poursuite du mode de production et de consommation actuel. Ces modes ont en outre tendance à se globaliser, et donc à s'accélérer, avec l'émergence de nouveaux continents ou pays, l'Inde et la Chine en tête, où les standards de vie visent à rattraper ceux de l'actuel monde dit « développé ». Dans ce contexte, il semble difficilement envisageable de mettre en place un mode de développement « répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » sans un changement radical du paradigme socio-économique et politique, probablement au-delà de ce qui a été réalisé lors de l'institutionnalisation du keynésianisme au lendemain de la crise de surproduction des années 1930 (et de la guerre qui s'en suivit). L'émergence d'une interprétation du *développement durable* plus radicale et créative que celle communément reprise aujourd'hui devra certainement précéder ce nécessaire changement de référents socio-économiques et politiques, si l'on souhaite lui épargner le cimetière des concepts humanistes oubliés.

# Liste des auteurs

Tom BAULER, chargé de recherches à l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT), Université libre de Bruxelles (ULB), tbauler@ulb.ac.be

Pierre CORNUT, maître de conférence à l'IGEAT, ULB, pcornut@ulb.ac.be

Stéphanie CRABECK, chargée de recherches à l'IGEAT, ULB, Stephanie.Crabec@ulb.ac.be

Patrick DEBOOSERE, Interface Demography, Vrije Universiteit Brussel (VUB), Patrick.Deboosere@vub.ac.be

Benjamin DENIS, chargé de cours aux Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL), bdenis@ulb.ac.be

Myriam DE SPIEGELAERE, directrice scientifique à l'Observatoire de la santé, Région de Bruxelles-Capitale, mdespiegelaere@ccc.irisnet.be

Frédéric DOBRUSZKES, assistant à l'ULB et professeur invité à la Haute Ecole Francisco Ferrer (Bruxelles), Frederic.Dobruszkes@ulb.ac.be

Joël DOZZI, chargé de recherches à l'IGEAT, ULB, jdozzi@ulb.ac.be

Olivier DUBOIS, collaborateur scientifique à l'IGEAT, ULB, odubois@ulb.ac.be

Pénélope FISZMAN, chargée de recherches à l'Observatoire de la santé du Hainaut et collaboratrice scientifique à l'ULB, Penelope.Fiszman@ulb.ac.be

Marie-Françoise GODART, chargée de cours à l'IGEAT, ULB, mfgodart@ulb.ac.be

Pascale JONCKHEER, chargée de recherches à l'École de santé publique (ESP), ULB, pjonckhe@ulb.ac.be

Pierre MARISSAL, chargé de recherches à l'IGEAT, ULB, Pierre.Marissal@ulb.ac.be

Joan MARTINEZ ALIER, professeur à l'Institut de Ciència i Tecnologia Ambientals (ICTA), Universitat Autònoma de Barcelona, (UAB), joan.martinez.alier@uab.es

Vandana SHIVA directrice de la Research Foundation for Science, Technology and Natural Resource Policy à New Delhi (India).

Jacques THEYS, directeur du Centre de prospective et de veille scientifiques et techniques (CPVST), Ministère de l'Équipement, des Logements et des Transports (France) et chargé de cours à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, jacques.theys@equipement.gouv.fr

Mathieu VAN CRIKINGEN, chargé de recherches, Fonds de la recherche scientifique (FNRS), Laboratoire de géographie humaine, ULB, mvancric@ulb.ac.be

Christian VANDERMOTTEN, professeur à l'ULB, cvdmotte@ulb.ac.be

Grégoire WALLENBORN, chargé de recherches à l'IGEAT, ULB, gwallenb@ulb.ac.be

Edwin ZACCAÏ, chargé de cours à l'IGEAT, ULB, ezaccai@ulb.ac.be

# Table des matières

Introduction Pierre CORNUT et Edwin ZACCAÏ .....	7
---	---

## **PREMIÈRE PARTIE** **Politiques et impacts**

Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques Jacques THEYS .....	23
La « ville durable » contre les inégalités sociales ? Compacité urbaine et gentrification à Bruxelles Olivier DUBOIS et Mathieu VAN CRIEKINGEN .....	37
Du point de vue environnemental, ne vaut-il pas mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé ? Grégoire WALLENBORN & Joël DOZZI .....	47
La parabole de la citerne d'eau de pluie ou les contradictions des comportements écologiques anti-sociaux Pierre CORNUT et Pierre MARISSAL .....	61
La pensée écologique face à l'équité sociale Edwin ZACCAÏ .....	73



**DEUXIÈME PARTIE****Participation**

Inégalités sociales dans les modes de participation à la procédure d'évaluation des incidences Marie-Françoise GODART.....	85
Les nuisances aériennes à Bruxelles Dispersion des nuisances, concentration de la contestation ? Frédéric DOBRUSZKES.....	95
La résistance locale en milieu périurbain : la conquête du « chez soi » Stéphanie CRABECK.....	109

**TROISIÈME PARTIE****Environnement et santé**

Inégalités sociales, logement et santé Myriam DE SPIEGELAERE.....	117
<i>Indoor</i> pollution et inégalités sociales : analyse de la littérature scientifique Pascale JONCKHEER.....	127
Inégalités sociales et spatiales de santé en Région bruxelloise : du « croissant pauvre » au « croissant malade » Patrick DEBOOSERE et Pénélope FISZMAN.....	135

**QUATRIÈME PARTIE****Ouverture vers le global**

Territoires et inégalités Christian VANDERMOTTEN.....	149
Le mécanisme pour un développement propre Un instrument politique au service du développement et de la préservation du climat ? Benjamin DENIS.....	157
Pour les pauvres, écologie et équité vont de pair Vandana SHIVA.....	171
Conflits de distribution écologique, identité et pouvoir Joan MARTINEZ-ALIER.....	181
Conclusion Pierre CORNUT et Tom BAULER.....	207
Liste des auteurs.....	211
Table des matières.....	213

Fondées en 1972, les Editions de l'Université de Bruxelles sont un département de l'Université libre de Bruxelles (Belgique). Elles publient des ouvrages de recherche et des manuels universitaires d'auteurs issus de l'Union européenne.

*Principales collections et directeurs de collection*

- Commentaire J. Mégret (fondé par Jacques Mégret et dirigé jusqu'en 2005, par Michel Waelbroeck, Jean-Victor Louis, Daniel Vignes, Jean-Louis Dewost, Georges Vandersanden ; à partir de 2006, Comité de rédaction : Marianne Dony (directeur), Emmanuelle Bribosia (secrétaire de rédaction), Claude Blumann, Jacques Bourgeois, Laurence Idot, Jean-Paul Jacqué, Henry Labayle, Denys Simon)
- Aménagement du territoire et environnement (Christian Vanderमotten)
- Economie (Henri Capron)
- Education (Françoise Thys-Clément)
- Etudes européennes (Marianne Dony et Paul Magnette)
- Histoire (Eliane Gubin)
- Philosophie et lettres (Manuel Couvreur)
- Philosophie et société (Jean-Marc Ferry et Nathalie Zaccar-Reyners)
- Science politique (Jean-Michel De Waele)
- Sociologie (Mateo Alaluf et Pierre Desmarez)
- Spiritualités et pensées libres (Hervé Hasquin)
- Statistique et mathématiques appliquées (Jean-Jacques Droesbeke)

Elles éditent aussi deux séries, les *Problèmes d'histoire des religions* et les *Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*.

---

Editions de l'Université de Bruxelles, avenue Paul Héger 26, 1000 Bruxelles, Belgique

EDITIONS@admin.ulb.ac.be

<http://www.editions-universite-bruxelles.be>

Fax +32 (0) 2 650 37 94

Direction, droits étrangers : Michèle Mat.

Diffusion/distribution : Interforum Benelux (Belgique et grand-duché de Luxembourg) ; SODIS/ToThèmes (France) ; Servidis (Suisse) ; Somabec (Canada) ; Centre d'exportation du livre français (CELF) (autres pays).



## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Archives & Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les Archives & Bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles ([editions@admin.ulb.ac.be](mailto:editions@admin.ulb.ac.be)).

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.